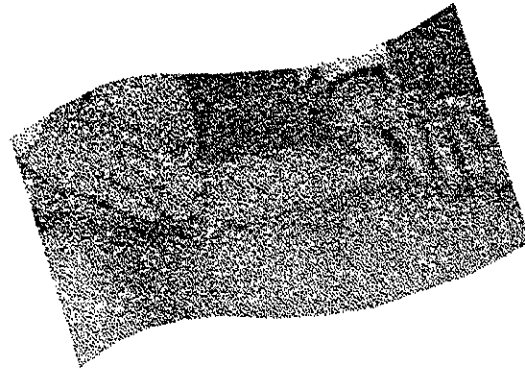


**Profil statistique
des affections vertébrales
survenues au Québec
entre 1994 et 1996
et indemnisées par la CSST**



**ÉTUDES ET
RECHERCHES**

Patrice Duguay
Paul Massicotte

Octobre 1999 R-228



RAPPORT



IRSST
Institut de recherche
en santé et en sécurité
du travail du Québec

La recherche, pour mieux comprendre

L'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec (IRSST) est un organisme de recherche scientifique voué à l'identification et à l'élimination à la source des dangers professionnels, et à la réadaptation des travailleurs qui en sont victimes. Financé par la CSST, l'Institut réalise et finance, par subvention ou contrats, des recherches qui visent à réduire les coûts humains et financiers occasionnés par les accidents de travail et les maladies professionnelles.

Pour tout connaître de l'actualité de la recherche menée ou financée par l'IRSST, abonnez-vous gratuitement au magazine *Prévention au travail*, publié conjointement par la CSST et l'Institut.

Les résultats des travaux de l'Institut sont présentes dans une série de publications, disponibles sur demande à la Direction des communications.

Il est possible de se procurer le catalogue des publications de l'Institut et de s'abonner à *Prévention au travail* en écrivant à l'adresse au bas de cette page.

ATTENTION

Cette version numérique vous est offerte à titre d'information seulement. Bien que tout ait été mis en œuvre pour préserver la qualité des documents lors du transfert numérique, il se peut que certains caractères aient été omis, altérés ou effacés. Les données contenues dans les tableaux et graphiques doivent être vérifiées à l'aide de la version papier avant utilisation.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec

IRSST - Direction des communications
505, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec)
H3A 3C2
Téléphone: (514) 288-1551
Télécopieur: (514) 288-7636
Site internet : www.irsst.qc.ca
© Institut de recherche en santé
et en sécurité du travail du Québec,

**Profil statistique
des affections vertébrales
survenues au Québec
entre 1994 et 1996
et indemnisées par la CSST**

Patrice Duguay et Paul Massicotte,
Programme organisation du travail, IRSST

**ÉTUDES ET
RECHERCHES**

RAPPORT

SOMMAIRE

L'objectif premier de cette étude est de dresser un profil statistique présentant une description de la situation des affections vertébrales indemnisées, durant la période 1994-1996. Le second objectif vise à dresser un profil détaillé des sous-secteurs économiques où le taux de prévalence des lésions vertébrales indemnisées est le plus élevé. Cette étude a été réalisée à partir de données statistiques provenant des fichiers administratifs de la CSST, ainsi que de données sur la main-d'œuvre provenant d'enquêtes de Statistique Canada.

Le nombre d'affections vertébrales indemnisées¹ a diminué au cours des années '90, passant d'environ 54 000 en 1990 à 32 000 en 1996. Toutefois, l'importance relative des affections vertébrales a augmenté par rapport à l'ensemble des lésions professionnelles, passant de 26,5 % à 28,0 % des cas indemnisés. Cela s'explique par une diminution plus importante du nombre total de lésions professionnelles indemnisées, que des affections vertébrales indemnisées.

Durant cette période de 1990 à 1996, non seulement le nombre d'affections vertébrales indemnisées a diminué mais aussi le taux d'incidence. Il est passé de 2,1 % en 1990 à 1,2 % en 1996, ce qui s'inscrit dans la tendance générale de l'ensemble des lésions indemnisées.

Après ces quelques données sur l'évolution, durant la période de 1990 à 1996, l'étude porte plus spécifiquement sur la situation en 1994-96. Durant cette période, il y a eu plus de 103 000 affections vertébrales indemnisées, soit en moyenne plus de 34 000 par année. Ces affections vertébrales indemnisées ont occasionné plus de 6,3 millions de jours d'absence indemnisés par la CSST, pour des débours totaux de près de 460 millions \$.

Annuellement, en 1994-96, il y avait 1,3 affections vertébrales indemnisées par 100 travailleurs, chaque cas nécessitant, en moyenne, 61,5 jours d'absence et des débours de 4 447 \$. En fait, cela correspond à une moyenne quotidienne de 2,3 absents, par tranche de 1 000 travailleurs.

Quoique la durée moyenne d'absence ait été de 61,5 jours, dans plus de la moitié des cas cette absence a été de moins de 15 jours et dans 7,1 % des cas, de plus de 6 mois. La durée moyenne d'absence n'est donc pas représentative de la tendance centrale. Elle n'est utile que dans le cadre de comparaison du niveau de gravité entre différents regroupements de travailleurs.

Par ailleurs, environ 5,3 % des affections vertébrales indemnisées ont mené à une incapacité permanente, dont le taux d'incapacité (APIPP) était, en moyenne de 6,6 %. D'autre part, 4 % des travailleurs indemnisés pour une affection vertébrale ont eu un plan individualisé de réadaptation (PIR), et 41 % ont eu recours à des traitements de physiothérapie ou d'ergothérapie.

Dans plus de 50 % des cas, les affections vertébrales indemnisées surviennent à la colonne lombaire, et dans 75 % des cas, il s'agit d'entorses ou de luxations. Le genre d'accident le plus fréquent, ce sont les efforts excessifs en effectuant une tâche, ce qui correspond à plus de la moitié des affections vertébrales indemnisées. Viennent ensuite les réactions du corps (22 %) lorsque le travailleur effectue un mouvement, généralement dans une posture fixe, inconfortable

¹ On entend, par affections vertébrales, l'ensemble des lésions spécifiques et non spécifiques survenues à la colonne vertébrale et pour lesquelles une indemnité a été versée par la CSST.

ou contraignante. Finalement, le troisième genre d'accident en importance, ce sont les chutes (10 %) qui occasionnent des affections vertébrales indemnisées.

Le risque et la gravité des affections vertébrales indemnisées ne sont évidemment pas les mêmes pour toutes les catégories de travailleurs. Le taux d'incidence est deux fois plus élevé pour les salariés de la production de biens que pour ceux de la production de services, soit 2,1 % comparé à 1,1 %. Toutefois la durée moyenne d'absence est semblable dans ces deux catégories d'activité économique. Par ailleurs, il existe de grandes différences selon la profession exercée. Les professions de l'exploitation des transports (camionneurs, conducteurs, personnel des transports aériens, maritimes, etc.) constituent le groupe le plus à risque.

L'âge et le sexe sont aussi liés à des différences de risque et de gravité des affections vertébrales indemnisées. Les travailleurs plus âgés ont moins d'affections vertébrales indemnisées, toutes proportions gardées, mais celles-ci nécessitent, en moyenne, de plus longues durées d'absence. Par ailleurs, les hommes ont deux fois plus de risque de subir une affection vertébrale indemnisée que les femmes.

Nous avons ciblé, les sous-secteurs ayant les plus importants problèmes liés aux affections vertébrales indemnisées, en utilisant le taux de prévalence comme facteur de classement des sous-secteurs. Nous avons utilisé le taux de prévalence, car il fait la synthèse de l'incidence et de la durée moyenne d'absence. Nous présentons toutefois, en annexe, le classement de tous les sous-secteurs selon différents indicateurs et mesures.

Il y a 41 sous-secteurs où les travailleurs ont un taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées, au moins deux fois supérieur à la valeur correspondante pour l'ensemble des travailleurs du Québec (2,3 ‰). Certains de ces sous-secteurs font partie du groupe cible en raison de l'importance de l'incidence des affections vertébrales indemnisées, d'autres en raison de la gravité élevée des cas qui surviennent.

Lorsqu'en plus, on tient compte du nombre de cas indemnisés, cinq sous-secteurs ressortent alors de façon assez évidente. Il s'agit des *entrepreneurs spécialisés de la construction*, des *services de soins de santé hors institution et services connexes*, soit les CLSC, de la fabrication de *meubles de maison*, de l'industrie de la fabrication des *boissons* et du *commerce de détail – ateliers de réparation de véhicules automobiles*. Ces sous-secteurs constituent les cibles les plus prioritaires car ils combinent une incidence ou une gravité élevée à un grand nombre d'affections vertébrales indemnisées. Ils se retrouvent dans des domaines d'activité économique très différents, soit la construction, le manufacturier et les services. Par ailleurs, parmi l'ensemble des sous-secteurs ciblés, les professions de manœuvres et manutentionnaires ressortent fréquemment.

Les principales caractéristiques des affections vertébrales indemnisées, pour chacun des sous-secteurs ciblés, sont aussi présentées dans cette étude. Il ressort que les caractéristiques des affections vertébrales indemnisées ne sont pas les mêmes dans tous ces sous-secteurs. Bien que dans la majorité des cas, le siège et la nature de la lésion sont semblables à ce qui existe pour l'ensemble des affections vertébrales indemnisées au Québec, il y a souvent des différences en ce qui concerne l'agent causal de la blessure, et parfois pour le genre d'accident.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui, par leur travail et leur support, ont contribué à la réalisation de cette étude. Il s'agit de François Hébert, pour ses commentaires si utiles, suite à la première lecture de ce rapport. Thierry Petitjean-Roget, pour les importantes discussions de méthodologie statistique que nous avons eues. Micheline Levy, pour la révision des textes. Sylvie Bond, pour le travail de mise en page et d'intégration des tableaux et des graphiques. Finalement, nous remercions Denise Granger, directrice du Programme organisation du travail qui, par ses commentaires sur le texte du rapport et son soutien constant, nous a permis de mener à bien ce projet.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	i
REMERCIEMENTS.....	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	v
LISTE DU SCHÉMA, DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX.....	ix
GLOSSAIRE.....	xi
1. INTRODUCTION.....	1
2. MÉTHODOLOGIE.....	3
2.1 Sources de données.....	3
2.1.1 Affections vertébrales indemnisées.....	3
2.1.2 Main-d'œuvre.....	4
2.1.3 La correspondance entre les sources de données.....	5
2.2 Mesures et indicateurs.....	6
2.2.1 Mesures.....	6
2.2.2 Indicateurs.....	7
2.3 Portée et limites des résultats.....	9
3. APERÇU GÉNÉRAL.....	13
3.1 L'évolution de 1990 à 1996.....	13
3.1.1 Main-d'œuvre, lésions et affections vertébrales indemnisées.....	13
3.1.2 Les taux d'incidence.....	14
3.2 La situation des affections vertébrales en 1994-96.....	14
3.2.1 Principales mesures et indicateurs.....	14
3.2.2 Principales caractéristiques.....	15
3.2.3 Principaux descripteurs de la blessure et de l'accident.....	16
3.2.4 L'importance de l'activité économique, la profession, l'âge et le sexe.....	18
3.3 Conclusion.....	24
4. PROFIL DÉTAILLÉ POUR LES SOUS-SECTEURS ÉCONOMIQUES CIBLÉS.....	27
4.1 Des cibles prioritaires.....	27
4.1.1 Priorités selon le taux de prévalence.....	27
4.1.2 Priorités selon le taux d'incidence.....	29
4.1.3 Priorités selon la gravité.....	30
4.1.4 Priorités selon le nombre d'affections vertébrales indemnisées.....	31
4.1.5 Les professions dans les 41 sous-secteurs ciblés.....	32
4.2 Profil statistique détaillé pour les sous-secteurs cibles.....	33
4.3 Sous-secteur 092 Services relatifs à l'extraction minière.....	34
4.4 Sous-secteur 309 Industries manufacturières - autres produits en métal.....	36
4.5 Sous-secteur 910 Autres services d'hébergement n.c.a.....	38
4.6 Sous-secteur 499 Autres services publics n.c.a.....	40

4.7	Sous-secteur 403 Industries de la construction - travaux de génie	42
4.8	Sous-secteur 543 Commerce de gros - accessoires ménagers d'ameublement	44
4.9	Sous-secteur 303 Industries manufacturières - produits en métal d'architecture et d'ornement	46
4.10	Sous-secteur 863 Services de soins de santé hors institution et serv. con.	48
4.11	Sous-secteur 250 Industries manufacturières - bois n.c.a	50
4.12	Sous-secteur 051 Services forestiers.....	52
4.13	Sous-secteur 041 Exploitation forestière	54
4.14	Sous-secteur 261 Industries manufacturières - meubles de maison.....	56
4.15	Sous-secteur 299 Industries manufacturières - autre laminage, moulage et extrusion des métaux.....	58
4.16	Sous-secteur 264 Industries manufacturières - meubles de bureau	60
4.17	Sous-secteur 109 Industries manufacturières - autres produits alimentaires.....	62
4.18	Sous-secteur 501 Commerce de gros - produits agricoles.....	64
4.19	Sous-secteur 456 Camionnage.....	66
4.20	Sous-secteur 355 Industries manufacturières - béton préparé	68
4.21	Sous-secteur 081 Carrières	70
4.22	Sous-secteur 521 Commerce de gros - produits alimentaires.....	72
4.23	Sous-secteur 354 Industries manufacturières - produits en béton	74
4.24	Sous-secteur 420 Industries de la construction - entrepreneurs spécialisés.....	76
4.25	Sous-secteur 995 Services relatifs aux bâtiments et aux habitations.....	78
4.26	Sous-secteur 324 Industries manufacturières - carrosseries de camions, d'autobus et de remorques.....	80
4.27	Sous-secteur 561 Commerce de gros - métaux et produits en métal	82
4.28	Sous-secteur 107 Industries manufacturières - produits de boulangerie- pâtisserie	84
4.29	Sous-secteur 356 Industries manufacturières - verre et articles en verre.....	86
4.30	Sous-secteur 323 Industries manufacturières - véhicules automobiles.....	88
4.31	Sous-secteur 452 Services relatifs au transport aérien.....	90
4.32	Sous-secteur 862 Autres établissements de santé et services sociaux	92
4.33	Sous-secteur 401 Industries de la construction - promotion et construction résidentielle	94
4.34	Sous-secteur 252 Industries manufacturières - placages et contre-plaqués.....	96
4.35	Sous-secteur 160 Industries manufacturières - produits en matière plastique	98
4.36	Sous-secteur 251 Industries manufacturières - scieries, rabotage et usines de bardeaux	100
4.37	Sous-secteur 110 Industries manufacturières – boissons.....	102
4.38	Sous-secteur 254 Industries manufacturières - portes, châssis et autres bois travaillés	104
4.39	Sous-secteur 350 Industries manufacturières - produits minéraux non métalliques n.c.a.....	106

4.40	Sous-secteur 338 Industries manufacturières - fils et câbles électriques et de communication.....	108
4.41	Sous-secteur 635 Commerce de détail - ateliers de réparation de véhicules automobiles.....	110
4.42	Sous-secteur 621 Commerce de détail - magasins de meubles de maison	112
4.43	Sous-secteur 522 Commerce de gros – boissons	114
5.	CONCLUSION.....	117
	BIBLIOGRAPHIE.....	121
	ANNEXE A : CORRESPONDANCE ENTRE LA CLASSIFICATION TYPE DES INDUSTRIES (CTI) DE STATISTIQUE CANADA ET LA CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (CAEQ) EMPLOYÉE À LA CSST	123
	ANNEXE B : REGROUPEMENT DES CATÉGORIES POUR LES VARIABLES DESCRIPTIVES DE LA CSST (SIÈGE, NATURE ET AGENT CAUSAL DE LA LÉSION, GENRE D'ACCIDENT).....	133
	ANNEXE C : TABLEAUX CROISÉS POUR LES VARIABLES DU SIÈGE SELON LA NATURE DE LA LÉSION ET DU GENRE D'ACCIDENT SELON L'AGENT CAUSAL DE LA LÉSION	137
	ANNEXE D : CLASSEMENT DES SOUS-SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SELON LE TAUX DE PRÉVALENCE	141
	ANNEXE E : CLASSEMENT DES SOUS-SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SELON LE TAUX D'INCIDENCE.....	151
	ANNEXE F : CLASSEMENT DES SOUS-SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SELON LA DURÉE MOYENNE D'ABSENCE.....	161
	ANNEXE G : CLASSEMENT DES SOUS-SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SELON LA PROPORTION D'AFFECTIONS VERTÉBRALES PARMIS LES LÉSIONS INDEMNISÉES	171
	ANNEXE H : CLASSEMENT DES SOUS-SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SELON LE NOMBRE D'AFFECTIONS VERTÉBRALES INDEMNISÉES.....	181
	ANNEXE I : CLASSEMENT DES SOUS-SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SELON LE CODE DE LA CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE 1980, ADAPTÉE (CTI-80A).....	191

LISTE DU SCHEMA, DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX

Schéma 2.1 :	Organisation de la classification des activités économiques CTI80a.....	6
Graphique 3.1 :	Importance relative (%) de quelques caractéristiques concernant les affections vertébrales indemnisées, Québec, 1994-1996 (les % sont exprimés par rapport au total des affections vertébrales indemnisées durant la période)	16
Graphique 3.2 :	Distribution (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteurs de lésion, Québec	17
Tableau 3.1 :	Évolution du nombre de salariés, de lésions indemnisées, d'affections vertébrales indemnisées ainsi que de la proportion d'affections vertébrales parmi les lésions indemnisées, pour les activités économiques couvertes par l'EERH, Québec, 1990 à 1996.....	13
Tableau 3.2 :	Évolution des taux d'incidence (%) pour les lésions indemnisées et les affections vertébrales indemnisées, Québec, 1990 à 1996	14
Tableau 3.3 :	Nombre de salariés, d'affections vertébrales indemnisées et principaux indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées, Québec, 1994-1996	15
Tableau 3.4 :	Nombre annuel de salariés, d'affections vertébrales indemnisées et principaux indicateurs annuels, par grande activité économique, Québec, 1994-1996	19
Tableau 3.5 :	Nombre annuel de salariés, d'affections vertébrales indemnisées et principaux indicateurs annuels, par division d'activité économique, Québec, 1994-1996	20
Tableau 3.6 :	Incidence (%), durée moyenne d'absence (jours) et prévalence (‰) selon la profession, pour les affections vertébrales indemnisées, Québec, 1994-1996.....	22
Tableau 3.7 :	Incidence (%), durée moyenne d'absence (jours) et prévalence (‰) selon le groupe d'âge, pour les affections vertébrales indemnisées, Québec, 1994-1996	23
Tableau 3.8 :	Incidence (%), durée moyenne d'absence (jours) et prévalence (‰) selon le sexe, pour les affections vertébrales indemnisées, Québec, 1994-1996	24
Tableau 4.1 :	Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le <u>rang de prévalence</u> , et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996	28

Tableau 4.2 :	Classement des sous-secteurs d'activité économique selon <u>le rang du taux d'incidence</u> , et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996.....	29
Tableau 4.3 :	Classement des sous-secteurs d'activité économique selon <u>le rang de la durée moyenne d'absence</u> , et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996.....	30
Tableau 4.4 :	Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang du nombre d'affections vertébrales indemnisées (AVI), et diverses mesures et indicateurs annuels pour les AVI, Québec, 1994-1996	32

GLOSSAIRE

Affection vertébrale	Terme utilisé comme un synonyme de mal de dos. La définition précise utilisée dans cette étude est exposée au chapitre 2, à la section 2.1.1
APIPP	Atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychologique. La détermination du taux d'APIPP est basée sur un barème des dommages qui est uniforme pour le Québec.
CAEQ-84	Classification des activités économiques de 1984 du Bureau de la Statistique du Québec
CCDP	Classification canadienne descriptive des professions de Statistique Canada
CTI-80	Classification type des industries de 1980 de Statistique Canada
CTI-80a	Classification adaptée que nous avons produite à partir de la classification type des industries de 1980 de Statistique Canada
CSST	Commission de la santé et sécurité du travail du Québec
DSGI	Direction de la statistique et de la gestion de l'information de la CSST
EERH	Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail de Statistique Canada
EPA	Enquête sur la population active de Statistique Canada.
LATMP	Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles
n.c.a.	Non classé ailleurs
Ns	Non spécifié
PIR	Plan individualisé de réadaptation. Le travailleur qui, en raison de la lésion professionnelle dont il a été victime, subit une APIPP a droit à la réadaptation que requiert son état en vue de sa réinsertion sociale et professionnelle. La CSST prépare et met en œuvre, avec la collaboration du travailleur, un PIR qui peut comprendre, selon les besoins du travailleur, un programme de réadaptation physique, sociale et professionnelle.
SST	Santé et sécurité du travail

1. INTRODUCTION

L'Institut a ciblé six champs prioritaires de recherche, à partir des besoins de ses clients et partenaires (IRSST, 1999). L'un de ces champs porte sur les « troubles musculo-squelettiques » incluant les maux de dos que nous désignerons dans ce rapport comme des affections vertébrales.

Cette étude compte deux objectifs. Le premier est de dresser un profil statistique présentant une description de la situation des affections vertébrales pour lesquelles la Commission de la santé et sécurité du travail (CSST) a versé des indemnités de remplacement de revenu. Le second objectif vise à identifier des groupes-cible, principalement selon l'activité économique. Les caractéristiques descriptives (siège, nature, agent causal de la lésion, genre d'accident) des affections vertébrales indemnisées seront aussi abordées.

L'étude porte sur les affections vertébrales indemnisées par la CSST, au Québec, durant la période 1994 à 1996. Elle a été réalisée à partir de données statistiques provenant des fichiers administratifs de la CSST, ainsi que de données sur la main-d'œuvre provenant d'enquêtes de Statistique Canada.

Après avoir abordé les éléments méthodologiques, le chapitre suivant présente un aperçu général des affections vertébrales indemnisées au Québec. Par la suite, un portrait détaillé des sous-secteurs d'activité économique les plus concernés par la problématique des affections vertébrales est présenté.

2. MÉTHODOLOGIE

La réalisation de cette étude a nécessité l'exploitation d'une source de données sur les affections vertébrales indemnisées et de deux sources sur la main-d'œuvre. Le jumelage de ces sources d'informations nous a permis d'effectuer le calcul de différents indicateurs de SST, afin d'identifier les groupes-cible de travailleurs les plus concernés par les affections vertébrales indemnisées. Dans le but de mieux cerner la problématique des affections vertébrales, nous avons aussi effectué le calcul d'autres mesures pour compléter les descriptions présentées.

Ce chapitre présente les caractéristiques des sources de données, la définition des indicateurs et des mesures, ainsi que des informations sur d'autres aspects méthodologiques.

2.1 Sources de données

2.1.1 Affections vertébrales indemnisées

Les données sur les affections vertébrales proviennent des fichiers administratifs de la Commission de la santé et sécurité du travail du Québec (CSST). Nous avons extrait ces données, pour les années 1994 à 1996, à partir des fichiers de l'Infocentre de la CSST. Ces données ont été extraites à partir de la mise à jour du 1^{er} mars 1998.

Les statistiques présentées dans ce rapport concernent les affections vertébrales survenues durant les années 1994 à 1996 (événement d'origine), et pour lesquelles la CSST a déboursé des indemnités de remplacement de revenu (IRR). S'il y a eu des rechutes, récidives ou aggravations référant à ces événements d'origine, les jours indemnisés et les coûts sont cumulés pour ces dossiers, jusqu'à la date de la mise à jour (1^{er} mars 1998).

Dans cette étude, la définition des affections vertébrales (maux de dos) correspond à celle élaborée par la Direction de la Statistique et de la Gestion de l'Information (DSGI) de la CSST, et qui a servi à définir le protocole d'extraction des dossiers à partir des fichiers administratifs². La définition est la suivante :

« Les affections vertébrales d'origine professionnelle peuvent être regroupées cliniquement en deux catégories : les affections vertébrales spécifiques et les affections vertébrales non-spécifiques. Dans leur ensemble, les affections vertébrales spécifiques ou non-spécifiques regroupent les réactions physiopathologiques caractérisées par des symptômes tels la douleur avec parfois des problèmes de fonctionnement. Les affections vertébrales spécifiques peuvent être la sciatalgie, l'hernie discale (sic), la fracture, la luxation et l'arthrose. Les affections vertébrales non spécifiques peuvent comprendre la cervicalgie, la dorsalgie, la lombalgie, le dérangement intervertébral mineur (DIM), l'entorse, la ligamentite et l'arthrite » (CSST, 1997, p. 1)

² La liste détaillée des natures et sièges de lésions ayant servi à l'établissement du protocole d'extraction se retrouve dans le document produit par la CSST (1997), et qui est identifié dans la bibliographie.

Outre les variables utilisées pour le calcul des indicateurs et mesures, d'autres variables ont aussi été utilisées afin d'identifier les catégories de travailleurs atteints (secteur d'activité économique, profession, âge, sexe) ainsi que les caractéristiques de la lésion³ (siège, nature et agent causal) et de l'accident (genre d'accident).

2.1.2 *Main-d'œuvre*

Pour effectuer le calcul des indicateurs d'incidence et de prévalence des affections vertébrales indemnisées, il faut disposer des effectifs de la main-d'œuvre couverte par le régime de SST du Québec. Selon la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP), la population couverte concerne tous ceux qui ont le statut de travailleur, soit une personne physique qui effectue un travail rémunéré pour un employeur ayant un établissement au Québec, à l'exception des domestiques, des athlètes professionnels et des personnes engagées par un particulier pour garder une autre personne.

Les personnes exclues du régime, soit les domestiques, les travailleurs autonomes, les employeurs et les administrateurs de corporations peuvent être couvertes par le régime si elles en font la demande. Par ailleurs, les employés du gouvernement du Canada ne sont pas couverts par le régime, sauf s'il y a une entente conclue à cette fin. Il existe aussi d'autres groupes d'individus particuliers (étudiants, camelots) qui sont couverts par le régime et les bénévoles qui peuvent être ou non couverts par le régime, selon différentes modalités prévues dans la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP).

Il n'y a aucune source de données qui fournit les effectifs exacts de la population couverte par le régime de SST. Il existe toutefois des données qui en constituent des estimations valables. Pour les fins de la présente étude les données de l'enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail⁴ (EERH), et celles de l'enquête sur la population active (EPA) ont été utilisées. Ces deux enquêtes sont produites mensuellement par Statistique Canada.

Les données de l'EERH ont été utilisées pour connaître les effectifs de la main-d'œuvre selon différents découpages de l'activité économique, soit les grandes catégories d'activité économique et les sous-secteurs d'activité économique. Cette enquête mesure, entre autres, le nombre de salariés inscrit sur le registre de paye des employeurs du Québec.

Il s'agit d'une enquête par questionnaire auprès des employeurs. Les estimations proviennent d'un recensement des grandes entreprises (300 salariés et plus), d'une enquête-échantillon des moyennes entreprises (100 à 299 salariés) et d'un échantillon des dossiers administratifs des employeurs comptant moins de 100 employés (Statistique Canada, 1995). Certains employeurs sont toutefois exclus de cette enquête. Il s'agit de ceux dont l'activité principale est liée à l'agriculture, la pêche, le piégeage, le service domestique des ménages, les organismes religieux

³ Le genre d'accident ou d'exposition et l'agent causal sont aussi codés pour les maladies professionnelles depuis le mois de mars 1995.

⁴ Il s'agit des valeurs ajustées, pour les années 1994 à 1996, suite aux changements méthodologiques effectués en 1996 par Statistique Canada, lors de la révision du plan de sondage de l'enquête.

et les services de la défense. Par ailleurs, aux fins de cette enquête, la définition de salarié est la suivante :

« Le terme salarié désigne les salariés à temps plein et à temps partiel [...]. Il désigne aussi les propriétaires, administrateurs, associés et autres dirigeants actifs des entreprises constituées en corporation. Le concept de salarié exclut les propriétaires et les associés des entreprises non constituées en corporation et des bureaux voués à l'exercice d'une profession libérale, les travailleurs autonomes, les travailleurs familiaux non rémunérés, les personnes travaillant à l'extérieur du Canada et le personnel militaire... » (Statistique Canada, 1995, p. III).

D'autre part, pour des raisons de confidentialité des données, Statistique Canada ne publie pas les données lorsqu'une unité industrielle comprend moins de 3 entreprises.

Les données de l'EERH fournissent uniquement des informations sur la main-d'œuvre selon le découpage d'activité économique. Pour cette raison, les données de l'enquête sur la population active (EPA) ont été utilisées pour connaître les effectifs de la main-d'œuvre par grande catégorie de profession, par sexe et par groupe d'âge. Il s'agit d'une enquête mensuelle, par questionnaire, menée auprès d'un échantillon de ménage. Cet échantillon représente toutes les personnes de 15 ans et plus résidant au Canada, à l'exception des personnes vivant dans les réserves indiennes, des pensionnaires d'institutions et des membres à plein temps des Forces armées.

Les données de l'EPA, sur la main-d'œuvre, se rapportent au concept de personnes occupées. Il s'agit essentiellement des personnes qui avaient fait un travail quelconque, contre rémunération, durant la semaine de référence de l'enquête. Ceci inclut autant les employés rémunérés que les travailleurs autonomes, les professions libérales ou les propriétaires et administrateurs d'entreprise.

Les différences méthodologiques importantes entre les deux enquêtes mensuelles de Statistique Canada doivent être considérées dans le calcul des indicateurs. Ces aspects sont abordés dans la section 2.3 du présent chapitre.

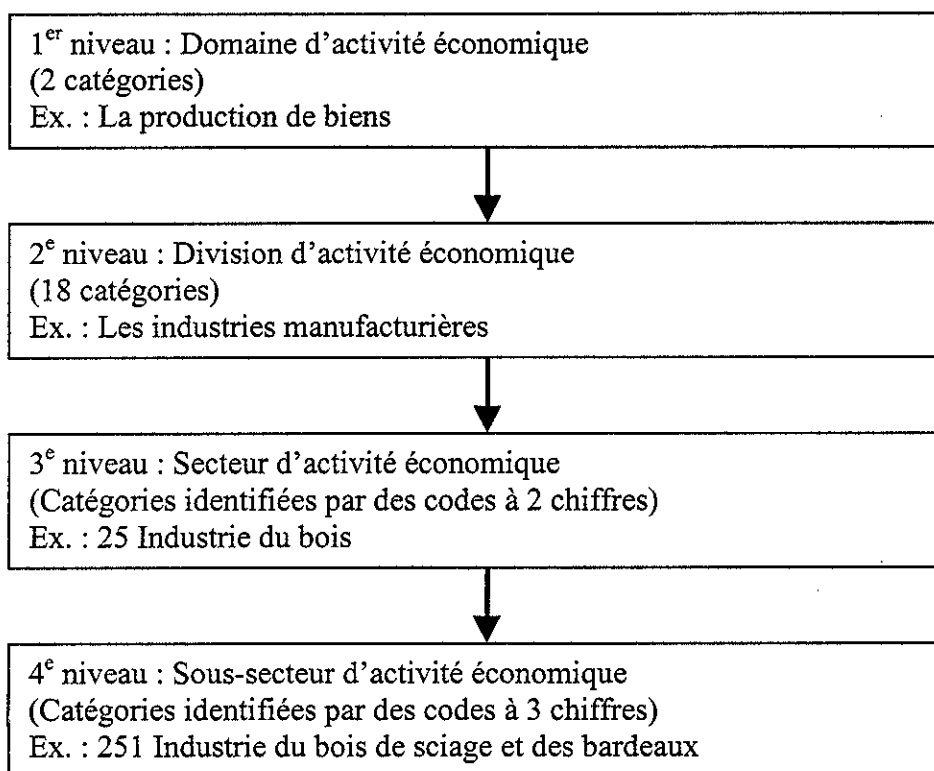
2.1.3 La correspondance entre les sources de données

Les données sur les affections vertébrales indemnisées et sur la main-d'œuvre proviennent de sources différentes. Le calcul du taux d'incidence et du taux de prévalence, nécessite que l'on rapporte les affections vertébrales (numérateur) aux effectifs de la main-d'œuvre qui court le risque de les subir (dénominateur). Pour ce faire, les variables nominales (activité économique, profession, âge, sexe) doivent comporter les mêmes découpages, ou à tout le moins des découpages compatibles. Si ce n'est pas le cas, il est alors nécessaire d'effectuer un travail de correspondance entre les différentes modalités des variables nominales de chaque source.

La CSST et l'EERH ont recours à des systèmes de classification des activités économiques très similaires. Les données de la CSST sont découpées selon la Classification des activités économiques du Québec de 1984 (CAEQ-84), tandis que les données de l'EERH se présentent

selon la Classification type des industries de 1980 (CTI-80). Malgré les similitudes, il a été nécessaire, dans certains cas, de faire des regroupements de catégories, afin d'attribuer aux groupes de travailleurs, les affections vertébrales les concernant. Sur la base de la CTI-80, nous avons donc créé une classification adaptée CTI-80a, dont la correspondance est exposée à l'annexe A. Les différents niveaux de regroupement des activités économiques sont présentés dans le schéma qui suit.

Schéma 2.1 : Organisation de la classification des activités économiques CTI80a



Les données de la CSST ont aussi été jumelées avec celles de l'EPA, tant en ce qui concerne l'activité économique que les professions, l'âge et le sexe. Les systèmes de classification de l'activité économique et des professions ne sont pas les mêmes pour ces deux sources, mais ils sont toutefois assez semblables. Par ailleurs, comme nous n'avons pas utilisé de découpage détaillé, l'effet des différences entre les deux sources est très réduit.

2.2 Mesures et indicateurs

2.2.1 Mesures

La première utilisation que nous pouvons faire du contenu inscrit dans les différentes sources de données, consiste à produire des mesures brutes de différents aspects des affections vertébrales

indemnisées. Par exemple, pour les différentes industries, il y a la mesure du nombre d'affections vertébrales indemnisées ou du nombre de salariés. Bien que ces mesures ne soient pas raffinées, elles sont utiles pour fournir une estimation de la population de travailleurs soumise au risque, ou de l'impact que pourrait avoir une intervention, ou une recherche, en termes de nombre d'affections vertébrales concernées.

Une autre mesure simple est le calcul de l'importance relative (%) des affections vertébrales parmi les lésions indemnisées. Cette proportion est calculée selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'affections vertébrales survenues en 1994-1996}}{\text{Nombre de lésions survenues en 1994-1996}} \times 100$$

Par exemple, on peut constater que les affections vertébrales indemnisées représentent 27,9 % des lésions professionnelles indemnisées par la CSST, survenues au Québec de 1994 à 1996. Cette mesure permet donc de connaître le poids relatif des affections vertébrales, parmi l'ensemble des lésions indemnisées par la CSST.

Finalement, une autre mesure simple est la répartition relative (%), ou distribution relative (%), des affections vertébrales indemnisées parmi les différentes modalités d'une variable. Cette mesure est calculée selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'affections vertébrales survenues en 1994-1996 pour la modalité "i"}}{\text{Nombre total d'affections vertébrales survenues en 1994-1996}} \times 100$$

Ainsi, au regard du *genre d'accident*, on constate que 58,2 % des affections vertébrales indemnisées, survenues durant la période 1994-1996 au Québec, sont de la catégorie « efforts excessifs ».

2.2.2 Indicateurs

L'identification des groupes-cible s'effectue principalement à partir d'indicateurs de santé et sécurité du travail (SST) qui constituent des estimations du risque et de la gravité des affections vertébrales indemnisées.

Le taux d'incidence

Le taux d'incidence nous indique le nombre annuel moyen d'affections vertébrales indemnisées par 100 travailleurs. Nous l'utilisons comme une estimation du risque de subir une affection vertébrale indemnisée durant une année. Il se calcul selon la formule suivante :

$$\frac{[(\text{Nombre annuel moyen d'affections vertébrales survenues en 1994-1996})]}{\text{Nombre annuel moyen de travailleurs occupés en 1994-1996}} \times 100$$

Dans le souci de fournir des valeurs fiables et significatives, seuls les regroupements de travailleurs affichant un nombre annuel moyen de salariés égal ou supérieur à 1 000, seront

retenus pour le calcul de cet indicateur. Il s'agit d'un critère qui a été utilisé dans des études antérieures (Duguay, Gervais, Hébert, 1986; Duguay, 1997).

La durée moyenne d'absence

La durée moyenne d'absence par affection vertébrale indemnisée représente le nombre moyen de jours d'indemnisation⁵ par affection vertébrale survenue en 1994-1996. Dans le cas des rechutes, récurrences ou aggravations, les journées d'absences sont cumulées pour chaque affection vertébrale, et ce jusqu'à la date de la mise à jour (1^{er} mars 1998).

Cet indicateur est utilisé comme une estimation de la gravité des affections vertébrales indemnisées. Il a été calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Nombre total de jours d'indemnisation pour les affections survenues en 1994-1996}}{\text{Nombre total de affections indemnisées survenues en 1994-1996}}$$

La distribution des affections vertébrales indemnisées, par durée d'absence, ne suit pas une distribution normale, souvent appelée courbe de Gauss (Scherrer, 1984). Pour cette raison, la moyenne ne représente pas ici la tendance centrale de la distribution, comme c'est le cas pour la moyenne d'une distribution normale. Autrement dit, la répartition des affections vertébrales selon les durées d'absence n'est pas semblable de part et d'autre de la durée moyenne, comme ce serait le cas dans une distribution normale.

Le sens attribué à cet indicateur, est celui d'une estimation de la gravité des affections vertébrales indemnisées, puisqu'il est le résultat de la division du nombre de jours d'absence, par le nombre d'affections vertébrales indemnisées qui ont occasionné ces jours d'absence. Cet usage de la durée moyenne d'absence n'est toutefois utile qu'aux fins de comparaison entre différents regroupements de travailleurs. Ce serait une erreur d'analyse que d'utiliser la durée moyenne d'absence comme une mesure représentative de la tendance centrale de la distribution.

En raison de sa distribution anormale, la valeur de cet indicateur est affectée par la présence de cas, même peu nombreux, qui ont de longues durées d'absence. Cette sensibilité est d'autant plus grande que le nombre d'affections vertébrales sur lequel s'effectue le calcul de l'indicateur est petit. Ainsi dans le but de limiter ce biais, tous les regroupements présentant un nombre d'affections vertébrales indemnisées inférieur à 50, pour les trois années couvertes par l'étude, n'ont pas fait l'objet d'un calcul. Dans les études antérieures que nous avons produites à l'IRSST (Duguay, Gervais, Hébert, 1986; Hébert, 1993; Duguay, 1997), nous avons établi que le seuil de 50 lésions réduisait le biais lié aux durées extrêmes, sauf exception.

D'autre part, afin de mieux évaluer la distribution des affections vertébrales indemnisées selon la durée, d'autres mesures et indicateurs de cette distribution ont été calculés. Il s'agit de la durée

⁵ Cela correspond aux jours d'absence indemnisés par la CSST, donc excluant la journée même de la survenue de la lésion. Par ailleurs, depuis août 1985, les jours d'indemnisation par la CSST sont comptés en journée civile et non en jour ouvrable.

médiane⁶ d'absence et de la proportion (%) des affections vertébrales indemnisées qui ont occasionné moins de 15 jours d'absence ou plus de 6 mois d'absence. D'autres aspects de la gravité des affections vertébrales indemnisées sont aussi représentés par d'autres mesures. Cela concerne des aspects qui ne sont pas liés aux jours d'indemnisation. Il s'agit de la proportion des affections vertébrales indemnisées qui ont une atteinte permanente à l'intégrité physique et psychologique (APIPP) et de la moyenne du taux de cette atteinte permanente. La détermination du taux d'APIPP est basée sur un barème des dommages qui est uniforme pour tout le Québec.

Tous ces indicateurs et mesures permettent de cerner différents aspects de la gravité des affections vertébrales indemnisées. Toutefois, sauf indication contraire, lorsque l'on parlera de la gravité des affections vertébrales indemnisées, cela concernera la durée moyenne d'absence.

Le taux de prévalence

Cet indicateur est une mesure synthétique de la prévalence, il ne correspond pas à la définition classique du taux de prévalence (Péron, Strohmenger, 1985). Il a été calculé en utilisant la formule suivante :

$$\left[\left(\frac{\text{Nombre de jours indemnisés pour les affections vertébrales survenues en 1994 – 1996}}{\text{Nombre annuel moyen de salariés en 1994 – 1996}} \right) + 1096 \text{ jours} \right] \times 1000$$

Cet indicateur représente la proportion des travailleurs qui, en moyenne, chaque jour de calendrier, font l'objet d'une indemnisation à cause d'une affection vertébrale. Cette valeur dépend à la fois de l'incidence et de la durée moyenne d'absence par affections vertébrales indemnisées. Pour cette raison, lorsque ce taux est supérieur au taux de prévalence québécois, il est alors possible de déterminer si cela résulte d'un taux d'incidence supérieur à la moyenne ou d'une gravité des lésions indemnisées supérieure à la moyenne.

Dans le souci de fournir des valeurs fiables et significatives, tous les cas présentant un nombre annuel moyen de salariés inférieur à 1 000, n'ont pas fait l'objet d'un calcul.

2.3 Portée et limites des résultats

Toutes sources de données, quelles qu'elles soient, comportent des limites et des biais. L'utilisation de données statistiques nécessite donc une connaissance de ces aspects afin d'en tenir compte lors de l'analyse des résultats, ou dans le choix des analyses à effectuer.

Les données sur la main-d'œuvre proviennent de deux enquêtes de Statistique Canada : l'enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures travaillées (EERH) et l'enquête sur la population active (EPA). Nous utilisons les données de ces enquêtes comme des estimations de la population couverte par le régime de SST, mais il existe des différences conceptuelles, qui produisent des biais.

⁶ La durée médiane d'absence représente la durée qui coupe la distribution en deux parties égales. En d'autres termes, c'est la durée, en dessous et au-dessus de laquelle, 50% des affections vertébrales indemnisées se situent.

L'enquête EERH se réfère au concept de salarié, dont nous avons donné une brève description dans la section sur les sources de données (section 2.1.2). Cette mesure de la main-d'œuvre inclut les propriétaires et administrateurs d'entreprise constituée en corporation, mais exclut les travailleurs autonomes. Toutefois les travailleurs de ces deux catégories ne sont couverts par le régime de SST, que s'ils en font la demande. Puisque tous les propriétaires et administrateurs ne sont pas couverts, cela induit une surestimation des effectifs de travailleurs. À l'inverse, comme une partie des travailleurs autonomes sont couverts par le régime SST, mais ne font pas partie des effectifs de l'EERH, cela favorise une sous-estimation de la population couverte par le régime. Nous ne disposons pas de données afin d'évaluer l'effet résultant de ces deux biais. Toutefois, ces deux biais agissant en sens inverse, ils ont tendance à s'annuler, du moins en partie, lors du calcul de taux les incluant.

D'autre part, les données de l'EERH ne couvrent pas tous les secteurs d'activité économique. Pour les activités économiques exclues, les indicateurs ne pourront pas être calculés. De plus, pour des raisons de confidentialité des données, lorsqu'un sous-secteur d'activité économique comprend moins de trois entreprises, les effectifs de la main-d'œuvre ne sont pas publiés. Il en résulte que nous n'avons pas calculé les indicateurs pour ces activités économiques.

L'enquête de l'EPA, pour sa part, utilise le concept de personnes occupées. C'est un concept plus large que celui de salariés. Il inclut, entre autres, les travailleurs autonomes. Pour cette raison les données de l'EPA constituent donc une surestimation de la population couverte par le régime de SST. Toutefois les données de cette enquête ont l'avantage de permettre un découpage des effectifs de travailleurs selon le groupe d'âge et le sexe. Par ailleurs, l'impact du biais de cette source sera atténué, car seul le découpage des données en grandes catégories de regroupements sera utilisé. Ainsi, si un groupe de travailleurs compte une grande proportion de travailleurs autonomes, le biais spécifique de ce groupe est dilué par le regroupement au sein d'une grande catégorie de travailleurs, qui compte une plus faible proportion de travailleurs autonomes, donc un biais moins grand.

Les données de l'EERH et de l'EPA correspondent à des effectifs en nombre d'individus, sans tenir compte des heures travaillées. Il est généralement recommandé d'utiliser les heures travaillées comme dénominateur, lorsque celles-ci sont disponibles (BIT, 1974; Hale et Hale, 1986). En effet, les heures travaillées tiennent compte à la fois du nombre de travailleurs exposés et de la durée d'exposition au risque de subir une lésion professionnelle. L'utilisation des effectifs d'individus entraîne donc un biais lié à la durée d'exposition. Par exemple, dans un secteur d'activité économique où il y a beaucoup de travailleurs à temps partiel, occasionnels ou sur appel, la durée moyenne d'exposition sera inférieure à l'ensemble du Québec. Pour ce secteur, le calcul des indicateurs à partir des effectifs d'individus entraîne une sous-estimation des indicateurs.

Les données de l'EERH et de l'EPA ont, par contre, l'avantage de provenir d'une enquête mensuelle, donc de tenir compte des fluctuations des effectifs, aux fins de l'estimation de la moyenne annuelle. Malgré leurs limites, ces deux enquêtes constituent des estimations valables des effectifs de la population couverte par le régime SST, afin de servir de dénominateur dans le calcul des indicateurs. L'effet des biais sera d'autant plus réduit que l'on ne comparera, entre

eux, que des indicateurs ayant été calculés à partir d'une même source, donc comportant les mêmes biais.

Les données sur les affections vertébrales indemnisées proviennent des fichiers de l'Infocentre de la CSST. La première limite de ces données, est qu'elles ne concernent que les affections vertébrales déclarées à la CSST et indemnisées, et non l'ensemble des affections vertébrales survenues au travail. Des changements concernant la gestion des employeurs, de leur dossier santé et sécurité, ont un impact direct sur cet univers. Puisqu'il y a eu certains changements, en particulier l'utilisation de plus en plus fréquente de l'assignation temporaire, cela implique qu'une partie des affections vertébrales qui surviennent au travail ne sont pas déclarées à la CSST, ou reçoivent des indemnités durant une période plus courte. C'est pour bien indiquer la limite de cet univers, que sera utilisé, dans cette étude, le terme affections vertébrales indemnisées, plutôt que simplement affections vertébrales.

En ce qui concerne la durée d'absence, la moyenne n'est pas une mesure qui représente la tendance centrale de la distribution. En fait près de 56 % des affections vertébrales ont nécessité moins de 15 jours d'absence indemnisés, alors que la moyenne est de 61,5 jours. Par ailleurs, 7,1 % des travailleurs ayant subi une affection vertébrale ont été absents pendant plus de 6 mois. Ainsi, la durée moyenne d'absence doit être considérée comme un indicateur de la gravité des affections vertébrales, mais non comme une mesure de la tendance centrale de la distribution. Elle n'est utile que dans le cadre de comparaison du niveau de gravité, entre différents regroupements de travailleurs (profession, secteur d'activité, âge, etc.).

3. APERÇU GÉNÉRAL

3.1 L'évolution de 1990 à 1996

3.1.1 Main-d'œuvre, lésions et affections vertébrales indemnisées

Au Québec, le nombre de salariés a diminué de près de 130 000 de 1990 à 1993, puis a augmenté à peu près du même nombre, pour atteindre 2 570 400 salariés en 1996 (tableau 3.1). Durant toute cette période, le nombre de lésions professionnelles indemnisées était en forte diminution passant d'environ 203 000 en 1990, à près de 114 000 en 1996. Ainsi à la fin de cette période, le nombre de salariés était à peu près le même qu'en début de période tandis que le nombre de lésions a diminué de près de 44 %.

Tableau 3.1 : Évolution du nombre de salariés, de lésions indemnisées, d'affections vertébrales indemnisées ainsi que de la proportion d'affections vertébrales parmi les lésions indemnisées, pour les activités économiques couvertes par l'EERH, Québec, 1990 à 1996

Année	Salariés	Lésions	Affections vertébrales(1)	
		N	N	Proportion(%) (2)
1990	2 581 400	202 756	53 816	26,5 %
1991	2 463 300	177 381	48 627	27,4 %
1992	2 458 600	145 590	39 787	27,3 %
1993	2 454 500	132 228	37 079	28,0 %
1994	2 479 000	130 335	36 684	28,1 %
1995	2 564 100	125 152	34 528	27,6 %
1996	2 570 400	114 059	31 971	28,0 %

Notes : (1) Le nombre d'affections vertébrales correspondant aux activités économiques couvertes par l'EERH a été estimé pour les années 1990 à 1993, à partir du rapport existant pour les années 1994-96 (93 % des affections vertébrales surviennent dans les secteurs couverts par l'EERH). Ces nombres sont donc inférieurs aux données des publications de la CSST, qui couvrent l'ensemble des secteurs d'activité économique.

(2) Représente la proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales.

Sources : - Statistique Canada, Enquête Emploi, gains et durée du travail (EERH), fichier informatique, octobre 1998;
 - CSST, fichiers de l'Infocentre, mise à jour du 1^{er} mars 1998;
 - CSST, Statistiques sur les affections vertébrales 1990-1993, 1992-1995, 1993-1996, Québec;
 - Hébert, F., 1998. Évolution des indicateurs de lésions professionnelles indemnisées, par secteur d'activité économique, Québec, 1986-1996. Montréal, Institut de recherche en santé et sécurité du travail du Québec, 146 p. (à paraître)

Le nombre d'affections vertébrales indemnisées affiche une diminution un peu moins marquée, durant la période 1990-1996, que le nombre total de lésions indemnisées. Leur nombre est passé d'environ 54 000 en 1990 à près de 32 000 en 1996, soit une baisse d'environ 41 %. Il en résulte

que l'importance relative des affections vertébrales, qui représentaient 26,5 % des lésions indemnisées en 1990, a augmenté pour atteindre 28,0 % en 1996. Puisque cette proportion était passée d'environ 24 % en 1981 à 26,5 % en 1985 (Gervais et Hébert, 1987), Il ressort donc une tendance générale à la hausse depuis plus de 15 ans.

3.1.2 Les taux d'incidence

Les taux d'incidence ont diminué durant la période de 1990 à 1996. Ainsi, il y avait 7,9 lésions indemnisées par 100 travailleurs en 1990 mais ce nombre diminue à 4,4 lésions par 100 travailleurs en 1996 (tableau 3.2). En ce qui concerne les affections vertébrales, le taux d'incidence est passé de 2,1 % à 1,2 % durant la même période. Selon l'étude de Gervais et Hébert (1987), le taux d'incidence était de 1,7 % en 1981. Ainsi en 1996 l'incidence des affections vertébrales indemnisées est inférieure à ce qu'il était en 1990, mais aussi à celui de 1981.

Parmi les indicateurs retenus, seul le taux d'incidence permet de faire des comparaisons dans le temps, pour la période 1990 à 1996. En effet, nous ne disposons pas des données pour calculer des indicateurs comparables dans le temps pour les autres indicateurs tels la durée moyenne d'absence et le taux de prévalence. Pour cette raison, seule l'évolution des taux d'incidence sera analysée. Nous pouvons toutefois mentionner que, selon une étude récente produite à l'IRSST (Hébert, 1998), pour l'ensemble des lésions professionnelles indemnisées, la durée moyenne d'absence a augmenté tandis que le taux de prévalence est demeuré stable.

Tableau 3.2 : Évolution des taux d'incidence (%) pour les lésions indemnisées et les affections vertébrales indemnisées, Québec, 1990 à 1996

Année	Incidence(%)	
	Lésions	Affections vertébrales
1990	7,9	2,1
1991	7,2	2,0
1992	5,9	1,6
1993	5,4	1,5
1994	5,3	1,5
1995	4,9	1,3
1996	4,4	1,2

Sources : Idem tableau 3.1.

3.2 La situation des affections vertébrales en 1994-96

3.2.1 Principales mesures et indicateurs

Durant la période 1994-96, il y a eu plus de 103 000 affections vertébrales indemnisées pour un nombre moyen de salarié de près de 2,6 millions (tableau 3.3). Ceci correspond à une moyenne de plus de 34 000 affections vertébrales indemnisées par année. Durant cette période, près de 28 lésions indemnisées sur 100, sont des affections vertébrales. Elles ont occasionné un peu plus

de 6,3 millions de jours d'absence, indemnisés par la CSST, et des débours totaux de près de 460 millions \$. Plus de 68 % de ces débours sont des indemnités de remplacement de revenus (IRR) versés aux travailleurs par la CSST.

Tableau 3.3 : Nombre de salariés, d'affections vertébrales indemnisées et principaux indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées, Québec, 1994-1996

Item	Valeur
Nombre moyen de salariés	2 562 213
Nombre d'affections vertébrales indemnisées	103 183
Nombre de jours d'absence indemnisés	6 342 417
Débours total	458 880 759 \$
Débours en IRR	312 788 008 \$
% des débours en IRR	68,2 %
Taux de prévalence (‰)	2,3
Taux d'incidence (%)	1,3
% des lésions qui sont des affections vertébrales indemnisées	27,9 %
Durée moyenne d'absence par affection vertébrale indemnisée	61,5 jours
Débours total moyen par affection vertébrale indemnisée	4 447 \$

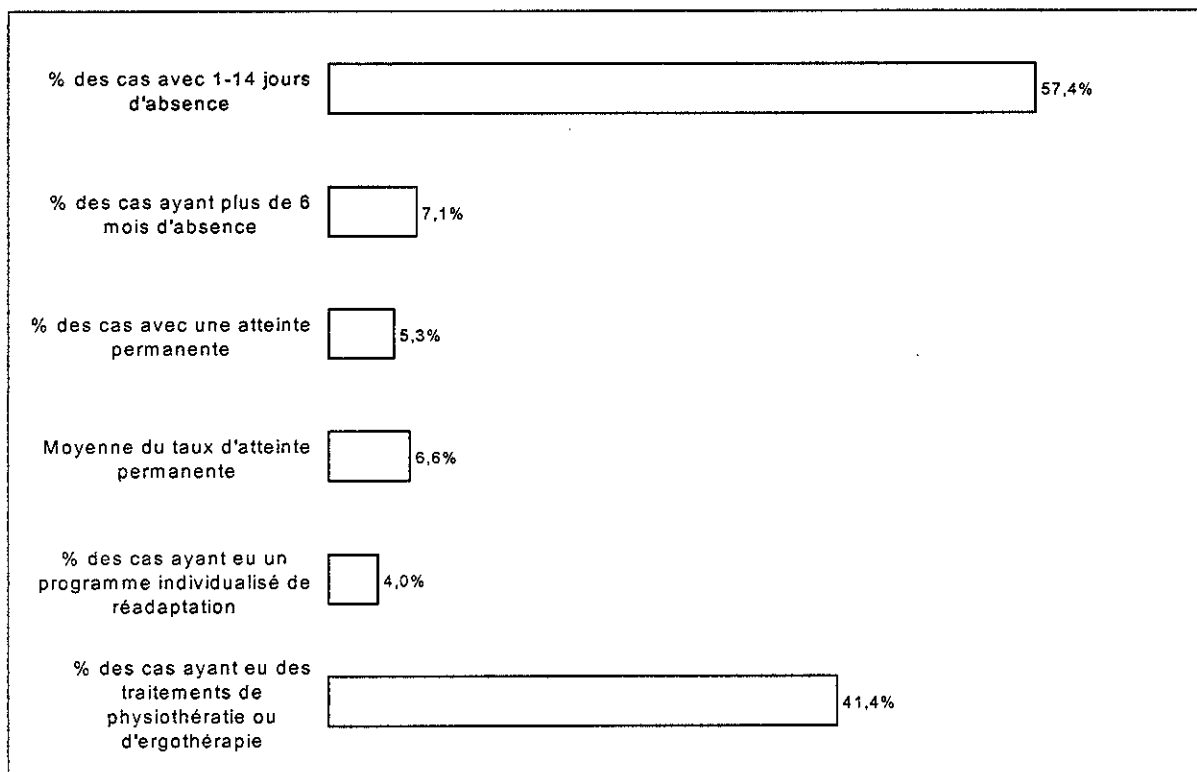
Sources : Idem tableau 3.1

Le taux d'incidence nous indique qu'il y a eu, en moyenne, 1,3 affections vertébrales indemnisées par 100 travailleurs à chaque année. Ces lésions ont nécessité, en moyenne, 61,5 jours d'absence indemnisés par la CSST, avec un débours moyen de 4 447 \$. Durant la période 1994-96, par tranche de 1 000 travailleurs, il y avait 2,3 travailleurs absents du travail à chaque jour, en raison d'une affection vertébrale indemnisée.

3.2.2 Principales caractéristiques

En ce qui concerne la durée d'absence, la moyenne n'est pas une mesure qui représente la tendance centrale de la distribution. En fait près de 56 % des affections vertébrales ont nécessité moins de 15 jours d'absence indemnisés, alors que la moyenne est de 61,5 jours (graphique 3.1). Par ailleurs, 7,1 % des travailleurs ayant subi une affection vertébrale ont été absents pendant plus de 6 mois. Ainsi, la durée moyenne d'absence doit être considérée comme un indicateur de la gravité des affections vertébrales, mais non comme une mesure de la tendance centrale de la distribution. Elle n'est utile que dans le cadre de comparaison du niveau de gravité, entre différents regroupements de travailleurs (profession, secteur d'activité, âge, etc.).

Graphique 3.1 : Importance relative (%) de quelques caractéristiques concernant les affections vertébrales indemnisées, Québec, 1994-1996 (les % sont exprimés par rapport au total des affections vertébrales indemnisées durant la période)



Source : CSST, fichiers de l'Infocentre, mise à jour du 1^{er} mars 1998

Dans 5,3 % des cas, les affections vertébrales indemnisées ont été suivies d'une atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychologique (APIPP) du travailleur accidenté. En moyenne, cette atteinte permanente est de 6,6 %. Par ailleurs, 4 % des travailleurs ont eu un plan individualisé de réadaptation (PIR), et plus de 41 % ont eu recours à des traitements de physiothérapie ou d'ergothérapie.

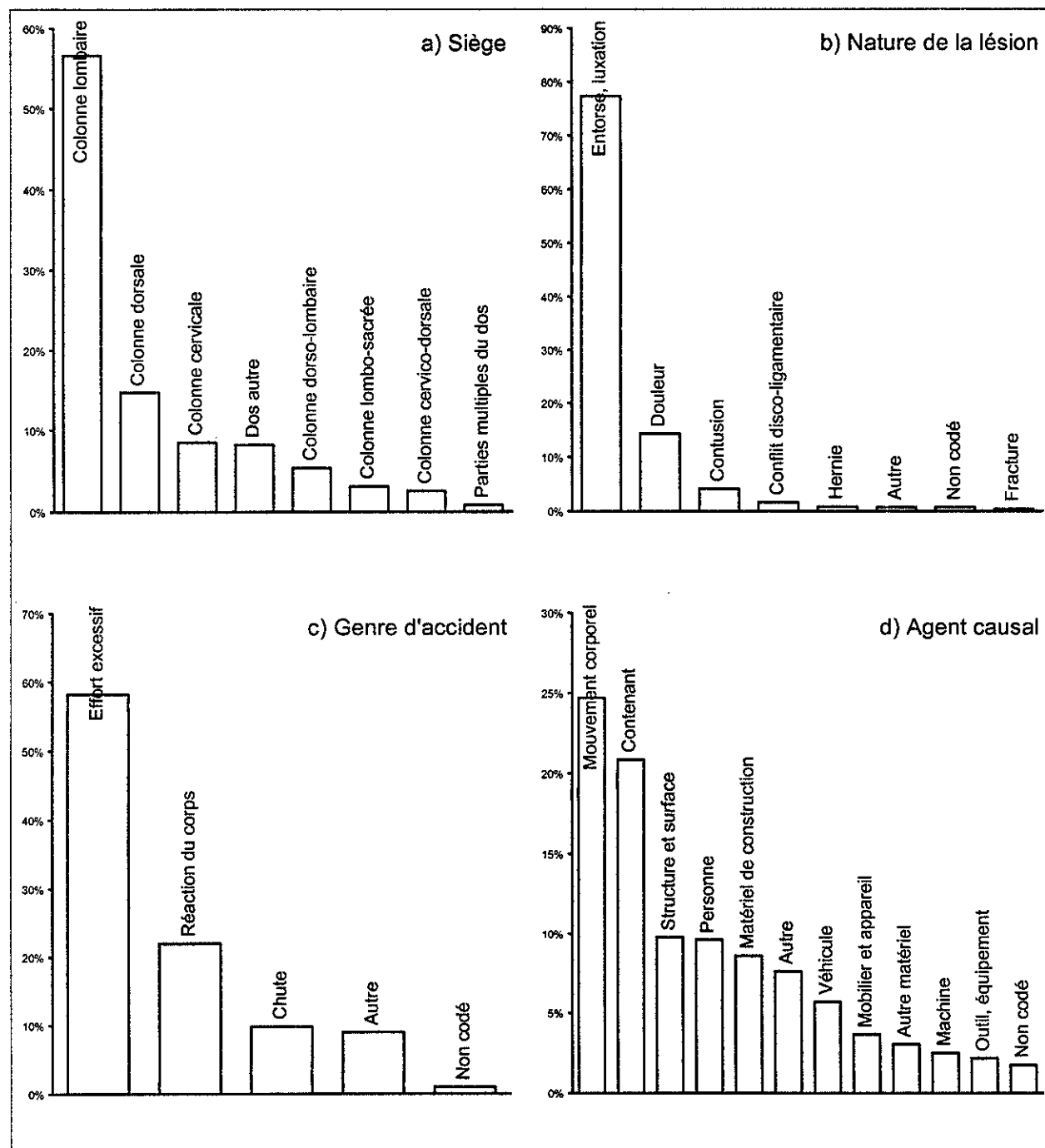
3.2.3 Principaux descripteurs de la blessure et de l'accident

Pour chaque dossier d'affection vertébrale, nous disposons de quatre descripteurs de la blessure ou de l'accident. Trois descripteurs sont liés à la lésion ou la blessure en tant que tel, soit le siège, la nature et l'agent causal de la lésion. Le quatrième descripteur, le genre d'accident, nous informe sur la manière dont la blessure a été produite.

Le graphique 3.2 présente un histogramme de fréquence relative (%) pour chacun des quatre descripteurs, pour les affections vertébrales indemnisées survenues en 1994-96. Les pourcentages représentent le poids d'une catégorie dans l'ensemble des affections vertébrales indemnisées. Ainsi, plus d'une fois sur deux, c'est la colonne lombaire qui est le siège de l'affection vertébrale. Les deux autres sièges les plus importants sont la colonne dorsale (15 %)

et la colonne cervicale (9 %). Ainsi ces trois sièges de lésion représentent plus de 80 % des affections vertébrales indemnisées.

Graphique 3.2 : Distribution (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteurs de lésion, Québec



Source : CSST, fichiers de l'Infocentre, mise à jour du 1^{er} mars 1998.

En ce qui concerne la nature de la lésion, une catégorie comprend à elle seule près de 77 % des cas. Il s'agit de la nature des entorses et luxations, qui inclut aussi les déchirures, les blessures traumatiques aux muscles, ligaments, articulations ainsi que les ligamentites. Toutefois, il faut savoir qu'à la CSST, la nature de la lésion n'est pas nécessairement la dernière diagnostiquée. Ainsi, dans certains cas de hernies ou de fractures, plusieurs semaines peuvent se passer avant qu'elles ne soient détectées par le médecin traitant. Ce nouveau diagnostic n'est pas nécessairement inscrit dans le système informatique de la CSST. Il est donc possible qu'il y ait une surestimation de l'importance des entorses et luxations, ainsi qu'une sous-estimation des hernies et fractures.

La deuxième nature de lésion, qui représente plus de 14 % des affections vertébrales indemnisées, regroupe les douleurs au dos, ce qui comprend les affections du rachis tels que dorsalgie, cervicalgie, sciatalgie, lombalgie, lumbago, etc. Ainsi, plus de 90 % des affections vertébrales indemnisées se retrouvent dans les catégories « entorse et luxation » ainsi que « douleur ».

Ce sont les efforts excessifs que le travailleur effectue en soulevant, en tirant, en poussant, en tenant, en transportant des objets ou des personnes, qui constituent le genre d'accident le plus fréquent, soit dans plus de 58 % des cas. Viennent ensuite les réactions du corps lorsque le travailleur est en train de se pencher, grimper, se tourner, marcher, courir, glisser, trébucher ou perdre l'équilibre sans tomber (22 % des cas). Dans ce genre d'accident, le mouvement du corps joue un rôle important dans la survenue de la lésion. D'autre part, 10 % des affections vertébrales indemnisées sont survenues suite à des chutes, au même niveau ou à un niveau plus bas, qui occasionnent des blessures à la colonne vertébrale. Ainsi plus de 90 % des affections vertébrales indemnisées entre 1994 et 1996 sont liées à l'un ou l'autre de ces trois genres d'accidents.

L'agent causal de la lésion est le descripteur qui présente la plus grande variété de situations. Chacun de ces agents causaux sont toutefois étroitement liés au genre d'accident qui est survenu. Les mouvements du corps représentent près du quart de tous les agents causaux des affections vertébrales indemnisées. Il s'agit principalement de mouvements, volontaire ou involontaire, ayant imposé un stress ou une tension à la colonne vertébrale. Dans plus de 90 % des cas, cet agent causal est associé à une réaction du corps comme genre d'accident. D'autres agents causaux sont étroitement liés aux efforts excessifs. Il s'agit en fait des sujets vers lesquels sont orientés les efforts, soit les contenants (21 %), les personnes (10 %), les matériaux de construction (9 %), les mobiliers et appareils (4 %), les autres matériaux (3 %), les machines (3 %) ainsi que les outils et équipements (2 %). Finalement, les structures et les surfaces de travail souvent associées aux chutes, se retrouvent dans 10 % des cas. En effet, suite à une chute, l'agent causal de la blessure est généralement une structure d'édifice ou une surface (sol, plancher, escalier, plateforme, etc.) heurtée par le travailleur.

3.2.4 L'importance de l'activité économique, la profession, l'âge et le sexe

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à déterminer des niveaux variables de risque et de gravité des affections vertébrales indemnisées. Le modèle d'analyse d'accident développé au Programme organisation du travail de l'IRSST (Cloutier, Laflamme, 1985; Champoux, Cloutier, 1996) tient compte de l'origine multifactorielle des accidents du travail, et découpe cette réalité

en cinq axes d'analyse : ainsi, les caractéristiques de l'entreprise (type d'activité économique, taille...), l'organisation du travail, la situation de travail (l'activité de travail, les caractéristiques de l'individu, de l'environnement), les circonstances de l'accident et les caractéristiques de la lésion sont tous des facteurs qui peuvent jouer un rôle dans la survenue des affections vertébrales indemnisées.

Plusieurs des facteurs considérés dans le modèle d'analyse ne peuvent être analysés qu'à partir de « recherche-terrain », les informations spécifiques qu'elles concernent n'étant pas disponibles dans les grandes enquêtes ou les sources administratives de données.

À partir des données disponibles, des variables telles l'activité économique de l'entreprise, la profession exercée par le travailleur, ainsi que l'âge et le sexe du travailleur seront examinées.

L'activité économique

L'activité économique peut être découpée en deux grandes activités, les industries de la production de biens et les industries de la production de services. L'importance des industries de la production de services, en termes d'effectifs de travailleurs, n'a cessé de s'accroître au cours de la dernière décennie. Alors qu'elles regroupaient 72 % des salariés en 1986, elles regroupaient plus de 75 % en 1996 (Hébert, 1998). Par ailleurs, alors qu'en 1986, 45,5 % de l'ensemble des lésions survenaient à ces salariés, cette proportion est passée à 53,4 % en 1996 (Hébert, 1998). Plus de la moitié des lésions surviennent aux salariés des industries de la production de services, alors que ces dernières regroupent trois salariés sur quatre.

En ce qui concerne les affections vertébrales indemnisées, plus de 60 % surviennent aux salariés de la production de services tandis que moins de 40 % concernent les salariés de la production de biens (tableau 3.4). Toutefois, comme les salariés de la production de biens sont beaucoup moins nombreux que ceux de la production de services, ce sont eux, en fait, qui ont les plus grands risques de subir une affection vertébrale indemnisée. Ainsi, le taux d'incidence est deux fois plus élevé pour les salariés de la production de biens que pour ceux de la production de services, soit 2,1 % par rapport à 1,1 %.

Tableau 3.4 : Nombre annuel de salariés, d'affections vertébrales indemnisées et principaux indicateurs annuels, par grande activité économique, Québec, 1994-1996

Grande activité économique	Nombre annuel moyen		Moyenne annuelle			
	Salariés	Affections vertébrales	Taux de prévalence (‰)	Taux d'incidence (%)	Durée moyenne d'absence (jours/aff.vert.)	Débours total moyen
Production de biens	629 788	13 459	3,6	2,1	61,7 jours	4 771 \$
Production de services	1 932 424	20 935	1,8	1,1	61,3 jours	4 239 \$
Total	2 562 213	34 394	2,3	1,3	61,5 jours	4 447 \$

Sources : Idem tableau 3.1.

Par ailleurs, la durée moyenne d'absence est semblable pour les deux grandes activités économiques, soit 61,7 jours pour la production de biens et 61,3 jours pour la production de services. Il résulte de ceci que, par tranche de 1 000 salariés, à chaque jour, il y a deux fois plus de salariés absents du travail, en raison d'une affection vertébrale, dans la production de biens que dans la production de services. Le taux de prévalence est de 3,6 ‰ dans la production de biens comparé à 1,8 ‰ dans la production de services.

Par ailleurs, le débours total moyen par affection vertébrale est plus élevé dans la production de biens (4 771 \$) que dans la production de services (4 239 \$). Cet écart peut être le reflet de la différence, en termes de durée moyenne d'absence entre les deux grandes activités économiques, mais aussi le reflet d'une différence de salaire moyen, de frais médicaux, d'indemnité pour incapacité permanente, etc.

Le tableau 3.5 présente les mêmes indicateurs, mais avec un découpage d'activité économique plus détaillé, soit au niveau des 18 divisions d'activité économique pour lesquels il était possible d'effectuer le calcul des indicateurs.

Tableau 3.5 : Nombre annuel de salariés, d'affections vertébrales indemnisées et principaux indicateurs annuels, par division d'activité économique, Québec, 1994-1996

Division d'activité économique	Nombre annuel moyen		Moyenne annuelle			
	Salariés	Affections vertébrales	Taux de prévalence (‰)	Taux d'incidence (%)	Durée moyenne d'absence (jours/aff.vert.)	Débours total moyen
Total	2 562 213	34 394	2,3	1,3	61,5 jours	4 447 \$
Exploitation forestière et services forestiers	15 439	348	7,3	2,3	118,6 jours	5 773 \$
Mines, carrières et puits de pétrole	13 978	312	6,0	2,2	97,8 jours	6 549 \$
Biens non-durables	243 197	5 278	3,1	2,2	51,4 jours	2 407 \$
Biens durables	222 309	5 694	3,4	2,6	47,9 jours	2 460 \$
Construction	101 603	1 437	5,2	1,4	135,3 jours	8 881 \$
Transport et entreposage	113 259	1 750	3,1	1,5	73,3 jours	4 052 \$
Communications	63 806	516	1,0	0,8	46,9 jours	2 517 \$
Services publics (électricité, gaz, eau, déchets)	33 262	389	1,7	1,2	52,6 jours	2 931 \$
Commerce de gros	157 196	2 397	3,1	1,5	73,2 jours	3 478 \$
Commerce de détail	324 755	4 172	2,5	1,3	69,7 jours	3 011 \$
Intermédiaires financiers et assurances	114 353	173	0,3	0,2	80,0 jours	3 883 \$
Services immobiliers et agences d'assurances	38 611	196	1,5	0,5	107,5 jours	4 698 \$
Services aux entreprises	145 066	637	0,9	0,4	72,4 jours	3 271 \$
Administration publique	129 604	1 783	1,5	1,4	40,9 jours	2 363 \$
Services d'enseignement et services annexes	230 531	896	0,6	0,4	53,7 jours	2 893 \$
Services de santé et services sociaux	306 689	5 788	2,4	1,9	46,0 jours	2 125 \$
Hébergement et restauration	169 712	1 556	1,8	0,9	72,9 jours	2 553 \$
Services divers	138 844	1 069	1,6	0,8	77,8 jours	3 317 \$

Sources : Idem tableau 3.1.

Durant la période 1994-1996, le nombre de travailleurs absents, à chaque jour, par 1 000 travailleurs, en raison d'une affection vertébrale indemnisée est supérieur à la moyenne du Québec (2,3 %) pour neuf divisions économiques. Il s'agit de l'*exploitation forestière et services forestiers* (7,3 %), des *mines, carrières et puits de pétrole* (6,0 %), de la *construction* (5,2 %), des manufactures de *biens durables* (3,4 %) et de *biens non-durables* (3,1 %), du *transport et de l'entreposage* (3,1 %), du *commerce de gros* (3,1 %) et du *commerce de détail* (2,5 %) ainsi que des *services de santé et des services sociaux* (2,4 %). Il y a donc une grande diversité d'activités économiques qui sont concernées par les affections vertébrales indemnisées.

Quatre divisions ont, en moyenne, plus de 2 affections vertébrales indemnisées par 100 travailleurs à chaque année, ce qui est supérieur au taux d'incidence pour le même type de lésion au Québec (1,3 %). Ces divisions sont les industries manufacturières de *biens durables* (2,6 %) et celles de *biens non-durables* (2,2 %), l'*exploitation forestière et les services forestiers* (2,3 %) ainsi que les *mines, carrières et puits de pétrole* (2,2 %). Ces divisions appartiennent toutes aux activités économiques soit primaires, soit secondaires.

Les affections vertébrales indemnisées ont nécessité, en moyenne, plus de 3 mois d'absence (90 jours) pour quatre divisions d'activité économique. Ce sont les divisions de la *construction* (135,3 jours), de l'*exploitation forestière et des services forestiers* (118,6 jours), des *services immobiliers⁷ et agences d'assurances* (107,5 jours) ainsi que des *mines, carrières et puits de pétrole* (97,8 jours).

Il y a aussi 4 divisions dont les débours moyens par affection vertébrale indemnisée sont supérieurs à la moyenne du Québec pour le même type de lésion (4 447 \$). Il y a la division de la *construction* (8 881 \$), les *mines, carrières et puits de pétrole* (6 549 \$), l'*exploitation forestière et les services forestiers* (5 773 \$) ainsi que les *services immobiliers et agences d'assurances* (4 698 \$).

Il ressort donc que même à un niveau aussi agrégé que deux grandes activités économiques, la variable activité économique constitue un facteur important pour différencier des groupes à risque variables. Avec un découpage plus détaillé, au niveau des divisions d'activité économique, il ressort une étendue plus grande de la valeur des indicateurs, ce qui fait ressortir de façon plus spécifique certaines activités économiques. L'exploitation forestière, les mines, les industries manufacturières de biens durables et de biens non-durables, la construction, les services immobiliers, le commerce ainsi que les services de santé et services sociaux sont mis en évidence.

Toutefois, le découpage par division n'est pas encore assez fin; il peut masquer certains groupes de travailleurs à risque, en les regroupant dans une même division avec d'autres groupes de travailleurs moins à risque mais plus nombreux. La présentation de données au niveau le plus détaillé possible, soit au niveau des sous-secteurs d'activité économique (chapitre suivant), permettra de mettre en lumière ces groupes de travailleurs les plus à risque.

⁷ Les services immobiliers comprennent, entre autres, des entreprises qui effectuent la gérance d'immeuble, avec le personnel nécessaire à cette fin (concierge, personnel de maintenance, etc.)

La profession

En regard de la profession, il existe de grandes variations concernant les indicateurs d'affections vertébrales indemnisées, même selon un découpage en grandes catégories professionnelles (tableau 3.6). Les professions de l'exploitation de transports (camionneurs, conducteurs, personnel des transports aériens, maritimes, ferroviaires, etc.) constituent le groupe le plus à risque, avec une incidence de 6,2 affections vertébrales par 100 travailleurs, ce qui est presque six fois plus élevé que le taux d'incidence moyen du Québec (1,1 %). Les manutentionnaires et autres métiers ont le deuxième taux d'incidence le plus élevé (2,4 %). Deux autres grands groupes de professions affichent des taux d'incidence supérieurs à la moyenne : les travailleurs spécialisés des industries de transformation, de l'usinage et de la fabrication de produits (1,9 %) et ceux de la construction (1,3 %).

Tableau 3.6 : Incidence (%), durée moyenne d'absence (jours) et prévalence (‰) selon la profession, pour les affections vertébrales indemnisées, Québec, 1994-1996

Professions	Incidence (%)	Durée moy. d'absence (en jours)	Prévalence (‰)
Total	1,1 %	61,5	1,8
Direction et professions libérales	0,5 %	48,1	0,7
Travail de bureau	0,5 %	61,8	0,8
Ventes	0,8 %	65,2	1,4
Services	0,8 %	65,5	1,5
Professions du secteur primaire	0,7 %	99,4	1,8
Transformation, usinage et fabrication	1,9 %	55,8	3,0
Construction	1,3 %	98,9	3,7
Exploitation de transports	6,2 %	63,9	10,8
Manutentionnaires et autres métiers	2,4 %	58,1	3,8

Note : La valeur des indicateurs, pour le total, n'est pas la même que celle calculée à partir des données de main-d'œuvre de l'EERH, car les estimations des effectifs de la main-d'œuvre sont différentes; Les catégories professionnelles correspondent à celles définies par l'EPA.

Sources : Indicateurs calculés à partir de : Statistique Canada, Enquête sur la population active, catalogue no. 71-001; CSST, fichiers de l'Infocentre, mise à jour du 1^{er} mars 1998; CSST.

En ce qui concerne la durée moyenne d'absence par lésion, deux professions se distinguent nettement des autres, avec une durée moyenne d'environ 99 jours par affection vertébrale, ce qui est bien supérieur à la moyenne de 61,5 jours. Il s'agit des professions spécialisées du secteur primaire (pêcheurs, mineurs, bûcherons, etc.) ainsi que celles de la construction.

Lorsqu'on tient compte du nombre de travailleurs absents à chaque jour, par tranche de 1 000 travailleurs, quatre regroupements de professions se situent au-dessus de la moyenne. Il s'agit des travailleurs de l'exploitation des transports (10,8 ‰), des manutentionnaires et autres

métiers (3,8 ‰), des travailleurs de la construction (3,7 ‰), ainsi que des travailleurs spécialisés des industries de transformation, de l'usinage et de la fabrication de produits (3,0 ‰).

Le groupe d'âge

Il existe une relation entre l'âge et la survenue des affections vertébrales indemnisées (Tableau 3.7). Ainsi l'incidence des affections vertébrales indemnisées augmente avec l'âge, jusqu'à un sommet dans le groupe d'âge 25-34 ans (1,3 %) et ne cesse de diminuer chez les groupes d'âge suivants, jusqu'à atteindre 0,8 % chez les travailleurs âgés de 55 ans et plus. En parallèle, il y a une augmentation de la durée moyenne d'absence avec l'âge, et ce dès le groupe d'âge 15-24 ans.

Tableau 3.7 : Incidence (%), durée moyenne d'absence (jours) et prévalence (‰) selon le groupe d'âge, pour les affections vertébrales indemnisées, Québec, 1994-1996

Groupe d'âge	Incidence (%)	Durée moy. d'absence (en jours)	Prévalence (‰)
Total	1,1 %	61,5	1,8
15 – 24 ans	1,0 %	36,0	1,0
25 – 34 ans	1,3 %	57,4	2,0
35 – 44 ans	1,1 %	63,4	2,0
45 - 54 ans	0,9 %	71,3	1,8
55 ans et plus	0,8 %	97,6	2,1

Note : La valeur des indicateurs, pour le total, n'est pas la même que celle calculée à partir des données de main-d'œuvre de l'EERH, car les estimations des effectifs de la main-d'œuvre sont différentes.

Sources : Indicateurs calculés à partir de : Statistique Canada, Enquête sur la population active, catalogue no. 71-001; CSST, fichiers de l'Infocentre, mise à jour du 1^{er} mars 1998; CSST.

Les travailleurs plus âgés ont moins d'affections vertébrales, toutes proportions gardées, mais celles-ci nécessitent de plus longues durées d'absence, soit plus de 97 jours chez ceux âgés de 55 ans et plus. En ce qui concerne les travailleurs âgés de 15-24 ans, ils se distinguent surtout par une durée moyenne d'absence nettement plus courte que la moyenne, soit 36 jours comparé à 61,5 jours pour l'ensemble.

Bien qu'il y ait une relation entre l'âge et l'incidence ou la durée moyenne d'absence, il ressort que le taux de prévalence demeure assez semblable, quel que soit l'âge, à partir du groupe d'âge 25-34 ans. Cette situation résulte de ce que la relation entre l'âge et l'incidence est l'inverse de la relation entre l'âge et la gravité des lésions, à partir du groupe d'âge 25-34 ans. Puisque le taux de prévalence est le produit de ces deux indicateurs, l'effet des relations inversées avec l'âge génère un taux de prévalence assez semblable, à partir du groupe d'âge 25-34 ans.

Le sexe

Il y a des différences entre les hommes et les femmes en ce qui concerne les affections vertébrales indemnisées (Tableau 3.8). Le risque de subir une affection vertébrale indemnisée est

deux fois plus grand chez les hommes (1,4 %) que chez les femmes (0,7 %). Par ailleurs, la durée moyenne d'absence par lésion est un peu plus élevée chez les femmes (62,4 jours) que chez les hommes (61,1 jours), quoique cette différence est faible. Il résulte de ces différences qu'à chaque jour, par tranche de 1 000 travailleurs, il y avait deux fois plus d'hommes absents du travail (2,4) que de femmes (1,1).

Tableau 3.8 : Incidence (%), durée moyenne d'absence (jours) et prévalence (‰) selon le sexe, pour les affections vertébrales indemnisées, Québec, 1994-1996

Sexe	Incidence (%)	Durée moy. D'absence (en jours)	Prévalence (‰)
Total	1,1 %	61,5	1,8
Femmes	0,7 %	62,4	1,1
Hommes	1,4 %	61,1	2,4

Note : La valeur des indicateurs, pour le total, n'est pas la même que celle calculée à partir des données de main-d'œuvre de l'EERH, car les estimations des effectifs de la main-d'œuvre sont différentes.

Sources : Indicateurs calculés à partir de : Statistique Canada, Enquête sur la population active, catalogue no. 71-001; CSST, fichiers de l'Infocentre, mise à jour du 1^{er} mars 1998; CSST.

Il existe donc une différence entre les hommes et les femmes, au regard des indicateurs d'affections vertébrales indemnisées. L'interprétation de ces résultats est complexe, car il existe de nombreux facteurs confondants. Il s'agit de facteurs qui sont aussi liés au sexe et qui ont une influence sur les indicateurs. Par exemple, les hommes et les femmes ne se retrouvent pas en nombres égaux dans tous les secteurs d'activité économique et dans toutes les professions. Par ailleurs, dans une même profession, ils n'effectuent pas nécessairement les mêmes tâches. Il y a donc des facteurs qui contribuent à la différence observée entre les indicateurs selon le sexe, mais nous ne connaissons pas la valeur exacte de la contribution de chacun de ces facteurs.

3.3 Conclusion

Le nombre annuel d'affections vertébrales indemnisées a diminué au cours des années '90, passant d'environ 54 000 en 1990 à 32 000 en 1996. Malgré cela, l'importance relative des affections vertébrales a augmenté, passant de 26,5 % à 28,0 % de l'ensemble des lésions professionnelles indemnisées. Cette situation s'explique par une diminution plus marquée du nombre total de lésions professionnelles indemnisées que du nombre d'affections vertébrales indemnisées.

Durant la période 1990-1996, le taux d'incidence est passé de 2,1 % en 1990 à 1,2 % en 1996, ce qui s'inscrit dans la tendance générale de l'ensemble des lésions indemnisées.

Durant la période plus spécifiquement à l'étude dans le présent rapport, soit la situation en 1994-96, il y a eu plus de 103 000 affections vertébrales indemnisées, soit en moyenne plus de

34 000 par année. Ces affections vertébrales indemnisées ont occasionné plus de 6,3 millions de jours d'absence indemnisés par la CSST, pour des débours totaux de près de 460 millions \$.

Annuellement, il y avait 1,3 affections vertébrales indemnisées par 100 travailleurs, chaque cas nécessitant, en moyenne 61,5 jours d'absence et des débours de 4 447 \$. En fait ces données correspondent à une moyenne de 2,3 travailleurs absents quotidiennement, par tranche de 1 000 travailleurs.

Malgré le fait que la durée moyenne d'absence était de 61,5 jours, dans plus de la moitié des cas l'absence a été de moins de 15 jours, et dans 7,1 % des cas, elle a été de plus de 6 mois. La durée moyenne d'absence n'est donc pas représentative de la tendance centrale; elle n'est utile que dans le cadre de comparaison du niveau de gravité entre différents regroupements de travailleurs.

Par ailleurs, environ 5,3 % des affections vertébrales indemnisées ont mené à une incapacité permanente, qui était en moyenne de 6,6 %. D'autre part, un plan individualisé de réadaptation (PIR) a été établi pour 4 % des travailleurs, et 41 % ont eu recours à des traitements de physiothérapie ou d'ergothérapie.

Dans plus de la moitié des cas, les affections vertébrales indemnisées surviennent à la colonne lombaire, et dans trois cas sur quatre, il s'agit d'entorses ou de luxations. Les efforts excessifs, en effectuant une tâche, sont impliqués dans plus de la moitié des affections vertébrales. Viennent ensuite les réactions du corps lorsque le travailleur effectue un mouvement, généralement dans une posture fixe, inconfortable ou contraignante. Finalement, les chutes constituent le troisième genre d'accident en importance, concernant les affections vertébrales indemnisées.

Le risque et la gravité des affections vertébrales indemnisées ne sont pas les mêmes pour toutes les catégories de travailleurs. Le taux d'incidence est deux fois plus élevé pour les salariés de la production de biens que ceux de la production de service, soit 2,1 % comparé à 1,1 %. Toutefois la durée moyenne d'absence est semblable dans ces deux catégories d'activité économique. Avec un découpage plus détaillé, soit au niveau des divisions d'activité économique, il ressort une étendue plus grande de la valeur des indicateurs, ce qui fait ressortir de façon plus spécifique certaines activités économiques. L'exploitation forestière, les mines, les industries manufacturières de biens durables et de biens non-durables, la construction, les services immobiliers, le commerce ainsi que les services de santé et services sociaux sont mis en évidence. Par ailleurs, il existe de grandes variations selon la profession exercée, tant en ce qui concerne le taux d'incidence que la durée moyenne d'absence ou le taux de prévalence. Les professions de l'exploitation des transports (camionneurs, conducteurs, personnel des transports aériens, maritimes, etc.) constituent le groupe le plus à risque.

L'âge et le sexe sont aussi liés à des variations de risque et de gravité des affections vertébrales indemnisées. L'incidence diminue avec l'âge, à partir de 35-44 ans, tandis que la durée moyenne d'absence augmente avec l'âge, et ce dès 15-24 ans. Par ailleurs, les hommes ont deux fois plus de risque de subir une affection vertébrale indemnisée que les femmes, mais pour ces dernières, la durée moyenne d'absence est un peu plus longue. Les écarts en matière de durée d'absence sont donc peu marqués entre les deux sexes.

4. PROFIL DÉTAILLÉ POUR LES SOUS-SECTEURS ÉCONOMIQUES CIBLÉS

Afin de cibler les sous-secteurs ayant les plus importants problèmes liés aux affections vertébrales indemnisées, nous avons classé les sous-secteurs selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées. Nous avons utilisé le taux de prévalence parce qu'il conjugue à la fois les effets du taux d'incidence et de la durée moyenne d'absence. Le taux d'incidence constitue une estimation du risque de subir une affection vertébrale indemnisée tandis que la durée moyenne est utilisée comme une estimation de la gravité des cas indemnisés, à des fins de comparaison entre les sous-secteurs.

Ce chapitre présente un profil détaillé pour chacun des 41 sous-secteurs⁸ ayant un taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées au moins deux fois supérieur à la valeur correspondante pour le Québec, soit 2,3 ‰. Le taux de prévalence nous indique le nombre de travailleurs absents à chaque jour, par tranche de 1 000 travailleurs, en raison d'une affection vertébrale indemnisée. Ainsi les 41 sous-secteurs ont, par 1 000 travailleurs, de 4,6 à 18,1 travailleurs absents à chaque jour, en raison d'une affection vertébrale indemnisée.

À nos yeux, ces 41 sous-secteurs constituent des groupes-cible car ils comptent, toutes proportions gardées, le plus grand nombre de travailleurs absents du travail en raison d'une affection vertébrale, que ce soit déterminé par le niveau élevé d'incidence ou de gravité de ces lésions. Il s'agit donc de sous-secteurs d'activité économique pour lesquels les activités de recherche ou d'intervention seront les plus utiles, selon les données statistiques. Ces informations constituent une aide pour la détermination des activités de recherche ou d'intervention à effectuer.

4.1 Des cibles prioritaires

Parmi les 41 sous-secteurs, les priorités à établir seront différentes selon que l'accent est mis sur l'un ou l'autre des différents indicateurs présentés, soit le taux de prévalence, d'incidence, la durée moyenne d'absence ou le nombre d'affections vertébrales indemnisées. Afin d'en faciliter l'analyse, les données seront souvent présentées, dans le texte, selon leur appartenance à de grandes entités économiques que constituent les industries du primaire (forêt, mines), du secondaire (industries manufacturières de biens durables et non-durables, construction), et du tertiaire (commerce et autres services).

4.1.1 Priorités selon le taux de prévalence

Il y a 11 sous-secteurs qui ont trois fois plus de travailleurs absents que la moyenne, soit plus de 6,8 absents par 1 000 travailleurs à chaque jour, en raison d'une affection vertébrale indemnisée (tableau 4.1). Trois sous-secteurs relèvent des activités économiques du primaire : 092 *services relatifs à l'extraction minière* (18,1 ‰), 051 *services forestiers* (7,2 ‰) ainsi que

⁸ Le lecteur qui désire connaître les niveaux de risque et de gravité des affections vertébrales pour les autres 134 sous-secteurs pour lesquels il a été possible de calculer des indicateurs, peut consulter les annexes D à I.

041 exploitation forestière (7,8 ‰). Trois autres appartiennent au manufacturier : 309 fabrication des autres produits en métal (15,3 ‰), 303 fabrication des produits en métal d'architecture et d'ornement (8,5 ‰) et 250 industrie du bois n.c.a. (8,2 ‰). Un sous-secteur provient de la construction : 403 travaux de génie (10,2 ‰). Finalement quatre sous-secteurs proviennent du tertiaire : 910 autres services d'hébergement n.c.a. (11,2 ‰), soit les pensions de famille et hôtels privés, qui souvent constituent des résidences privées pour les personnes âgées, 499 autres services publics n.c.a. (11,0 ‰), qui concernent la collecte et l'évacuation des déchets ainsi que l'exploitation des dépotoirs et incinérateurs, 543 Commerce de gros – accessoires ménagers d'ameublement (9,0 ‰) et 863 Services de soins de santé hors institution et services connexes (8,3 ‰), soit essentiellement les CLSC.

Tableau 4.1 : Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de prévalence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés	% d'AVI	Nbre AVI (1)	Incidence (%) (1)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/o)	Rang de Préval.
					Moyenne	Médiane		
Total du Québec	2 562 213	27,9	34 394	1,3	61,5	13	2,3	-
092 Services relatifs à l'extraction minière	1 372	21,7	39	2,8	232,5	48	18,1	1
309 Autres produits en métal	2 177	21,2	229	10,5	53,0	12	15,3	2
910 Autres services d'hébergement n.c.a.	3 438	33,3	143	4,2	98,4	22	11,2	3
499 Autres services publics n.c.a.	3 520	25,5	203	5,8	69,6	13	11,0	4
403 Travaux de génie	6 960	20,3	205	3,0	125,8	14	10,2	5
543 C. de gros - accessoires ménagers d'ameublement	1 782	33,6	50	2,8	117,5	15	9,0	6
303 Produits en métal d'architecture et d'ornement	3 789	22,0	129	3,4	91,2	14	8,5	7
863 Services de soins de santé hors institution et serv. con.	11 942	49,8	726	6,1	49,9	14	8,3	8
250 Bois n.c.a.	3 955	20,1	241	6,1	49,4	11	8,2	9
051 Services forestiers	4 364	24,5	124	2,8	100,6	14	7,8	10
041 Exploitation forestière	11 009	20,6	224	2,0	128,6	19	7,2	11

Note : (1) Valeur annuelle moyenne.

Sources : Statistique Canada, Enquête Emploi, gains et durée du travail (EERH), fichier informatique, octobre 1998; CSST, fichiers de l'Infocentre, mise à jour du 1^{er} mars 1998.

4.1.2 Priorités selon le taux d'incidence

Il y a 13 sous-secteurs qui ont, annuellement, plus de 4 affections vertébrales indemnisées par 100 travailleurs; ce taux d'incidence est plus du triple de la moyenne au Québec (tableau 4.2). Dix de ces sous-secteurs font partie des industries manufacturières, dont 8 dans les industries de biens durables. Les trois autres sous-secteurs relèvent du domaine du tertiaire. Les industries des activités de la forêt et des mines sont donc absentes de ces sous-secteurs à plus hauts risques d'incidence.

Tableau 4.2 : Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang du taux d'incidence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés	% d'AVI	Nbre AVI (1)	Incidence (%) (1)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Préval.
					Moyenne	Médiane		
Total du Québec	2 562 213	27,9	34 394	1,3	61,5	13	2,3	-
309 Autres produits en métal	2 177	21,2	229	10,5	53,0	12	15,3	2
863 Services de soins de santé hors institution et serv. con.	11 942	49,8	726	6,1	49,9	14	8,3	8
250 Bois n.c.a	3 955	20,1	241	6,1	49,4	11	8,2	9
499 Autres services publics n.c.a.	3 520	25,5	203	5,8	69,6	13	11,0	4
356 Verre et articles en verre	1 280	24,0	74	5,8	33,9	11	5,4	27
323 Véhicules automobiles	4 609	23,2	258	5,6	33,5	11	5,1	28
324 Carrosseries de camions, d'autobus et de remorques	2 835	20,0	146	5,1	40,6	7	5,7	24
252 Placages et contre-plaqués	2 090	26,7	104	5,0	36,5	12	5,0	32
110 Boissons	7 731	35,2	348	4,5	38,9	12	4,8	35
261 Meubles de maison	8 975	23,7	396	4,4	56,3	10	6,8	12
264 Meubles de bureau	1 449	30,3	62	4,3	56,1	13	6,5	14
109 Autres produits alimentaires	6 867	27,4	298	4,3	54,1	13	6,4	15
910 Autres services d'hébergement n.c.a.	3 438	33,3	143	4,2	98,4	22	11,2	3

Note : (1) Valeur annuelle moyenne.

Sources : Statistique Canada, Enquête Emploi, gains et durée du travail (EERH), fichier informatique, octobre 1998; CSST, fichiers de l'Infocentre, mise à jour du 1^{er} mars 1998.

Parmi les 13 sous-secteurs ciblés à partir du taux d'incidence, 5 ont également été ciblés à partir du taux de prévalence. Il s'agit de deux sous-secteurs de la production de biens, soit 309 fabrication des *autres produits en métal* (10,5 %) et 250 *industrie du bois n.c.a.* (6,1 %), ainsi que trois sous-secteurs de la production de services, soit 863 *Services de soins de santé hors institution et services connexes* (6,1 %), 499 *autres services publics n.c.a.* (5,8 %) et 910 *autres services d'hébergement n.c.a.* (4,2 %).

Les 8 sous-secteurs cible qu'ajoute ici le taux d'incidence, font tous partie des industries de la production de biens. Il s'agit de 356 la fabrication du *verre et d'articles en verre* (5,8 %), 323 la fabrication de *véhicules automobiles* (5,6 %), 324 la fabrication des *carrosseries de camions, d'autobus et de remorques* (5,1 %), 252 la fabrication du *placages et contre-plaqués* (5,0 %), 110 l'industrie des *boissons* (4,5 %), 261 l'industrie du *meuble de maison* (4,4 %), 264 l'industrie du *meuble de bureau* (4,3 %) et 109 l'industrie des *autres produits alimentaires* (4,3).

4.1.3 Priorités selon la gravité

Au regard de la gravité des affections vertébrales indemnisées, il y a 11 sous-secteurs, parmi les 41 ciblés selon le taux de prévalence, dont la durée moyenne d'absence a été de plus de 90 jours (tableau 4.3). Alors qu'au regard du ciblage selon le taux d'incidence, la majorité des sous-secteur appartiennent à l'industrie manufacturière; ici il n'y a qu'un seul sous-secteur qui relève de cette industrie. Ainsi les affections vertébrales indemnisées qui nécessitent de longues durées d'absence ne se retrouvent pas uniquement ou principalement dans le secteur manufacturier, mais dans une diversité d'activités économiques, soit les activités minières, forestières, de la construction, du commerce et des services.

Tableau 4.3 : Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de la durée moyenne d'absence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés	% d'AVI	Nbre AVI (1)	Incidence (%) (1)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Préval.
					Moyenne	Médiane		
Total du Québec	2 562 213	27,9	34 394	1,3	61,5	13	2,3	-
092 Services relatifs à l'extraction minière	1 372	21,7	39	2,8	232,5	48	18,1	1
401 Promotion et construction résidentielle	15 704	21,0	168	1,1	169,2	23	5,0	31
420 Entrepreneurs spécialisés	61 579	22,6	965	1,6	134,1	18	5,8	22
041 Exploitation forestière	11 009	20,6	224	2,0	128,6	19	7,2	11
403 Travaux de génie	6 960	20,3	205	3,0	125,8	14	10,2	5
543 C. de gros - accessoires ménagers d'ameublement	1 782	33,6	50	2,8	117,5	15	9,0	6
501 C. de gros - produits agricoles	1 288	32,2	29	2,3	104,0	12	6,4	16
051 Services forestiers	4 364	24,5	124	2,8	100,6	14	7,8	10
910 Autres services d'hébergement n.c.a.	3 438	33,3	143	4,2	98,4	22	11,2	3
635 C. de détail - ateliers de réparation de véhicules automobiles	18 439	20,0	325	1,8	96,7	14	4,7	39
303 Produits en métal d'architecture et d'ornement	3 789	22,0	129	3,4	91,2	14	8,5	7

Note : (1) Valeur annuelle moyenne.

Sources : Statistique Canada, Enquête Emploi, gains et durée du travail (EERH), fichier informatique, octobre 1998; CSST, fichiers de l'Infocentre, mise à jour du 1^{er} mars 1998.

Parmi les 11 sous-secteurs, un seul avait déjà été ciblé selon le taux d'incidence et de prévalence, il s'agit de 910 *autres services d'hébergement n.c.a* (98,4 jours). Ce sous-secteur représente donc une cible significative.

Par ailleurs, 6 autres sous-secteurs avaient été identifiés par le ciblage basé sur le taux de prévalence. Ces sous-secteurs appartiennent à tous les grands domaines d'activité économique. Il s'agit de 092 *services relatifs à l'extraction minière* (232,5 jours), 041 *l'exploitation forestière* (128,6 jours), 403 *travaux de génie* (125,8 jours), 543 *commerce de gros des accessoires ménagers d'ameublement* (117,5 jours), 051 *services forestiers* (100,6 jours) et 303 *la fabrication de produits en métal d'architecture et d'ornement* (91,2 jours).

En fait, le ciblage selon la gravité vient ajouter 4 autres sous-secteurs à ceux qui avaient déjà été identifiés par les autres indicateurs. Deux relèvent du secteur de la construction et les deux autres du domaine des services. Il s'agit spécifiquement de 401 *promotion et construction résidentielle* (169,2 jours), 420 *entrepreneurs spécialisés en construction* (134,1 jours), 501 *commerce de gros des produits agricoles* (104,0 jours) ainsi que de 635 *commerce de détail de réparation de véhicules automobiles* (96,7 jours).

4.1.4 Priorités selon le nombre d'affections vertébrales indemnisées

L'impact potentiel d'une recherche ou d'une intervention sera d'autant plus grand que le nombre de lésions concernées sera élevé. Le tableau 4.4 présente, parmi les 41 sous-secteurs ciblés, ceux qui comptent annuellement plus de 300 affections vertébrales indemnisées. Ces 12 sous-secteurs représentent 10 % de la main-d'œuvre québécoise mais regroupent, à eux seuls, près de 25 % des affections vertébrales indemnisées.

Cinq de ces sous-secteurs avaient déjà été identifiés comme cible prioritaire soit en raison de la prévalence, de l'incidence ou de la gravité des affections vertébrales indemnisées. Il s'agit des sous-secteurs 420 *entrepreneurs spécialisés de la construction* (965 affections vertébrales), 863 *services de soins de santé hors institution et services connexes* (726 affections vertébrales), 261 *fabrication de meubles de maison* (396 affections vertébrales), 110 *industrie de la fabrication des boissons* (348 affections vertébrales) et de 635 *commerce de détail – ateliers de réparation de véhicules automobiles* (325 affections vertébrales). Ces sous-secteurs constituent les cibles les plus prioritaires car ils combinent une incidence ou une gravité élevée à un grand nombre d'affections vertébrales indemnisées.

On compte 7 autres sous-secteurs qui ont plus de 300 affections vertébrales indemnisées par année. Celui qui en a le plus grand nombre est le sous-secteur 862 *autres établissements de santé et services sociaux* (1 852 affections vertébrales), qui comprend les centres de transition, de réadaptation, d'accueil ainsi que les établissements, autres que les hôpitaux et les CLSC, qui offrent des soins de santé ou des services sociaux à domicile. Il y a ensuite les sous-secteurs 456 *camionnage* (839 affections vertébrales), 521 *commerce de gros – produits alimentaires* (729 affections vertébrales), 160 *fabrication de produits en matière plastique* (528 affections vertébrales), 251 *scieries, rabotage et usines de bardeaux* (517 affections vertébrales), 995 *services relatifs aux bâtiments et aux habitations* (412 affections vertébrales) et le 254 *industries des portes, châssis et autres bois travaillés* (345 affections vertébrales). Ces sous-secteurs ont,

quotidiennement, au moins deux fois plus de travailleurs absents en raison d'une affection vertébrale indemnisée que la moyenne et ils comptent un grand nombre d'affections vertébrales indemnisées. Ils constituent donc des groupes-cible importants.

Tableau 4.4 : Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang du nombre d'affections vertébrales indemnisées (AVI), et diverses mesures et indicateurs annuels pour les AVI, Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés	% d'AVI	Nbre AVI (1)	Incidence (%) (1)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Préval.
					Moyenne	Médiane		
Total du Québec	2 562 213	27,9	34 394	1,3	61,5	13	2,3	-
862 Autres établissements de santé et services sociaux	52 846	44,2	1 852	3,5	52,4	14	5,0	30
420 Entrepreneurs spécialisés	61 579	22,6	965	1,6	134,1	18	5,8	22
456 Camionnage	33 063	30,4	839	2,5	88,7	15	6,2	17
521 C. de gros - produits alimentaires	20 015	36,3	729	3,6	60,6	13	6,0	20
863 Services de soins de santé hors institution et	11 942	49,8	726	6,1	49,9	14	8,3	8
160 Produits en matière	14 659	24,3	528	3,6	49,6	12	4,9	33
251 Scieries, rabotage et usines de bardeaux	15 183	20,3	517	3,4	51,6	11	4,8	34
995 Services relatifs aux bâtiments et aux	16 743	32,6	412	2,5	86,7	15	5,8	23
261 Meubles de maison	8 975	23,7	396	4,4	56,3	10	6,8	12
110 Boissons	7 731	35,2	348	4,5	38,9	12	4,8	35
254 Portes, châssis et autres bois travaillés	10 108	21,1	345	3,4	51,4	10	4,8	36
635 C. de détail - ateliers de réparation de véhicules automobiles	18 439	20,0	325	1,8	96,7	14	4,7	39

Note : (1) Valeur annuelle moyenne

Sources : Statistique Canada, Enquête Emploi, gains et durée du travail (EERH), fichier informatique, octobre 1998; CSST, fichiers de l'Infocentre, mise à jour du 1^{er} mars 1998.

4.1.5 Les professions dans les 41 sous-secteurs ciblés

Parmi les sous-secteurs ciblés en raison de la prévalence, de l'incidence, de la gravité ou du nombre d'affections vertébrales, on retrouve des professions qui ont une plus grande proportion d'affections vertébrales indemnisées. Pour chacun des sous-secteurs ciblés, la liste spécifique des professions est présentée dans les profils statistiques détaillés qui suivent dans ce chapitre.

Un survol général fait ressortir qu'il y a fréquemment des professions transsectorielles, comme celles de manœuvres ou manutentionnaires, camionneurs ou chauffeurs-livreurs ainsi que les professions de soudeurs ou oxycoupeurs, qui comptent pour une proportion appréciable de lésions professionnelles indemnisées.

D'autres professions, plus spécifiques aux différents sous-secteurs, apparaissent aussi comme ayant une grande proportion des affections vertébrales indemnisées. Par exemple, il y a la profession d'infirmière, d'aide-infirmière, chef et cuisinier, concierge et personnel du nettoyage, mécanicien, mineur, bûcheron, ébéniste, charpentier, tuyauteur et électricien. Cela touche aussi certaines professions spécialisées de ces sous-secteurs tels ceux des aliments et boissons, de la fabrication et du montage de produits en métal, de la fabrication et du montage de véhicules automobiles, des produits en plastique et caoutchouc, du verre et des produits en verre ainsi que les travailleurs spécialisés dans la conservation des forêts.

4.2 Profil statistique détaillé pour les sous-secteurs cibles

Les pages qui suivent présentent un profil statistique détaillé, sur deux pages, pour chacun des 41 sous-secteurs ayant un taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées au moins deux fois supérieur à la valeur correspondante pour le Québec (2,3 ‰). Le profil détaillé contient diverses mesures et indicateurs, produits à partir des deux sources de données utilisées dans cette étude, afin de connaître les caractéristiques détaillées des affections vertébrales indemnisées survenues au Québec, de 1994 à 1996.

Le profil se divise en quatre sections :

- I) Principales mesures et indicateurs;
- II) Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales;
- III) Les cinq professions qui comptent le plus d'affections vertébrales indemnisées;
- IV) Distribution (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées par descripteur de lésion.

Chacune des sections, sauf la troisième, contient les données pour le sous-secteur ciblé et la valeur correspondante pour l'ensemble de l'activité économique au Québec. Cette dernière valeur sert comme donnée de référence pour comparer la situation dans le sous-secteur avec l'ensemble ou la moyenne du Québec.

Il n'y a que dans la section I qu'on retrouve des taux et des mesures spécifiques. Les taux sont des mesures qui permettent d'estimer le risque ou la gravité des affections vertébrales indemnisées.

Les sections II, III et IV présentent, pour le sous-secteur et l'ensemble du Québec, la répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées d'une catégorie, parmi l'ensemble des affections vertébrales indemnisées, pour le sous-secteur ou l'ensemble du Québec, selon le cas. Par exemple, dans la section II, il y a la proportion des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur et pour l'ensemble du Québec, qui ont nécessité de 1 à 14 jours d'absence. Dans la section III, on relève la proportion des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur, pour chacune des cinq professions qui comptent le plus d'affections vertébrales indemnisées dans ce sous-secteur.

4.3 Sous-secteur 092 services relatifs à l'extraction minière

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 1 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 21,7% (Québec 27,9%).

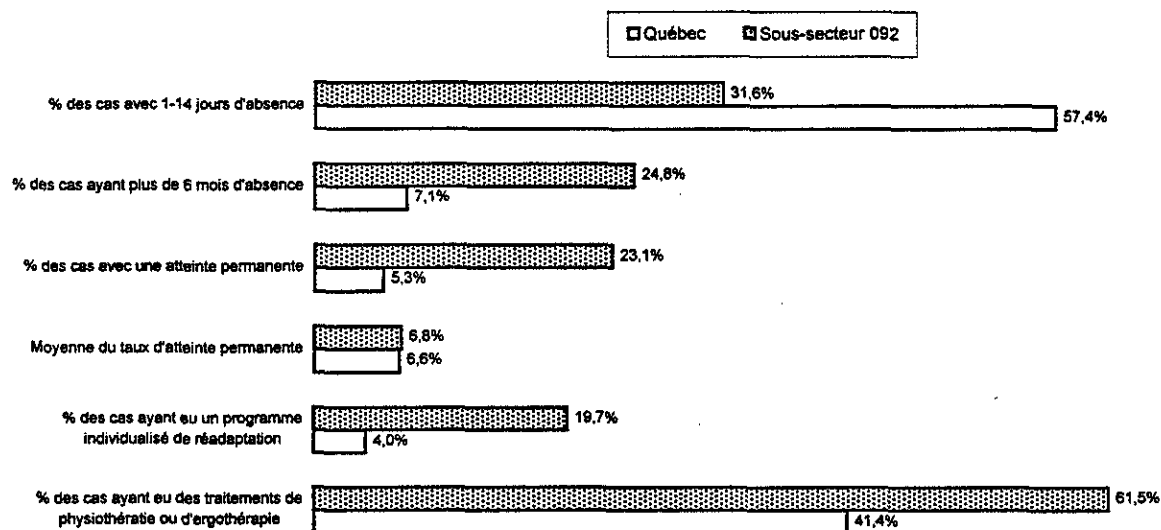
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	1 372	0,1%
Aff. vert. Indemnisées	39	0,1%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 092	Au Québec
Taux de prévalence	18,1 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	2,8%	1,3%
Durée moyenne d'absence	232,5 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	48,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	20 275 \$	4 447 \$

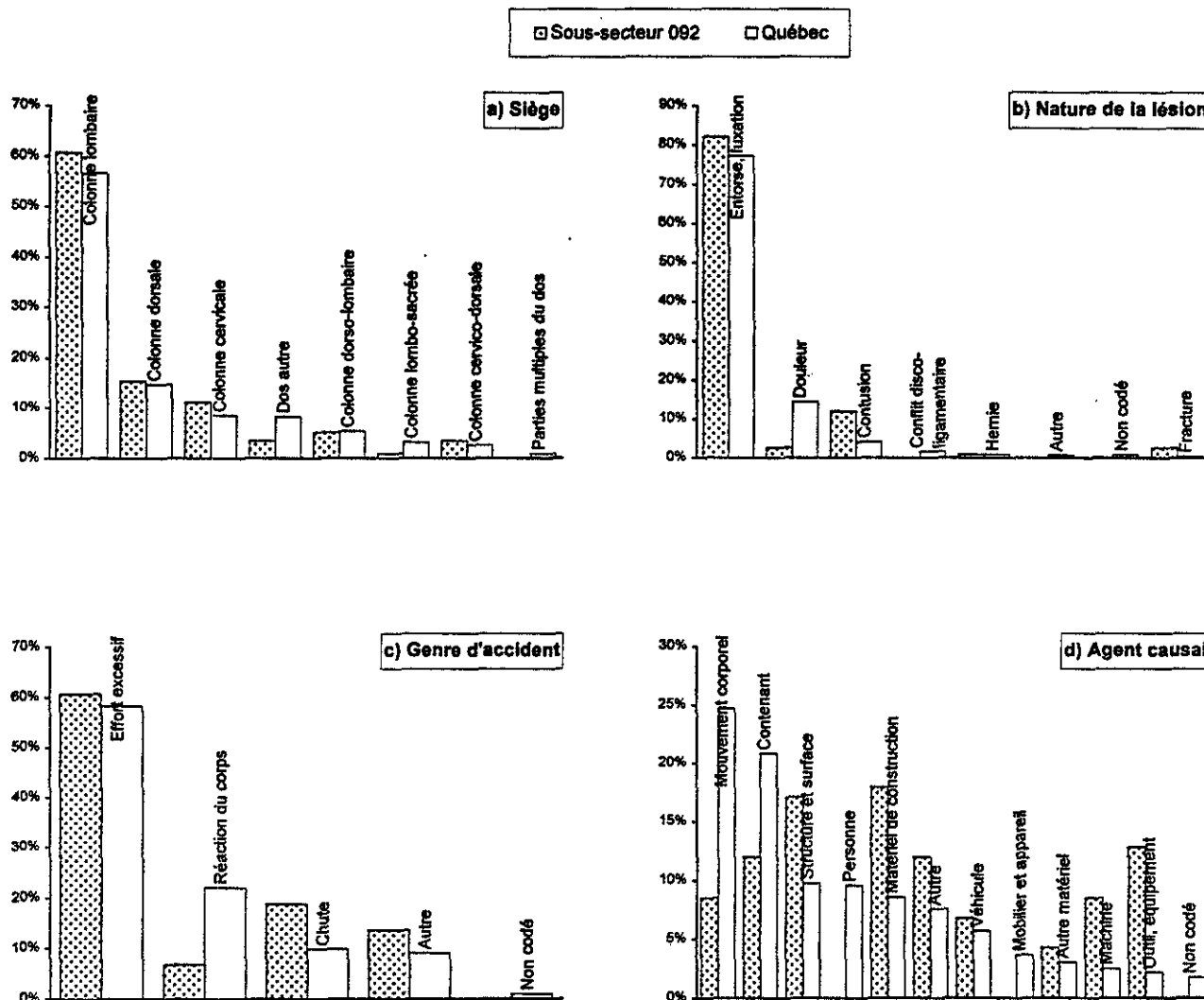
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

7713 - AUTRES TRAV.SPEC. DS FORAGE DES ROCHES & DU SOUS-SOL	59,7%
7717 - MINEURS & CARRIERS SPEC. DS HAVAGE, TRANSPORT, CHARGEMENT	12,8%
7719 - AUTRES MINEURS, CARRIERS, FOREURS DE PUIITS, N.C.A.	12,0%
7718 - MANOEUV. & TRAV.ASS.(MINES, CARRIERES, CHAMPS PETROLE, GAZ)	1,7%
9919 - AUTRES TRAVAILLEURS, N.C.A.	1,7%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 092 services relatifs à l'extraction minière et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ À chaque jour, par tranche de 1 000 travailleurs, il y a près de 8 fois plus de travailleurs absents dans ce sous-secteur (18,1), qu'en moyenne au Québec (2,3). Cette situation est surtout liée à la gravité des cas, la durée moyenne et médiane étant 4 fois supérieure à celles du Québec.

§ Dans environ un cas sur quatre, les travailleurs ont été absents plus de 6 mois et dans la même proportion, ils ont eu une atteinte permanente suite à l'affection vertébrale.

§ Dans près de 60% des cas, ce sont les professions exercées par les «autres travailleurs spécialisés dans le forage des roches et du sous-sol» qui sont atteints par les affections vertébrales indemnisées.

§ Bien que les efforts excessifs demeurent le genre d'accident le plus fréquent, ce sous-secteur se distingue par une proportion de chutes et d'autres genres d'accident qui sont supérieures à la moyenne. Par ailleurs, les principaux agents causaux sont le matériel de construction, les structures et surfaces ainsi que les outils et équipements.

4.4 Sous-secteur 309 industries manufacturières - autres produits en métal

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 2 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 21,2% (Québec 27,9%).

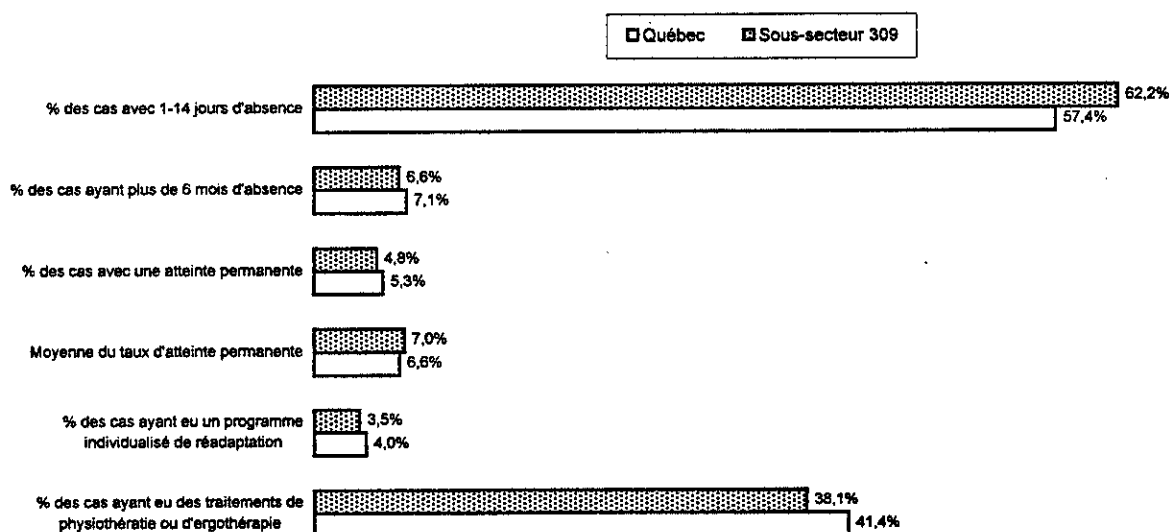
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	2 177	0,1%
Aff. vert. Indemnisées	229	0,7%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 309	Au Québec
Taux de prévalence	15,3 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	10,5%	1,3%
Durée moyenne d'absence	53,0 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	12,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	3 646 \$	4 447 \$

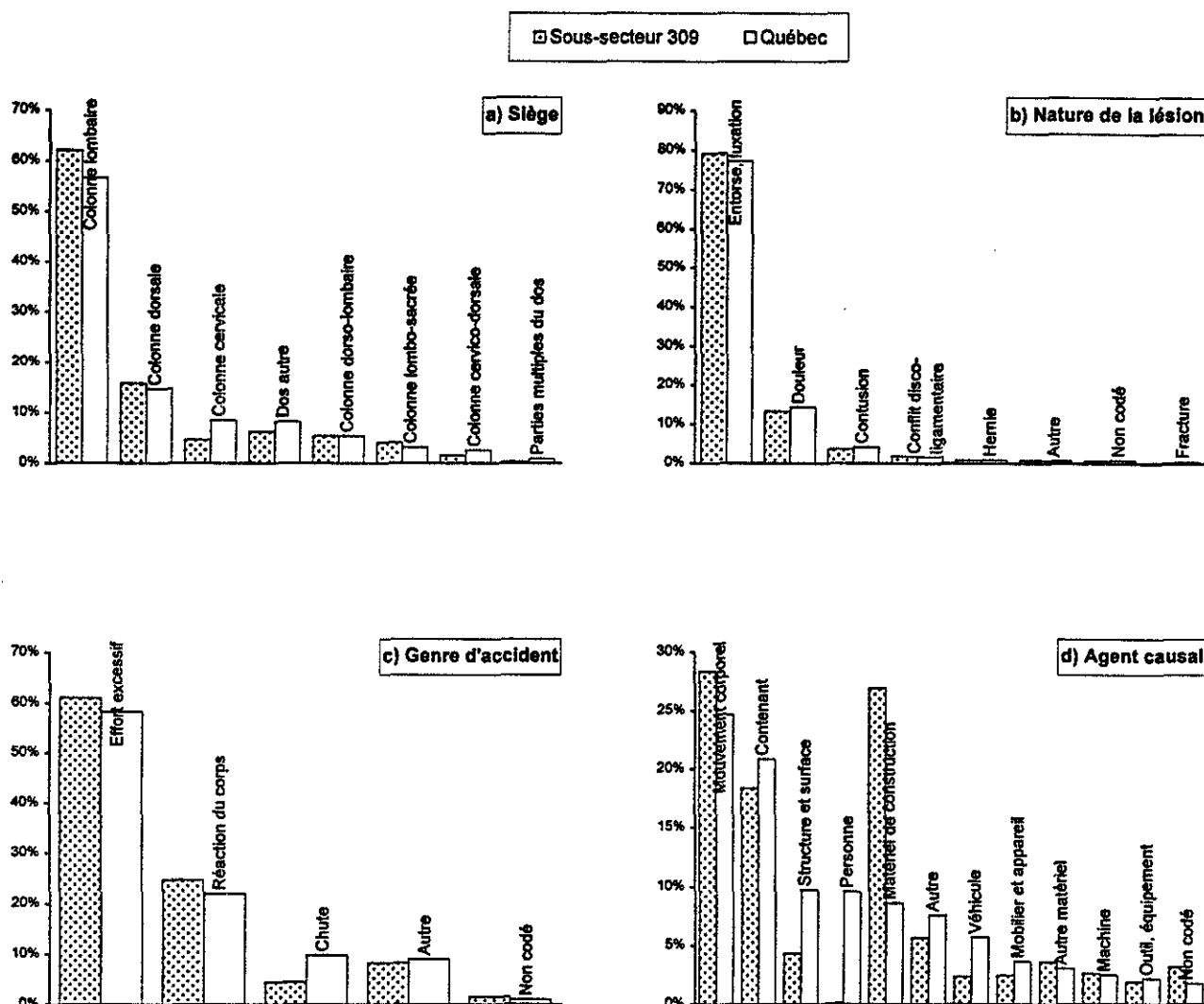
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

8528 - MANOEUV.&TRAV.ASS. FABRIC.& MONTAGE PROD.METAL.N.C.A.	23,3%
8335 - SOUDEURS ET OXYCOUPEURS	17,2%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	11,5%
8529 - AUTRES TRAV.SPEC.FABRICATION & MONTAGE PROD. METAL. N.C.A.	9,0%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	5,8%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 309 industries manufacturières - autres produits en métal et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Toutes proportions gardées, ce sous-secteur compte, à chaque jour, 6,6 fois plus de travailleurs absents en raison d'une affection vertébrale indemnisée que la moyenne du Québec, soit 15,3 o/oo comparé à 2,3 o/oo. Cette situation est surtout liée à l'incidence des cas qui est 8 fois plus élevée que la moyenne.

§ Tous les indicateurs de durée d'absence par affection vertébrale sont inférieurs à ceux de l'ensemble du Québec.

§ Plus d'un cas sur trois survient à trois professions de «manoeuvres ou manutentionnaires». Les «soudeurs et oxycoupeurs» ainsi que les «autres travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de produits métalliques» sont aussi concernés par ce problème de santé.

§ Les matériaux de construction et les mouvements du corps constituent des agents causaux qui sont ici plus important que dans l'ensemble des industries du Québec.

4.5 Sous-secteur 910 autres services d'hébergement n.c.a.

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 3 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 33,3% (Québec 27,9%).

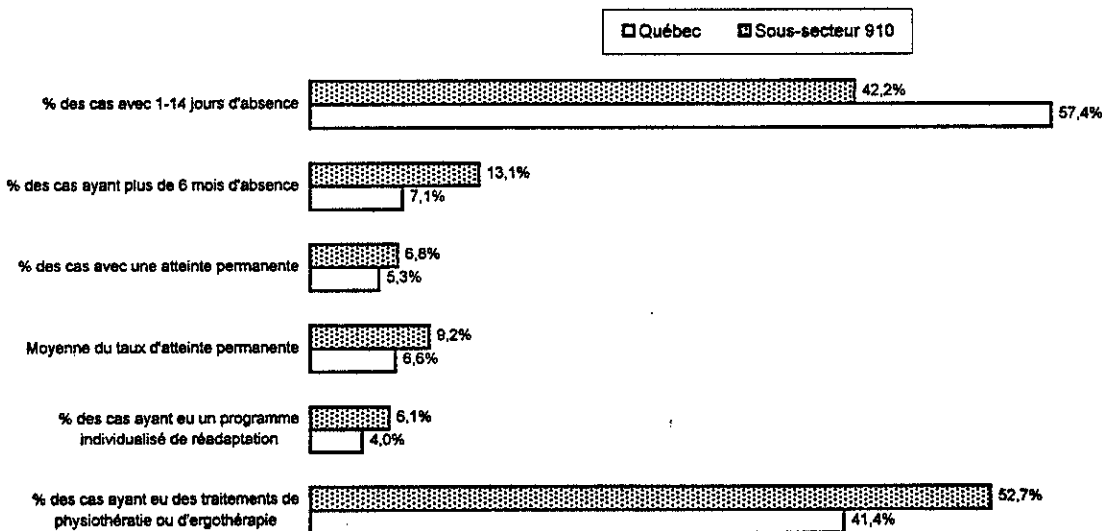
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	3 438	0,1%
Aff. vert. Indemnisées	143	0,4%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 910	Au Québec
Taux de prévalence	11,2 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	4,2%	1,3%
Durée moyenne d'absence	98,4 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	22,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	5 590 \$	4 447 \$

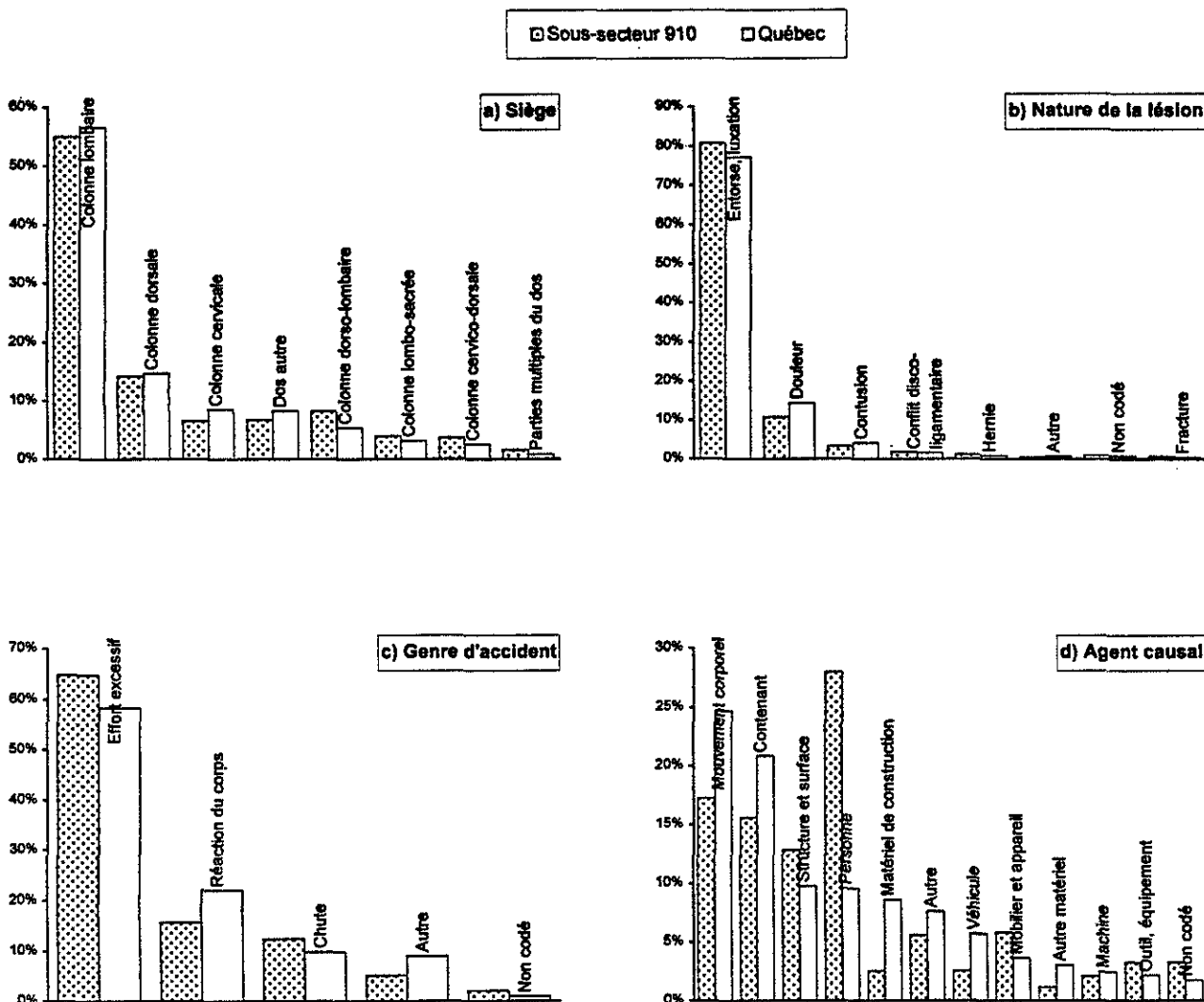
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

3135 - AIDES-INFIRMIERES ET GARÇON DE SALLE D'HOPITAL	28,5%
6121 - CHEFS ET CUISINIERS	13,1%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	10,0%
6191 - CONCIERGES, EMPLOYES DES SERV. DOMESTIQUES & NETTOYAGE	7,5%
6125 - TRAV. SPEC. DANS LES ALIMENTS ET BOISSONS	4,9%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 910 autres services d'hébergement n.c.a. et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Ce sous-secteur comprend, principalement, les pensions de famille et hôtels privés, qui souvent constituent des résidences pour personnes âgées. Toutes proportions gardées, il compte, à chaque jour, 4,9 fois plus de travailleurs absents en raison d'une affection vertébrale indemnisée que la moyenne du Québec, soit 11,2 o/oo comparé à 2,3 o/oo. Parmi les lésions indemnisées dans ce sous-secteur, le tiers sont des affections vertébrales.

§ L'incidence et la gravité des affections vertébrales indemnisées sont supérieures à la moyenne. Dans plus de 13% des cas, les travailleurs ont été absents plus de 6 mois, et ceux qui ont une atteinte permanente ont en moyenne 9,2% d'incapacité.

§ Plus du quart des affections vertébrales surviennent aux «aides-infirmières». Viennent ensuite les «chefs et cuisiniers», les «manoeuvres et manutentionnaires», les «concierges» ainsi que les «travailleurs spécialisés dans les aliments et boissons».

§ Dans plus d'un cas sur quatre, l'agent causal de l'affection vertébrale est la personne qui est manipulée ou déplacée par le travailleur.

4.6 Sous-secteur 499 autres services publics n.c.a.

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 4 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 25,5% (Québec 27,9%).

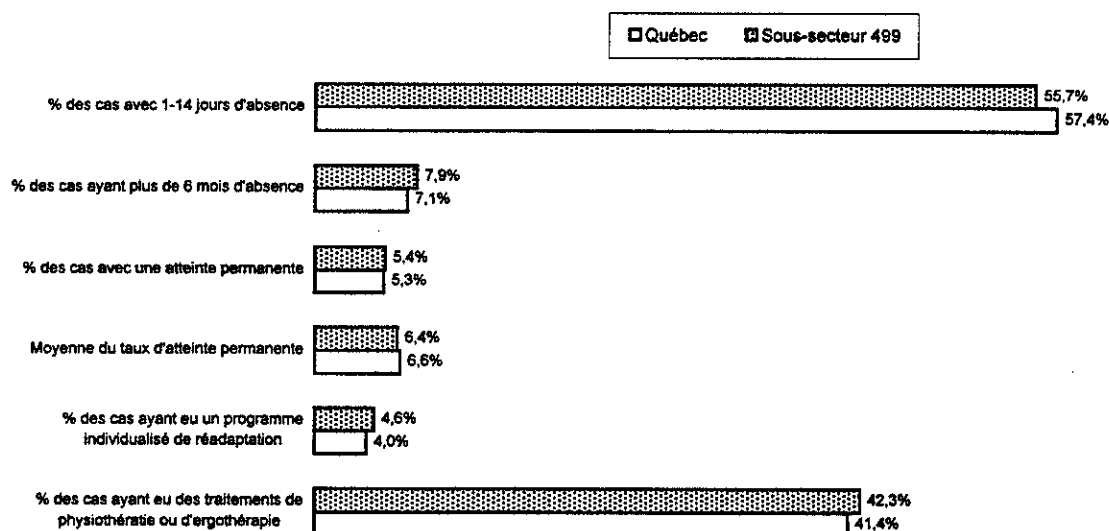
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	3 520	0,1%
Aff. vert. indemnisées	203	0,6%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 499	Au Québec
Taux de prévalence	11,0 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	5,8%	1,3%
Durée moyenne d'absence	69,6 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	13,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	5 079 \$	4 447 \$

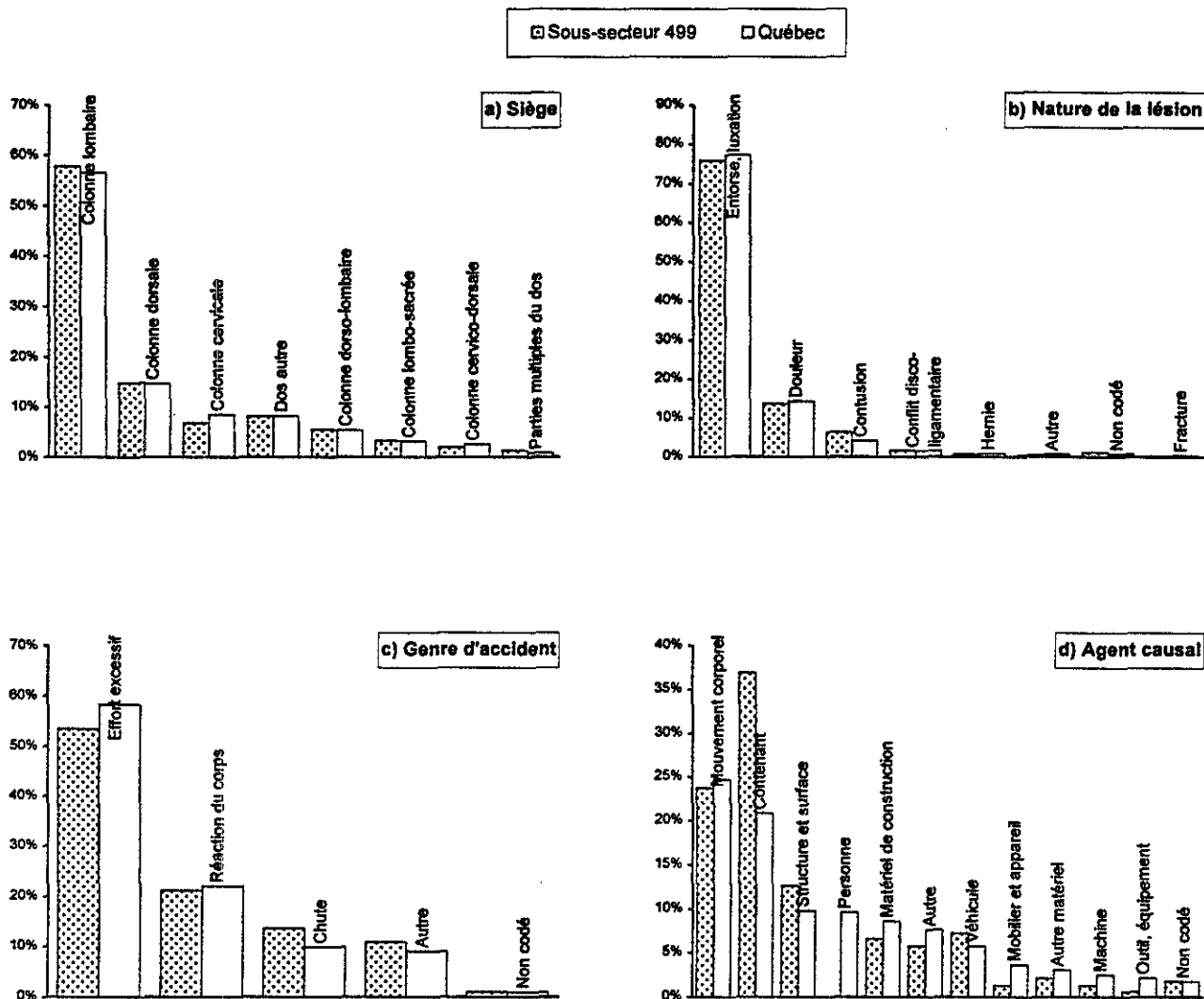
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	38,4%
9175 - CAMIONNEURS	24,2%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	7,2%
5193 - CHAUFFEURS-LIVREURS	3,8%
6198 - MANOEUV. ET TRAV. ASS. DES SERV.	3,1%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 499 autres services publics n.c.a. et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Toutes proportions gardées, ce sous-secteur, qui comprend la collecte des déchets et l'exploitation des dépotoirs et incinérateurs, compte, à chaque jour, 4,8 fois plus de travailleurs absents en raison d'une affection vertébrale indemnisée que la moyenne du Québec, soit 11,0 o/oo comparé à 2,3 o/oo. Cette situation résulte surtout de l'incidence élevée, bien que la gravité soit aussi supérieure à la moyenne.

§ Dans près de la moitié des cas, l'affection vertébrale survient à l'une des trois professions de «manoeuvre ou manutentionnaire». La proportion des affections vertébrales survenues aux «camionneurs» et «chauffeurs-livreurs» est aussi importante.

§ Les chutes se retrouvent un peu plus fréquemment que la moyenne comme genre d'accident, bien que les efforts excessifs et les réactions du corps constituent les genres d'accident les plus fréquents.

§ Les principaux agents causaux sont les contenants manipulés ou transportés, les mouvements du corps ainsi que les structures ou les surfaces sur lesquelles les travailleurs se heurtent en chutant.

4.7 Sous-secteur 403 industries de la construction - travaux de génie

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 5 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 20,3% (Québec 27,9%).

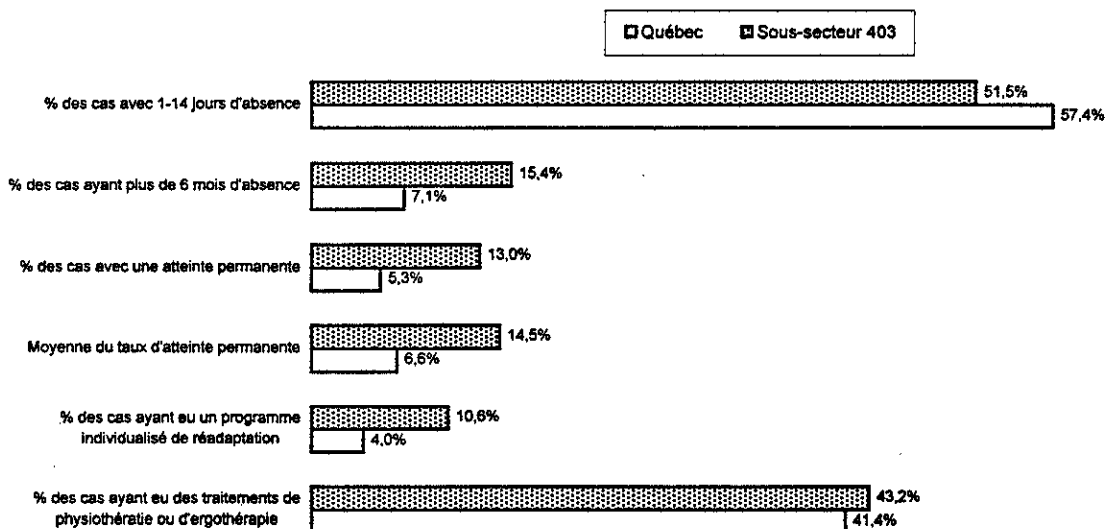
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	6 960	0,3%
Aff. vert. Indemnisées	205	0,6%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 403	Au Québec
Taux de prévalence	10,2 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	3,0%	1,3%
Durée moyenne d'absence	125,8 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	14,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	12 136 \$	4 447 \$

II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées

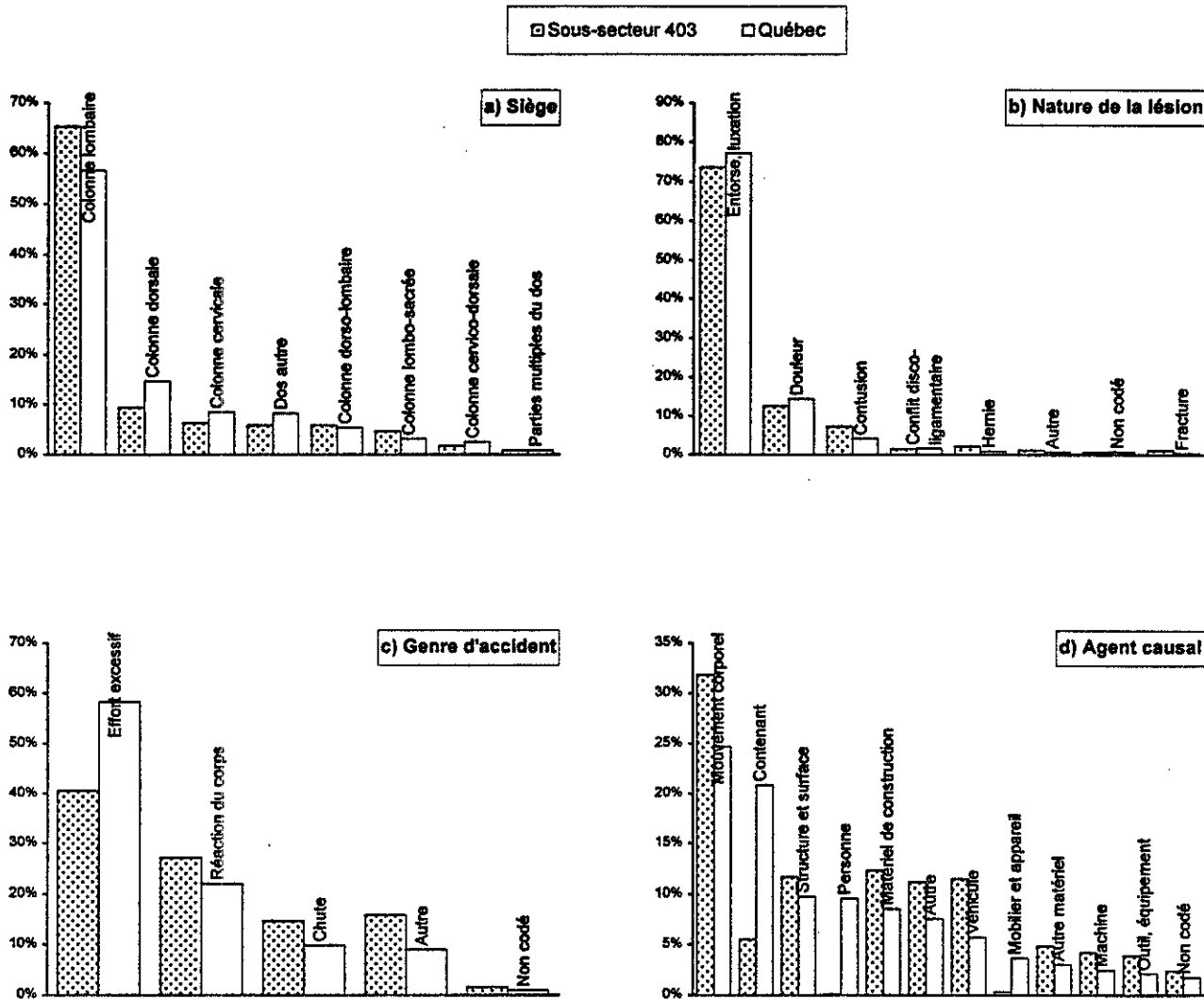


III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions

(100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	18,2%
8798 - MANOEUV. ET TRAV. ASS. DU BATIMENT	12,7%
9175 - CAMIONNEURS	8,3%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	6,9%
8781 - CHARPENTIER EN CHARPENTES BOIS & TRAV. ASS.	5,7%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 403 industries de la construction - travaux de génie et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ À chaque jour, il y a près de 4,4 fois plus de travailleurs absents qu'en moyenne au Québec, soit 10,2 o/ocomparé à 2,3 o/o. C'est tant l'incidence que la gravité des lésions qui contribuent à cette situation.

§ Dans plus de 15% des cas, l'absence dure plus de 6 mois. Par ailleurs, 13% ont une atteinte permanente qui est, en moyenne, de 14,5% d'incapacité.

§ Les professions de «manoeuvres et manutentionnaires» sont les plus atteintes par les affections vertébrales, mais il y a aussi les professions de «camionneurs» et de «charpentiers». Ensemble, elles regroupent plus de 50% des cas indemnisés.

§ Comparativement à la moyenne des travailleurs ayant subi des affections vertébrales dans l'ensemble des industries du Québec, dans les industries de la construction, la colonne lombaire est plus souvent atteinte, les contusions et les hernies sont plus importantes ainsi que les chutes et les réactions du corps. Par contre, les blessures causées par les efforts excessifs sont moins importantes, en proportion.

4.8 Sous-secteur 543 commerce de gros - accessoires ménagers d'ameublement

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 6 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 33,6% (Québec 27,9%).

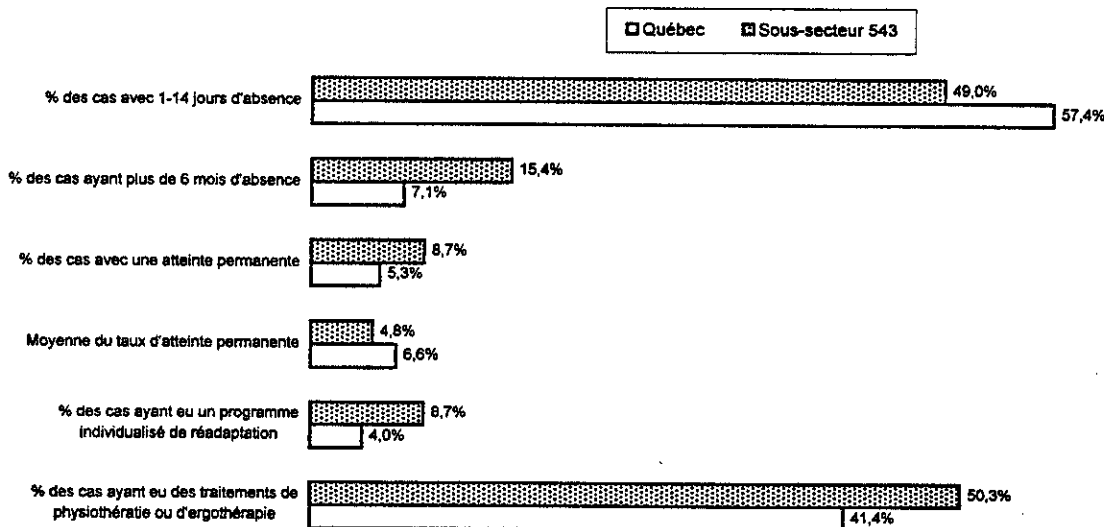
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	1 782	0,1%
Aff. vert. Indemnisées	50	0,1%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 543	Au Québec
Taux de prévalence	9,0 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	2,8%	1,3%
Durée moyenne d'absence	117,5 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	15,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	7 227 \$	4 447 \$

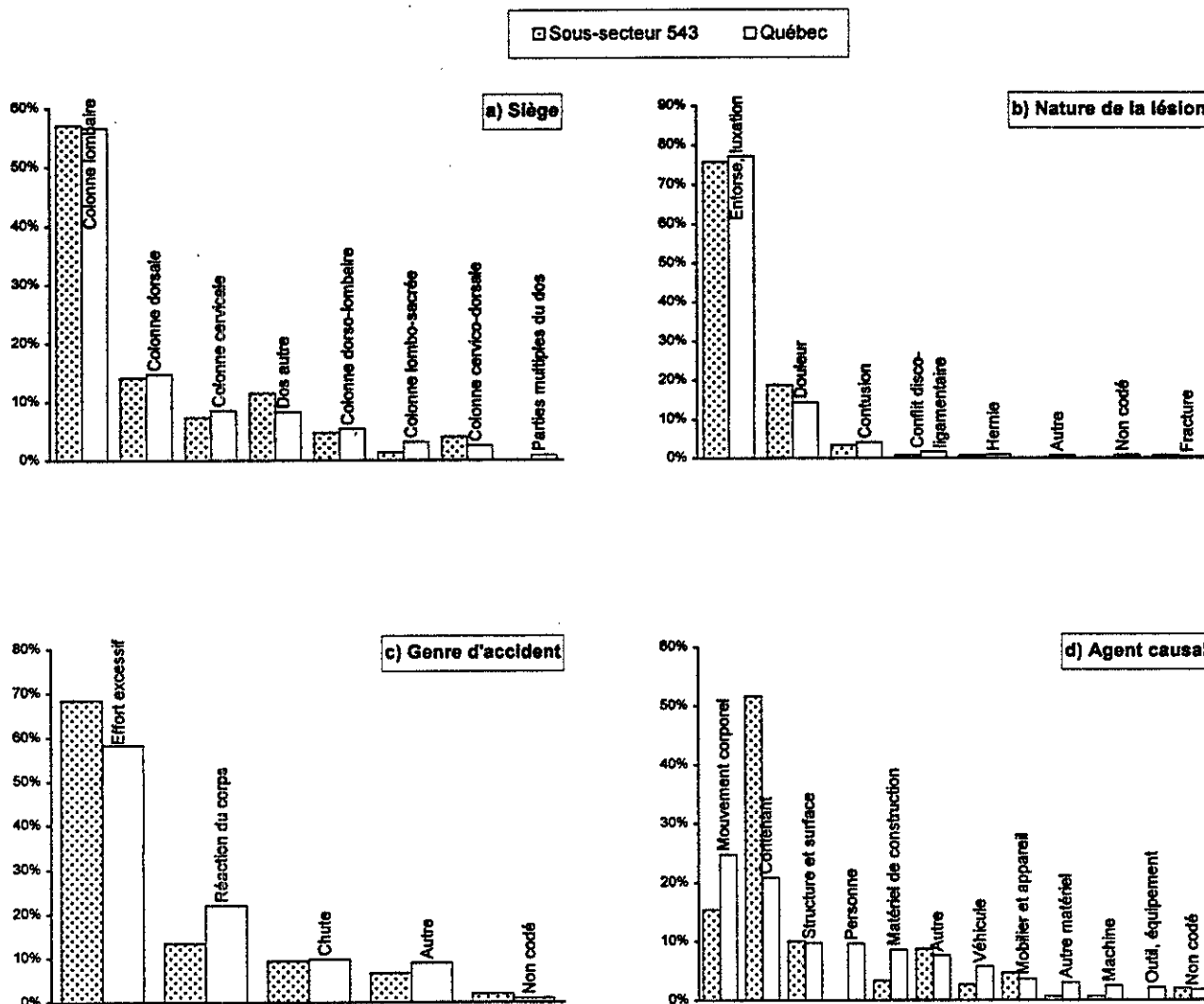
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

4155 - COMMIS AU STOCK ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS	20,1%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	13,5%
9313 - DOCKERS ET MANUTENTIONNAIRES	10,1%
4159 - MAGASINIERS, ORDONNANCIERS ET DISTRIBUTEURS, N.C.A.	6,7%
4153 - COMMIS A L'EXPEDITION ET A LA RECEPTION	6,1%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 543 commerce de gros - accessoires ménagers d'ameublement et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Parmi les lésions indemnisées dans ce sous-secteur, le tiers sont des affections vertébrales. Toutes proportions gardées, ce sous-secteur compte, à chaque jour, 3,9 fois plus de travailleurs absents en raison d'une affection vertébrale indemnisée que la moyenne du Québec, soit 9,0 o/oo comparé à 2,3 o/oo.

§ L'incidence et la gravité des affections vertébrales indemnisées sont environ le double des taux pour l'ensemble des industries québécoises. Dans plus de 15% des cas, les travailleurs ont été absents plus de 6 mois, ce qui est plus du double du Québec.

§ Près de la moitié des affections vertébrales de cette industrie surviennent à des professions associées aux activités de réception-expédition: «commis aux stocks», «manœuvres et manutentionnaires», «magasinières» ou aux «commis à l'expédition ou à la réception».

§ Dans plus de la moitié des cas, les contenants manipulés ou transportés constituent l'agent causal de l'affection vertébrale, probablement lors d'efforts excessifs.

4.9 Sous-secteur 303 industries manufacturières - produits en métal d'architecture et d'ornement

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnifiées : 7 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnifiées qui sont des affections vertébrales: 22% (Québec 27,9%).

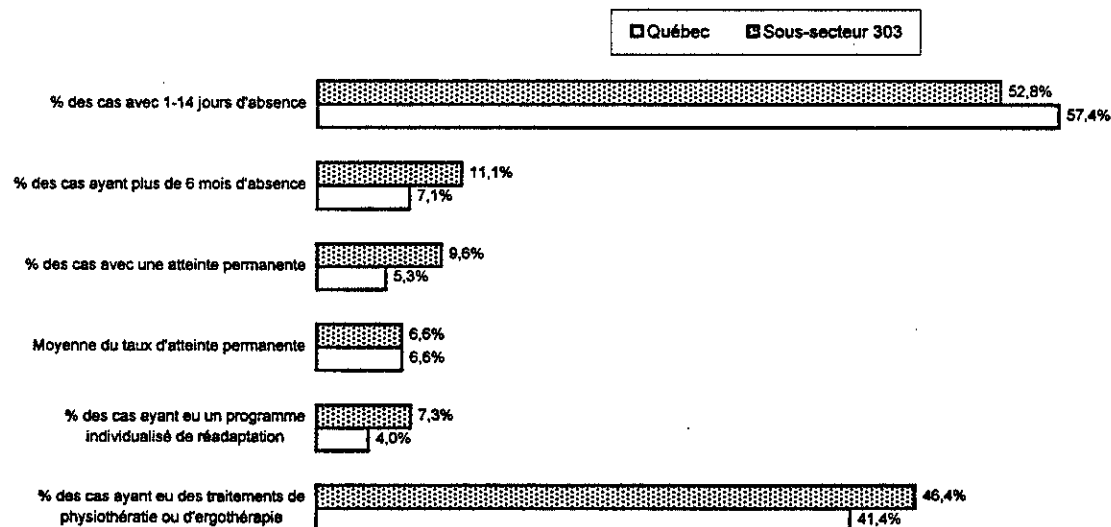
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	3 789	0,1%
Aff. vert. Indemnifiées	129	0,4%

Affections vertébrales indemnifiées		
Indicateurs	Sous-secteur 303	Au Québec
Taux de prévalence	8,5 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	3,4%	1,3%
Durée moyenne d'absence	91,2 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	14,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	7 334 \$	4 447 \$

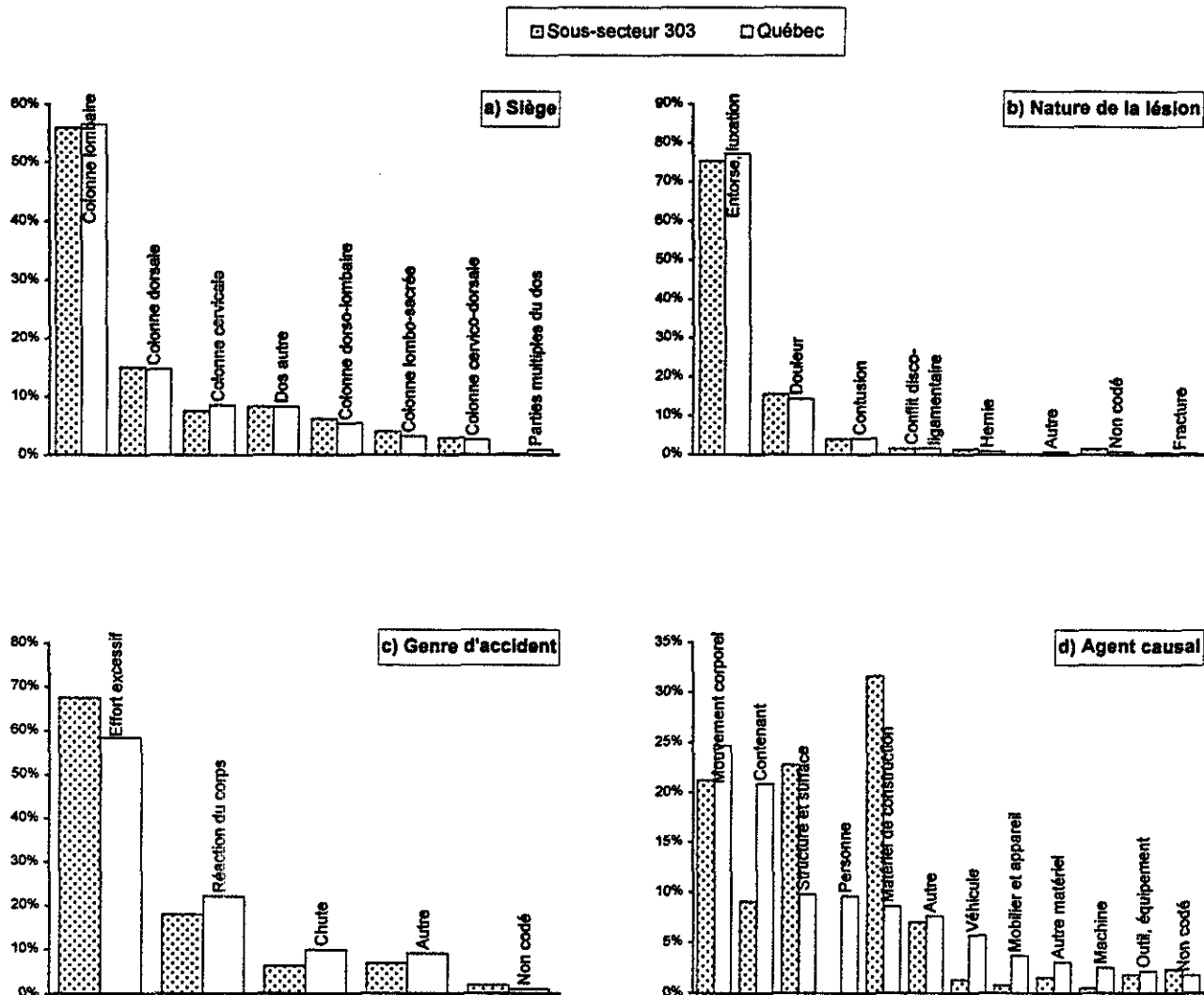
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnifiées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnifiées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnifiées dans le sous-secteur)

8528 - MANOEUV.&TRAV.ASS. FABRIC.& MONTAGE PROD.METAL.N.C.A.	20,0%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	15,5%
8529 - AUTRES TRAV.SPEC.FABRICATION & MONTAGE PROD. METAL. N.C.A.	7,5%
8335 - SOUDEURS ET OXYCOUPEURS	7,5%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	7,0%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 303 industries manufacturières - produits en métal d'architecture et d'ornement et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ À chaque jour, il y a 3,7 fois plus de travailleurs absents en raison d'une affection vertébrale, que pour l'ensemble des industries québécoises, soit 8,5 o/oo comparé à 2,3 o/oo. L'incidence et la gravité contribuent à cette situation. Dans plus de 11% des cas, l'absence est de plus de 6 mois.

§ Les professions de «manoeuvres et manutentionnaires» sont les plus atteintes par les affections vertébrales. Suivent les professions de «autres travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de produits métalliques» et de «soudeurs et oxycoupeurs».

§ Dans plus de 80% des cas, les agents causaux sont soit les matériaux de construction, les structures et surfaces ou les mouvements du corps. Cette dernière catégorie est toutefois moins importante que pour l'ensemble du Québec.

4.10 Sous-secteur 863 services de soins de santé hors institution et serv. con.

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 8 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 49,8% (Québec 27,9%).

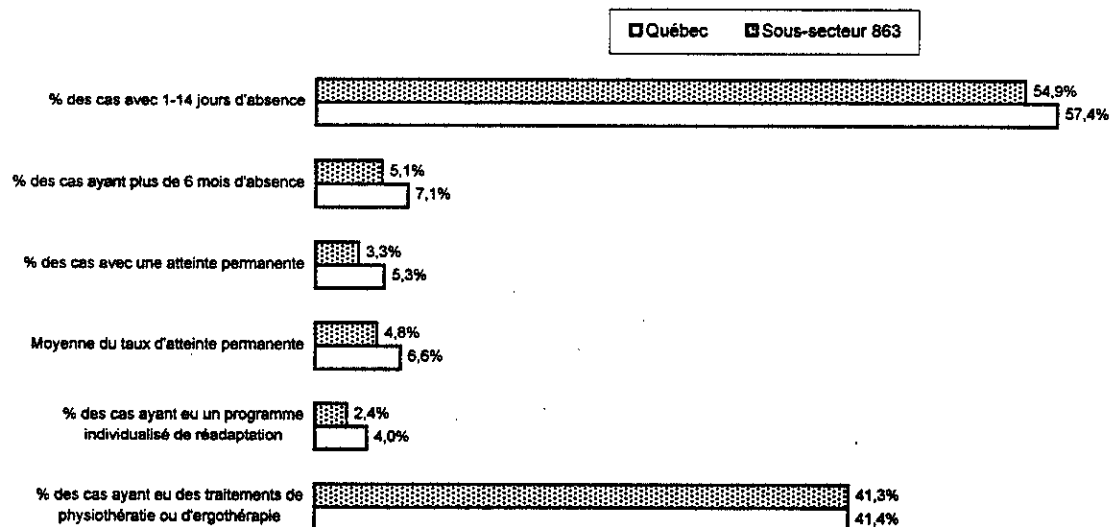
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	11 942	0,5%
Aff. vert. Indemnisées	726	2,1%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 863	Au Québec
Taux de prévalence	8,3 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	6,1%	1,3%
Durée moyenne d'absence	49,9 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	14,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	3 829 \$	4 447 \$

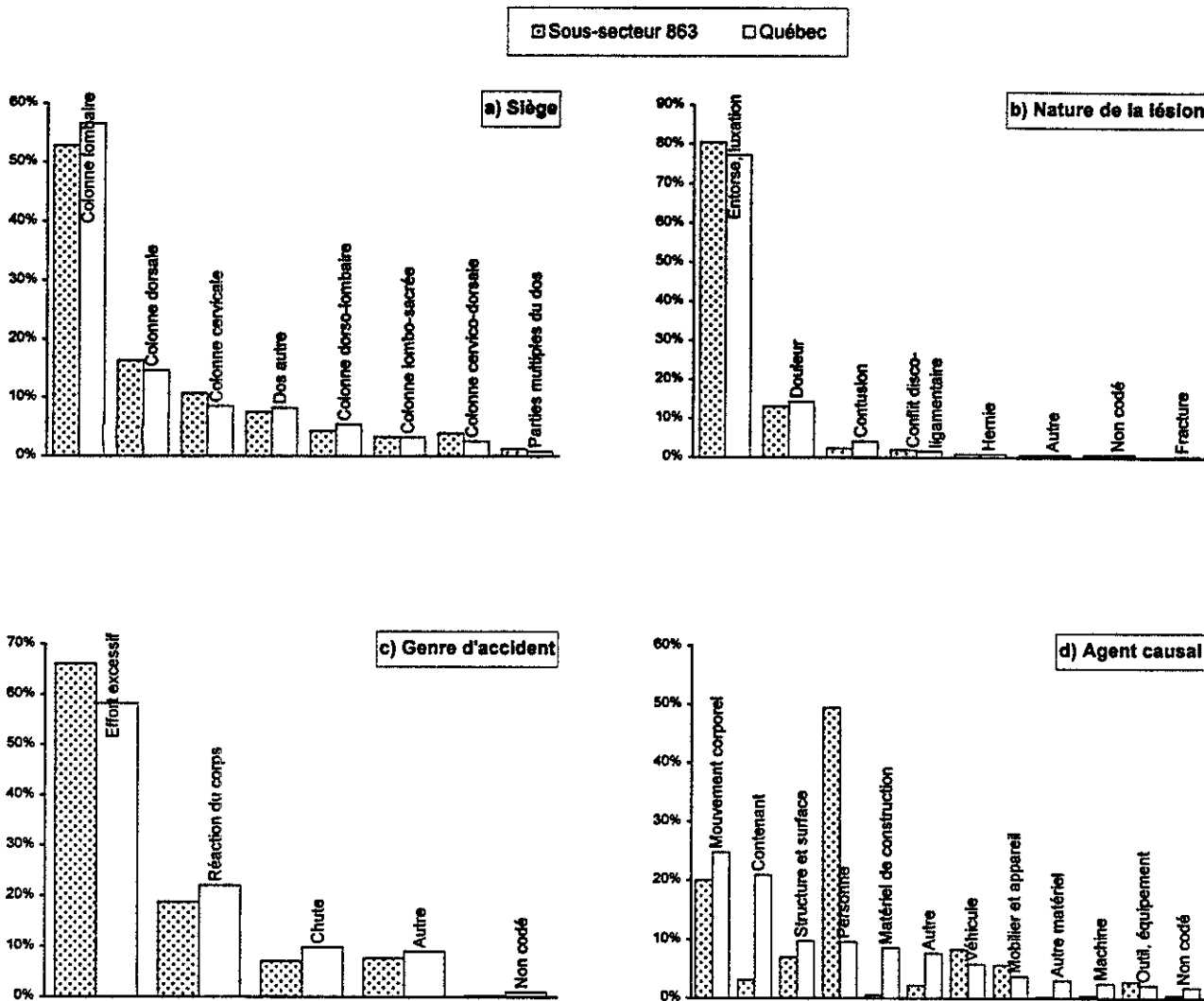
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

3139 - PERSONNEL SPÉCIALISÉ ET AUXILIAIRES SOINS INFIRMIERS	58,2%
2333 - PERSONNEL DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES	10,6%
3134 - INFIRMIERES AUXILIAIRES	5,1%
3131 - INFIRMIERES DIPLOMÉES, À L'EXCEPTION DES SURVEILLANTES	4,5%
3135 - AIDES-INFIRMIERES ET GARÇON DE SALLE D'HOPITAL	2,8%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnifiées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 863 services de soins de santé hors institution et serv. con. et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Dans ce sous-secteur, qui est principalement constitué des CLSC, la moitié des lésions indemnifiées sont des affections vertébrales, ce qui représente plus de 700 cas par année. Toutes proportions gardées, à chaque jour il y a 3,6 fois plus de travailleurs absents en raison d'une affection vertébrale indemnifiée que dans l'ensemble des industries du Québec, soit 8,3 o/oo comparé à 2,3 o/oo. Cette situation résulte de l'incidence élevée, la gravité étant inférieure à la moyenne provinciale.

§ Dans ce sous-secteur, il y a moins de cas, qu'en moyenne au Québec, qui ont eu une atteinte permanente (3,3%) , et le taux d'incapacité moyen (4,8%) est aussi inférieur à celui du Québec (6,6%). Il y a aussi moins de cas qui ont nécessité de courtes et de longues périodes d'absence.

§ Dans plus de deux cas sur trois, les affections vertébrales surviennent à l'une ou l'autre des catégories de personnel de soins infirmiers.

§ Dans près de la moitié des cas, l'affection vertébrale est liée à la manipulation ou au transport du bénéficiaire, généralement suite à des efforts excessifs, qui constitue le genre d'accident le plus important.

4.11 Sous-secteur 250 industries manufacturières - bois n.c.a

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 9 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 20,1% (Québec 27,9%).

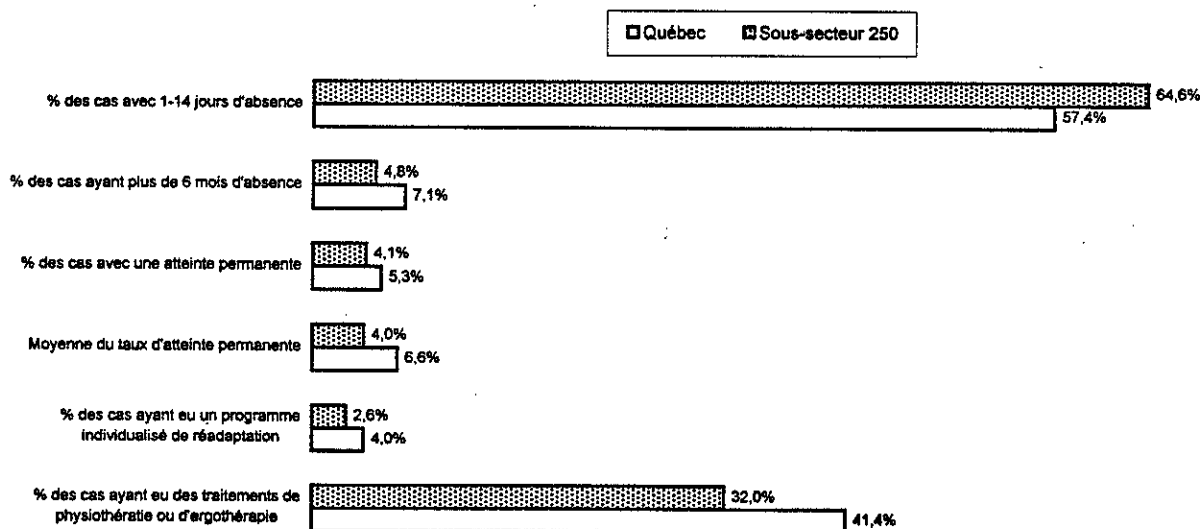
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	3 955	0,2%
Aff. vert. Indemnisées	241	0,7%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 250	Au Québec
Taux de prévalence	8,2 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	6,1%	1,3%
Durée moyenne d'absence	49,4 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	11,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	3 158 \$	4 447 \$

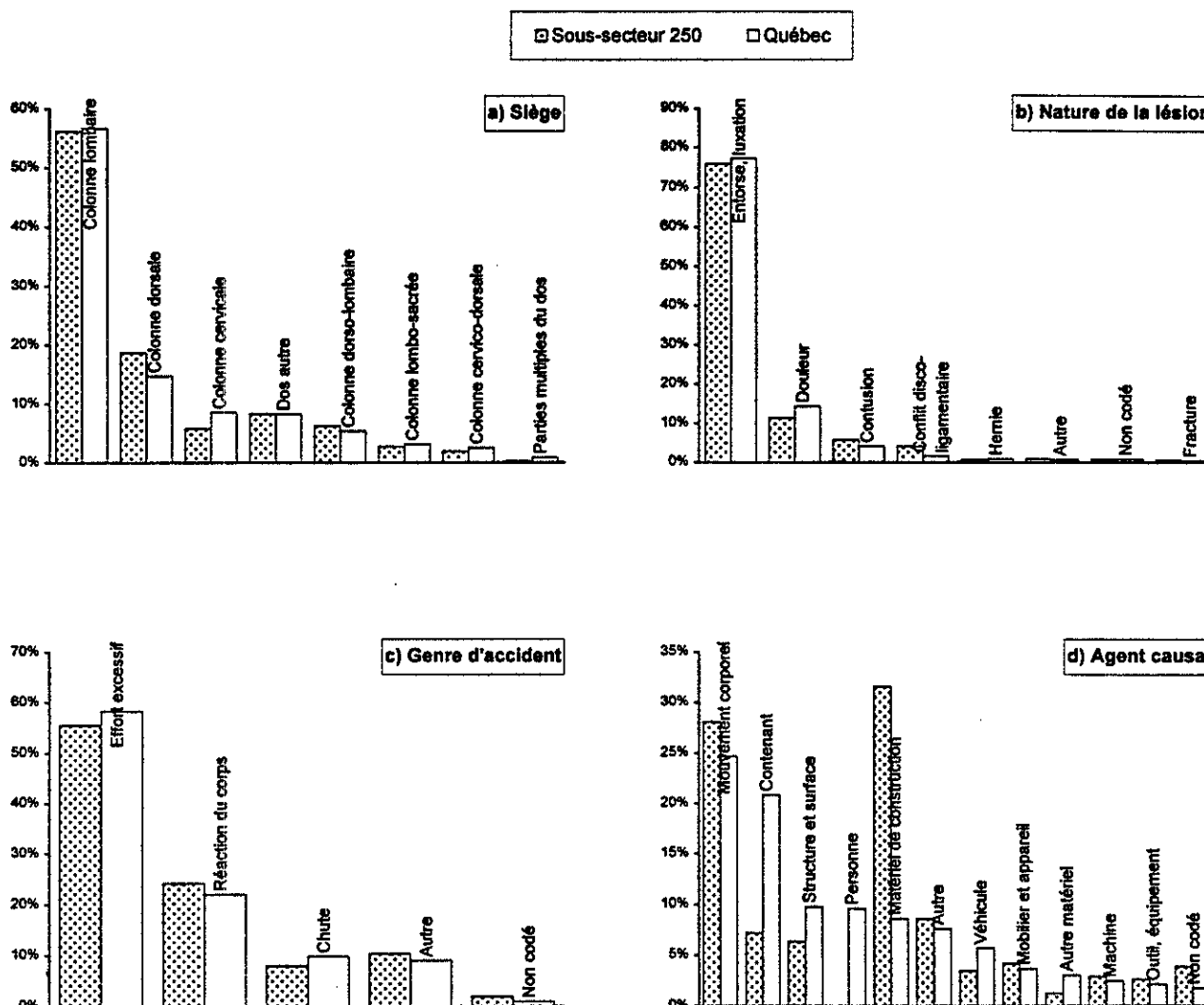
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

8238 - MANOEUV. TRAV.ASS.INDUSTRIE BOIS,EXCLUSION(PATE A PAPIER)	34,8%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	24,9%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	8,5%
8548 - MANOEUV. & TRAV.ASS. FABRIC.MONTAGE REPA. ARTICLES BOIS	3,0%
9533 - CONDOC.-MECANICIENS DE MACHINES FIXES ET D' APPAREILS AUXILIAIRES	2,3%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 250 industries manufacturières - bois n.c.a et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ À chaque jour, il y a 3,6 fois plus de travailleurs absents en raisons d'une affection vertébrale, que pour l'ensemble des industries québécoises, soit 8,2 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est l'incidence élevée qui contribue à cette situation, la gravité des lésions étant inférieure à la moyenne du Québec.

§ Dans près de 65% des cas, les absences ont été de moins de 15 jours. La proportion des cas avec atteinte permanente, ainsi que la moyenne du taux d'incapacité, sont inférieures aux données correspondantes pour le Québec.

§ Dans ces industries, ce sont les professions de «manoeuvres et manutentionnaires» qui sont les plus atteintes par les affections vertébrales. Elles représentent plus de sept cas sur dix. La profession de «conducteur-mécaniciens de machines fixes» est aussi concernée par les affections vertébrales.

§ Dans plus d'un cas sur deux, la lésion est liée à la manipulation de matériel de construction ou à un mouvement problématique du corps.

4.12 Sous-secteur 051 services forestiers

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 10 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 24,5% (Québec 27,9%).

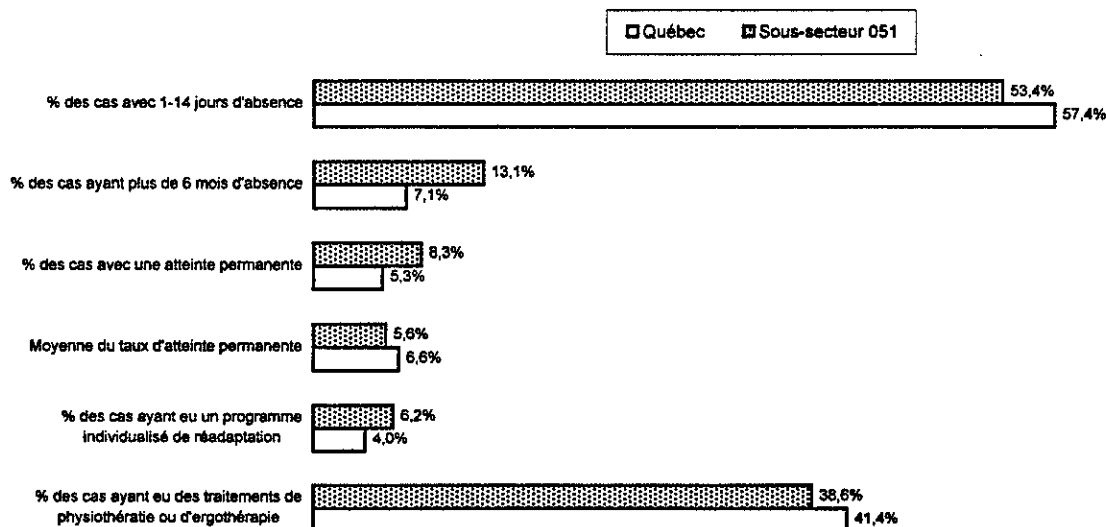
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	4 364	0,2%
Aff. vert. Indemnisées	124	0,4%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 051	Au Québec
Taux de prévalence	7,8 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	2,8%	1,3%
Durée moyenne d'absence	100,6 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	14,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	5 959 \$	4 447 \$

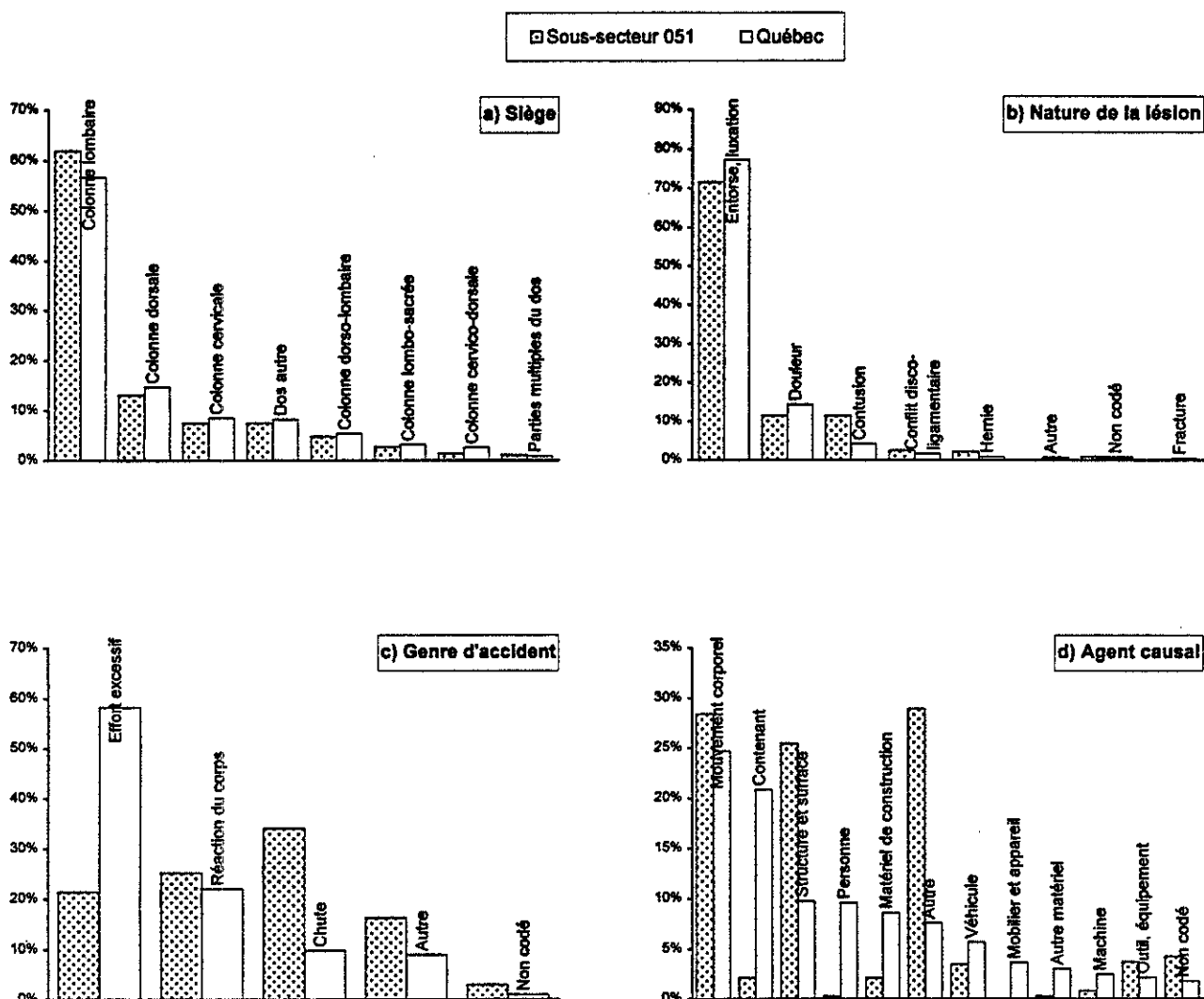
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

7513 - BÛCHERONS ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS	18,0%
7511 - TRAV. SPEC. DANS LA CONSERVATION DES FORÊTS	16,5%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS., N.C.A.	10,7%
2139 - TRAVAILLEURS SPÉCIALISÉS DANS LES SCIENCES BIOLOGIQUES, N.C.A.	10,2%
7195 - CONDOC. REGULIERS & CONDOC. CONTRACTUELS MACH.AGRIC.	8,3%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 051 services forestiers et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Ce sous-secteur compte 3,4 fois plus de travailleurs absents à chaque jour, en raison d'une affection vertébrale indemnisée, que pour l'ensemble des industries du Québec, soit 7,8 o/oo comparé à 2,3 o/oo . Cette situation résulte tant de l'incidence que de la gravité.

§ Dans plus de 13% des cas, les travailleurs ont été absents plus de 6 mois, ce qui est près du double de la proportion correspondante pour l'ensemble des industries du Québec. Par ailleurs, 8,3% des affections vertébrales de ces industries résultent en une atteinte permanente, qui est en moyenne de 5,6%.

§ Dans ce sous-secteur, plusieurs professions sont concernées par les affections vertébrales, soit les «bûcherons», «travailleurs spécialisés dans la conservation des forêts», «manœuvres et manutentionnaires», «travailleurs spécialisés dans les sciences biologiques» et «conducteurs de machinerie agricole». Elles représentent à elles seules, près des deux tiers des affections vertébrales.

§ Fait particulier, dans ce sous-secteur, ce ne sont pas les efforts excessifs ni les réactions de l'organisme qui sont le genre d'accident le plus fréquent, mais plutôt les chutes. Il est à noter que l'agent causal «autre» comprend les arbres au sol, les chicots, etc.

4.13 Sous-secteur 041 exploitation forestière

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 11 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 20,6% (Québec 27,9%).

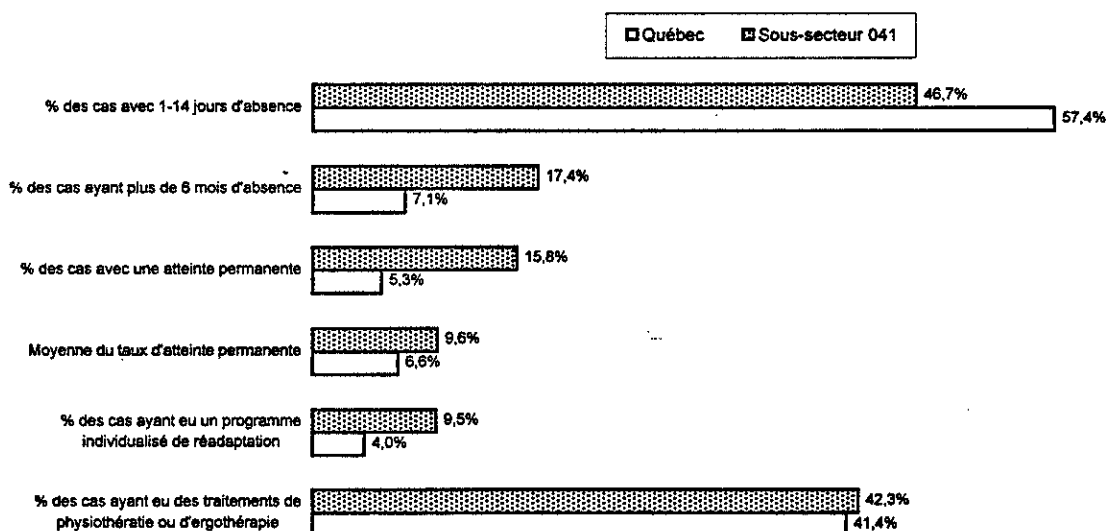
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	11 009	0,4%
Aff. vert. Indemnisées	224	0,7%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 041	Au Québec
Taux de prévalence	7,2 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	2,0%	1,3%
Durée moyenne d'absence	128,6 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	19,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	9 652 \$	4 447 \$

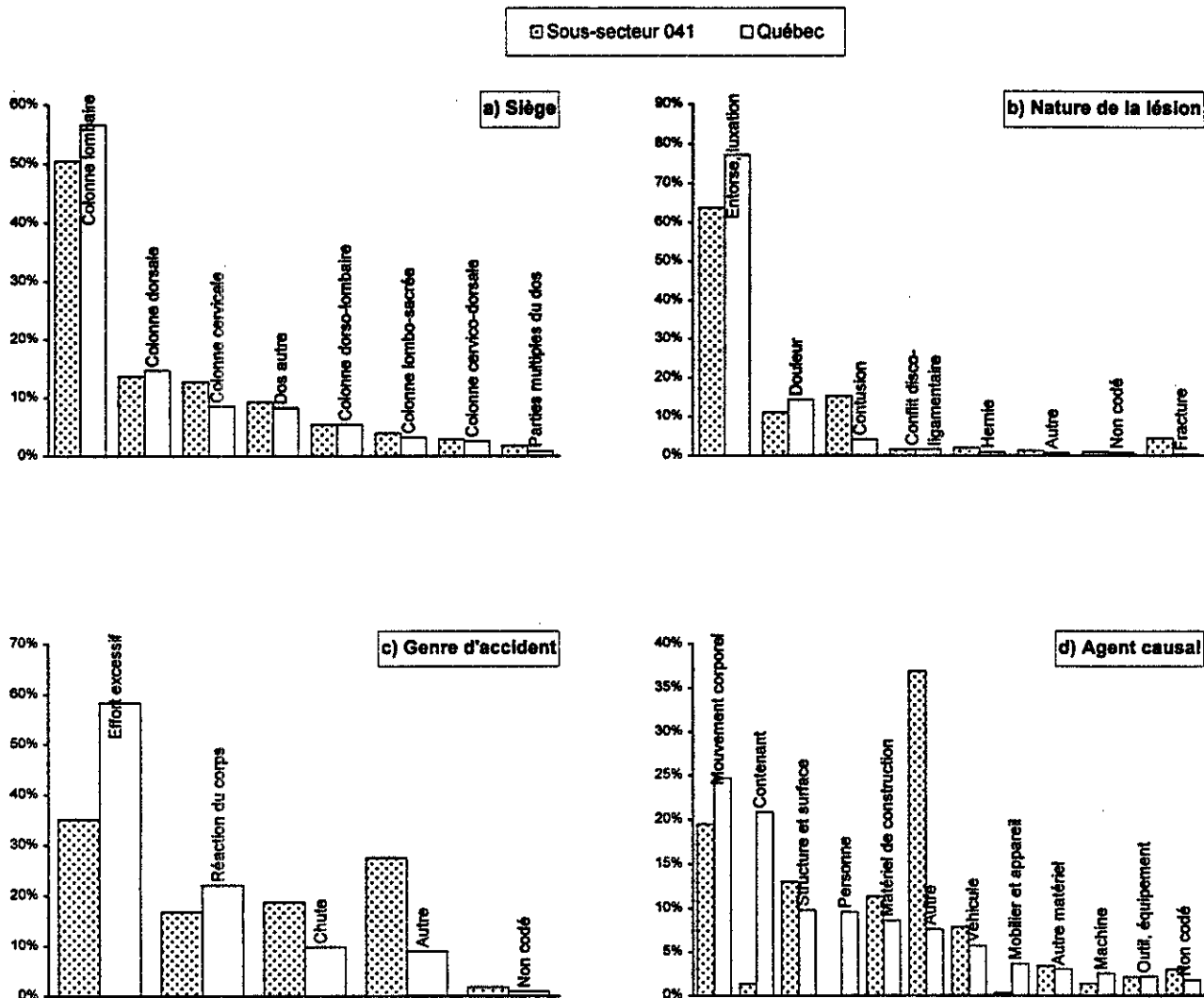
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

7513 - BÛCHERONS ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS	30,8%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	9,9%
7518 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIM. DE EXPLOIT. FORESTIÈRE	6,3%
8238 - MANOEUV. TRAV.ASS.INDUSTRIE BOIS,EXCLUSION(PATE A PAPIER)	6,3%
7517 - TRAV.SPÉCIALISÉS DANS LEVAGE,TRIAGE,TRANSPORT BILLES	6,2%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales Indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 041 exploitation forestière et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ À chaque jour, il y a 3,1 fois plus de travailleurs absents dans cette industrie que pour l'ensemble des industries québécoises, soit 7,2 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est la gravité des cas (128 jours par lésion) qui contribue le plus à cette situation.

§ Dans plus de 17% des cas, les absences ont été de plus de 6 mois. Près de 16% des cas ont une atteinte permanente dont la moyenne du taux d'incapacité est de 9,6%, ce qui est très supérieur aux moyennes québécoises.

§ Dans plus de 30% des cas, ce sont les «bûcherons» qui sont subissent les affections vertébrales. Ils sont suivis par diverses professions de «manoeuvres» et par les «travailleurs spécialisés dans le levage, triage ou transport de billes».

§ Bien que la colonne lombaire demeure le siège principal de la lésion, la colonne cervicale est plus souvent en cause que ce n'est le cas pour l'ensemble des industries québécoises. Les chutes sont aussi plus importantes qu'autrement. Par ailleurs, la catégorie «autre» pour le genre d'accident et l'agent causal est plus importante qu'en moyenne au Québec. Cela correspond peut-être à la présence d'arbres qui, en tombant, viennent frapper le travailleur, lui infligeant des blessures au dos.

4.14 Sous-secteur 261 industries manufacturières - meubles de maison

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 12 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 23,7% (Québec 27,9%).

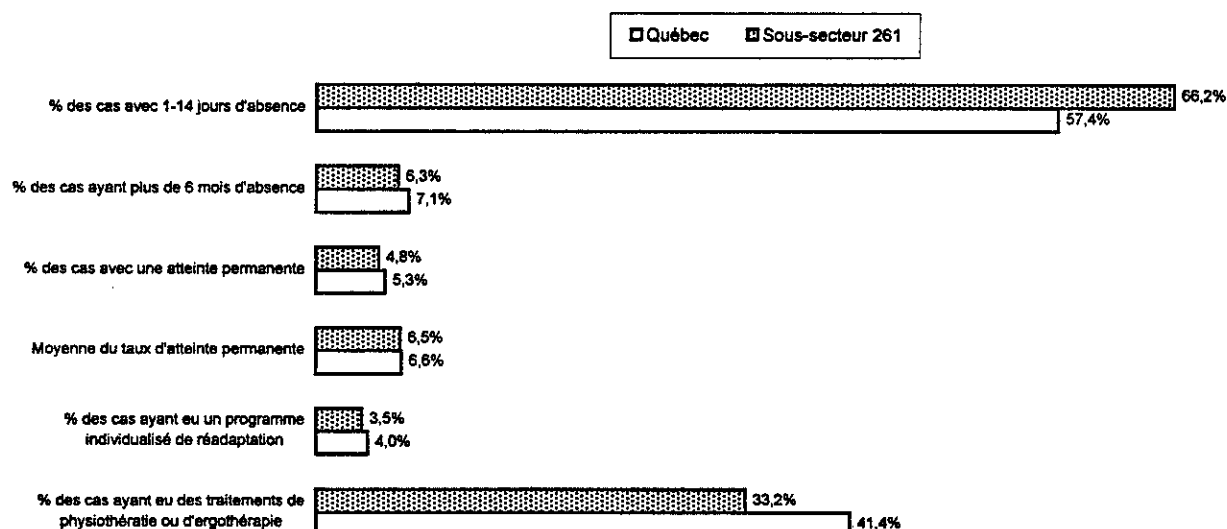
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	8 975	0,4%
Aff. vert. Indemnisées	396	1,2%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 261	Au Québec
Taux de prévalence	6,8 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	4,4%	1,3%
Durée moyenne d'absence	56,3 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	10,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	3 831 \$	4 447 \$

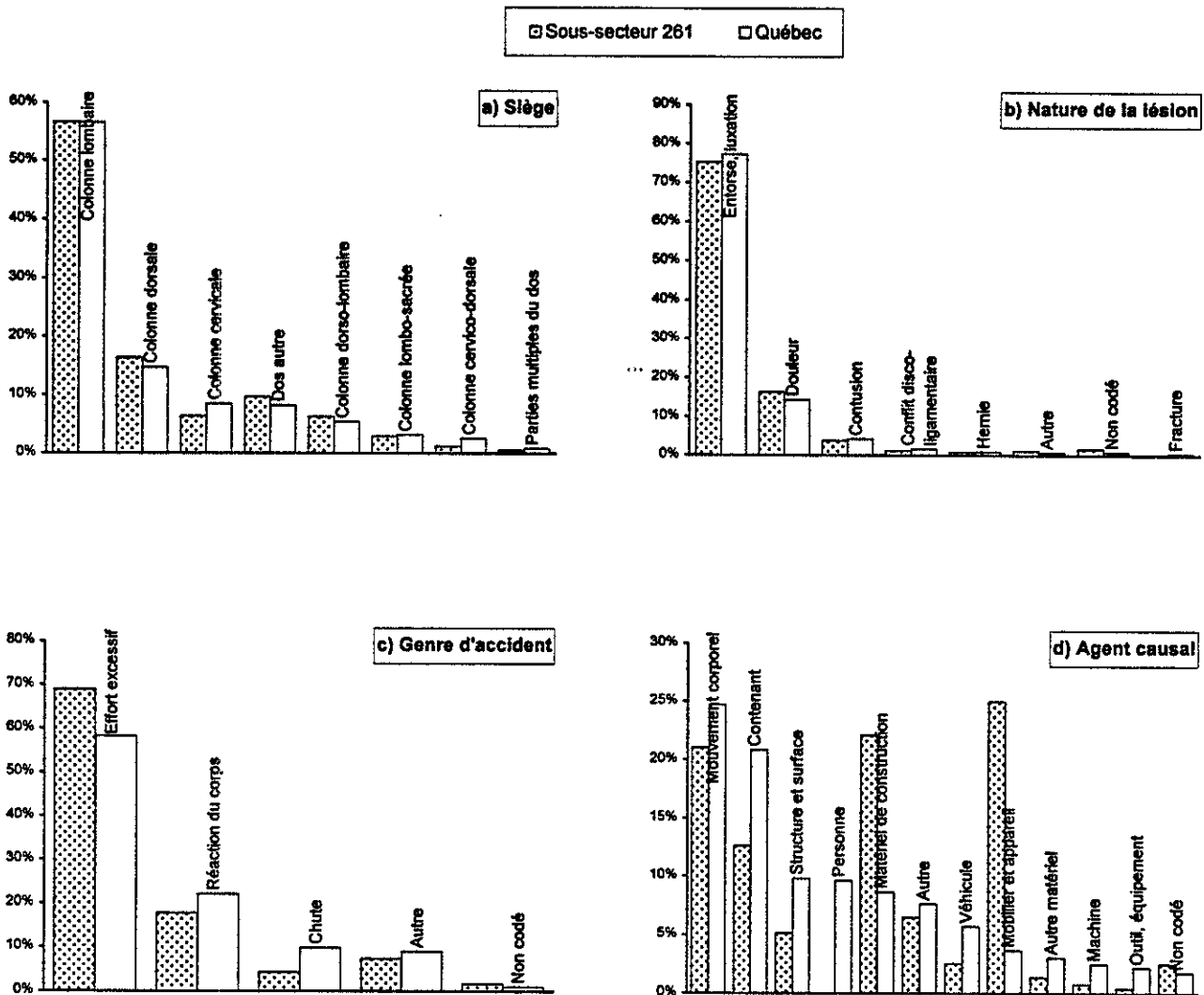
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	21,5%
8548 - MANOEUV. & TRAV.ASS. FABRIC.MONTAGE REPA. ARTICLES BOIS	17,6%
8541 - EBENISTES ET MENUISIERS EN MEUBLES	12,7%
8549 - TRAV.SPEC.FABRIC.MONTAGE REPARATION ARTICLES BOIS N.C.A.	6,1%
8529 - AUTRES TRAV.SPEC.FABRICATION & MONTAGE PROD. METAL. N.C.A.	2,9%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 261 Industries manufacturières - meubles de maison et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ À chaque jour, il y a 3 fois plus de travailleurs absents dans ces industries que pour l'ensemble des industries du Québec, soit 6,8 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est l'incidence élevée qui contribue à cette situation, car la gravité des lésions est inférieure à celle de l'ensemble des industries du Québec.

§ Dans deux cas sur trois, les absences ont été de moins de 15 jours. Les proportions des cas qui ont été absents plus de 6 mois, et de ceux qui ont une atteinte permanente sont un peu inférieures aux moyennes du Québec. Le taux moyen d'incapacité est aussi inférieur.

§ Dans plus d'un cas sur trois, les affections vertébrales surviennent aux travailleurs de deux professions de «manoeuvres et manutentionnaires». Les autres professions concernées sont les «ébénistes et menuisiers», les travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage» ainsi que les «tapissiers-garnisseurs».

§ Dans près d'un cas sur deux, l'agent causal de la blessure est soit le mobilier, l'appareil ou le matériel de construction, généralement manipulé ou transporté, souvent en effectuant un effort excessif.

4.15 Sous-secteur 299 industries manufacturières - autre laminage, moulage et extrusion des métaux

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 13 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 25,4% (Québec 27,9%).

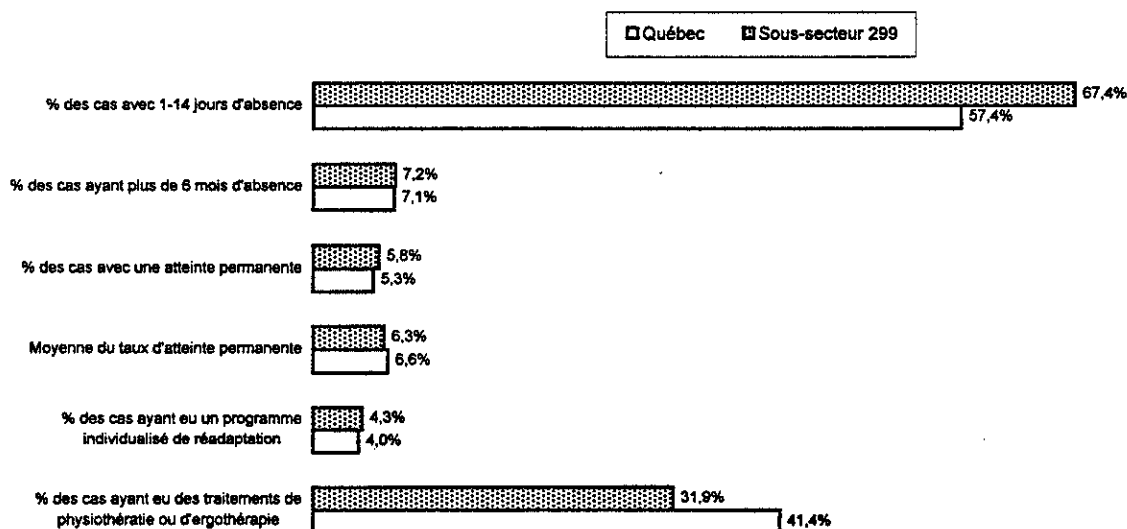
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	1 306	0,1%
Aff. vert. Indemnisées	46	0,1%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 299	Au Québec
Taux de prévalence	6,7 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	3,5%	1,3%
Durée moyenne d'absence	69,6 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	11,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	4 389 \$	4 447 \$

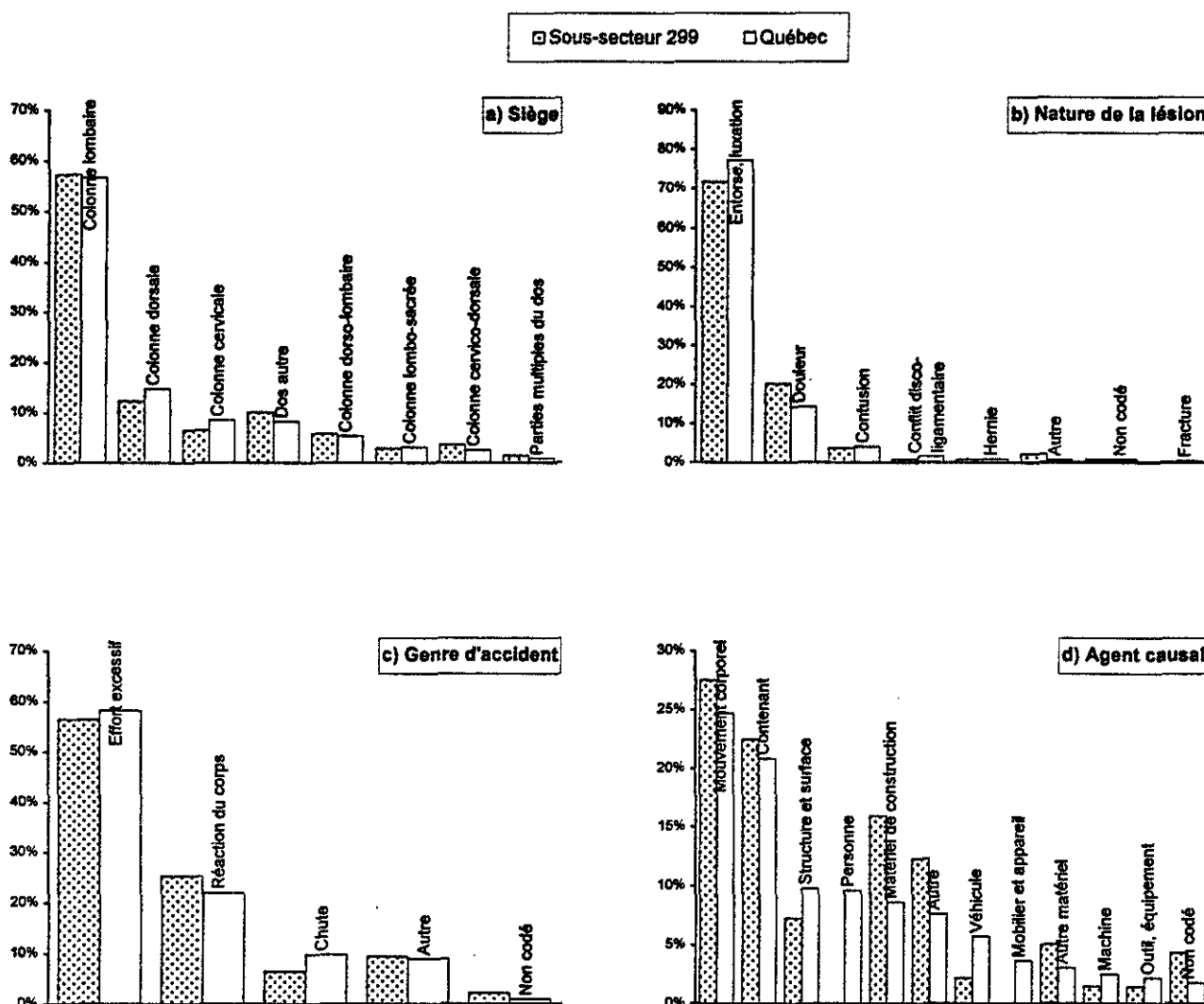
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	12,3%
8148 - MANOEUV. ET TRAV. ASS. DE LA METALLURGIE	10,2%
8149 - METALLURGISTES ET TRAV. ASS., N.C.A.	9,4%
8528 - MANOEUV.&TRAV.ASS. FABRIC.& MONTAGE PROD.METAL.N.C.A.	7,3%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	6,4%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 299 Industries manufacturières - autre laminage, moulage et extrusion des métaux et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Toutes proportions gardées, ce sous-secteur compte, à chaque jour, 2,9 fois plus de travailleurs absents en raison d'une affection vertébrale indemnisée que dans l'ensemble des industries du Québec, soit 6,7 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est surtout l'incidence élevée qui contribue à cette situation, avec annuellement 3,5 affections vertébrales indemnisées par 100 travailleurs.

§ Dans ce sous-secteur, il y a une plus grande proportion d'affections vertébrales qui ont des durées de moins de 15 jours (67,4%) que ce n'est le cas pour l'ensemble des industries québécoises (57,4%).

§ Parmi les cinq professions les plus concernées, quatre sont des professions de «manoeuvres et manutentionnaires». Elles regroupent plus du tiers des affections vertébrales de ce sous-secteur. Une autre profession qui ressort est celle de «métallurgistes», avec plus de 9% des cas.

§ Deux fois sur trois, l'agent causal est soit le mouvement du corps, soit le contenant ou le matériel de construction manipulé ou transporté, généralement en lien avec les réactions du corps ou les efforts excessifs.

4.16 Sous-secteur 264 industries manufacturières - meubles de bureau

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 14 sur 175 sous-secteurs.
Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 30,3% (Québec 27,9%).

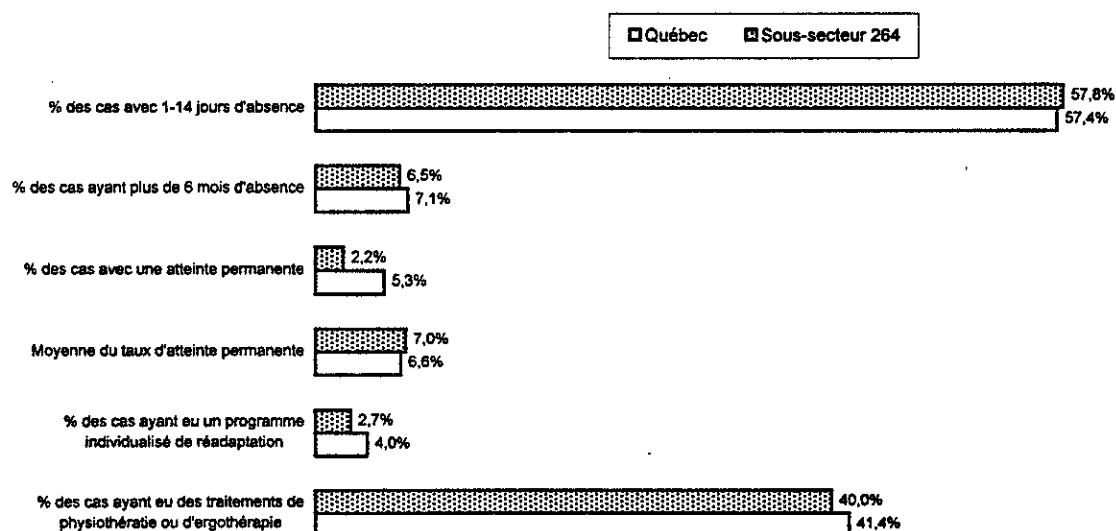
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	1 449	0,1%
Aff. vert. Indemnisées	62	0,2%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 264	Au Québec
Taux de prévalence	6,5 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	4,3%	1,3%
Durée moyenne d'absence	56,1 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	13,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	3 859 \$	4 447 \$

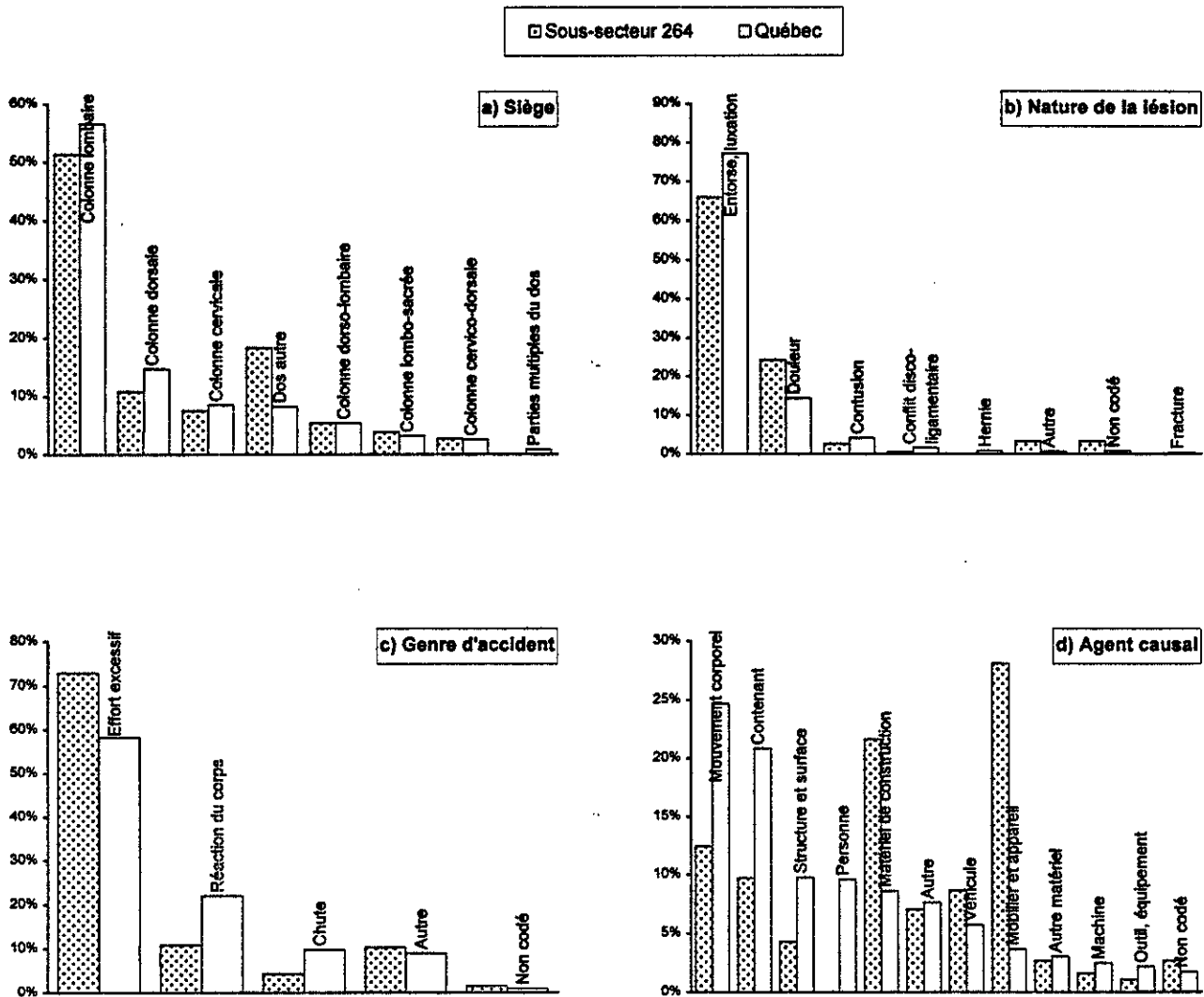
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	28,1%
8528 - MANOEUV.&TRAV.ASS. FABRIC.& MONTAGE PROD.METAL.N.C.A.	24,7%
8548 - MANOEUV. & TRAV.ASS. FABRIC.MONTAGE REPA. ARTICLES BOIS	7,1%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	4,9%
8335 - SOUDEURS ET OXYCOUPEURS	4,8%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 264 industries manufacturières - meubles de bureau et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ À chaque jour, il y a près de 2,8 fois plus de travailleurs absents dans ces industries que dans l'ensemble des industries du Québec, soit 6,5 o/o comparé à 2,3 o/o. C'est l'incidence élevée qui contribue à cette situation, car la gravité des lésions est inférieure à celle de l'ensemble des industries québécoises.

§ Dans 2,2% des cas il y a une atteinte permanente, ce qui est beaucoup moins que la moyenne du Québec. Toutefois la moyenne du taux d'incapacité est de 7,0%, ce qui est supérieur à la moyenne du Québec.

§ Dans près de deux cas sur trois, les affections vertébrales surviennent chez les travailleurs de quatre professions de «manoeuvres et manutentionnaires». Par ailleurs la profession de «soudeurs et oxycoupeurs» compte pour 5% des cas.

§ Dans près de la moitié des cas, l'agent causal de la blessure est soit le mobilier, soit l'appareil ou le matériel de construction, généralement manipulé ou transporté en effectuant des efforts excessifs.

4.17 Sous-secteur 109 industries manufacturières - autres produits alimentaires

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnifiées : 15 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnifiées qui sont des affections vertébrales: 27,4% (Québec 27,9%).

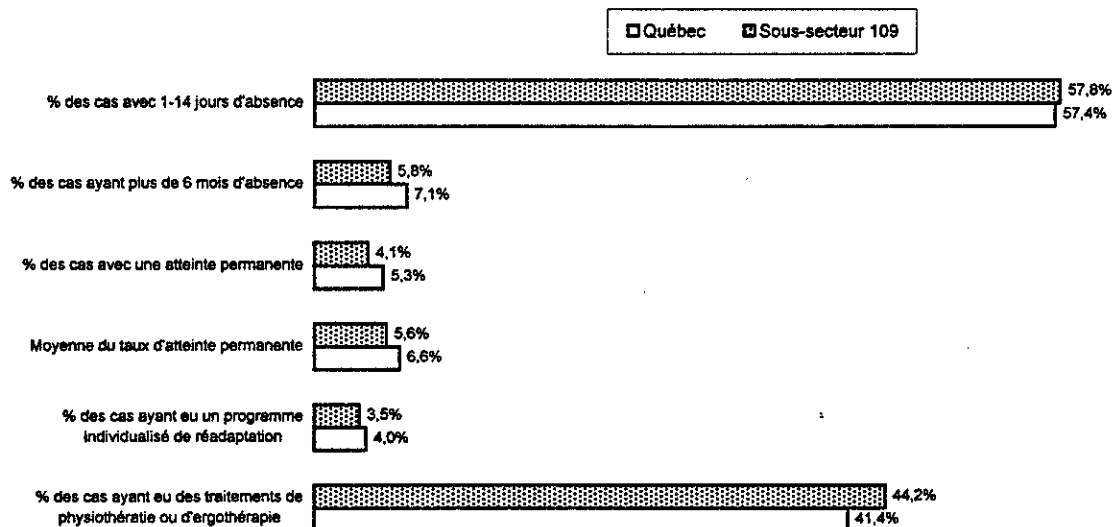
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	6 867	0,3%
Aff. vert. indemnifiées	298	0,9%

Affections vertébrales indemnifiées		
Indicateurs	Sous-secteur 109	Au Québec
Taux de prévalence	6,4 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	4,3%	1,3%
Durée moyenne d'absence	54,1 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	13,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	3 617 \$	4 447 \$

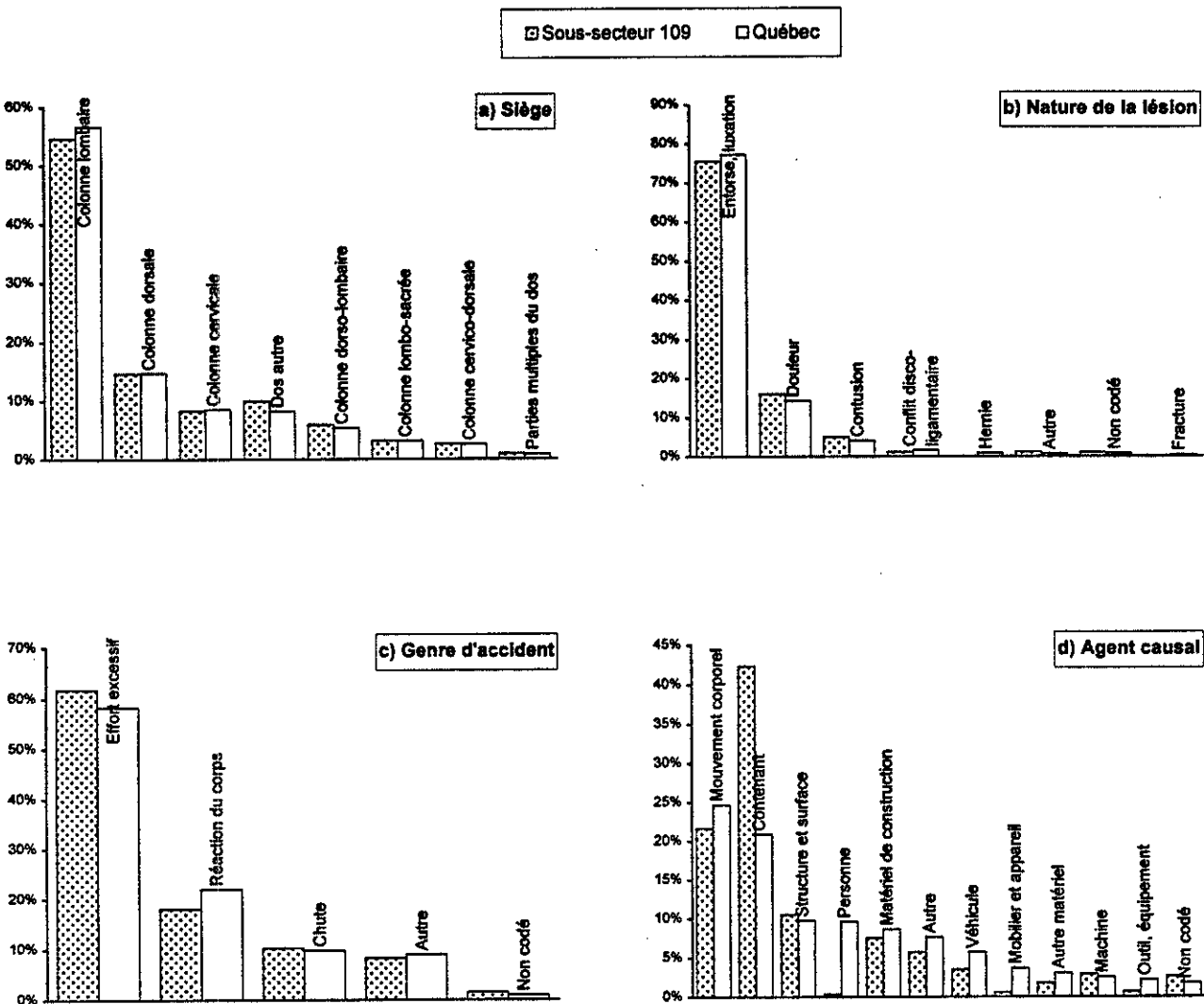
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnifiées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnifiées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnifiées dans le sous-secteur)

8228 - MANOEUV. & TRAV. ASS. INDUSTRIE ALIMENTS,BOISSONS	21,6%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	17,0%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	10,7%
9317 - EMBALLEURS, N.C.A.	6,5%
8229 - TRAV. DE L'INDUSTRIE ALIMENTS,BOISSONS, TRAV.ASS.	5,5%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 109 industries manufacturières - autres produits alimentaires et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Toutes proportions gardées, ce sous-secteur compte, à chaque jour, 2,8 fois plus de travailleurs absents en raison d'une affection vertébrale indemnisée que dans l'ensemble des industries québécoises, soit 6,4 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est l'incidence élevée qui contribue à cette situation, car la gravité est inférieure à la celle de l'ensemble des industries.

§ Comparé à la situation générale des industries québécoises, ce sous-secteur compte moins de cas qui ont nécessité plus de 6 mois d'absence et moins de cas ayant une atteinte permanente.

§ Dans près de la moitié des cas, les affections vertébrales surviennent aux travailleurs de trois professions de «manœuvres et manutentionnaires». Les professions d'emballeurs et les «travailleurs de l'industrie des aliments et boissons» sont aussi concernés.

§ Deux fois sur trois, l'affection vertébrale est liée soit à un contenant manipulé ou transporté, ou encore à un mouvement problématique du corps. Il y a eu des efforts excessifs dans près de 62% des cas.

4.18 Sous-secteur 501 commerce de gros - produits agricoles

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 16 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 32,2% (Québec 27,9%).

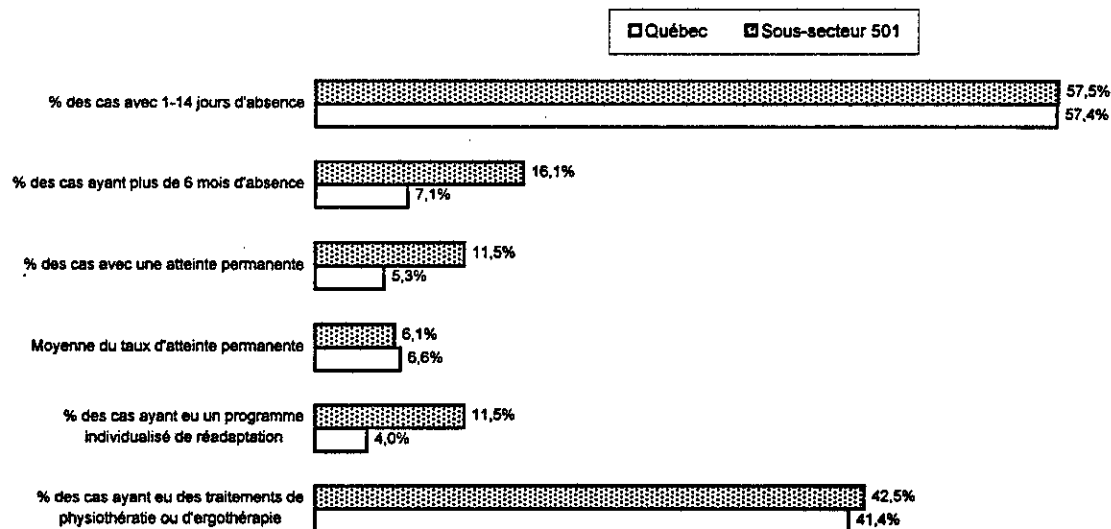
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	1 288	0,1%
Aff. vert. Indemnisées	29	0,1%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 501	Au Québec
Taux de prévalence	6,4 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	2,3%	1,3%
Durée moyenne d'absence	104,0 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	12,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	6 435 \$	4 447 \$

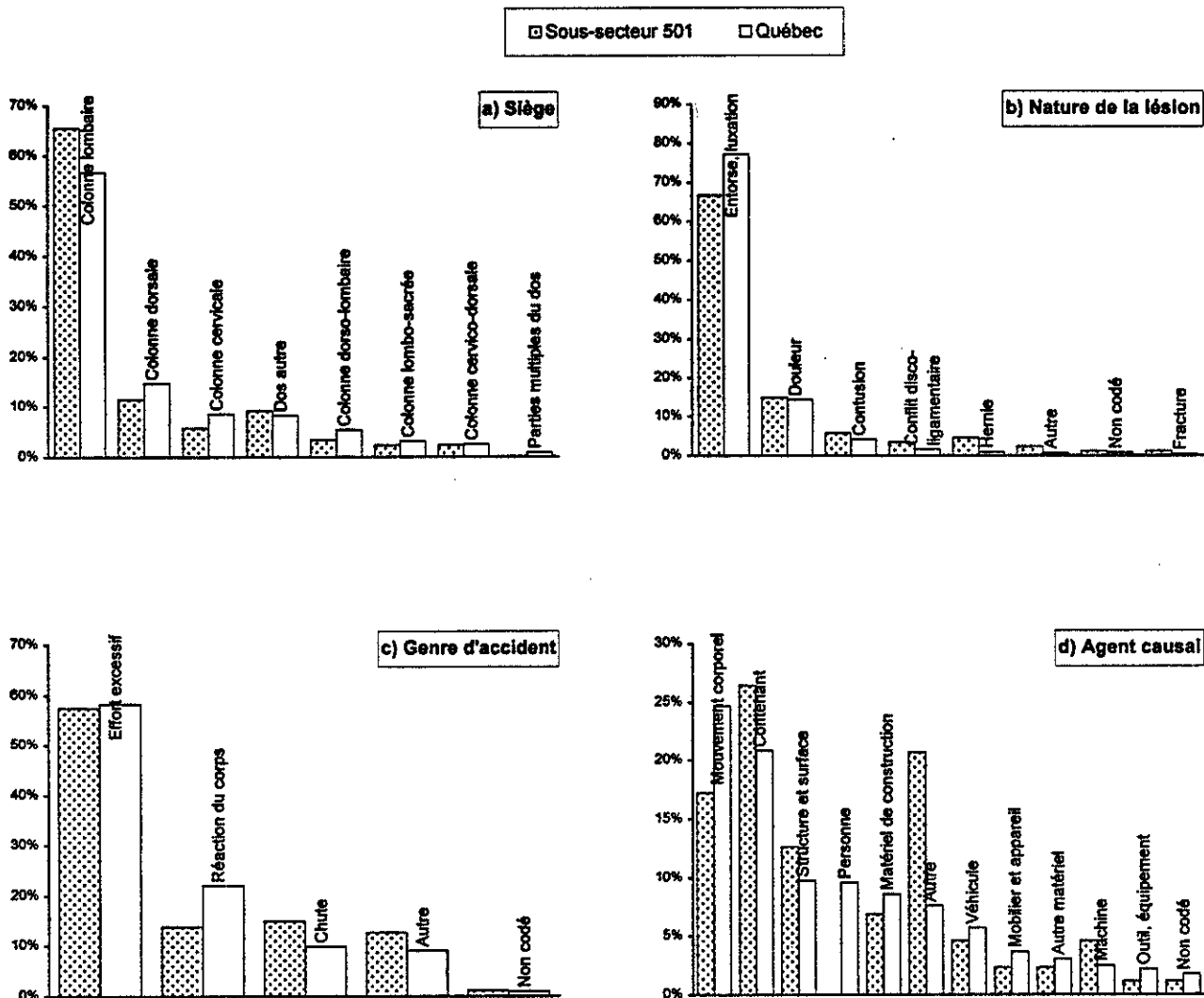
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

9175 - CAMIONNEURS	19,6%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	18,4%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	10,3%
7195 - CONDOC. REGULIERS & CONDOC. CONTRACTUELS MACH.AGRIC.	7,0%
5193 - CHAUFFEURS-LIVREURS	4,6%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 501 commerce de gros - produits agricoles et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ À chaque jour, il y a 2,8 fois plus de travailleurs absents dans ce sous-secteur que pour l'ensemble des industries du Québec, soit 6,4 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est l'incidence et la gravité des lésions qui contribuent à cette situation.

§ L'absence a été de plus de 6 mois dans 16,1% des cas. D'autre part, dans 11,5% des cas, il y a eu une incapacité permanente qui atteint, en moyenne, 6,1%.

§ Dans près d'un cas sur trois, les affections vertébrales surviennent soit à des «camionneurs», des «conducteurs de machines agricoles» ou des «chauffeurs-livreurs». Une bonne proportion des affections vertébrales surviennent aussi aux travailleurs de deux professions de «manoeuvres ou manutentionnaires».

§ La colonne lombaire est ici un siège de lésion plus important que pour l'ensemble des industries. Par ailleurs, l'importance des hernies et des conflits disco-ligamentaires est aussi plus grande.

4.19 Sous-secteur 456 camionnage

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 17 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 30,4% (Québec 27,9%).

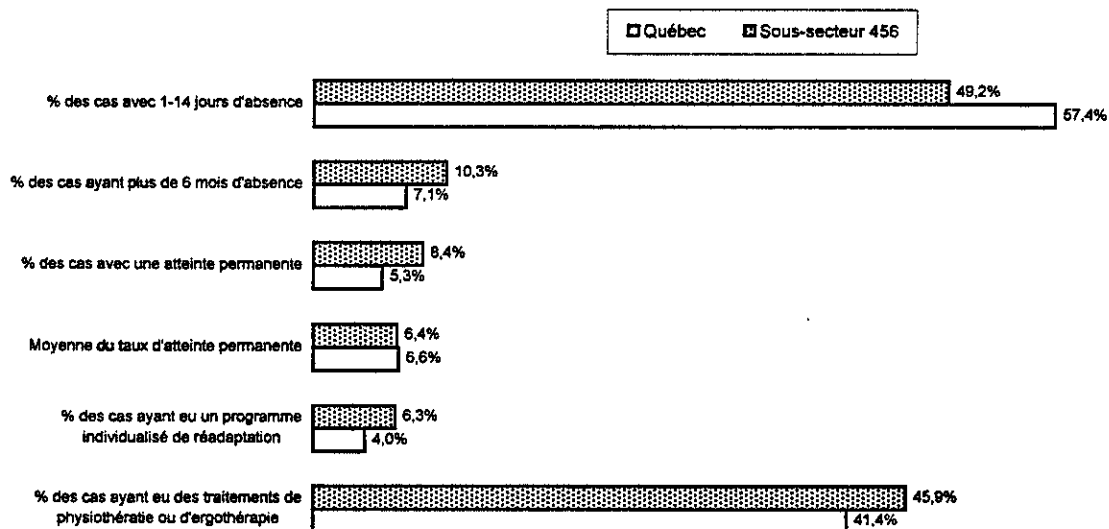
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	33 063	1,3%
Aff. vert. Indemnisées	839	2,4%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 456	Au Québec
Taux de prévalence	6,2 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	2,5%	1,3%
Durée moyenne d'absence	88,7 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	15,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	6 857 \$	4 447 \$

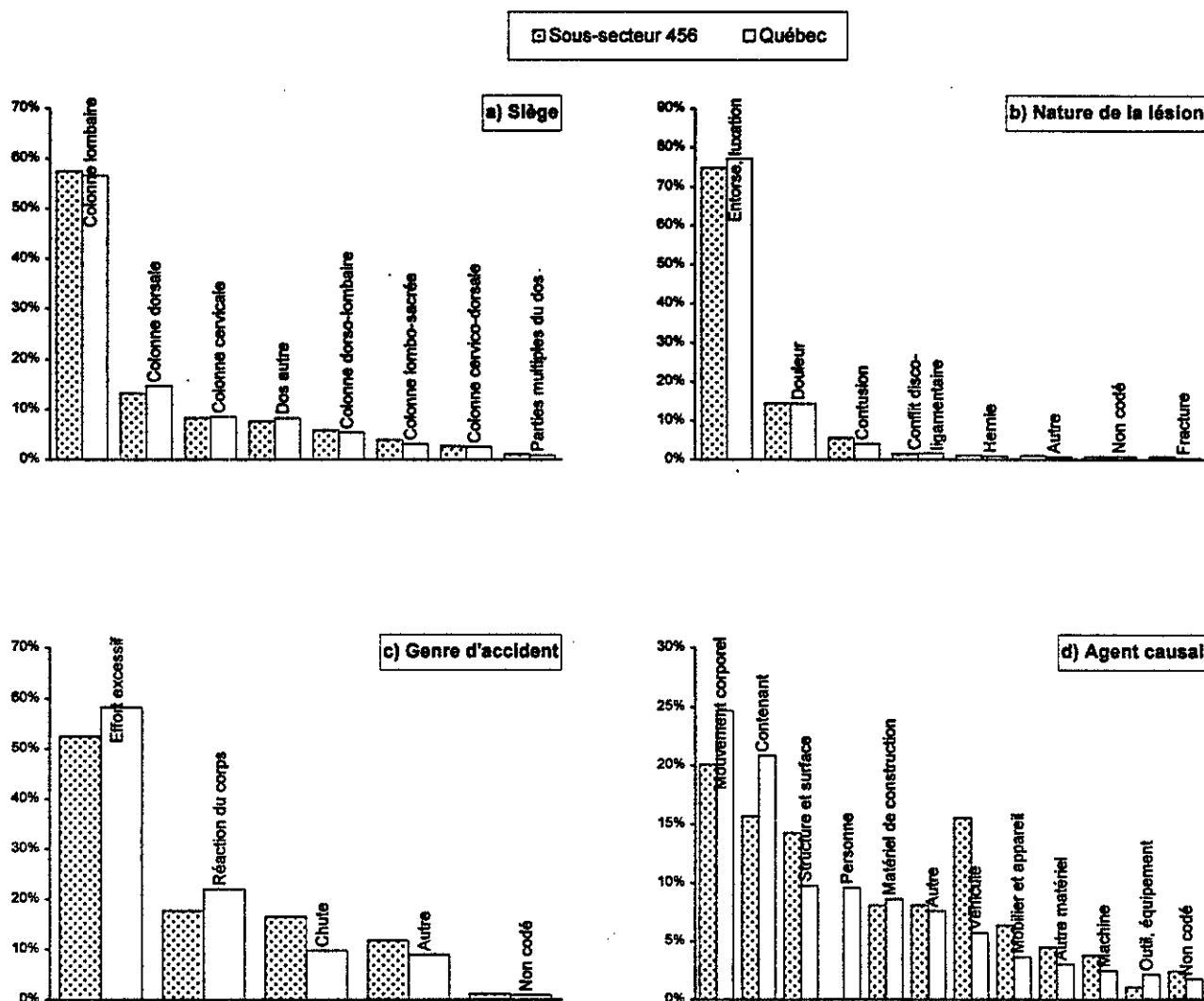
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

9175 - CAMIONNEURS	58,7%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	7,5%
5193 - CHAUFFEURS-LIVREURS	7,1%
9313 - DOCKERS ET MANUTENTIONNAIRES	6,9%
8581 - MECANICIENS ET REPARATEURS DE VEHICULES AUTOMOBILES	4,3%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 456 camionnage et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Avec plus de 800 cas par année, ce sous-secteur compte, à chaque jour, 2,7 fois plus de travailleurs absents en raison d'une affection vertébrale indemnisée que dans l'ensemble des industries du Québec, soit 6,2 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est l'incidence et la gravité des cas qui contribue à cette situation.

§ Dans environ 10% des cas, il y a eu une absence de plus de 6 mois. Par ailleurs 8,4% des cas ont une atteinte permanente, qui est en moyenne de 6,4%.

§ Dans près de deux cas sur trois, les affections vertébrales surviennent aux «camionneurs» ou aux «chauffeurs-livreurs». Les «manoeuvres ou manutentionnaires» ainsi que les «mécaniciens et réparateurs» accaparent aussi une part importante des affections vertébrales.

§ Bien que les efforts excessifs dominent comme genre d'accident, les chutes sont ici plus importantes que dans l'ensemble des industries québécoises. Il en est de même pour les agents causaux que sont les véhicules, les structures et surfaces ainsi que les mobiliers et appareils.

4.20 Sous-secteur 355 industries manufacturières - béton préparé

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 18 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 21,9% (Québec 27,9%).

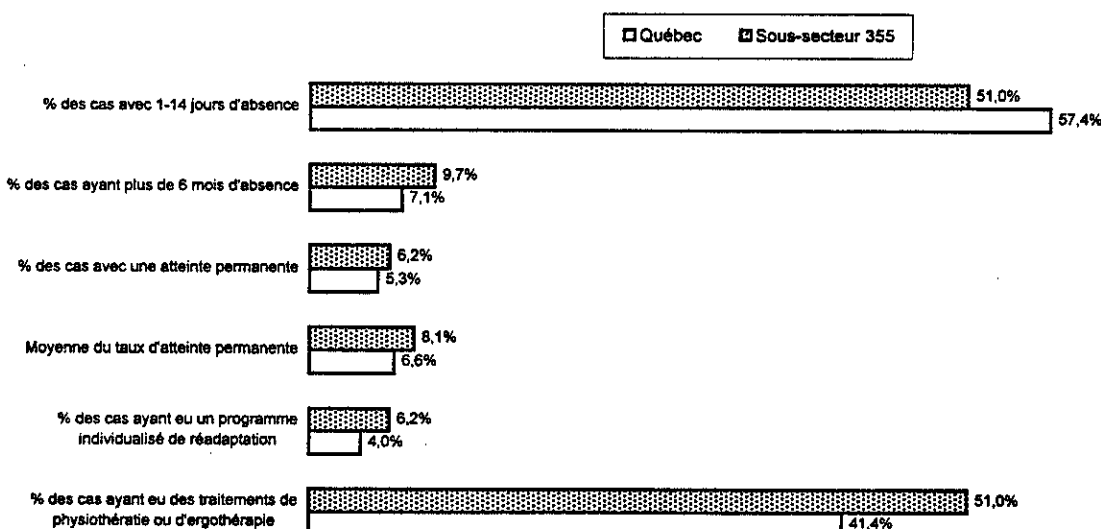
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	1 934	0,1%
Aff. vert. indemnisées	48	0,1%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 355	Au Québec
Taux de prévalence	6,1 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	2,5%	1,3%
Durée moyenne d'absence	89,5 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	14,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	6 940 \$	4 447 \$

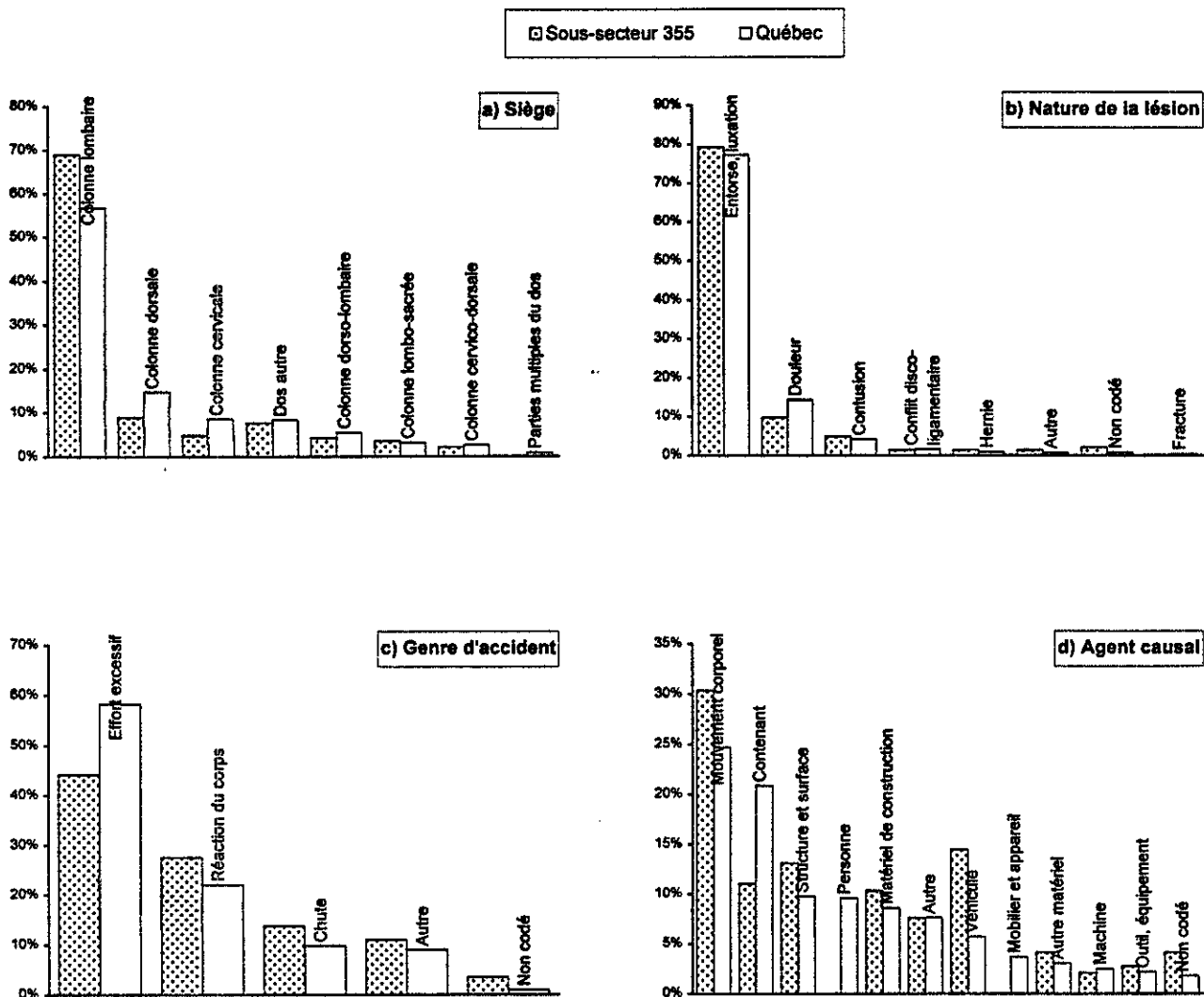
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

9175 - CAMIONNEURS	37,9%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	9,7%
8711 - EXCAVATEURS, NIVELEURS ET TRAV. ASS.	5,5%
8719 - EXCAVATEURS,NIVELEURS,PAVEURS & TRAV.ASS., N.C.A.	4,8%
8584 - MECANICIENS & REPARATEURS MACHINES INDUS.AGRIC.CONSTRUCTION	4,8%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 355 industries manufacturières - béton préparé et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ À chaque jour, il y a 2,7 fois plus de travailleurs absents dans ces industries que dans l'ensemble des industries, soit 6,1 o/oo comparé à 2,3 o/oo. Le niveau de l'incidence et de la gravité des cas contribue à cette situation.

§ 9,7% des cas qui ont été absents plus de 6 mois. Par ailleurs, 6,2% des cas sont restés avec une incapacité permanente qui atteint, en moyenne 8,1%.

§ Dans plus d'un cas sur trois, les affections vertébrales surviennent aux «camionneurs». Ils sont suivis par les professions de «manoeuvres et manutentionnaires», «excavateurs, niveleurs» ainsi que «mécaniciens et réparateurs» qui représentent ensemble, près de 25% des cas.

§ Comparé à l'ensemble des industries du Québec, la colonne lombaire est ici un siège de lésion plus important. Les chutes et les réactions du corps sont aussi plus importantes que dans l'ensemble des industries, c'est également le cas pour les agents causaux: véhicule, mouvements du corps, structure et surface ainsi que matériel de construction.

4.21 Sous-secteur 081 carrières

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 19 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 19,8% (Québec 27,9%).

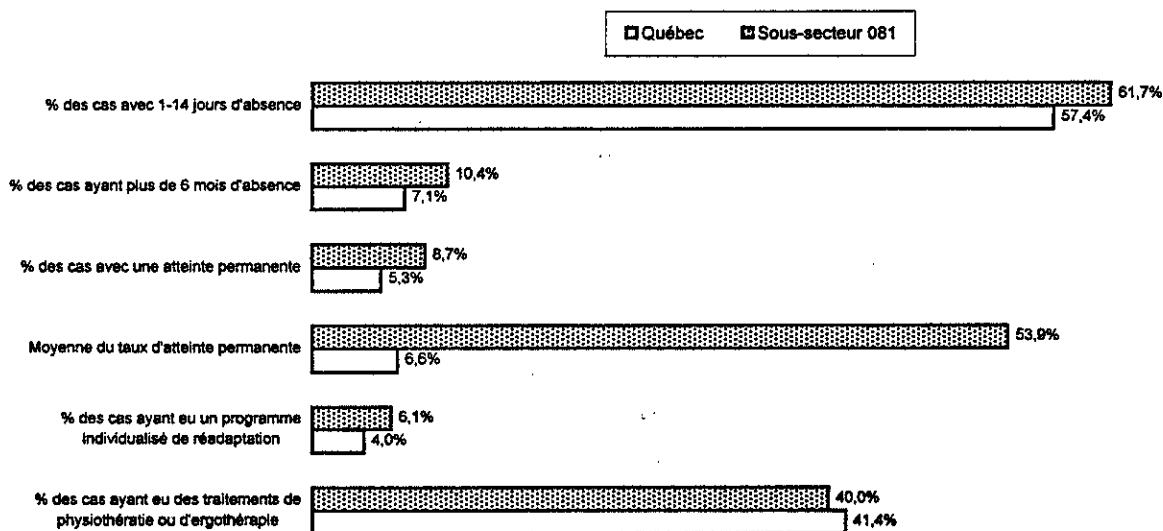
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	1 377	0,1%
Aff. vert. Indemnisées	38	0,1%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 081	Au Québec
Taux de prévalence	6,1 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	2,8%	1,3%
Durée moyenne d'absence	80,6 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	11,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	9 135 \$	4 447 \$

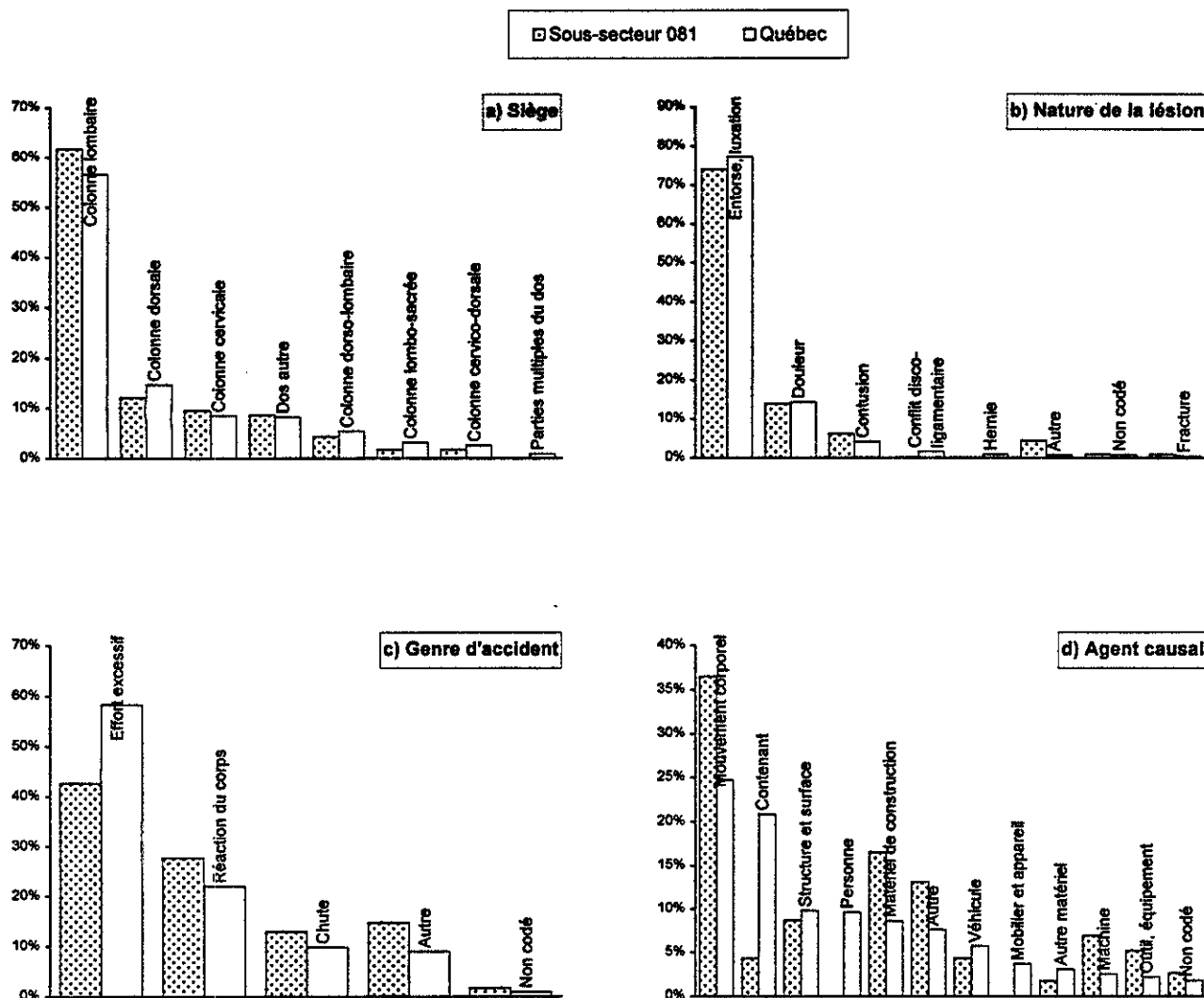
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	14,8%
9175 - CAMIONNEURS	11,3%
7719 - AUTRES MINEURS,CARRIERS,FOREURS DE PUIITS ,N.C.A.	9,6%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	7,0%
8335 - SOUDEURS ET OXYCOUPEURS	6,9%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 081 carrières et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Toutes proportions gardées, ce sous-secteur compte, à chaque jour, près de 2,7 fois plus de travailleurs absents en raison d'une affection vertébrale indemnisée que dans l'ensemble des industries, soit 6,1 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est l'incidence et la gravité des lésions qui contribuent à cette situation, car elles sont toutes deux supérieures à celle de l'ensemble des industries.

§ Comparé à l'ensemble des industries, il y a une plus grande proportion de cas, dans ces industries, qui ont nécessité 6 mois d'absence (10,4%) et de cas avec une atteinte permanente (8,7%). Par ailleurs, la moyenne des taux d'incapacité est exceptionnellement élevée, avec une valeur de 53,9%. Cette situation est principalement attribuable à un accident très grave dont ont été victimes deux travailleurs.

§ Les «manoeuvres et manutentionnaires», «camionneurs», «autres mineurs, carriers» et «soudeurs et oxycoupeurs» sont les plus concernés.

§ Les catégories de genre d'accident autre, les chutes et les réactions du corps sont plus importantes que dans l'ensemble des industries. Il en est de même pour les agents causaux machine, outil et équipement, mouvement du corps, matériel de construction et autre.

4.22 Sous-secteur 521 commerce de gros - produits alimentaires

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 20 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 36,3% (Québec 27,9%).

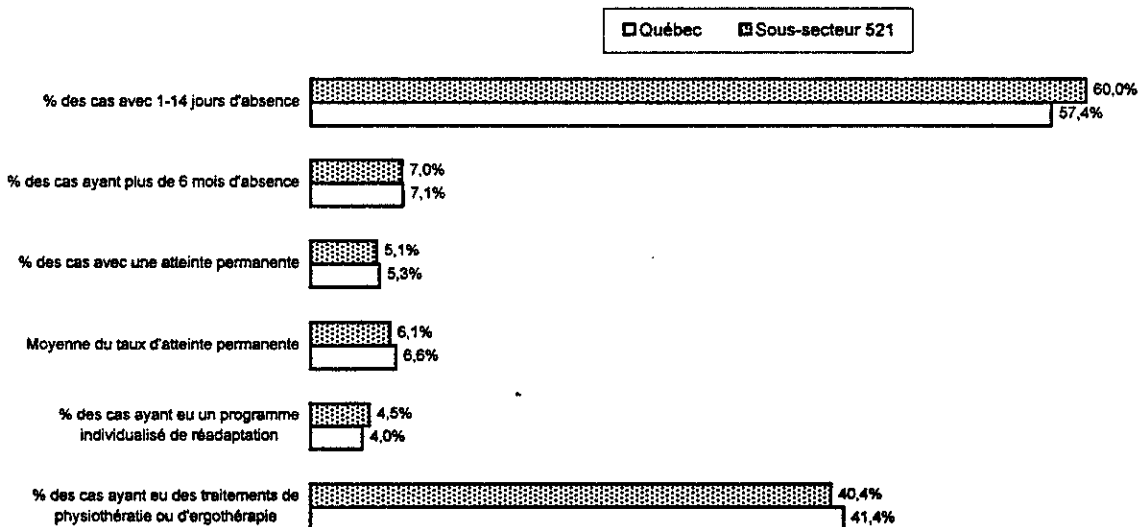
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	20 015	0,8%
Aff. vert. Indemnisées	729	2,1%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 521	Au Québec
Taux de prévalence	6,0 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	3,6%	1,3%
Durée moyenne d'absence	60,6 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	13,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	4 364 \$	4 447 \$

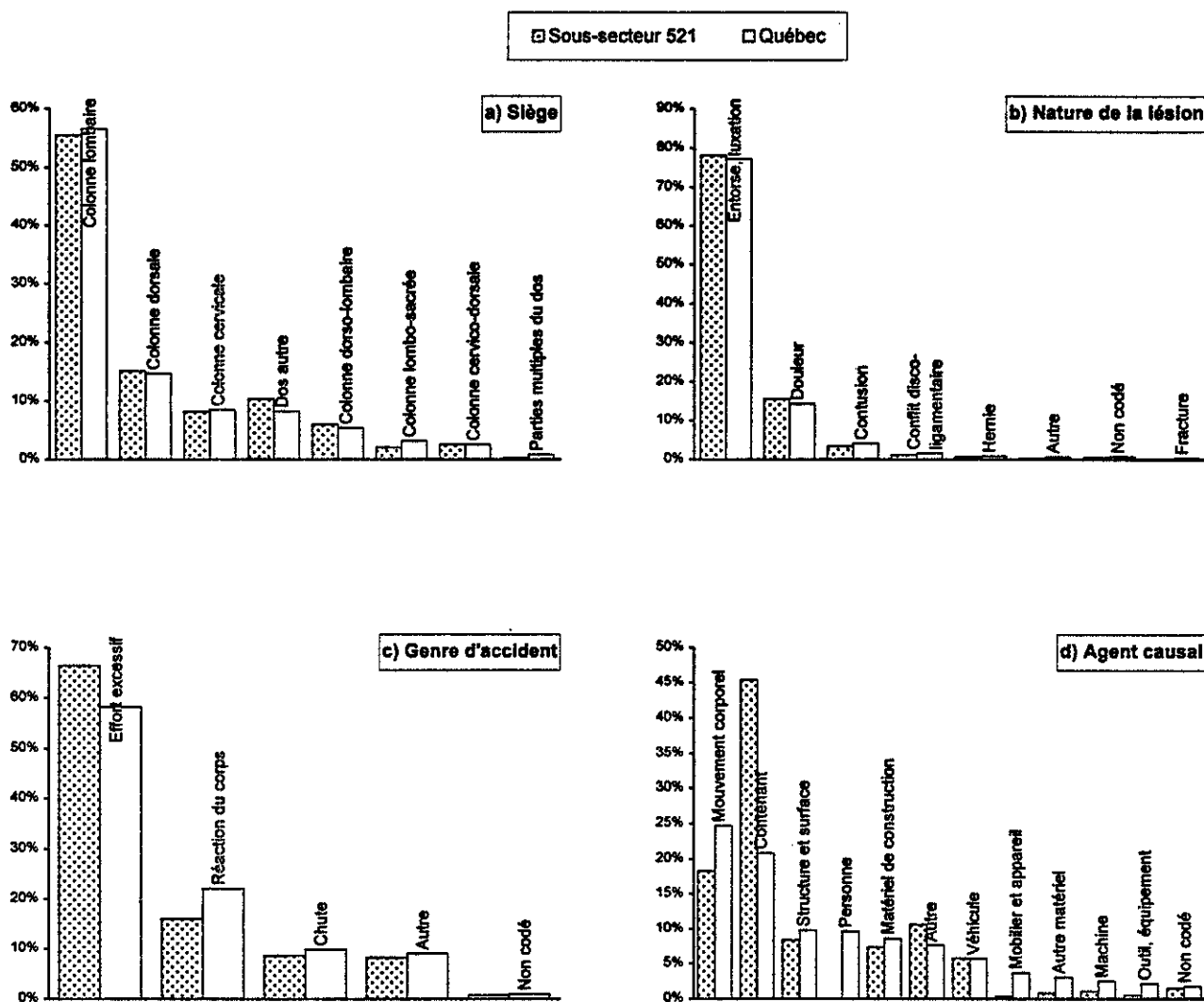
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

9175 - CAMIONNEURS	16,1%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	12,0%
5193 - CHAUFFEURS-LIVREURS	11,0%
9313 - DOCKERS ET MANUTENTIONNAIRES	7,8%
5137 - COMMIS VENDEURS DE BIENS DE CONSOMMATION	7,8%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnifiées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 521 commerce de gros - produits alimentaires et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Avec plus de 700 cas par année dans ce sous-secteur, à chaque jour, il y a 2,6 fois plus de travailleurs absents que dans l'ensemble des industries, soit 6,0 o/o comparé à 2,3 o/o. L'incidence élevée des lésions contribue à cette situation.

§ La proportion des cas qui ont nécessité plus de 6 mois d'absence, de ceux qui ont une atteinte permanente et le taux d'incapacité permanente est un peu inférieure aux valeurs correspondantes pour l'ensemble des industries du Québec.

§ Dans plus d'un cas sur quatre, les affections vertébrales surviennent aux travailleurs des professions de «camionneurs» ou de «chauffeurs-livreurs». Il y a aussi deux professions de «manoeuvres ou manutentionnaires» ainsi que la profession de «commis vendeurs» qui sont concernées par les affections vertébrales.

§ Dans deux cas sur trois, les efforts excessifs sont en cause dans la survenue de l'affection vertébrale. Ils sont généralement liés aux contenants manipulés ou transportés.

4.23 Sous-secteur 354 industries manufacturières - produits en béton

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 21 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 22,8% (Québec 27,9%).

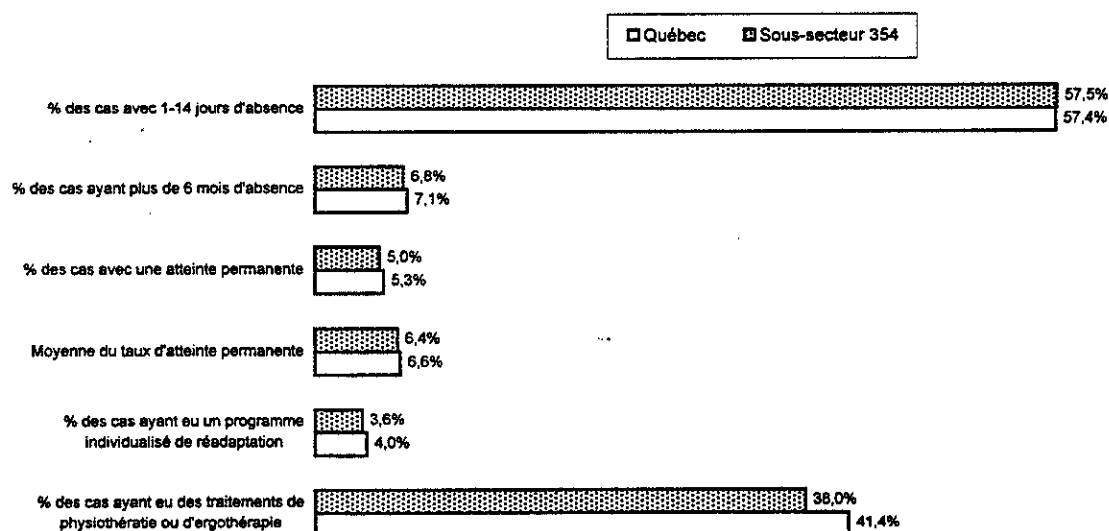
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	2 227	0,1%
Aff. vert. Indemnisées	74	0,2%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 354	Au Québec
Taux de prévalence	5,9 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	3,3%	1,3%
Durée moyenne d'absence	65,2 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	12,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	4 862 \$	4 447 \$

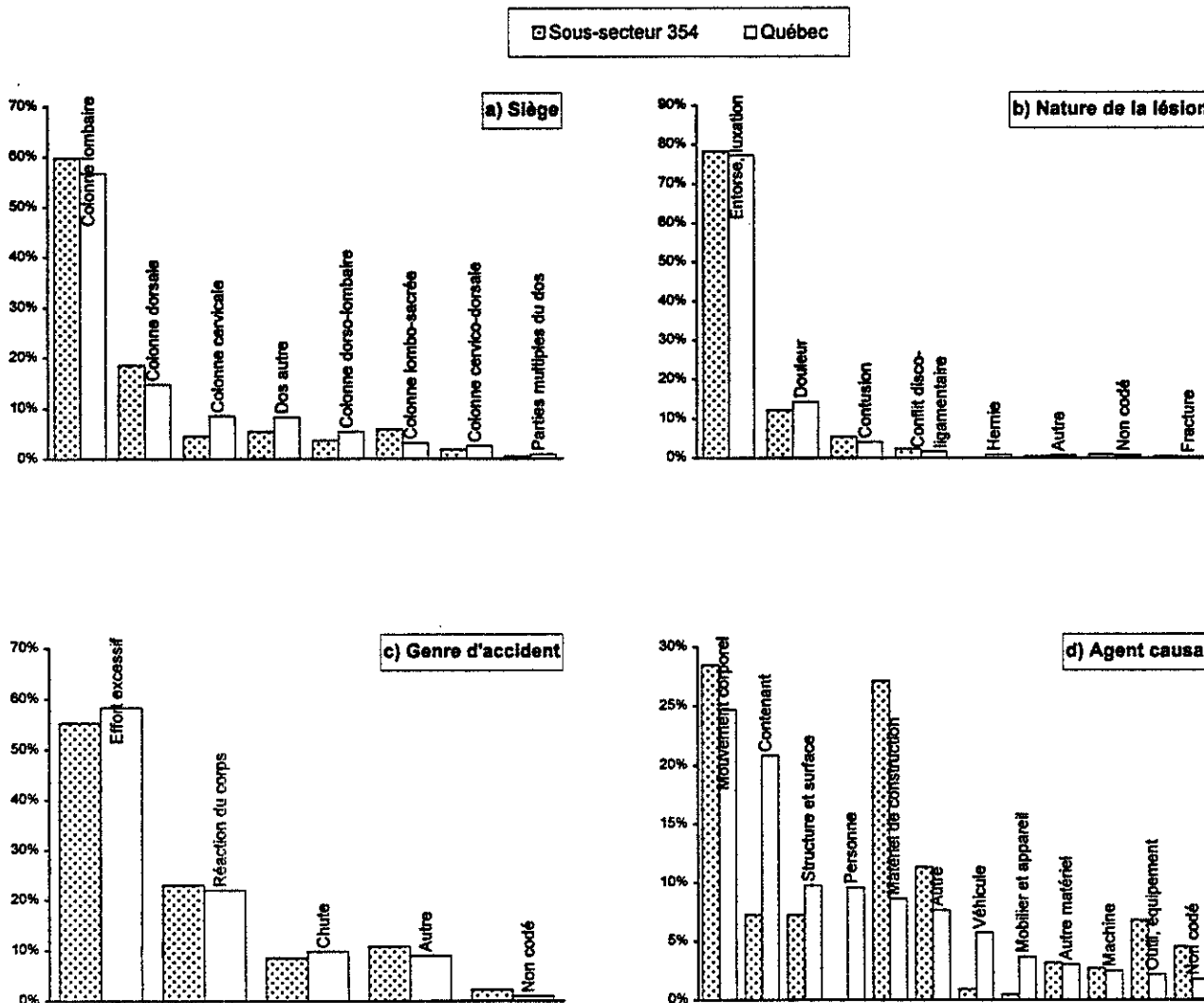
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	33,0%
8158 - MANOEUV. & TRAV.ASS. CONFECTION PROD. ARGILE,VERRE,PIERRE	9,5%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	9,0%
8335 - SOUDEURS ET OXYCOUPEURS	5,0%
9315 - CONDUCTEURS DE MATÉRIEL DE MANUTENTION, N.C.A.	4,1%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 354 industries manufacturières - produits en béton et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Toutes proportions gardées, ce sous-secteur compte, à chaque jour, 2,6 fois plus de travailleurs absents en raison d'une affection vertébrale indemnisée que dans l'ensemble des industries, soit 5,9 o/oo comparé à 2,3 o/oo . C'est surtout l'incidence, mais aussi la gravité des lésions qui contribue à cette situation, car ils sont tous deux supérieures aux mesures pour l'ensemble du Québec.

§ La proportion des cas qui ont nécessité plus de 6 mois d'absence, de ceux qui ont une atteinte permanente et la moyenne du taux d'incapacité permanente est un peu inférieure aux mesures correspondantes pour l'ensemble des industries.

§ Dans un cas sur deux, les affections vertébrales surviennent à des travailleurs des professions de «manoeuvres ou manutentionnaire». Parmi les autres principales professions concernées, il y a les «soudeurs et oxycoupeurs» ainsi que les «conducteurs de matériel de manutention».

§ Les sièges de lésion colonne lombaire, dorsale et lombo-sacrée sont ici plus importants que dans l'ensemble des industries. Il en est de même pour les catégories d'agent causal matériel de construction, outil et équipement, mouvement du corps et autre.

4.24 Sous-secteur 420 industries de la construction - entrepreneurs spécialisés

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 22 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 22,6% (Québec 27,9%).

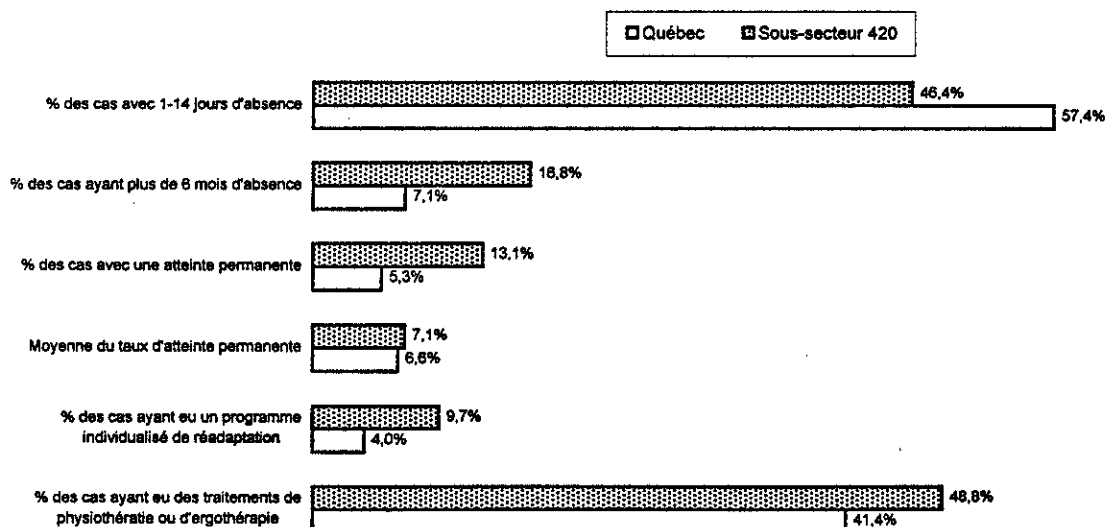
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	61 579	2,4%
Aff. vert. Indemnisées	965	2,8%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 420	Au Québec
Taux de prévalence	5,8 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	1,6%	1,3%
Durée moyenne d'absence	134,1 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	18,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	11 610 \$	4 447 \$

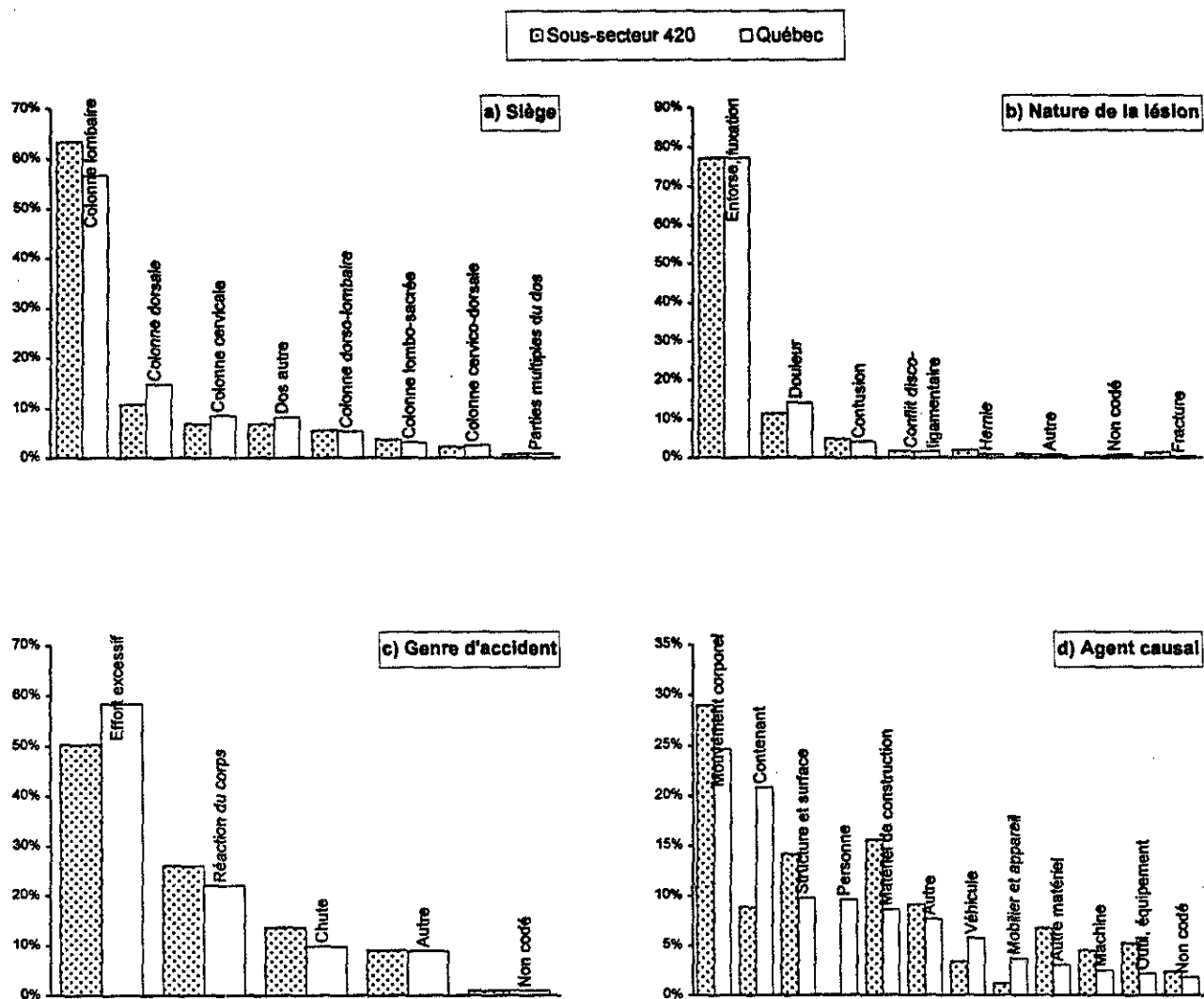
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

8798 - MANOEUV. ET TRAV. ASS. DU BATIMENT	12,4%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	11,3%
8791 - TUYAUTEURS, PLOMBIERS ET TRAV. ASS.	11,1%
8733 - ELECTRICIENS D'INSTALLATION ET D'ENTRETIEN	10,0%
8781 - CHARPENTIERS EN CHARPENTES BOIS & TRAV. ASS.	5,1%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 420 industries de la construction - entrepreneurs spécialisés et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Avec près de 1 000 cas par année dans ce sous-secteur, à chaque jour, il y a 2,5 fois plus de travailleurs absents que dans l'ensemble des industries québécoises, soit 5,8 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est surtout la gravité des cas qui contribue à cette situation, l'incidence étant assez proche de celle de l'ensemble des industries.

§ Dans ce sous-secteur, 16,8% des cas ont occasionné une absence du travail supérieure à 6 mois. Par ailleurs, dans plus de 13% des cas, il y a eu une incapacité permanente qui atteint, en moyenne, 7,1%.

§ Près d'une affection vertébrale sur quatre survient à des travailleurs de deux professions de «manoeuvres ou manutentionnaires». Les autres principales professions concernées par les affections vertébrales, sont celles de «tuyauteurs et plombiers», «électriciens» ainsi que «charpentiers».

§ Les chutes ainsi que les réactions du corps sont ici plus importantes que dans l'ensemble des industries. Il en est de même pour les catégories d'agent causal matériel de construction, autre matériel, outil et équipement, structure et surface ainsi que mouvement du corps.

4.25 Sous-secteur 995 services relatifs aux bâtiments et aux habitations

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 23 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 32,6% (Québec 27,9%).

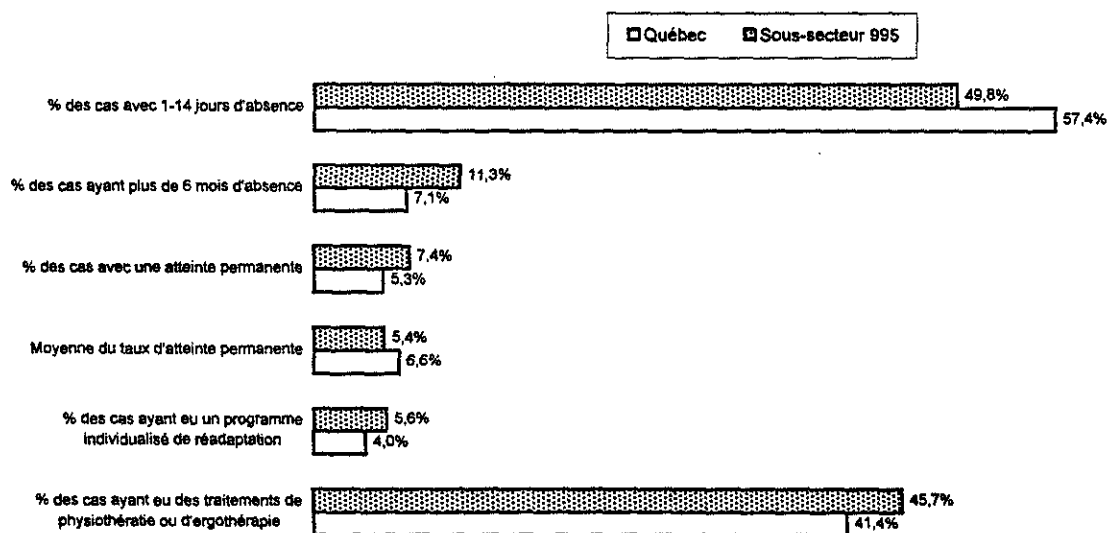
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	16 743	0,7%
Aff. vert. Indemnisées	412	1,2%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 995	Au Québec
Taux de prévalence	5,8 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	2,5%	1,3%
Durée moyenne d'absence	86,7 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	15,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	5 366 \$	4 447 \$

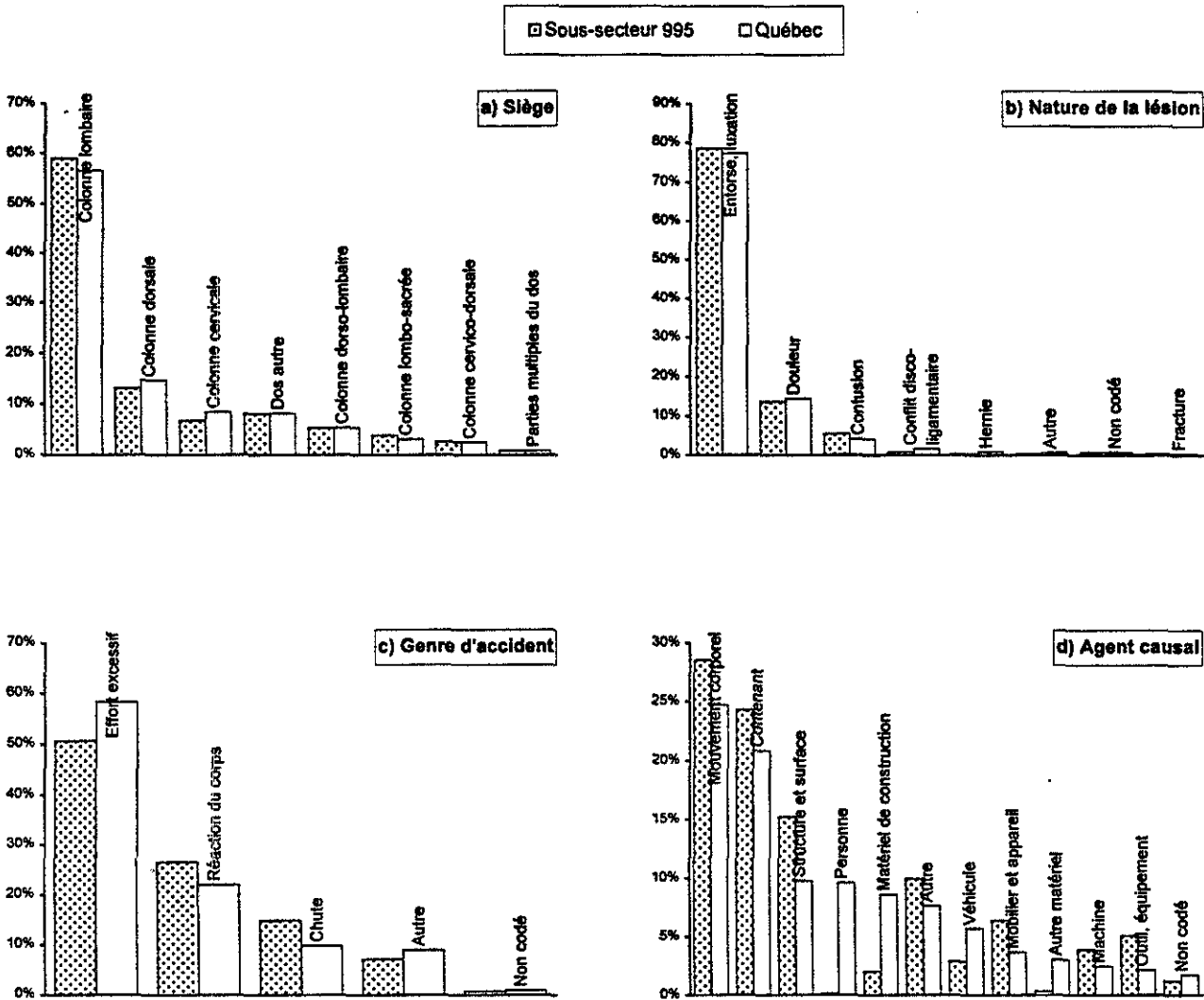
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

6191 - CONCIERGES, EMPLOYÉS DES SERV. DOMESTIQUES & NETTOYAGE	31,7%
6133 - PREPOSES À L'ENTRETIEN, À L'EXCEPTION DES DOMESTIQUES	22,2%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS., N.C.A.	11,6%
7199 - AUTRES AGRICULTEURS, HORTICULTEURS ET ÉLEVEURS, NCA	4,5%
7195 - CONDOC. REGULIERS & CONDOC. CONTRACTUELS MACH.AGRIC.	3,7%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 995 services relatifs aux bâtiments et aux habitations et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Dans ce sous-secteur, près du tiers des lésions indemnisées sont des affections vertébrales. Avec plus de 400 cas par année, à chaque jour, il y a 2,5 fois plus de travailleurs absents que dans l'ensemble des industries du Québec, soit 5,8 o/oo comparé à 2,3 o/oo. Tant l'incidence que la gravité des cas contribuent à cette situation.

§ Dans ce sous-secteur, 11,3% des cas ont nécessité plus de 6 mois d'absence. La proportion des cas qui ont une atteinte permanente est ici supérieure à celle de l'ensemble du Québec, mais c'est l'inverse pour la moyenne du taux d'incapacité.

§ Dans plus d'un cas sur deux, les affections vertébrales surviennent à des travailleurs des professions «concierges» ou «préposés à l'entretien».

§ Les chutes et les réactions du corps sont, proportionnellement, plus importantes que dans l'ensemble des industries du Québec, mais les efforts excessifs demeurent le genre d'accident le plus important, avec plus de 50% des cas.

4.26 Sous-secteur 324 industries manufacturières - carrosseries de camions, d'autobus et de remorques

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 24 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 20% (Québec 27,9%).

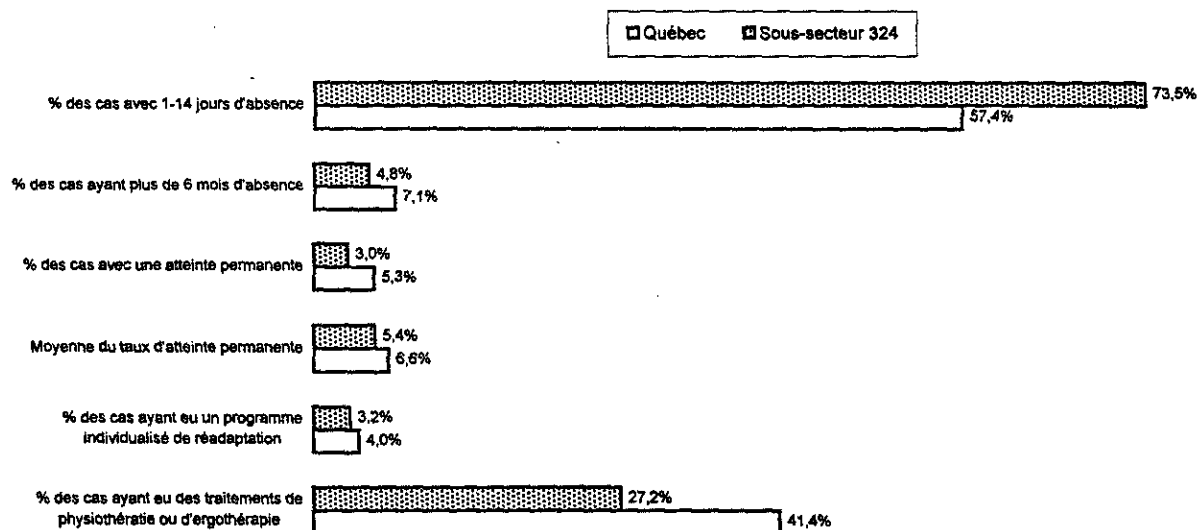
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	2 835	0,1%
Aff. vert. Indemnisées	146	0,4%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 324	Au Québec
Taux de prévalence	5,7 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	5,1%	1,3%
Durée moyenne d'absence	40,6 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	7,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	2 946 \$	4 447 \$

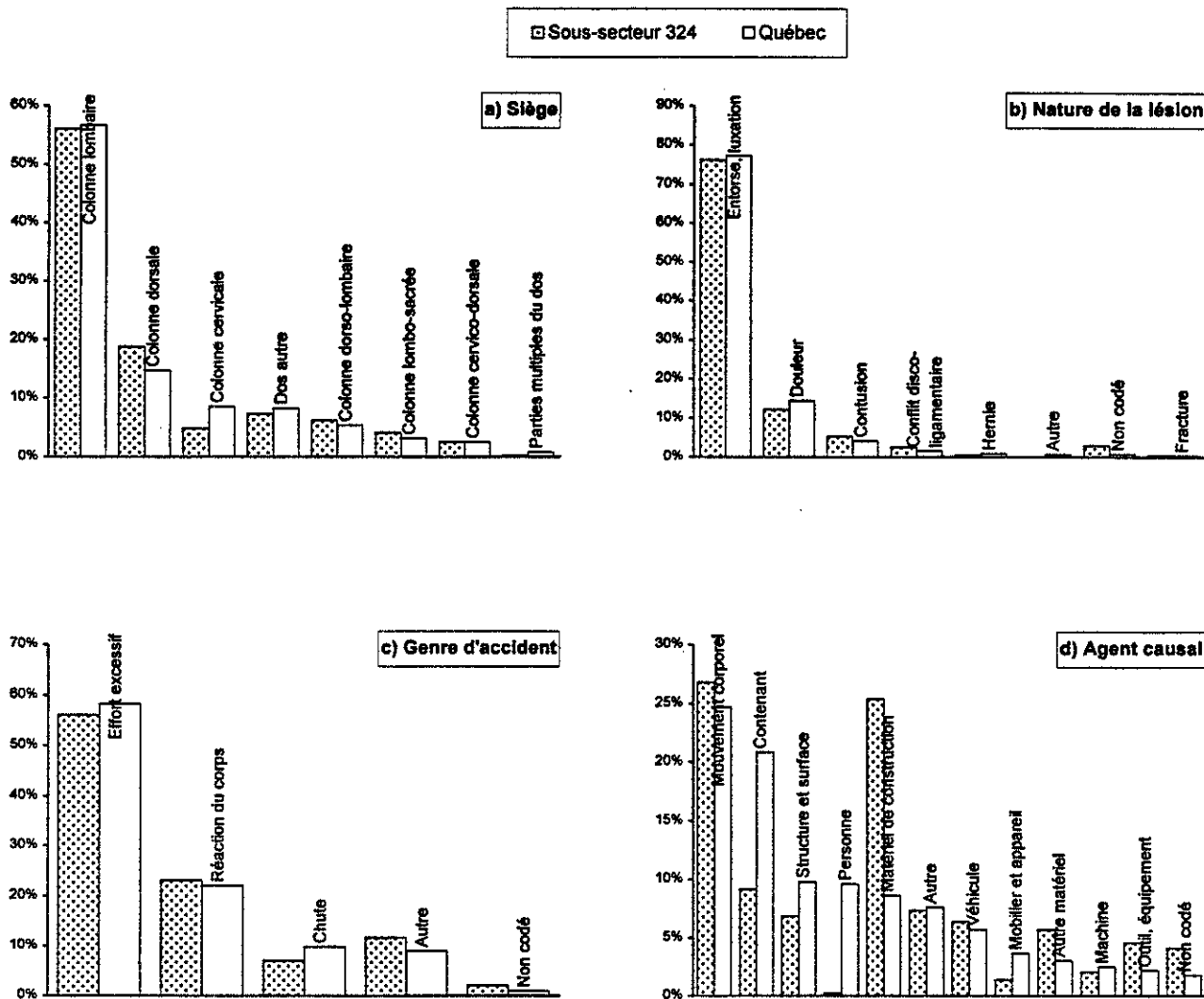
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

8335 - SOUDEURS ET OXYCOUPEURS	37,8%
8513 - TRAV.SPEC.FABRICATION,MONTAGE,VEHICULES AUTOMOBILES,N.C.A.	8,9%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	7,8%
8528 - MANOEUV.&TRAV.ASS. FABRIC.& MONTAGE PROD.METAL.N.C.A.	7,8%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	4,1%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 324 Industries manufacturières - carrosseries de camions, d'autobus et de remorques et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Toutes proportions gardées, ce sous-secteur compte, à chaque jour, 2,5 fois plus de travailleurs absents en raison d'une affection vertébrale indemnisée que dans l'ensemble des industries, soit 5,7 o/o comparé à 2,3 o/o. C'est l'incidence élevée qui contribue à cette situation, la gravité étant très inférieure à celle de l'ensemble des industries du Québec.

§ Comparé à l'ensemble des industries québécoises, il y a moins de cas qui ont nécessité 6 mois d'absence, moins de cas avec une atteinte permanente et le taux d'incapacité permanente est aussi inférieur.

§ Dans plus d'un cas sur trois, les affections vertébrales surviennent aux travailleurs de la profession de «soudeurs et oxycoupeurs». Les professions de «travailleurs spécialisés dans la fabrication et le montage de véhicules automobiles» ainsi que trois professions de «manoeuvres ou manutentionnaires» sont aussi à considérer.

§ Une fois sur deux, l'agent causal de la blessure est soit du matériel de construction manipulé ou transporté, ou encore le mouvement effectué.

4.27 Sous-secteur 561 commerce de gros - métaux et produits en métal

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 25 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 23,1% (Québec 27,9%).

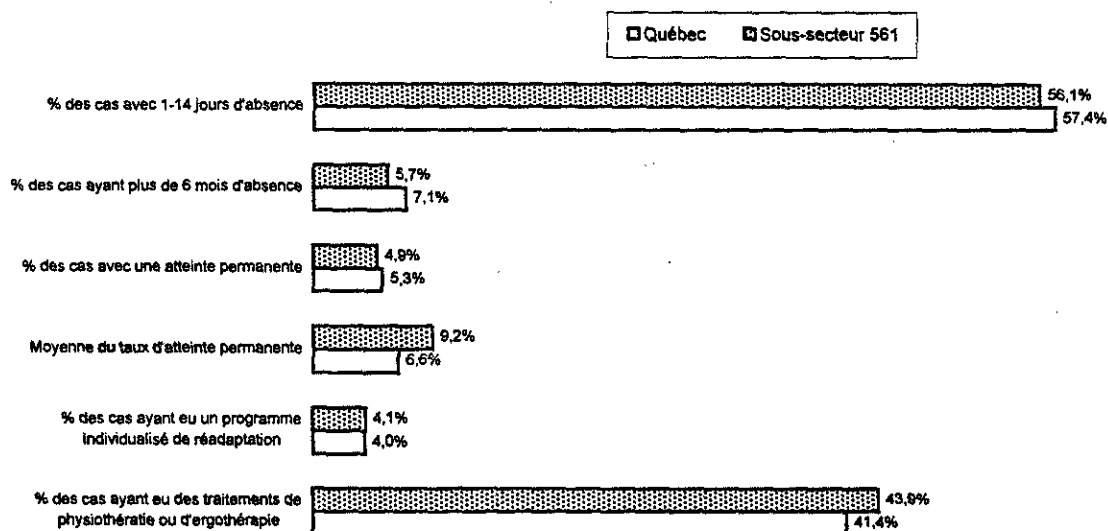
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	2 656	0,1%
Aff. vert. Indemnisées	81	0,2%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 561	Au Québec
Taux de prévalence	5,6 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	3,1%	1,3%
Durée moyenne d'absence	67,3 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	13,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	4 478 \$	4 447 \$

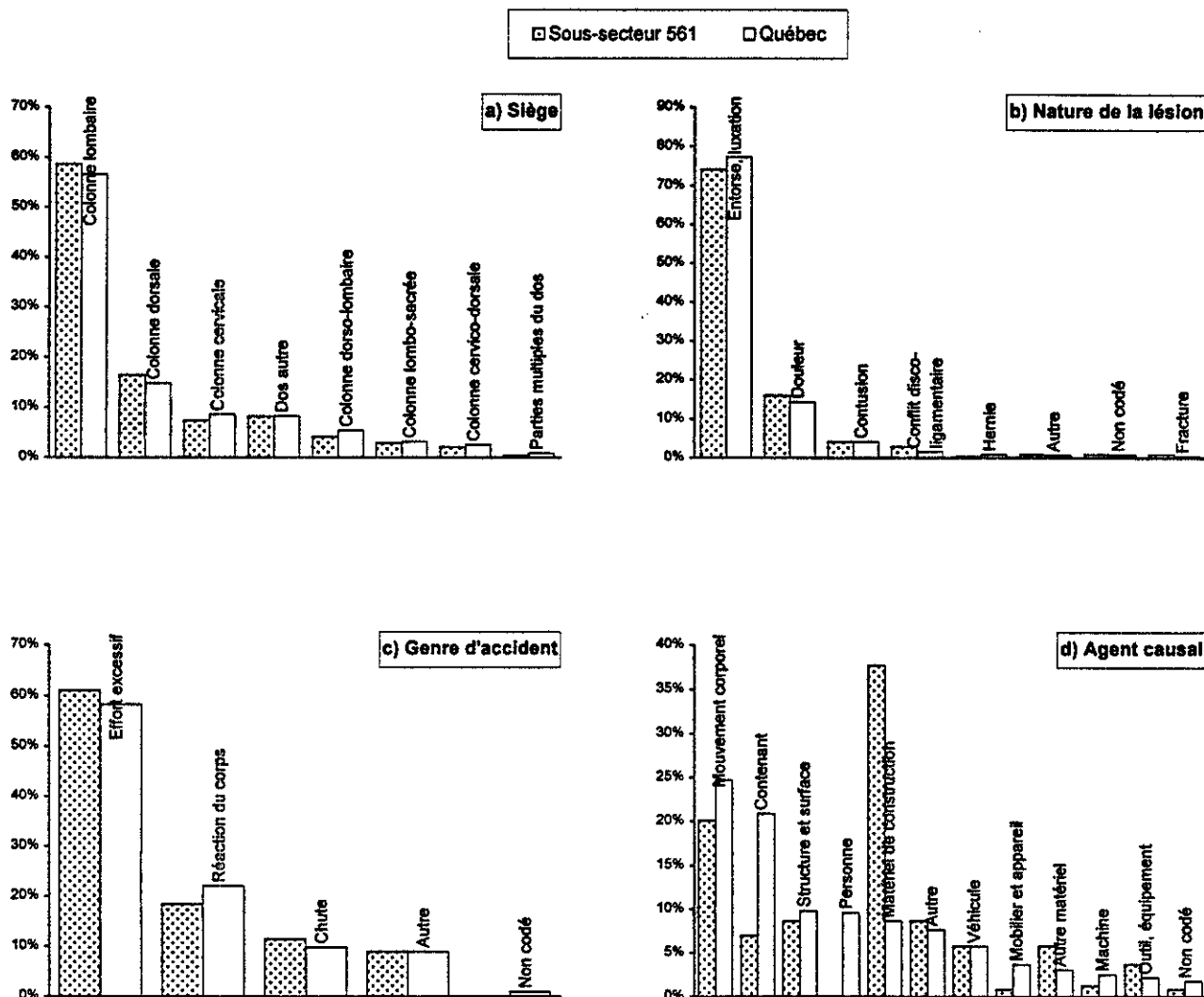
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	18,8%
9175 - CAMIONNEURS	11,5%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	9,9%
8528 - MANOEUV.&TRAV.ASS. FABRIC.& MONTAGE PROD.METAL.N.C.A.	6,6%
8149 - METALLURGISTES ET TRAV. ASS., N.C.A.	4,9%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 561 commerce de gros - métaux et produits en métal et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Il y a ici, à chaque jour, 2,4 fois plus de travailleurs absents que dans l'ensemble des industries, soit 5,6 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est surtout l'incidence des cas qui contribue à cette situation, mais la gravité y contribue aussi.

§ Comparé à l'ensemble des industries, il y a, proportionnellement, moins de cas qui ont nécessité plus de 6 mois d'absence et moins de cas avec une atteinte permanente. Cependant, dans ce sous-secteur, le taux moyen d'incapacité de 9,2% est supérieur à l'ensemble du Québec.

§ Plus d'une affection vertébrale sur trois survient aux travailleurs de trois professions de «manoeuvres ou manutentionnaires». Les autres principales professions concernées sont celles de «camionneurs» et «métallurgistes».

§ La catégorie efforts excessifs est le genre d'accident le plus important, avec plus du tiers des cas. L'agent causal le plus important est le matériel de construction, généralement manipulé ou transporté.

4.28 Sous-secteur 107 industries manufacturières - produits de boulangerie-pâtisserie

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 26 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 29,2% (Québec 27,9%).

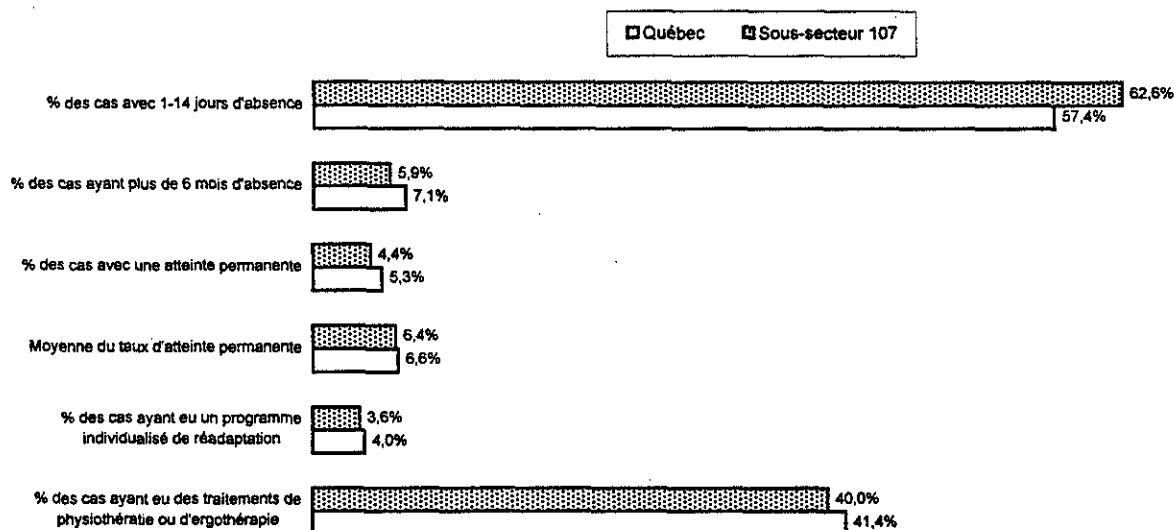
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	8 396	0,3%
Aff. vert. Indemnisées	286	0,8%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 107	Au Québec
Taux de prévalence	5,4 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	3,4%	1,3%
Durée moyenne d'absence	57,5 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	13,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	4 193 \$	4 447 \$

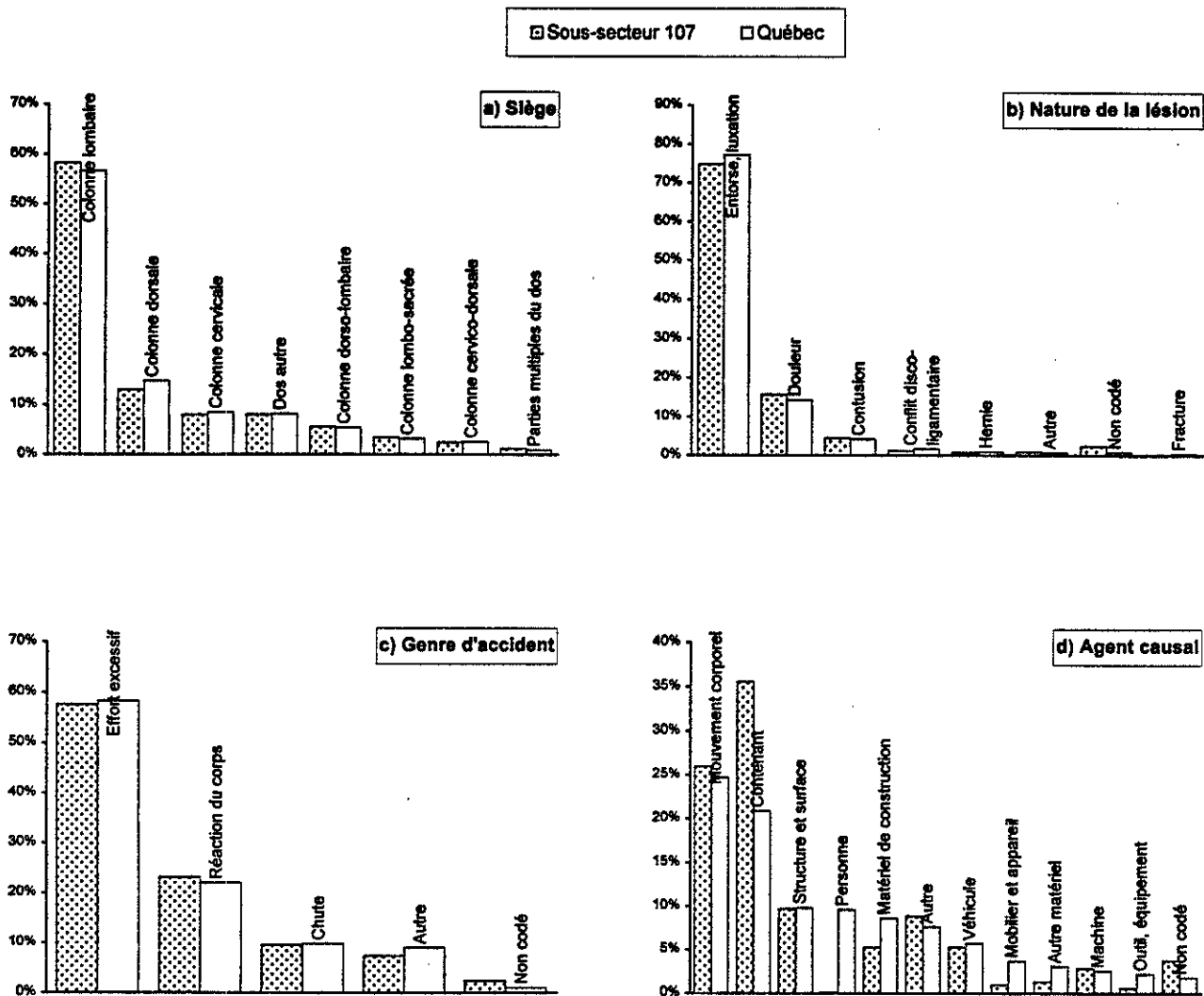
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

8213 - BOULANGERS, PATISSIERS, CONFISEURS ET TRAV. ASS.	15,5%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS., N.C.A.	12,0%
5193 - CHAUFFEURS-LIVREURS	10,2%
8228 - MANOEUV. & TRAV. ASS. INDUSTRIE ALIMENTS, BOISSONS	9,8%
9317 - EMBALLEURS, N.C.A.	6,2%

IV - Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 107 industries manufacturières - produits de boulangerie-pâtisserie et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Avec près de 300 cas par année, à chaque jour, il y a 2,4 fois plus de travailleurs absents que dans l'ensemble des industries, soit 5,4 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est le niveau élevé de l'incidence qui contribue à cette situation, la gravité étant inférieure à l'ensemble des industries.

§ Comparé à l'ensemble des industries québécoises, il y a, proportionnellement, moins de cas qui ont nécessité plus de 6 mois d'absence et moins de cas avec une atteinte permanente. Le taux moyen d'incapacité permanente est aussi moins élevé que la moyenne.

§ Les affections vertébrales surviennent à des travailleurs de professions variées: «boulangers, pâtisseries, confiseurs», «manoeuvres ou manutentionnaires», «chauffeurs-livreurs» et «emballeurs».

§ Dans plus d'un cas sur trois, l'agent causal de la blessure est le contenant manipulé ou transporté, probablement en effectuant des efforts excessifs. Le mouvement du corps est le deuxième agent causal en importance.

4.29 Sous-secteur 356 industries manufacturières - verre et articles en verre

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 27 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 24% (Québec 27,9%).

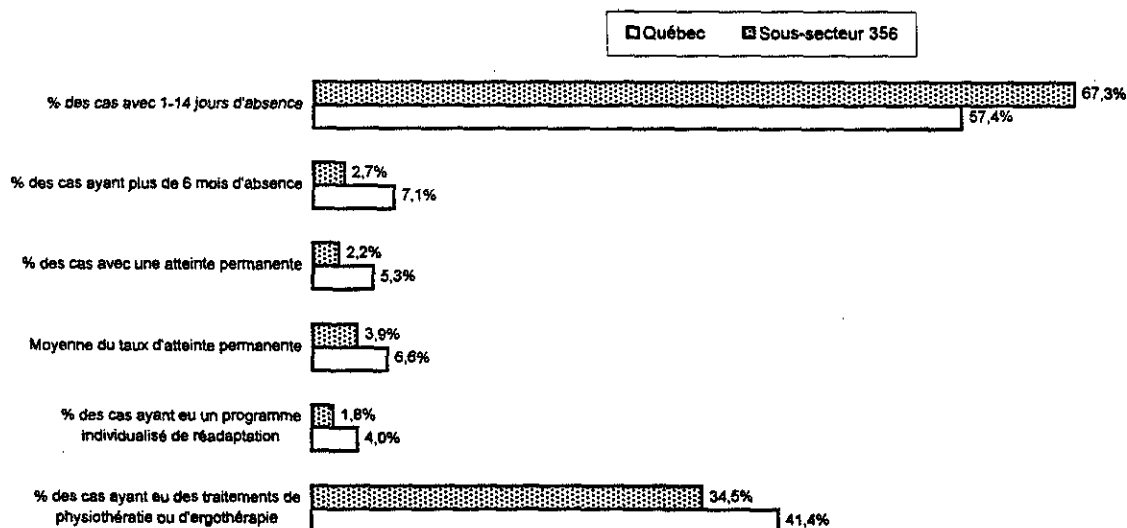
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	1 280	0,0%
Aff. vert. Indemnisées	74	0,2%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 356	Au Québec
Taux de prévalence	5,4 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	5,8%	1,3%
Durée moyenne d'absence	33,9 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	11,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	2 614 \$	4 447 \$

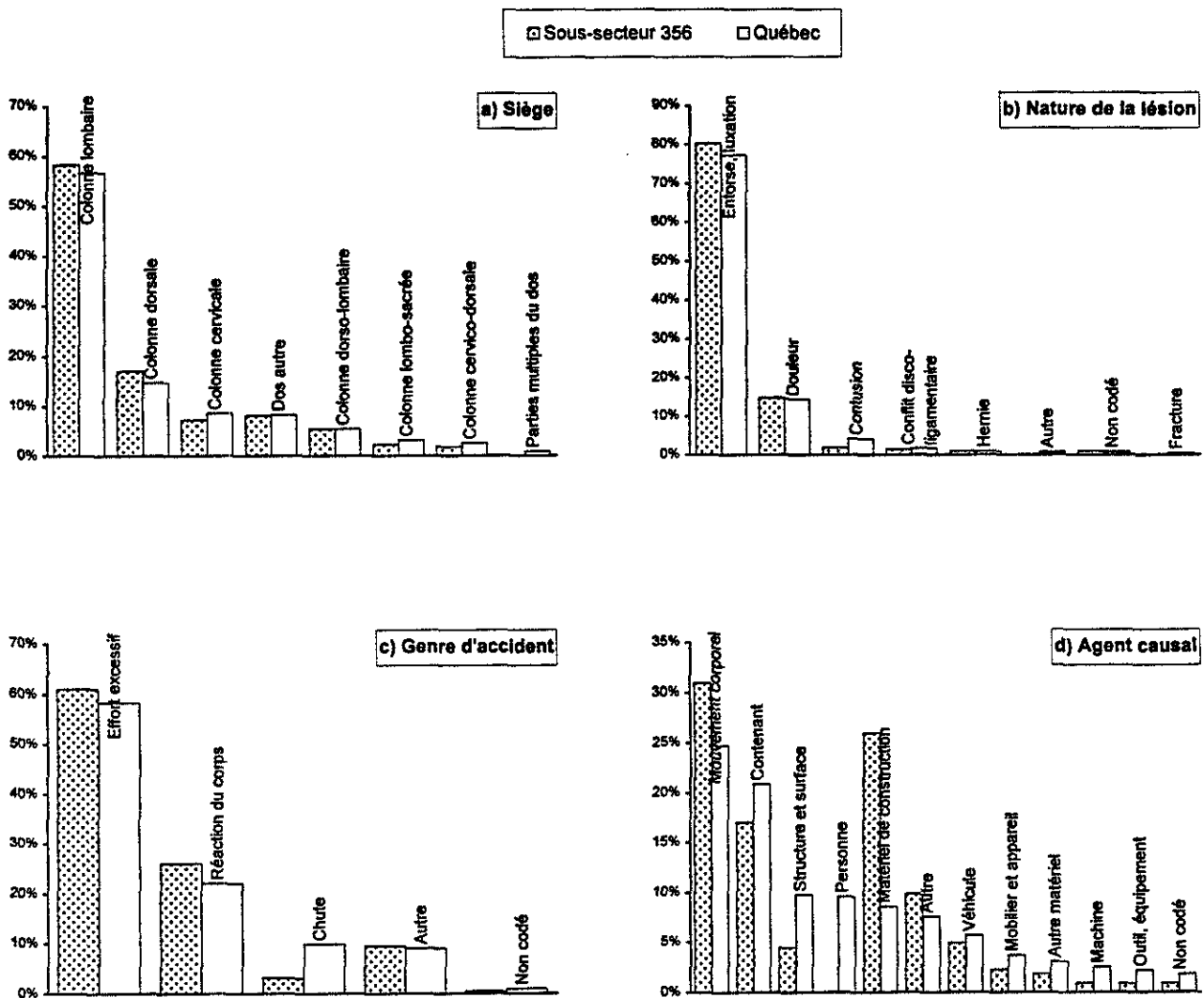
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	17,1%
8158 - MANOEUV. & TRAV.ASS. CONFECTION PROD. ARGILE,VERRE,PIERRE	13,9%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	7,6%
8379 - TRAV. SPEC.ARGILE,VERRE,PIERRE,PROD.SIMILAIRES,N.C.A.	4,9%
9319 - AUTRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	4,0%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 356 industries manufacturières - verre et articles en verre et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Toutes proportions gardées, ce sous-secteur compte, à chaque jour, 2,4 fois plus de travailleurs absents en raison d'une affection vertébrale indemnisée que dans l'ensemble des industries, soit 5,4 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est l'incidence élevée qui contribue à cette situation, la gravité étant très inférieure à la moyenne du Québec.

§ Comparé à l'ensemble des industries, il y a moins de cas qui ont nécessité plus de 6 mois d'absence et moins de cas avec une atteinte permanente. Le taux moyen d'incapacité permanente est aussi inférieur à celui de l'ensemble du Québec.

§ Dans plus de quatre cas sur dix, les affections vertébrales surviennent à quatre professions de «manoeuvres ou manutentionnaires». La profession de «travailleurs spécialisés dans l'argile, le verre, la pierre» est aussi à considérer.

§ Une fois sur deux, l'agent causal de la blessure est soit du matériel de construction manipulé ou transporté, ou encore le mouvement effectué.

4.30 Sous-secteur 323 industries manufacturières - véhicules automobiles

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 28 sur 175 sous-secteurs.
Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 23,2% (Québec 27,9%).

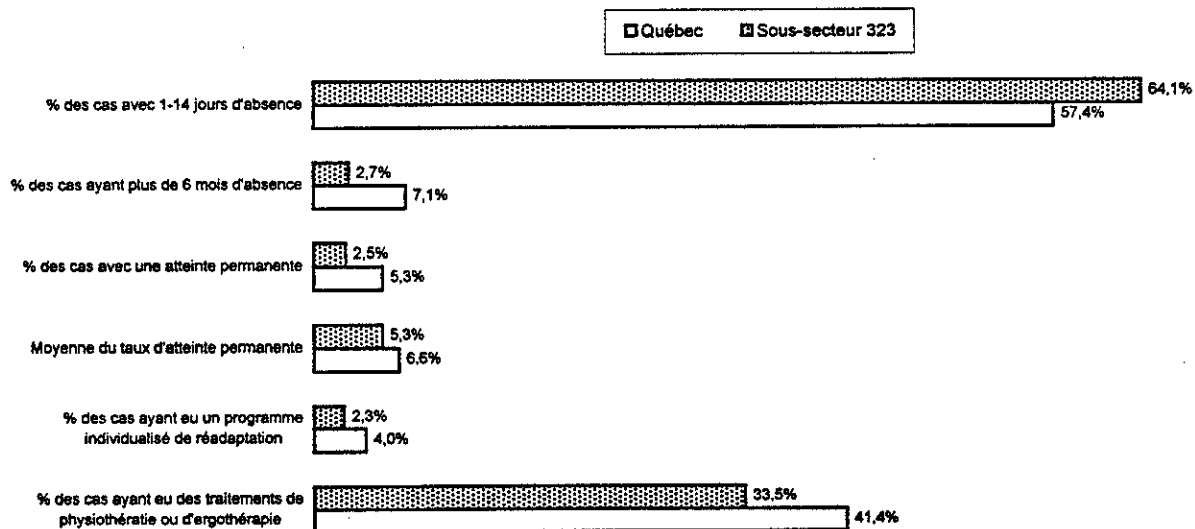
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	4 609	0,2%
Aff. vert. Indemnisées	258	0,8%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 323	Au Québec
Taux de prévalence	5,1 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	5,6%	1,3%
Durée moyenne d'absence	33,5 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	11,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	3 023 \$	4 447 \$

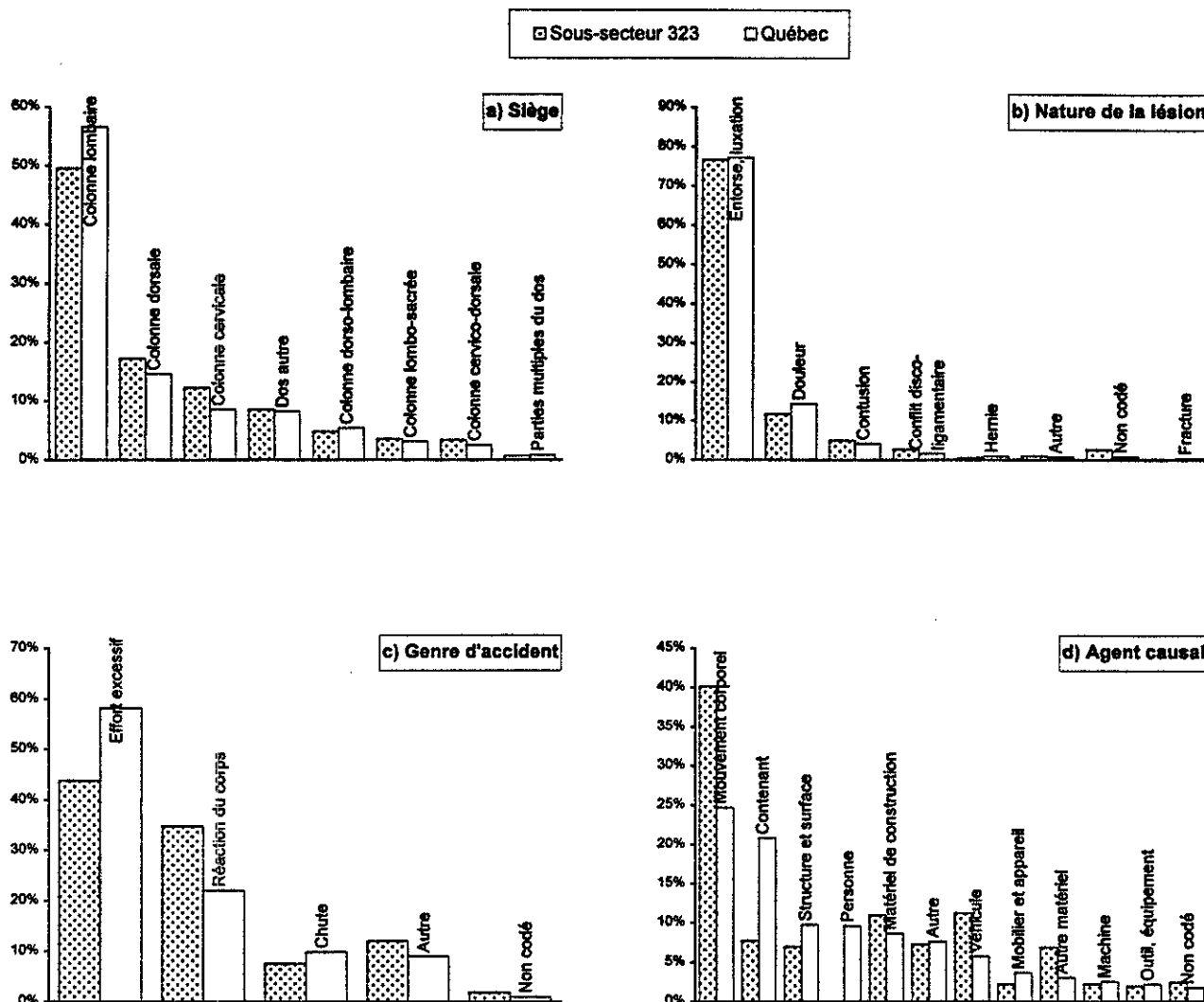
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

8513 - TRAV.SPEC.FABRICATION,MONTAGE,VEHICULES AUTOMOBILES,N.C.A.	49,5%
8335 - SOUDEURS ET OXYCOUPEURS	7,0%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	5,5%
8529 - AUTRES TRAV.SPEC.FABRICATION & MONTAGE PROD. METAL. N.C.A.	5,4%
2117 - TECHNICIENS-SPECIALISÉS ET TECHNICIENS SCIENCES PHYSIQUES	3,3%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 323 industries manufacturières - véhicules automobiles et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Avec plus de 250 cas par année, à chaque jour, il y a 2.2 fois plus de travailleurs absents que dans l'ensemble des industries, soit 5,1 comparé à 2,3. C'est l'incidence des cas qui contribue à cette situation, la gravité étant très inférieure à l'ensemble des industries.

§ Comparé à l'ensemble des industries, il y a moins de cas qui ont nécessité plus de 6 mois d'absence et moins de cas avec une atteinte permanente. Dans ce sous-secteur, le taux moyen d'incapacité est aussi moins élevé.

§ Il y a une diversité de professions concernées, mais dans un cas sur deux, il s'agit des «travailleurs spécialisés dans la fabrication ou le montage des véhicules automobiles, n.c.a.».

§ Bien que la colonne lombaire demeure le siège de la lésion le plus important, la colonne dorsale et la colonne cervicale sont ici plus fréquemment le siège de la lésion. Par ailleurs, dans 40% des cas, le mouvement du corps est impliqué dans la survenue de l'affection vertébrale.

4.31 Sous-secteur 452 services relatifs au transport aérien

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 29 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 34,4% (Québec 27,9%).

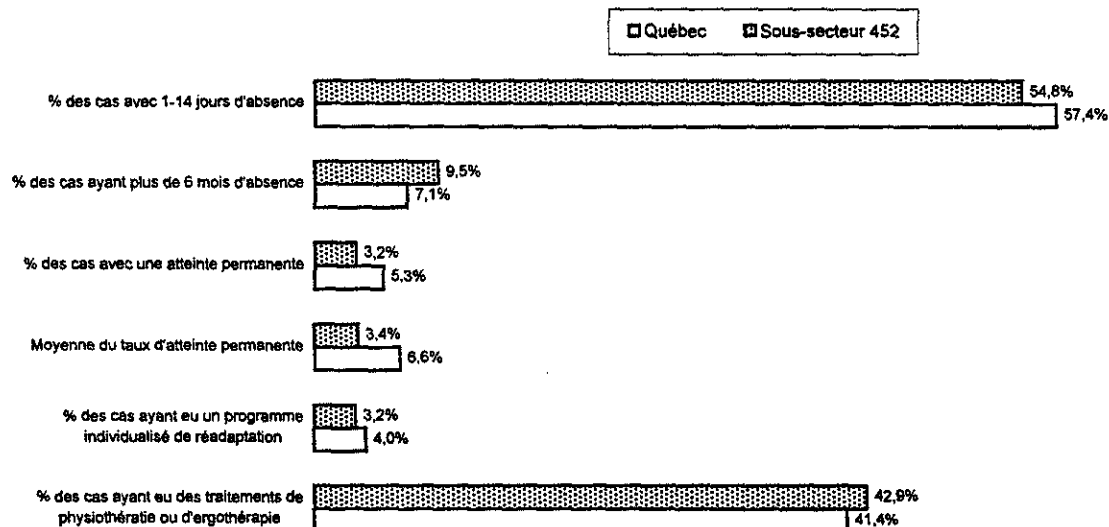
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	1 586	0,1%
Aff. vert. Indemnisées	42	0,1%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 452	Au Québec
Taux de prévalence	5,1 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	2,6%	1,3%
Durée moyenne d'absence	70,8 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	14,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	4 048 \$	4 447 \$

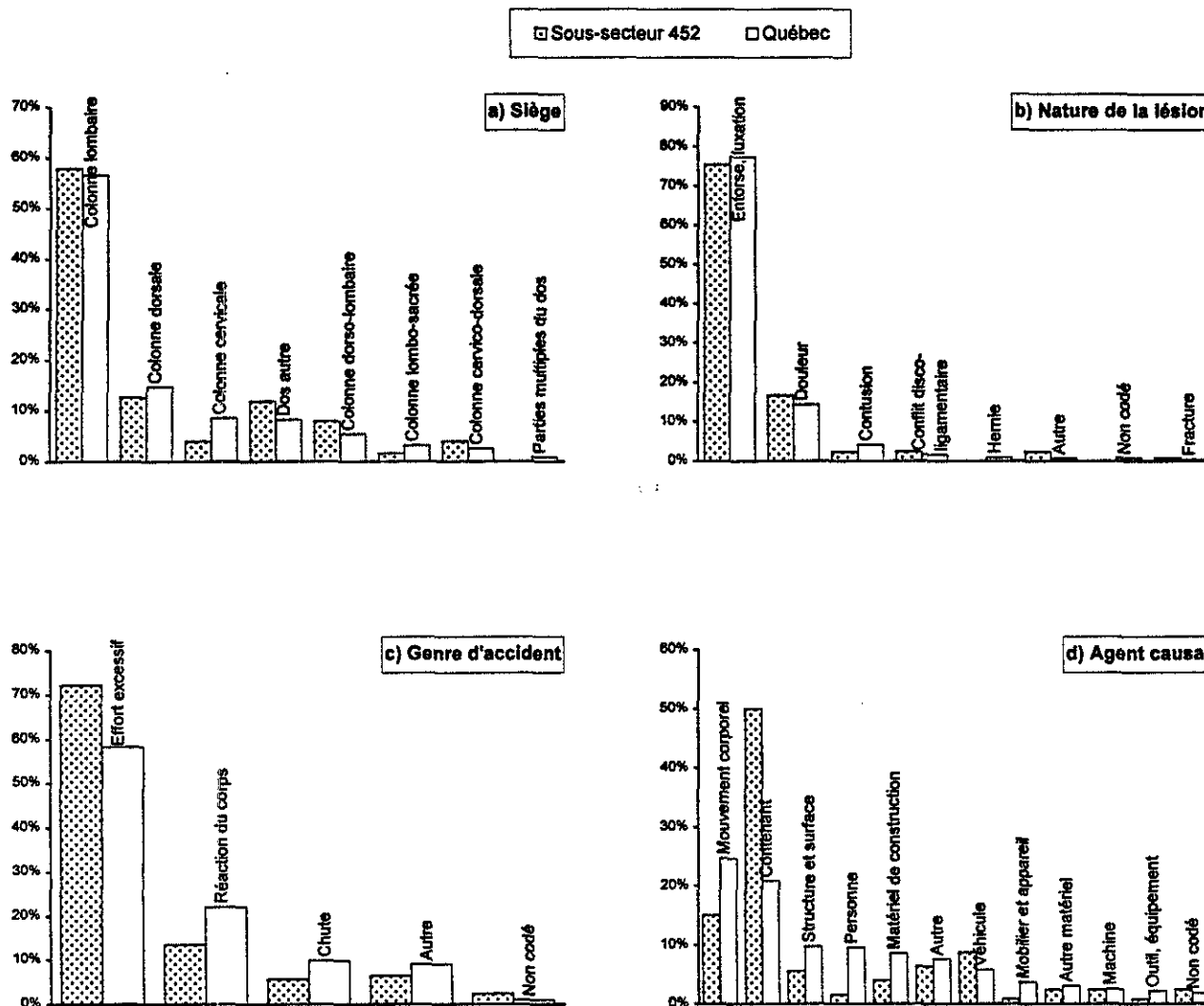
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

9119 - PERS. D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS AERIENS, N.C.A.	46,9%
9113 - PERSONNEL DES SERVICES AUXILIAIRES AU SOL	14,2%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	9,6%
9919 - AUTRES TRAVAILLEURS, N.C.A.	2,4%
6133 - PREPOSES A L'ENTRETIEN, A L'EXCEPTION DES DOMESTIQUES	2,4%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 452 services relatifs au transport aérien et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Dans ce sous-secteur, plus du tiers des lésions indemnisées sont des affections vertébrales. Il y a ici, à chaque jour, 2,2 fois plus de travailleurs absents que dans l'ensemble des industries, soit 5,1 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est surtout l'incidence, mais aussi la gravité des cas, qui contribuent à cette situation, les deux étant supérieures à l'ensemble des industries.

§ Il y a 9,5% des cas qui ont nécessité plus de 6 mois d'absence. La proportion des cas qui ont une atteinte permanente et le taux d'incapacité sont inférieurs à ceux de l'ensemble des industries.

§ Plusieurs professions sont ici concernées par les affections vertébrales, mais près d'un cas sur deux survient à la profession «personnel d'exploitation des transports aériens nca».

§ Dans plus de 70% des cas, le genre d'accident est un effort excessif, probablement en transportant ou manipulant un contenant.

4.32 Sous-secteur 862 autres établissements de santé et services sociaux

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisiées : 30 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisiées qui sont des affections vertébrales: 44,2% (Québec 27,9%).

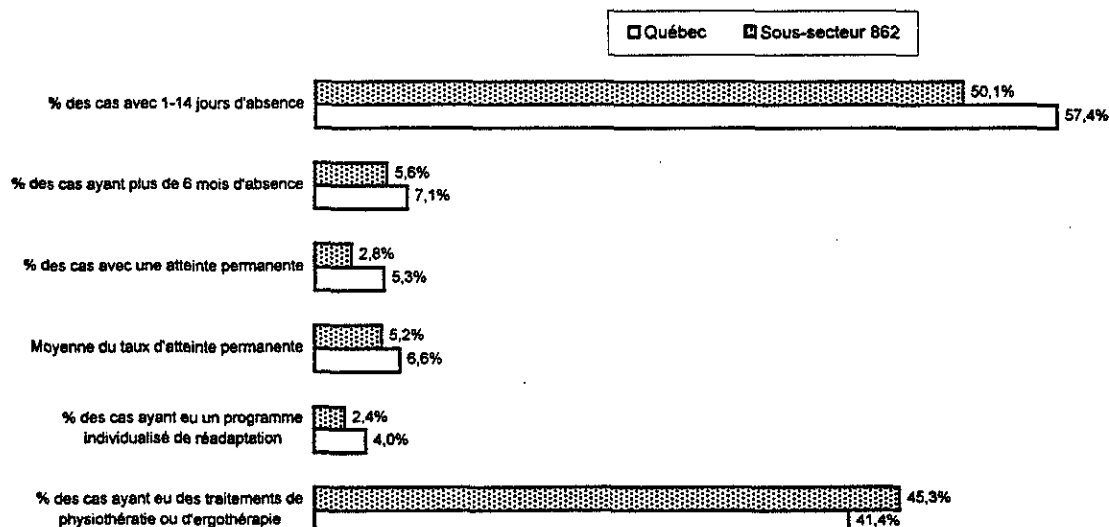
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	52 646	2,1%
Aff. vert. Indemnisiées	1 852	5,4%

Affections vertébrales indemnisiées		
Indicateurs	Sous-secteur 862	Au Québec
Taux de prévalence	5,0 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	3,5%	1,3%
Durée moyenne d'absence	52,4 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	14,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	3 477 \$	4 447 \$

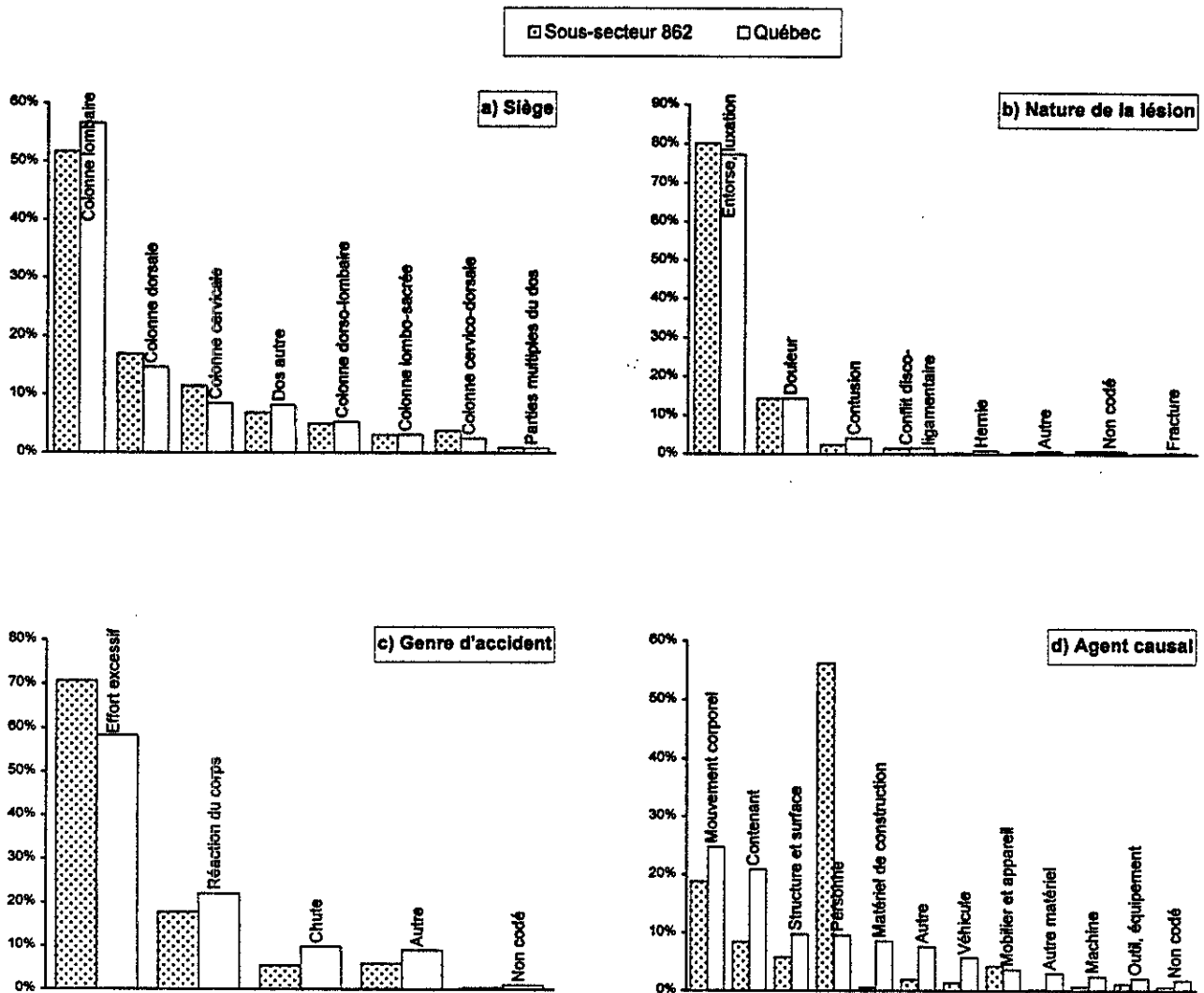
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisiées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisiées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisiées dans le sous-secteur)

3135 - AIDES-INFIRMIERES ET GARÇON DE SALLE D'HOPITAL	45,8%
3134 - INFIRMIERES AUXILIAIRES	13,1%
2795 - EDUCATEURS DE PERSONNES INADAPTEES, N.C.A.	8,0%
3131 - INFIRMIERES DIPLOMEES, A L'EXCEPTION DES SURVEILLANTES	4,6%
6121 - CHEFS ET CUISINIERS	3,6%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 862 autres établissements de santé et services sociaux et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Dans ce sous-secteur, plus de 44% des lésions indemnisées sont des affections vertébrales. Avec plus de 1800 cas indemnisés par année, à chaque jour, il y a 2,2 fois plus de travailleurs absents en raison d'une affection vertébrale indemnisée que l'ensemble des industries, soit 5,0 o/o comparé à 2,3 o/o. C'est l'incidence élevée qui contribue à cette situation, la gravité étant inférieure à l'ensemble des industries.

§ Comparé à l'ensemble des industries, il y a moins de cas qui ont nécessité plus de 6 mois d'absence et moins de cas avec une atteinte permanente. Le taux d'incapacité permanente est aussi inférieur dans ce sous-secteur.

§ Dans près de deux cas sur trois, les affections vertébrales surviennent aux travailleurs des professions d'infirmières telles que «aides-infirmières», «infirmières auxiliaires» ou «infirmières diplômées».

§ Dans plus de 70% des cas, il s'agit d'efforts excessifs effectués généralement en transportant ou manipulant une personne.

4.33 Sous-secteur 401 industries de la construction - promotion et construction résidentielle

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 31 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 21% (Québec 27,9%).

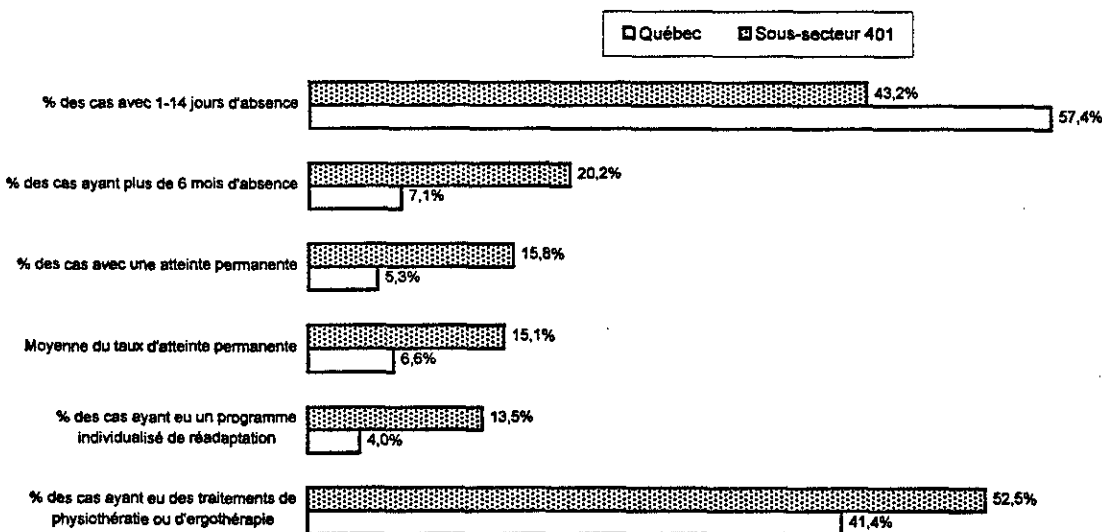
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	15 704	0,6%
Aff. vert. Indemnisées	168	0,5%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 401	Au Québec
Taux de prévalence	5,0 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	1,1%	1,3%
Durée moyenne d'absence	169,2 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	23,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	15 312 \$	4 447 \$

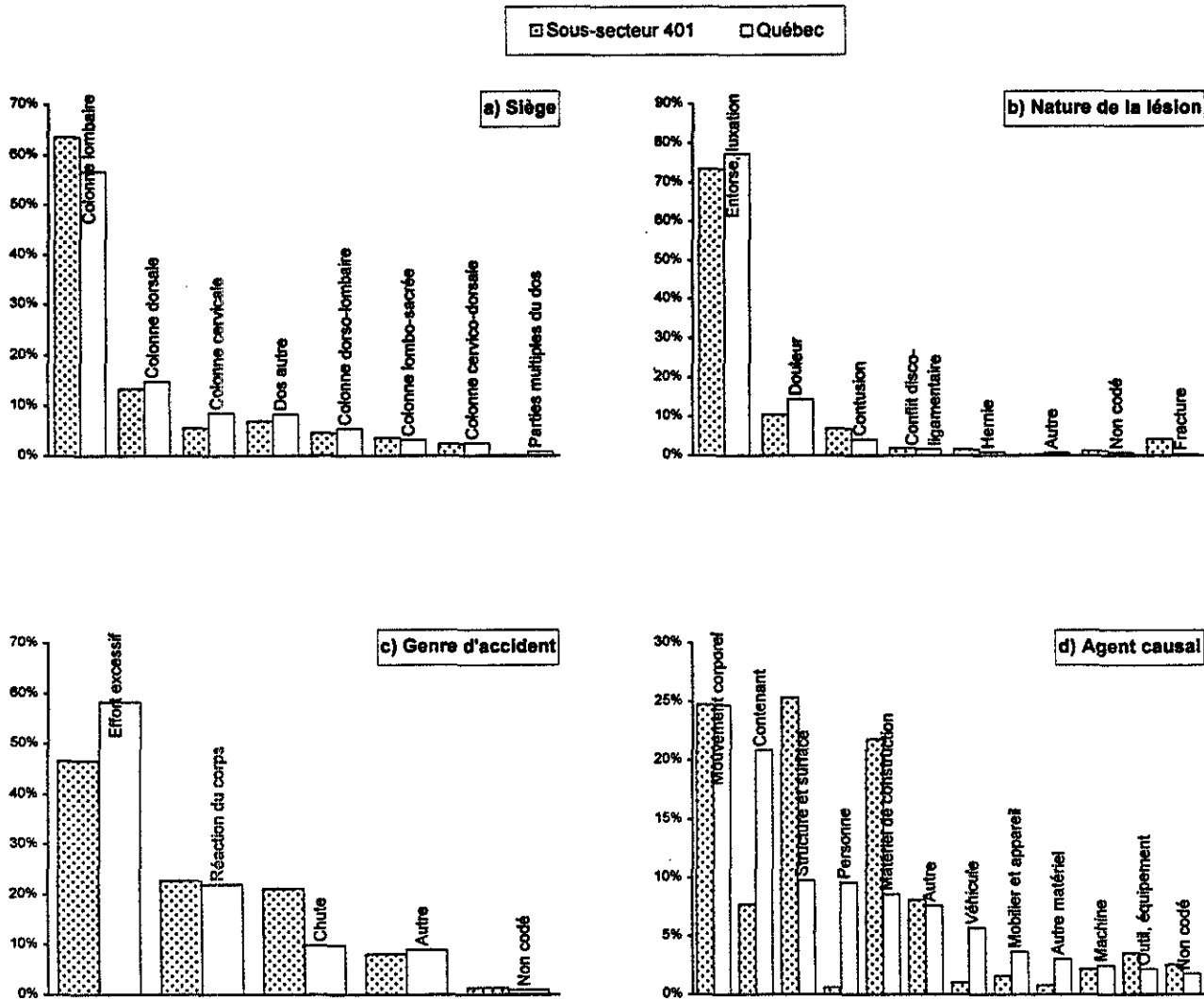
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

8781 - CHARPENTIER EN CHARPENTES BOIS & TRAV. ASS.	55,9%
8798 - MANOEUV. ET TRAV. ASS. DU BATIMENT	12,0%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	10,9%
8541 - EBENISTES ET MENUISIERS EN MEUBLES	3,6%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	3,6%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 401 industries de la construction - promotion et construction résidentielle et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Il y a à chaque jour, 2,2 fois plus de travailleurs absents que dans l'ensemble des industries, soit 5,0 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est uniquement la gravité des cas qui contribue à cette situation, l'incidence étant inférieure à l'ensemble des industries.

§ Dans plus de 20% des cas, l'absence du travail a été de plus de 6 mois. Par ailleurs dans près de 16% des cas il y a eu une incapacité permanente qui atteint, en moyenne, 15,1%. Toutes ces mesures sont très supérieures à l'ensemble des industries.

§ Plus d'une affection vertébrale sur deux survient à la profession de «charpentiers». Trois professions de «manoeuvres ou manutentionnaires» regroupent ensemble plus d'un cas sur quatre.

§ Bien que les efforts excessifs (46,5%) demeurent le genre d'accident le plus important, les chutes (21,2%) sont beaucoup plus importantes qu'en moyenne au Québec. Les agents causaux les plus importants sont les structures et surfaces (25,3%), les mouvements du corps (24,8%) ainsi que le matériel de construction (21,8%).

4.34 Sous-secteur 252 industries manufacturières - placages et contre-plaqués

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 32 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 26,7% (Québec 27,9%).

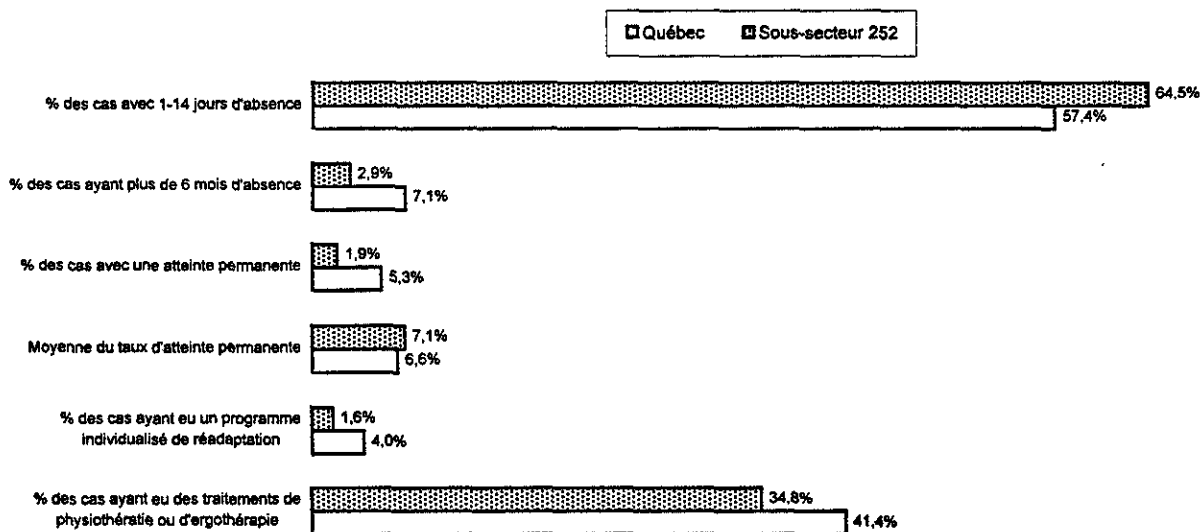
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	2 090	0,1%
Aff. vert. Indemnisées	104	0,3%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 252	Au Québec
Taux de prévalence	5,0 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	5,0%	1,3%
Durée moyenne d'absence	36,5 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	12,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	2 411 \$	4 447 \$

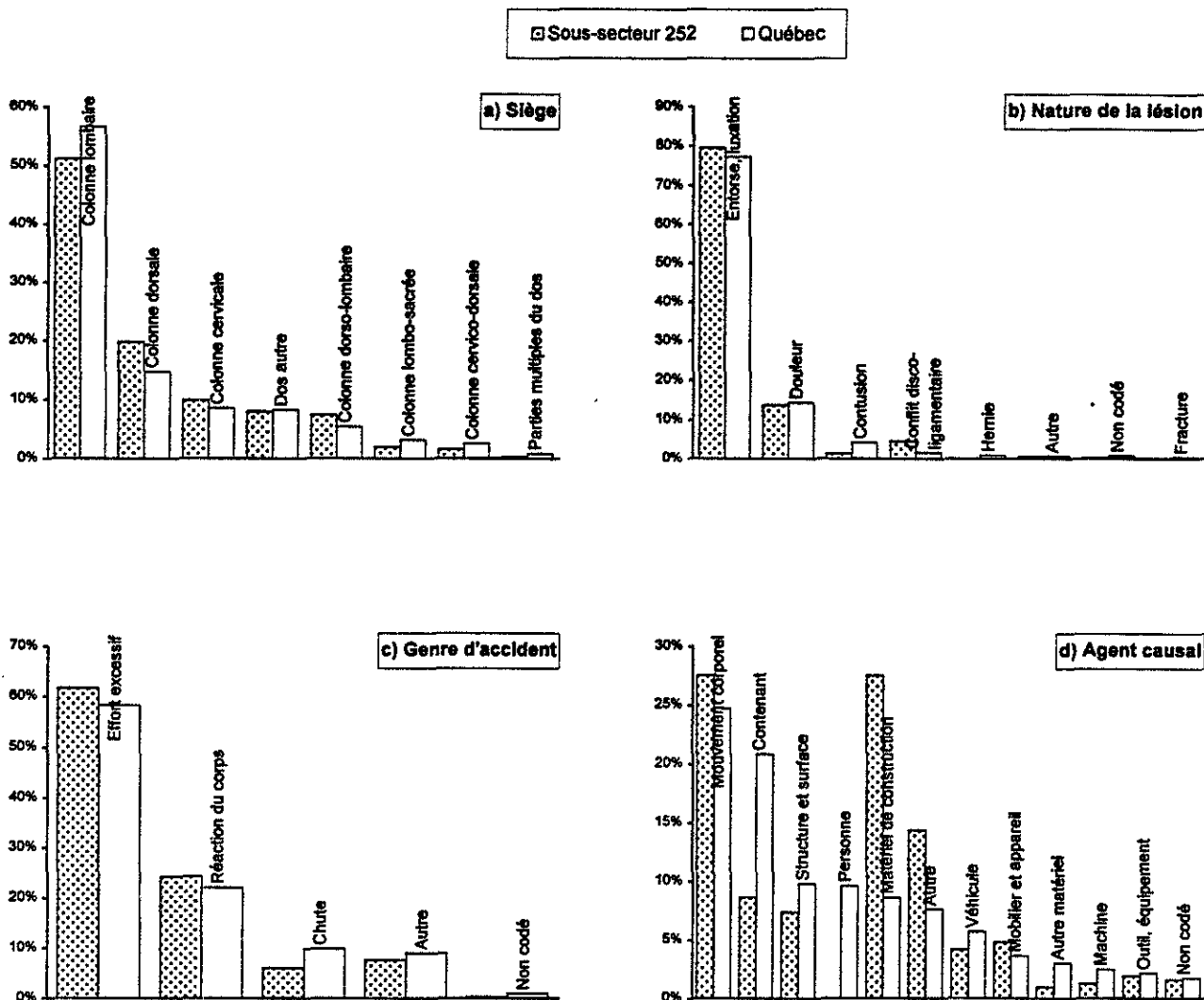
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

8238 - MANOEUV. TRAV.ASS.INDUSTRIE BOIS,EXCLUSION(PATE A PAPIER)	42,1%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	11,6%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	8,6%
9999 - PROFESSIONS NON CLASSEES OU NON IDENTIFIEES	6,4%
7519 - TRAVAILLEURS FORESTIERS ET BUCHERONS, N.C.A.	5,5%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 252 industries manufacturières - placages et contre-plaqué et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Avec plus de 100 cas par année, il y a à chaque jour, 2,2 fois plus de travailleurs absents que dans l'ensemble des industries, soit 5,0 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est l'incidence des cas qui contribue à cette situation, la gravité étant très inférieure à celle de l'ensemble des industries.

§ Comparé à l'ensemble des industries, il y a moins de cas qui ont nécessité plus de 6 mois d'absence et moins de cas avec une atteinte permanente. Toutefois le taux moyen d'incapacité est ici plus élevé.

§ Près de deux cas sur trois surviennent à trois professions de «manoeuvres ou manutentionnaires».

§ L'effort excessif (61,7%) constitue le genre d'accident le plus important, probablement en lien avec le transport ou la manipulation de matériel de construction (27,5%). Le mouvement du corps (27,5%) effectué au moment de l'accident, constitue aussi un agent causal important.

4.35 Sous-secteur 160 industries manufacturières - produits en matière plastique

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 33 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 24,3% (Québec 27,9%).

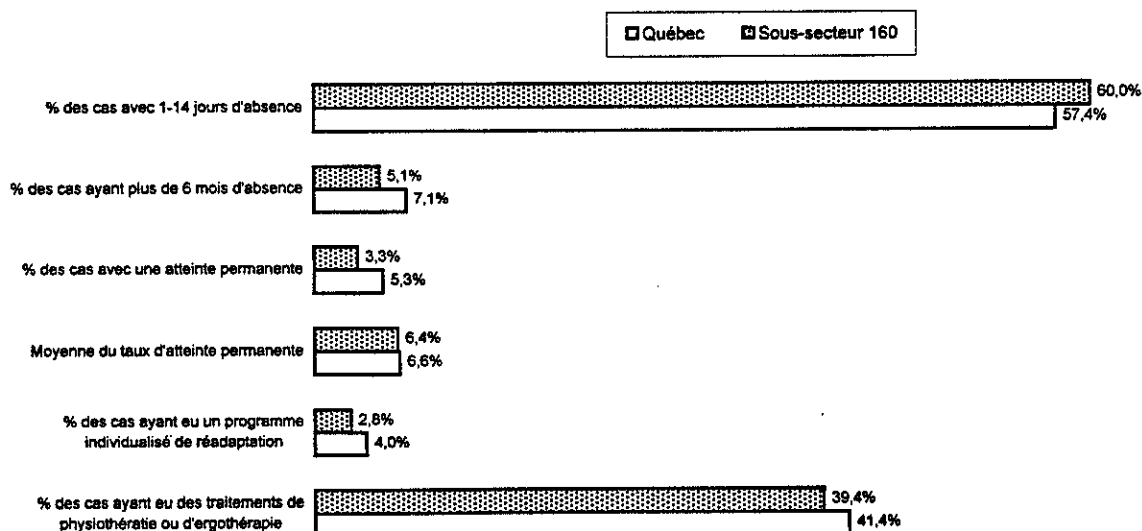
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	14 659	0,6%
Aff. vert. Indemnisées	528	1,5%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 160	Au Québec
Taux de prévalence	4,9 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	3,6%	1,3%
Durée moyenne d'absence	49,6 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	12,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	3 199 \$	4 447 \$

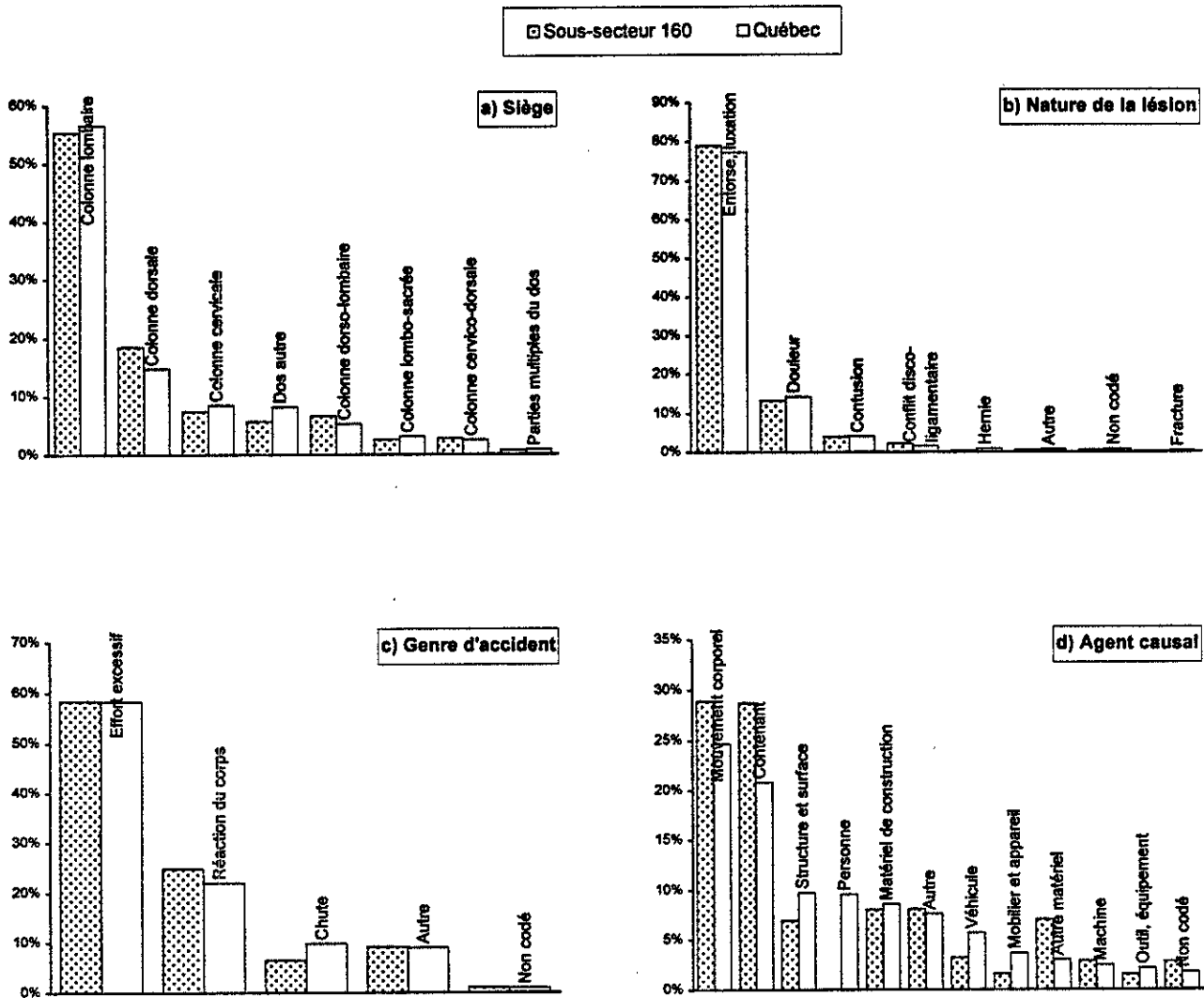
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

8578 - MANOEUV. & TRAV.ASS. DE LA FABRICATION ETC.CAOUTCHOUC	20,6%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	15,0%
8579 - TRAV.SPEC.DS FABRICATION ETC. ARTICLES CAOUTCHOUC, ETC.	12,4%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	7,8%
9533 - CONDOC.-MECANICIENS DE MACHINES FIXES ET D' APPAREILS AUXILIAIRES	4,4%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 160 Industries manufacturières - produits en matière plastique et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ À chaque jour, il y a 2,1 fois plus de travailleurs absents en raison d'une affection vertébrale indemnisée que l'ensemble des industries, soit 4,9 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est l'incidence élevée qui contribue à cette situation, la gravité étant très inférieure à l'ensemble des industries.

§ Comparé à l'ensemble des industries, il y a moins de cas qui ont nécessité 6 mois d'absence ainsi que moins de cas avec une atteinte permanente. L'incapacité permanente est aussi inférieure à l'ensemble des industries.

§ Dans près d'un cas sur deux, les affections vertébrales surviennent à trois professions de «manoeuvres ou manutentionnaires». La profession de «travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage, d'article en caoutchouc ou plastique» ainsi que la profession de «conducteur-mécaniciens de machines fixes» sont aussi à considérer.

§ Plus d'une fois sur deux, l'agent causal de la blessure est soit le mouvement effectué (28,9%), ou encore le contenant (28,7%) manipulé ou transporté.

4.36 Sous-secteur 251 industries manufacturières - scieries, rabotage et usines de bardeaux

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 34 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 20,3% (Québec 27,9%).

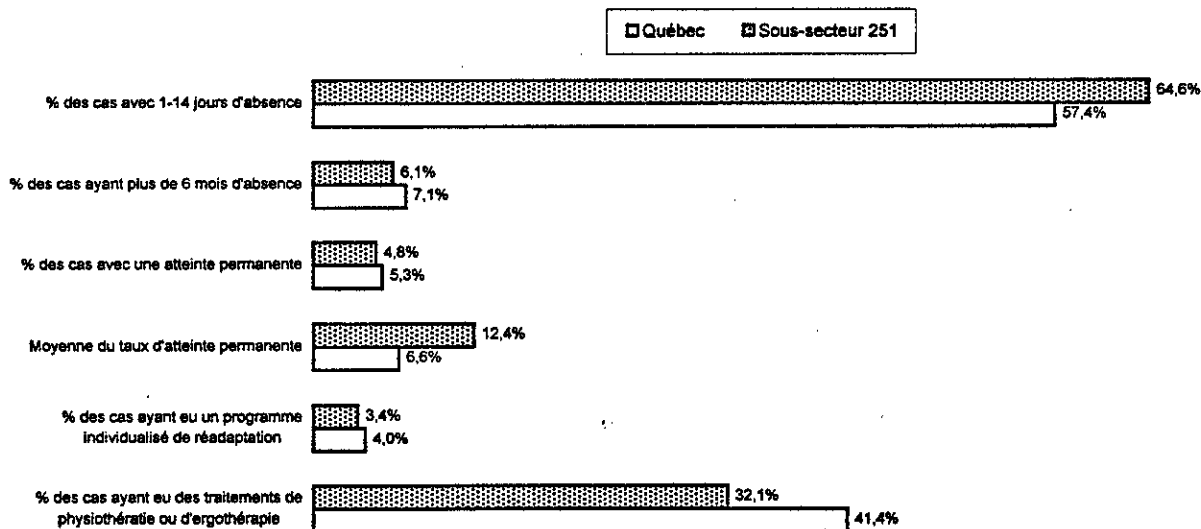
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	15 183	0,6%
Aff. vert. indemnisées	517	1,5%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 251	Au Québec
Taux de prévalence	4,8 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	3,4%	1,3%
Durée moyenne d'absence	51,6 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	11,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	4 181 \$	4 447 \$

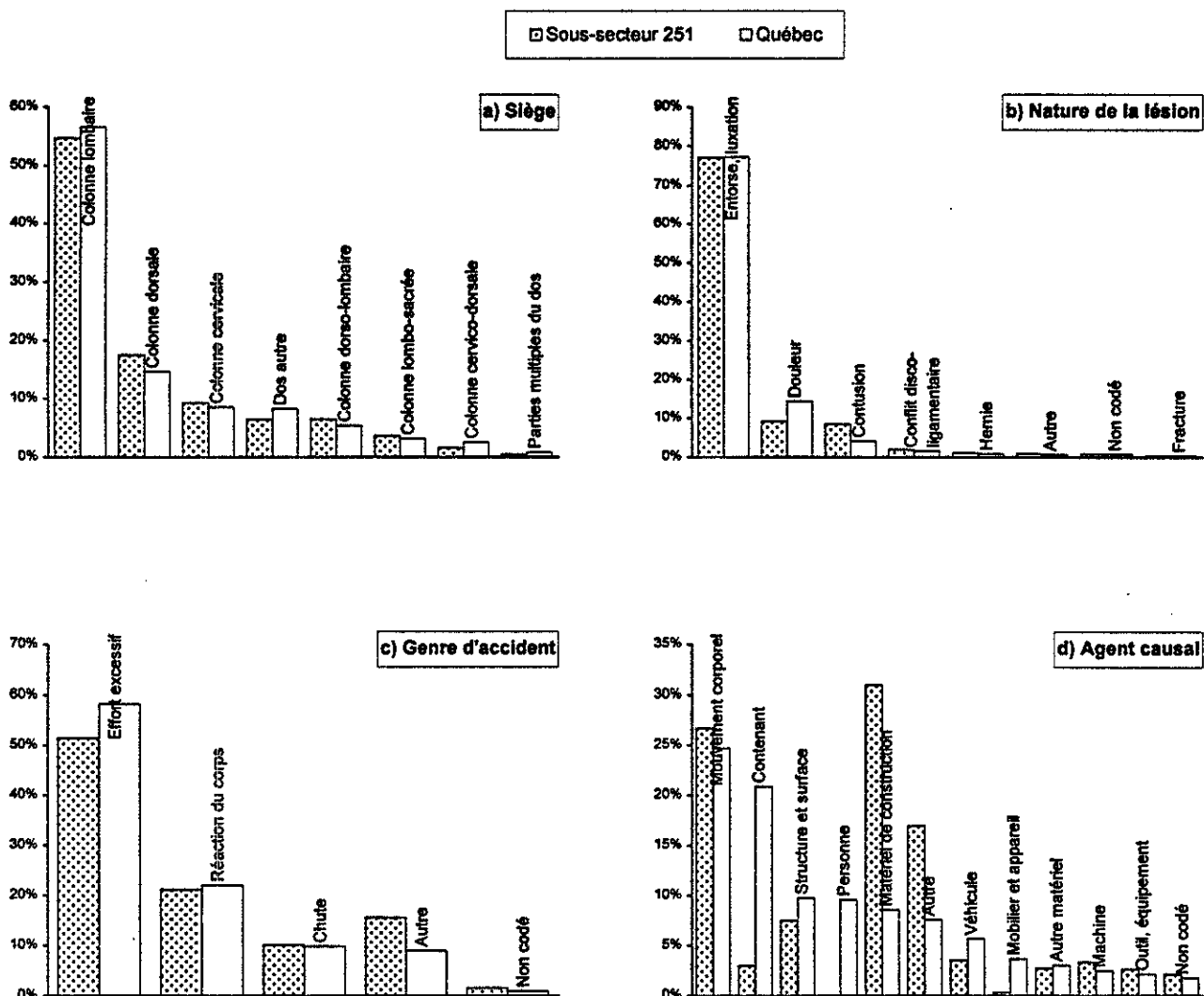
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	20,2%
8238 - MANOEUV. TRAV.ASS.INDUSTRIE BOIS,EXCLUSION(PATE A PAPIER)	14,6%
8231 - SCIEURS DE BOIS D'OEUVRE ET TRAV. ASS.	8,2%
7518 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIM. DE EXPLOIT. FORESTIÈRE	5,7%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	5,0%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 251 industries manufacturières - scieries, rabotage et usines de bardeaux et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Avec plus de 500 cas par année, à chaque jour, il y a 2,1 fois plus de travailleurs absents que dans l'ensemble des industries, soit 4,8 o/o comparé à 2,3 o/o. C'est l'incidence des cas qui contribue à cette situation, la gravité étant inférieure à celle de l'ensemble des industries.

§ Comparé à l'ensemble des industries, il y a moins de cas qui ont nécessité plus de 6 mois d'absence et moins de cas avec une atteinte permanente. Toutefois le taux moyen d'incapacité permanente est ici près du double de l'ensemble des industries.

§ Dans près d'un cas sur deux, les affections vertébrales surviennent à quatre professions de «manoeuvres ou manutentionnaires». La profession de «scieurs de bois d'oeuvre» est aussi à considérer.

§ L'effort excessif (51,5%) constitue le genre d'accident le plus important, généralement en lien avec le transport ou la manipulation de matériel de construction (31,0%). Le mouvement du corps (26,7%) effectué au moment de l'accident, constitue aussi un agent causal important.

4.37 Sous-secteur 110 industries manufacturières - boissons

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 35 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 35,2% (Québec 27,9%).

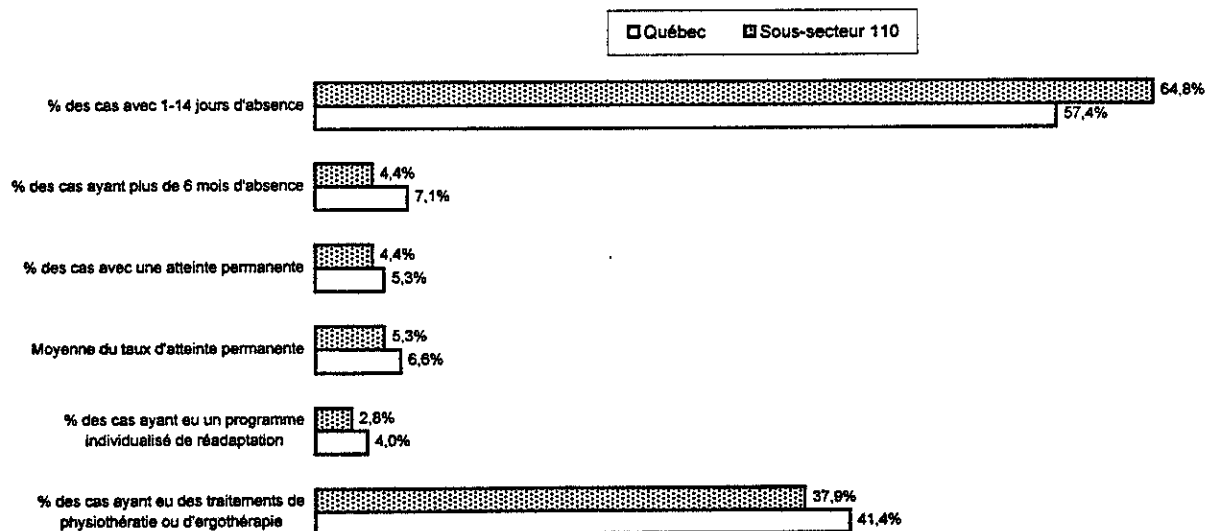
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	7 731	0,3%
Aff. vert. indemnisées	348	1,0%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 110	Au Québec
Taux de prévalence	4,8 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	4,5%	1,3%
Durée moyenne d'absence	38,9 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	12,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	3 549 \$	4 447 \$

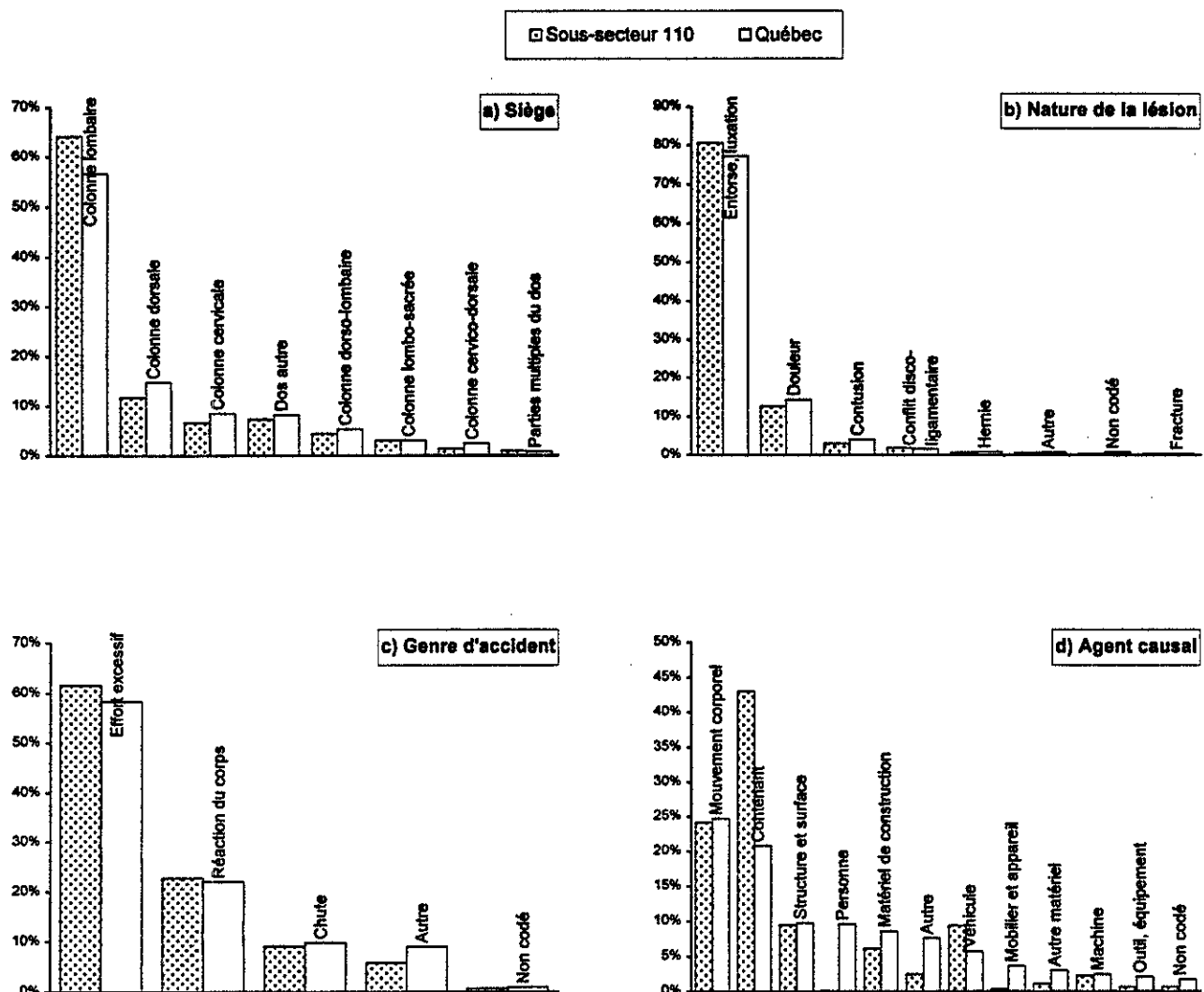
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

5193 - CHAUFFEURS-LIVREURS	34,7%
9175 - CAMIONNEURS	14,5%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	8,9%
8228 - MANOEUV. & TRAV. ASS. INDUSTRIE ALIMENTS,BOISSONS	7,3%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	5,7%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 110 industries manufacturières - boissons et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Dans ce sous-secteur, plus d'une lésion indemnisée sur trois est une affection vertébrale. Avec près de 350 cas par année, à chaque jour, il y a 2,1 fois plus de travailleurs absents en raison d'une affection vertébrale indemnisée que l'ensemble des industries, soit 4,8 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est l'incidence élevée qui contribue à cette situation, la gravité étant semblable à celle de l'ensemble des industries.

§ Comparé à l'ensemble des industries, il y a moins de cas qui ont nécessité 6 mois d'absence et moins de cas avec une atteinte permanente. L'incapacité permanente est aussi inférieure dans ce sous-secteur.

§ Dans près d'un cas sur deux, les affections vertébrales surviennent aux travailleurs des professions de «chauffeurs-livreurs» ou de «camionneurs». Trois professions de «manoeuvres ou manutentionnaires» sont aussi à considérer.

§ L'effort excessif (61,6%) constitue le genre d'accident le plus important, généralement en lien avec le transport ou la manipulation de contenant (43,0%). Le mouvement du corps (24,2%) effectué au moment de l'accident, constitue aussi un agent causal important.

4.38 Sous-secteur 254 industries manufacturières - portes, châssis et autres bois travaillés

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 36 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 21,1% (Québec 27,9%).

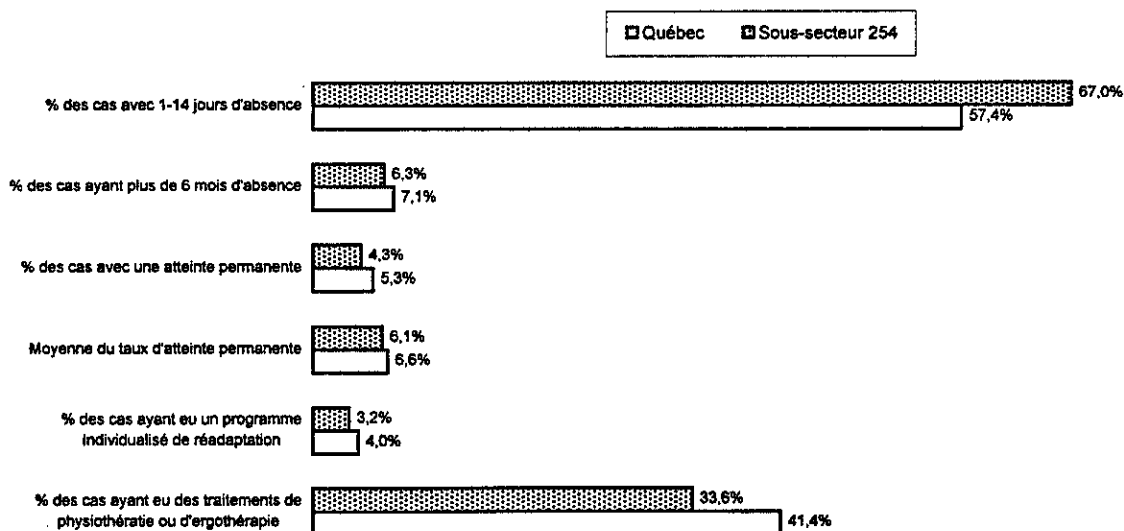
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	10 108	0,4%
Aff. vert. Indemnisées	345	1,0%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 254	Au Québec
Taux de prévalence	4,8 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	3,4%	1,3%
Durée moyenne d'absence	51,4 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	10,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	3 392 \$	4 447 \$

II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées

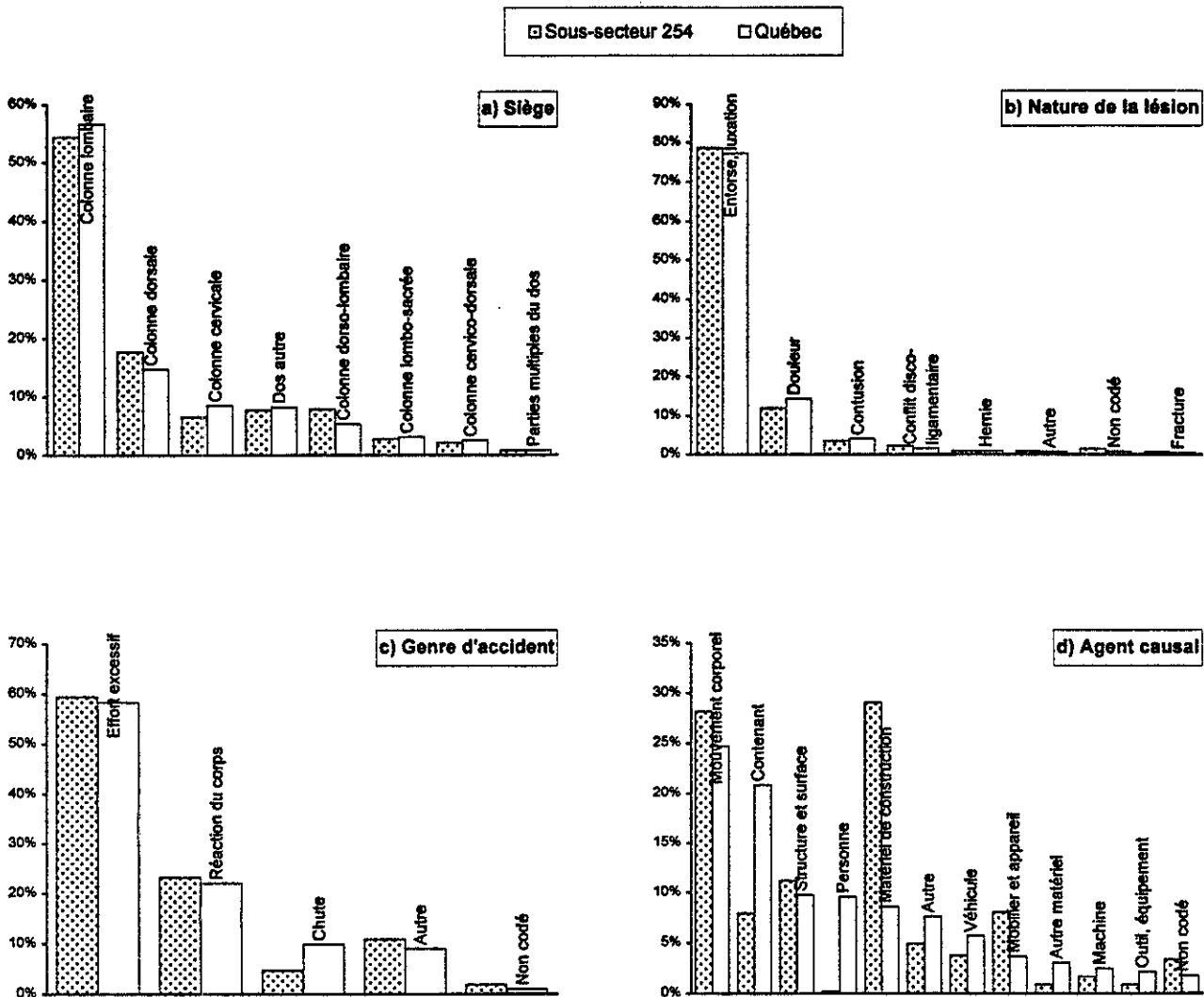


III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions

(100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

8238 - MANOEUV. TRAV.ASS.INDUSTRIE BOIS,EXCLUSION(PATE A PAPIER)	28,6%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	17,7%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	5,2%
8548 - MANOEUV. & TRAV.ASS. FABRIC.MONTAGE REPA. ARTICLES BOIS	4,7%
8541 - EBENISTES ET MENUISIERS EN MEUBLES	4,6%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 254 industries manufacturières - portes, châssis et autres bois travaillés et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Avec près de 350 cas par année, à chaque jour, il y a 2,1 fois plus de travailleurs absents que dans l'ensemble des industries, soit 4,8 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est l'incidence des cas qui contribue à cette situation, la gravité étant inférieure à celle de l'ensemble des industries.

§ Comparé à l'ensemble des industries, il y a moins de cas qui ont nécessité plus de 6 mois d'absence et moins de cas avec une atteinte permanente. L'incapacité permanente est aussi inférieure dans ce sous-secteur.

§ Dans plus d'un cas sur deux, les affections vertébrales surviennent à quatre professions de «manoeuvres ou manutentionnaires». La profession «ébénistes et menuisiers» est aussi à considérer.

§ L'effort excessif (59,4%) constitue le genre d'accident le plus important, généralement en lien avec le transport ou la manipulation de matériel de construction (29,0%). Le mouvement du corps (28,1%) effectué au moment de l'accident, constitue aussi un agent causal important.

4.39 Sous-secteur 350 industries manufacturières - produits minéraux non métalliques n.c.a

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 37 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 27,9% (Québec 27,9%).

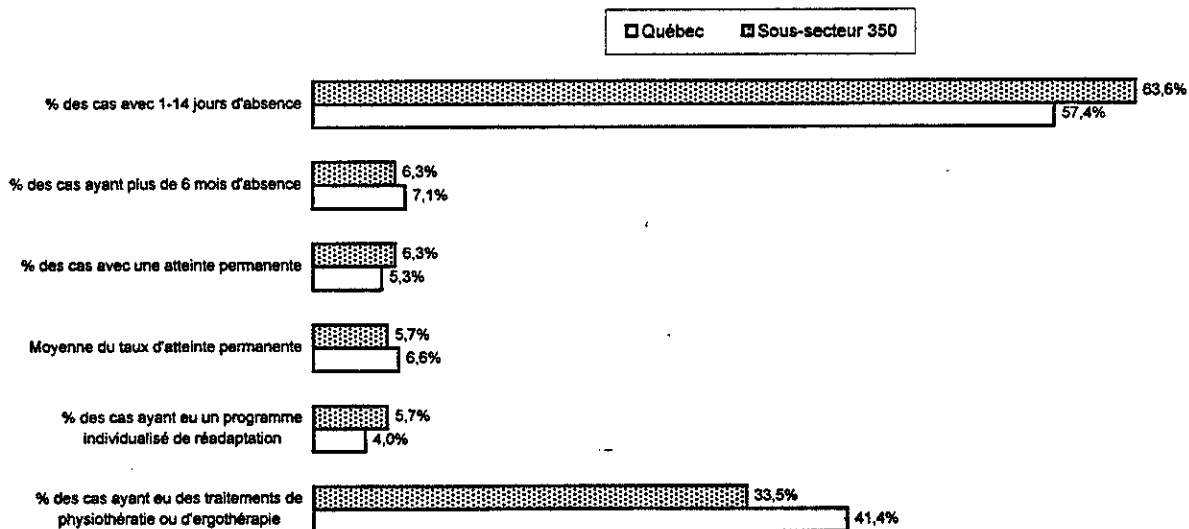
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	3 446	0,1%
Aff. vert. Indemnisées	105	0,3%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 350	Au Québec
Taux de prévalence	4,8 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	3,1%	1,3%
Durée moyenne d'absence	57,1 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	11,5 jours	13,0 jours
Débours moyen	4 510 \$	4 447 \$

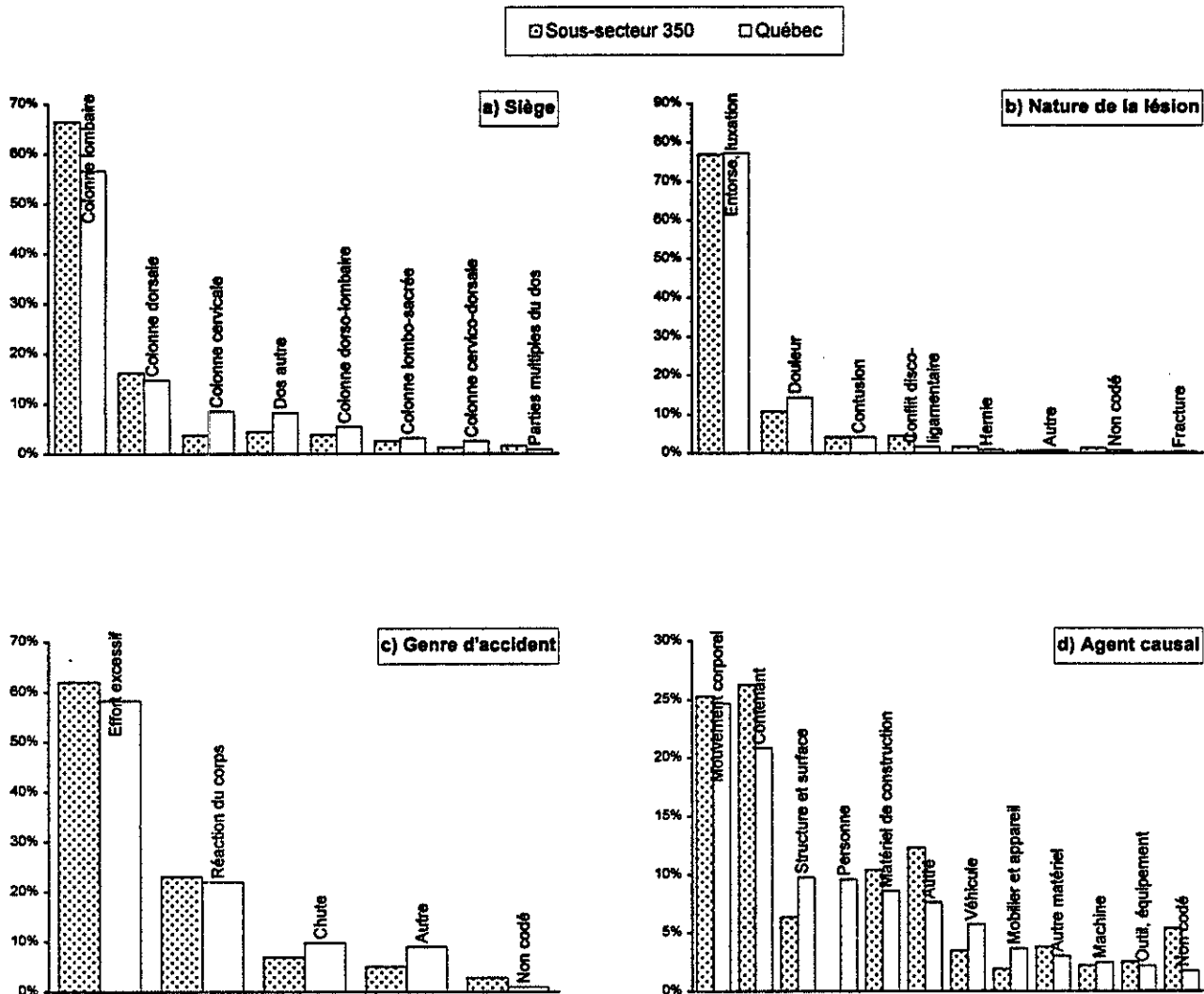
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	29,2%
8158 - MANOEUV. & TRAV.ASS. CONFECTION PROD. ARGILE,VERRE,PIERRE	11,0%
8118 - MANOEUVRES & TRAVAILLEURS ASS. AU TRAITEMENT DU MINERAI	7,7%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	5,1%
8159 - CONFECTIONNEURS PROD.ARGILE,VERRE,PIERRE & TRAV.ASS.	4,4%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 350 industries manufacturières - produits minéraux non métalliques n.c.a et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ À chaque jour, il y a 2,1 fois plus de travailleurs absents en raison d'une affection vertébrale indemnisée que l'ensemble des industries, soit 4,8 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est l'incidence élevée qui contribue à cette situation, la gravité étant inférieure à l'ensemble des industries.

§ Comparé à l'ensemble des industries, il y a moins de cas qui ont nécessité plus de 6 mois d'absence. Toutefois, il y a une plus grande proportion de cas avec une atteinte permanente mais dont le taux d'incapacité est cependant inférieur.

§ Dans plus d'un cas sur deux, les affections vertébrales surviennent à quatre professions de «manoeuvres ou manutentionnaires». La profession de «confectionneurs de produits d'argile, de verre ou de pierre» est aussi à considérer.

§ L'effort excessif (62,0%) constitue le genre d'accident le plus important, généralement en lien avec le transport ou la manipulation de contenant (26,3%). Le mouvement du corps (25,3%) effectué au moment de l'accident, constitue aussi un agent causal important.

4.40 Sous-secteur 338 industries manufacturières - fils et câbles électriques et de communication

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 38 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 25,4% (Québec 27,9%).

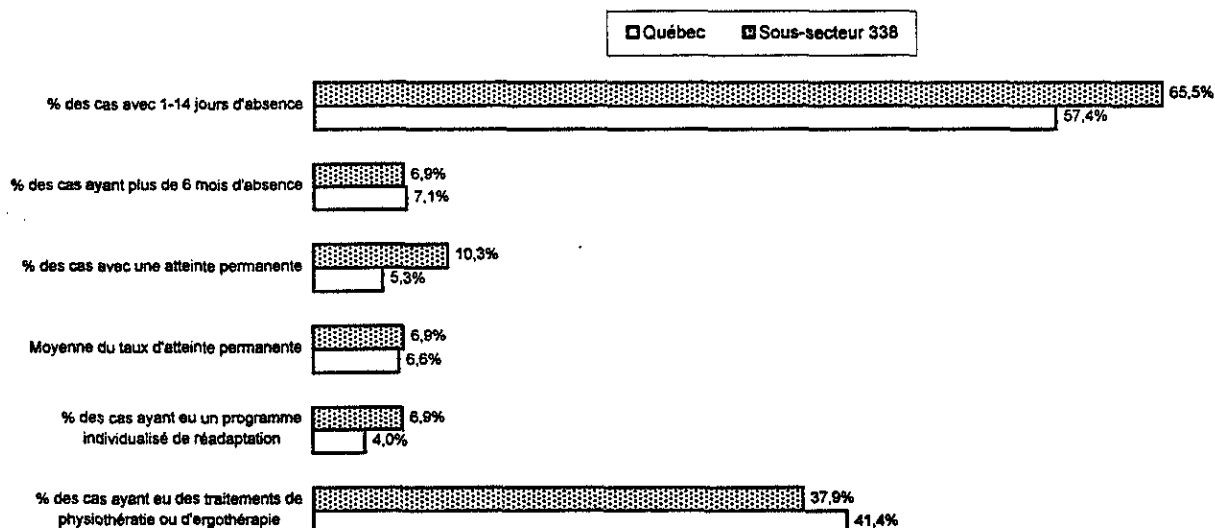
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	1 058	0,0%
Aff. vert. Indemnisées	29	0,1%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 338	Au Québec
Taux de prévalence	4,8 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	2,7%	1,3%
Durée moyenne d'absence	63,8 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	12,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	5 123 \$	4 447 \$

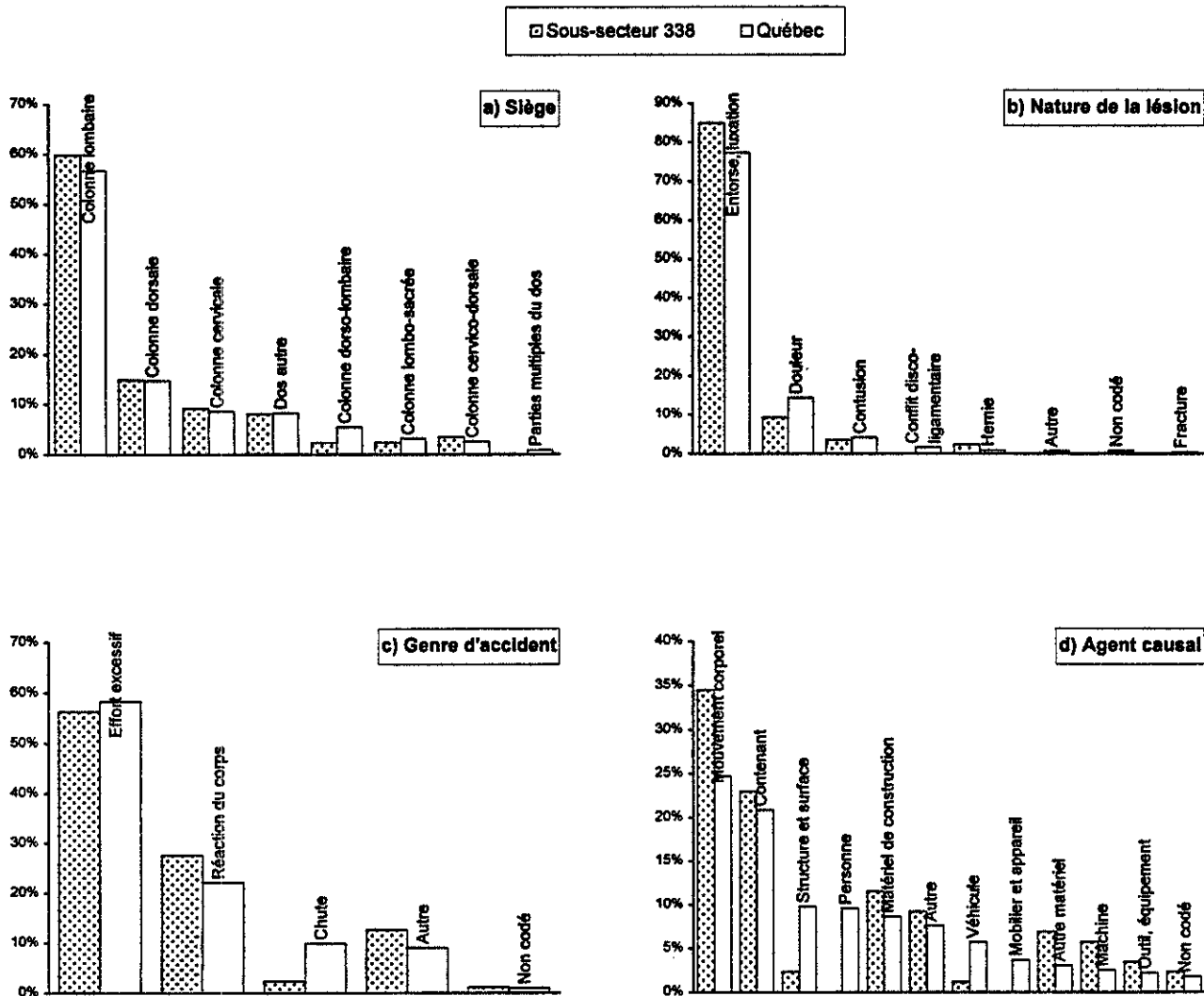
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

9533 - CONDOC.-MECANICIENS DE MACHINES FIXES ET D' APPAREILS AUXILIAIRES	29,0%
8539 - TRAV.SPEC.FABRIC.MONTAGE,INST.REPARATION APP.ELECTRIQUES ETC	19,4%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	12,6%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	8,0%
8598 - MANOEUV. & TRAV.DE LA FABRIC.MONTAGE,REPARATION,N.C.A.	3,4%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 338 Industries manufacturières - fils et câbles électriques et de communication et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ À chaque jour, il y a 2,1 fois plus de travailleurs absents que dans l'ensemble des industries, soit 4,8 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est surtout l'incidence des cas, mais aussi la gravité qui contribuent à cette situation, les deux étant supérieures à celles de l'ensemble des industries.

§ Comparé à l'ensemble des industries, il y a environ la même proportion de cas qui ont nécessité plus de 6 mois d'absence. Toutefois, plus de 10% des cas ont une atteinte permanente, dont l'incapacité moyenne atteint 6,9%, ce qui est supérieur à l'ensemble des industries.

§ Dans plus d'un cas sur quatre, les affections vertébrales surviennent à la profession de «conducteurs-mécaniciens de machines fixes». Les autres professions importantes sont les «travailleurs spécialisés dans la fabrication, le montage, l'installation ou la réparation d'appareil électrique», ainsi que trois professions de «manoeuvres ou manutentionnaires».

§ Les réactions du corps (27,6%), généralement en lien avec le mouvement du corps (34,5%), sont plus importants qu'en moyenne. Les catégories d'agent causal contenant (23,0%), ainsi que matériel de construction (11,5%), sont aussi plus importantes qu'en moyenne.

4.41 Sous-secteur 635 commerce de détail - ateliers de réparation de véhicules automobiles

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 39 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 20% (Québec 27,9%).

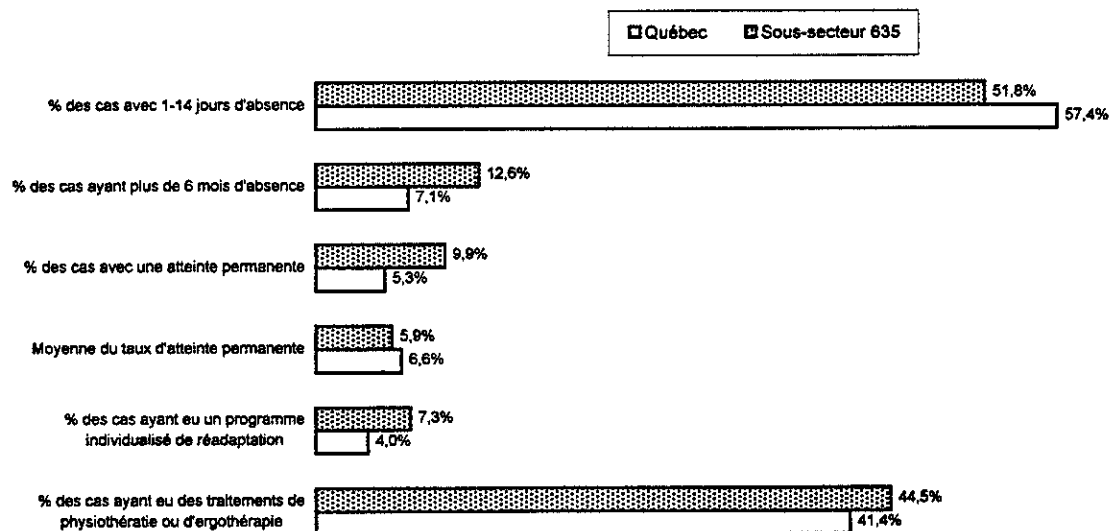
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	18 439	0,7%
Aff. vert. Indemnisées	325	0,9%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 635	Au Québec
Taux de prévalence	4,7 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	1,8%	1,3%
Durée moyenne d'absence	96,7 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	14,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	7 035 \$	4 447 \$

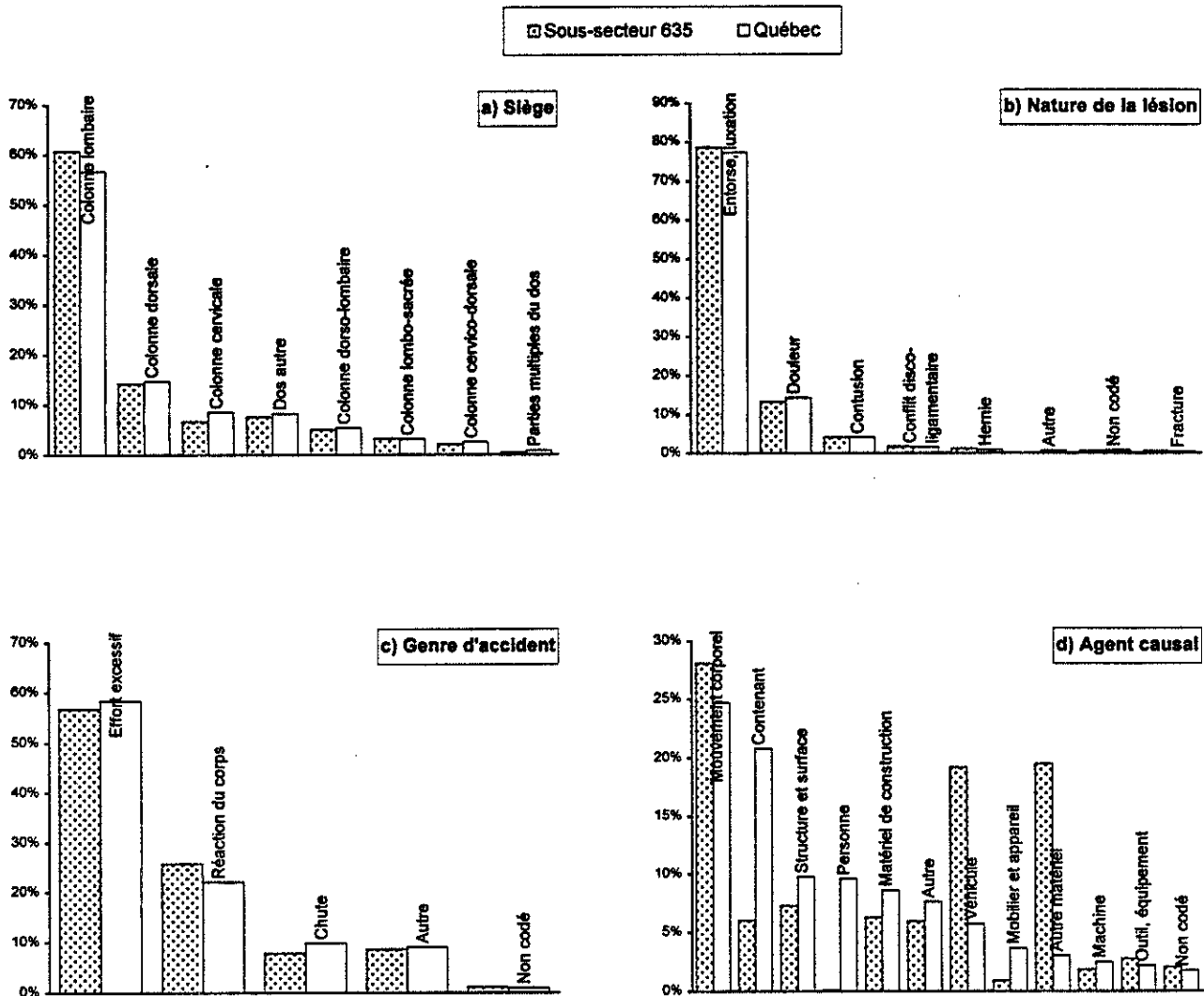
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

8581 - MECANICIENS ET REPARATEURS DE VEHICULES AUTOMOBILES	60,1%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	6,5%
8584 - MECANICIENS & REPARATEURS MACHINES INDUS.AGRIC.CONSTRUCTION	5,5%
8595 - PEINTRES ET DECORATEURS D'ARTICLES MANUFACTURES	3,7%
8335 - SOUDEURS ET OXYCOUPEURS	2,3%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 635 commerce de détail - ateliers de réparation de véhicules automobiles et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Avec une moyenne de 325 cas par année, à chaque jour, il y a 2,0 fois plus de travailleurs absents que dans l'ensemble des industries, soit 4,7 o/oo comparé à 2,3 o/oo. C'est surtout la gravité des cas qui contribue à cette situation, l'incidence n'étant qu'un peu supérieure à l'ensemble des industries.

§ Dans près de 13% des cas, l'absence du travail a été de plus de 6 mois. Par ailleurs, dans près de 10% des cas, il y a eu une incapacité permanente qui atteint, en moyenne, 5,9%. Sauf pour le taux d'incapacité, ces mesures sont supérieures à celles de l'ensemble des industries.

§ Près de deux affections vertébrales sur trois surviennent aux travailleurs de deux professions de «mécaniciens et réparateurs». D'autres professions concernées sont les «manoeuvres ou manutentionnaires», les «peintres» et les «soudeurs et oxycoupeurs».

§ L'effort excessif (56,7%) constitue le genre d'accident le plus important, généralement en lien avec le transport ou la manipulation de véhicule ou de pièces (19,2%) ou d'autre matériel (19,5%). Le mouvement du corps (28,1%) constitue aussi un agent causal important.

4.42 Sous-secteur 621 commerce de détail - magasins de meubles de maison

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 40 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 40,7% (Québec 27,9%).

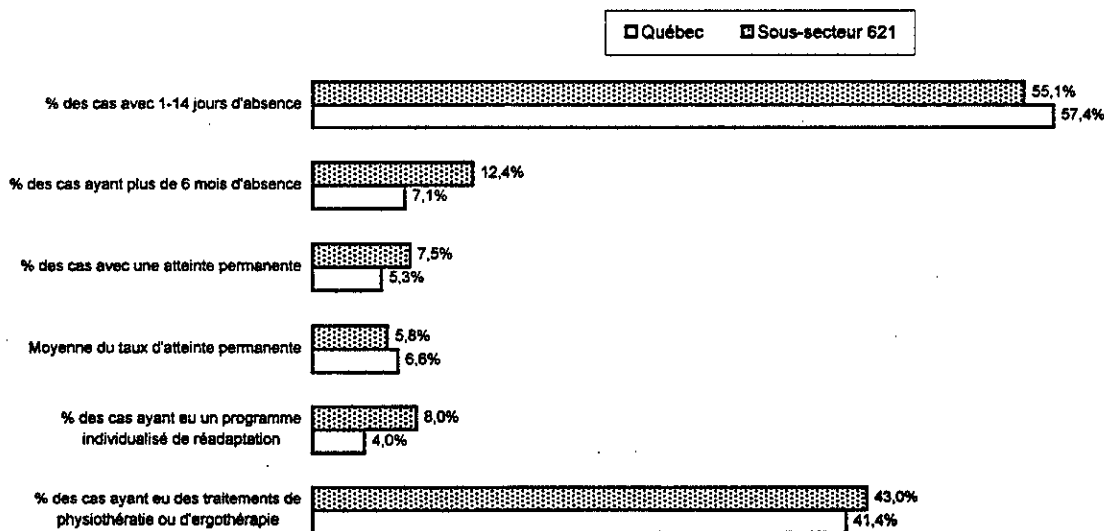
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	6 752	0,3%
Aff. vert. indemnisées	137	0,4%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 621	Au Québec
Taux de prévalence	4,7 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	2,0%	1,3%
Durée moyenne d'absence	84,0 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	14,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	5 187 \$	4 447 \$

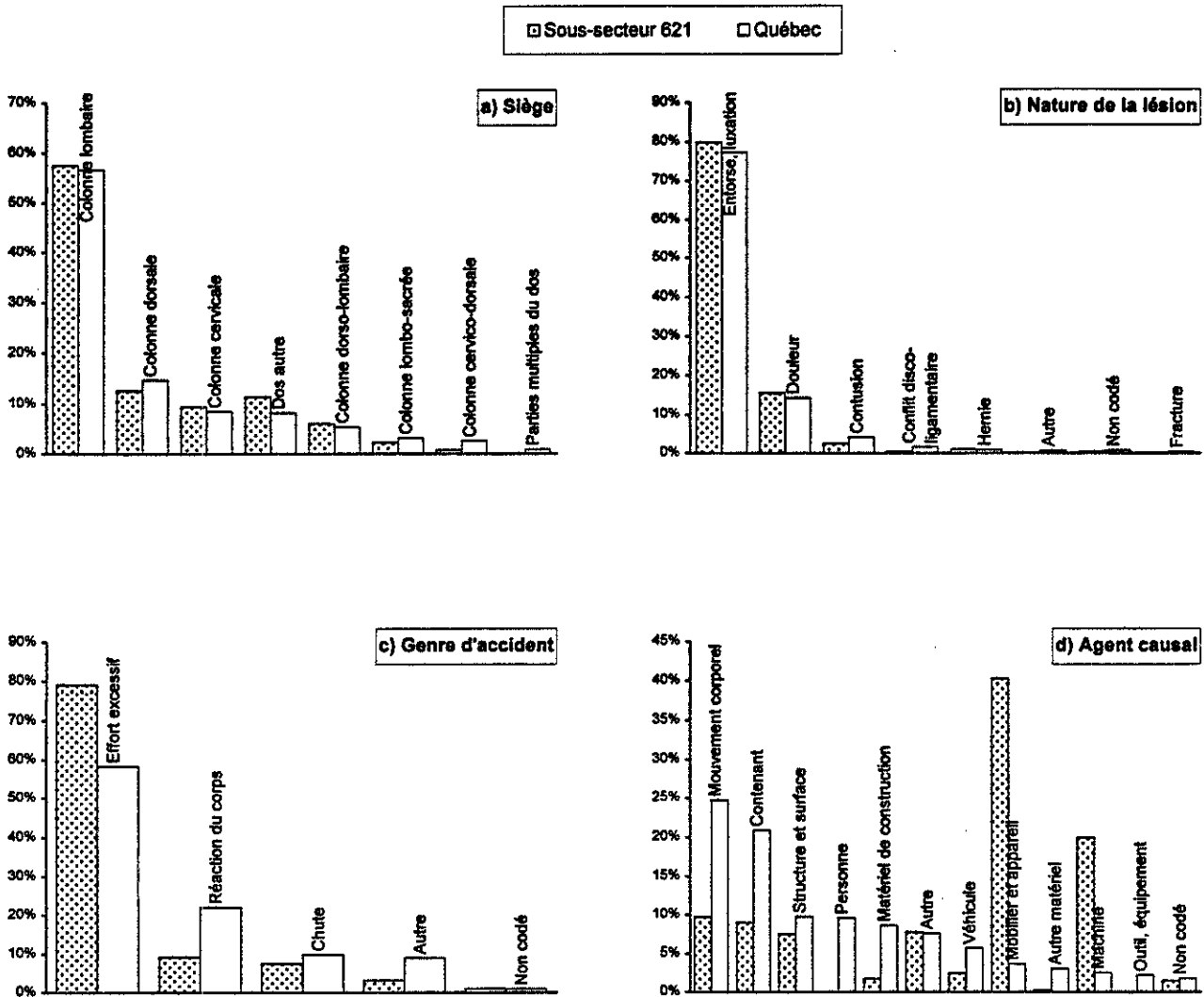
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

5193 - CHAUFFEURS-LIVREURS	26,7%
9175 - CAMIONNEURS	19,2%
9313 - DOCKERS ET MANUTENTIONNAIRES	9,7%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	6,3%
4155 - COMMIS AU STOCK ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS	6,1%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales indemnifiées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 521 commerce de détail - magasins de meubles de maison et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Plus de 40% des lésions indemnifiées sont des affections vertébrales. À chaque jour, il y a 2,0 fois plus de travailleurs absents que dans l'ensemble des industries, soit 4,7 o/oo comparé à 2,3 o/oo. L'incidence et la gravité des cas qui contribuent à cette situation, les deux étant supérieures à celles de l'ensemble des industries.

§ Dans plus de 12% des cas, l'absence du travail a été de plus de 6 mois. Par ailleurs dans 7,5% des cas il y a eu une incapacité permanente qui atteint, en moyenne, 5,8%. Ces mesures sont supérieures à celles de l'ensemble des industries, sauf pour le taux d'incapacité permanente.

§ Près d'une affection vertébrale sur deux survient à la profession de «chauffeurs-livriers» ou de «camionneurs». Les autres professions concernées sont deux professions de «manoeuvres ou manutentionnaires» et celle de «commis au stock».

§ L'effort excessif (79,1%) constitue le genre d'accident le plus important, généralement en lien avec le transport ou la manipulation de mobilier ou appareil (40,3%) ou de machine (19,9%).

4.43 Sous-secteur 522 commerce de gros - boissons

Rang selon le taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées : 41 sur 175 sous-secteurs.

Proportion des lésions indemnisées qui sont des affections vertébrales: 42,2% (Québec 27,9%).

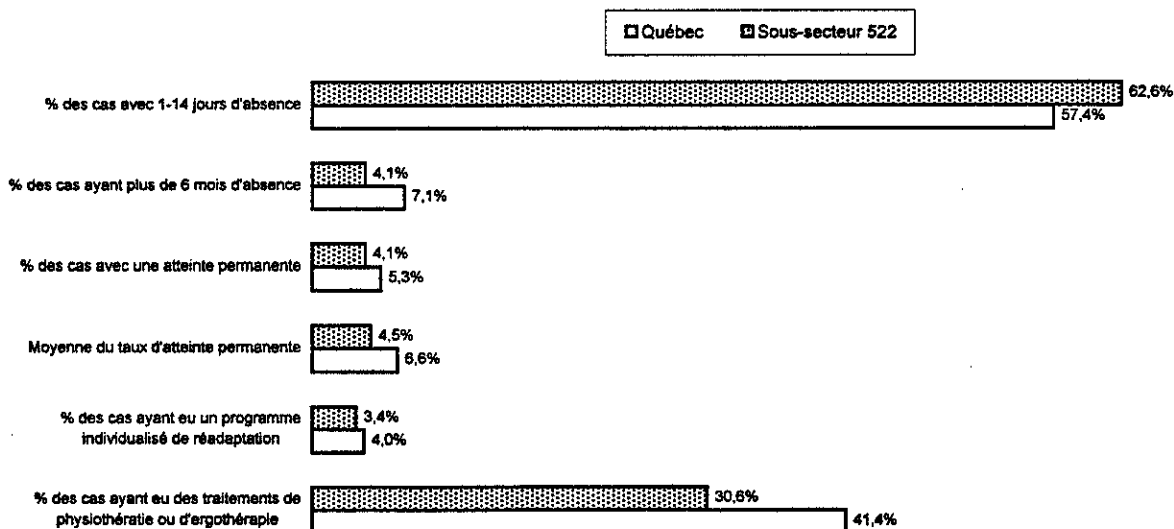
Les données statistiques présentées concernent les moyennes annuelles pour la période 1994 à 1996.

I- Principales mesures et indicateurs

Mesures	En nombre	En % du Québec
Nombre moyen de salariés	1 453	0,1%
Aff. vert. Indemnisées	49	0,1%

Affections vertébrales indemnisées		
Indicateurs	Sous-secteur 522	Au Québec
Taux de prévalence	4,7 o/oo	2,3 o/oo
Taux d'incidence	3,4%	1,3%
Durée moyenne d'absence	50,8 jours	61,5 jours
Durée médiane d'absence	13,0 jours	13,0 jours
Débours moyen	4 045 \$	4 447 \$

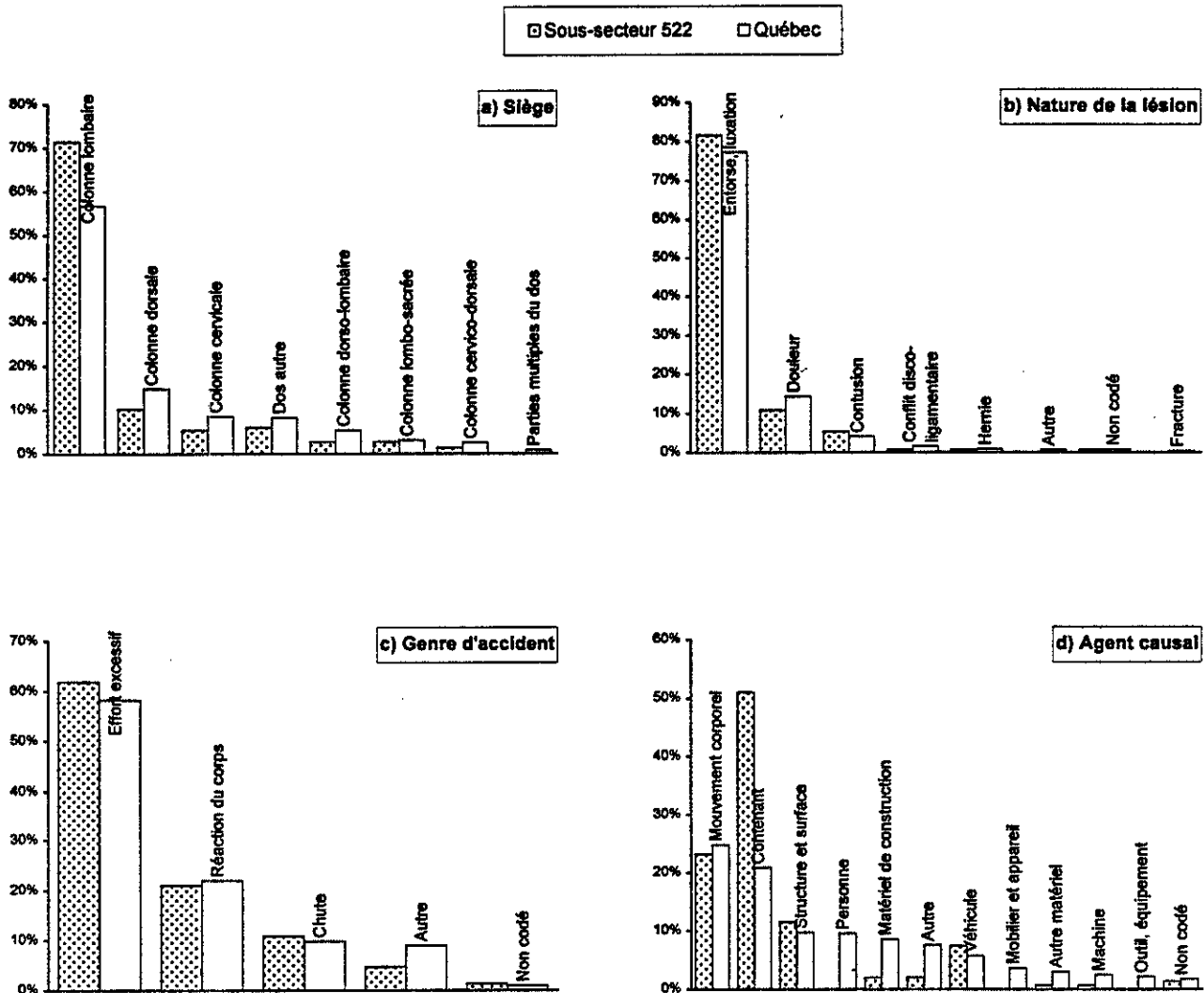
II- Quelques caractéristiques concernant les cas d'affections vertébrales indemnisées



III- Répartition relative (%) des affections vertébrales indemnisées pour les cinq principales professions (100% = total des affections vertébrales indemnisées dans le sous-secteur)

5193 - CHAUFFEURS-LIVREURS	47,0%
9175 - CAMIONNEURS	17,7%
9318 - MANOEUVRES MANUTENTIONNAIRES ET TRAVAILLEURS ASS.,N.C.A.	8,2%
5137 - COMMIS VENDEURS DE BIENS DE CONSOMMATION	6,1%
9918 - MANOEUVRES ET TRAVAILLEURS ASSIMILÉS, NCA	3,4%

IV- Distribution relative (%) du nombre d'affections vertébrales Indemnisées, survenues de 1994 à 1996, par descripteur de lésion, sous-secteur 522 commerce de gros - boissons et l'ensemble du Québec



V - Faits saillants

§ Plus de 42% des lésions indemnisées sont des affections vertébrales. À chaque jour, il y a 2,0 fois plus de travailleurs absents que dans l'ensemble des industries, soit 4,7 o/o comparé à 2,3 o/o. C'est l'incidence des cas qui contribue à cette situation.

§ Comparé à l'ensemble des industries, il y a moins de cas qui ont nécessité plus de 6 mois d'absence et moins de cas avec une atteinte permanente. Le taux d'incapacité permanente est aussi inférieur à l'ensemble des industries.

§ Dans près de deux cas sur trois, les affections vertébrales surviennent aux travailleurs des professions de «chauffeurs-livreurs» ou de «camionneurs». Deux professions de «manoeuvres ou manutentionnaires» et une profession de «commis vendeurs» sont aussi à considérer.

§ La colonne lombaire (71,4%) est un siège de lésion plus important qu'en moyenne au Québec. L'effort excessif (61,9%) constitue le genre d'accident le plus important, généralement en lien avec le transport ou la manipulation de contenants (51,0%).

5. CONCLUSION

Dans un processus de détermination de priorités de recherche ou d'intervention, il est important d'avoir un aperçu d'ensemble de la situation des affections vertébrales indemnisées, et de connaître de façon détaillée le classement des activités économiques selon différents indicateurs, afin de déterminer des groupes-cible. De cette façon, on peut identifier des activités économiques précises (sous-secteurs), sur lesquelles les activités de recherche ou de prévention peuvent s'exercer.

Comme pour l'ensemble des lésions professionnelles indemnisées, le nombre et l'incidence des affections vertébrales indemnisées ont diminué au cours des années '90. Toutefois, l'importance relative des affections vertébrales a augmenté parmi les lésions professionnelles, passant de 26,5 % à 28,0 % des cas indemnisés. Cela s'explique par une diminution du nombre total de lésions professionnelles indemnisées qui a été plus grande que celle des affections vertébrales indemnisées.

Au cours de la période concernée par cette étude, soit 1994-96, il y a eu plus de 103 000 affections vertébrales indemnisées. Ces affections vertébrales indemnisées ont occasionné plus de 6,3 millions de jours d'absence indemnisés par la CSST, pour des débours totaux de près de 460 millions \$.

Pour les lésions survenues durant les années 1994 à 1996, il y a eu, annuellement, 1,3 affections vertébrales indemnisées par 100 travailleurs, chaque cas nécessitant, en moyenne, 61,5 jours d'absence et des débours de 4 447 \$. En fait, ces données correspondent à une moyenne quotidienne de 2,3 travailleurs absents, par tranche de 1 000 travailleurs.

Malgré que la durée moyenne d'absence a été de 61,5 jours, dans plus de la moitié des cas, l'absence a été de moins de 15 jours, et dans 7,1 % des cas, elle a été de plus de 6 mois. La durée moyenne d'absence n'est donc pas représentative de la tendance centrale, elle n'est utile que dans le cadre de comparaison du niveau de gravité entre différents regroupements de travailleurs.

Par ailleurs, environ 5,3 % des affections vertébrales indemnisées ont produit une atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychologique (APIPP). Cette APIPP était en moyenne de 6,6 %. D'autre part, 4 % des travailleurs ont eu un plan individualisé de réadaptation (PIR), et 41 % ont eu recours à des traitements de physiothérapie ou d'ergothérapie prescrits par le médecin traitant.

Dans plus de la moitié des cas, les affections vertébrales indemnisées surviennent à la colonne lombaire, et dans trois cas sur quatre, il s'agit d'entorses ou de luxations. Les efforts excessifs, en effectuant une tâche, ont mené, dans plus de la moitié des cas, à des affections vertébrales. Le deuxième genre d'accident correspond aux réactions du corps lorsque le travailleur effectue un mouvement, généralement dans une posture fixe, inconfortable ou contraignante. Finalement le troisième genre d'accident en importance, est constitué de chutes qui occasionnent des affections vertébrales indemnisées.

Le risque et la gravité des affections vertébrales indemnisées ne sont évidemment pas les mêmes pour toutes les catégories de travailleurs. Le taux d'incidence est deux fois plus élevé pour les salariés de la production de biens que ce n'est le cas pour ceux de la production de service, soit 2,1 % comparé à 1,1 %. Toutefois la durée moyenne d'absence est semblable dans ces deux catégories d'activité économique. Par ailleurs, il existe de grandes différences selon la profession exercée. Les professions de l'exploitation des transports (camionneurs, conducteurs, personnel des transports aériens, maritimes, etc.) constitue le groupe le plus à risque.

L'âge et le sexe sont aussi liés à des différences de risque et de gravité des affections vertébrales indemnisées. L'incidence diminue avec l'âge, tandis que la durée moyenne d'absence augmente. Par ailleurs, les hommes ont deux fois plus de risque de subir une affection vertébrale indemnisée que les femmes, mais les durées moyennes d'absences sont semblables.

Nous avons ciblé les sous-secteurs ayant les plus importants problèmes liés aux affections vertébrales indemnisées, en utilisant le taux de prévalence comme facteur de classement des sous-secteurs. Nous avons utilisé ce taux parce qu'il dépend à la fois du taux d'incidence et de la durée moyenne d'absence; il en fait la synthèse.

Il y a 41 sous-secteurs qui ont un taux de prévalence des affections vertébrales indemnisées, au moins deux fois supérieur à la valeur correspondante pour le Québec. Le taux de prévalence nous indique le nombre de travailleurs absents à chaque jour, par tranche de 1 000 travailleurs, en raison d'une affection vertébrale indemnisée. Ainsi les 41 sous-secteurs ont, quotidiennement, par 1 000 travailleurs, de 4,6 à 18,1 travailleurs absents en raison d'une affection vertébrale indemnisée.

Parmi ces 41 sous-secteurs ciblés, certaines professions transsectorielles ressortent fréquemment : manœuvre, manutentionnaires, camionneurs ainsi que chauffeurs-livreurs. D'autres professions, plus spécifiques aux différents sous-secteurs, apparaissent aussi comme ayant une grande proportion des affections vertébrales indemnisées, par exemple, les professions d'infirmière, d'aide-infirmière, chef et cuisinier, concierge et personnel du nettoyage, mécanicien, soudeurs et oxycoupeurs, mineur, bûcheron, ébénistes, charpentier, tuyauteur et électricien. Il y a aussi certaines professions spécialisées de ces sous-secteurs tels ceux des aliments et boissons, de la fabrication et du montage de produits en métal, de la fabrication et du montage de véhicules automobiles, des produits en plastique et caoutchouc, du verre et des produits en verre ainsi que les travailleurs spécialisés dans la conservation des forêts.

L'ensemble des 41 sous-secteurs constituent le groupe cible concernant les affections vertébrales indemnisées. Toutefois, à l'intérieur de ce groupe-cible, les priorités ont été identifiées de façon encore plus raffinée en tenant compte du nombre d'affections vertébrales indemnisées ainsi que des indicateurs d'incidence et de gravité des affections vertébrales indemnisées.

Cinq sous-secteurs ressortent alors de façon plus évidente. Il s'agit des *entrepreneurs spécialisés de la construction*, des *services de soins de santé hors institution et services connexe*, soit les CLSC, de la fabrication de *meubles de maison*, de l'industrie de la fabrication des *boissons* et du *commerce de détail – ateliers de réparation de véhicules automobiles*. Ces sous-secteurs constituent les cibles les plus prioritaires car ils combinent une incidence ou une gravité élevée à

un grand nombre d'affections vertébrales indemnisées. Ces sous-secteurs se retrouvent dans des domaines d'activité économique très différents, soit la construction, le manufacturier et les services.

Les caractéristiques des affections vertébrales indemnisées ne sont pas les mêmes dans tous ces sous-secteurs ciblés. Dans la majorité des cas, le siège et la nature de la lésion sont semblables d'un sous-secteur d'activité à l'autre. Il existe toutefois des différences, entre les sous-secteurs, en ce qui concerne le genre d'accident et surtout l'agent causal de la blessure. Par exemple, les chutes constituent, plus souvent qu'en moyenne, un genre d'accident lié aux affections vertébrales pour les sous-secteurs des *services relatifs à l'extraction minière*, des *services forestiers*, de la *construction – promotion et construction résidentielle*, ainsi que pour quelques autres sous-secteurs. Par ailleurs, l'agent causal de la blessure dépend souvent des activités spécifiques au sous-secteur. Ainsi, pour les sous-secteurs de la construction, il s'agit souvent des matériaux de construction, tandis que pour les sous-secteurs des services médicaux, le transport ou la manipulation des personnes sont souvent en cause lors de la blessure.

BIBLIOGRAPHIE

- Bureau international du travail (BIT), *Encyclopédie de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail, volume II*, Genève, BIT, 1974, 899 p.
- Cloutier, E., Laflamme, L., *Analyse de 89 accidents du travail survenus en forêt*, IRSST, Études et recherches, RA-016, 1985, 66 p.
- Champoux, D., Cloutier, E., *Problématique de la santé et de la sécurité chez les pompiers : résultats de l'analyse de fichiers d'accidents de deux municipalités du Québec*, IRSST, Études et recherches, R-144, 1996, 63 p.
- CSST, *Statistiques sur les affections vertébrales 1990-1993*, Commission de la santé et de la sécurité du travail, Direction de la statistique et de la gestion de l'information, 1994, 20 p.
- CSST, *Statistiques sur les affections vertébrales 1992-1995*, Commission de la santé et de la sécurité du travail, Direction de la statistique et de la gestion de l'information, 1996, 22 p.
- CSST, *Statistiques sur les affections vertébrales 1993-1996*, Commission de la santé et sécurité du travail, Direction de la statistique et de la gestion de l'information, Service de la statistique, 1997, 21 p.
- Duguay, P., *Les affections vertébrales dans l'industrie de la construction au Québec, en 1995 : une analyse par scénarios d'accidents*, IRSST, Études et recherches, R-189, 1998, 50 p.
- Duguay, P., *Les indicateurs de lésions en santé et sécurité du travail au Québec, analyse par profession en 1991*, IRSST, Études et recherches, R-147, 1997, 88 p.
- Duguay, P., Gervais, M., Hébert, F., *L'inégalité des risques affectant la sécurité des travailleurs par secteur d'activité économique*, IRSST, Études et recherches, R-006, 1986, 208 p.
- Gervais, M., Hébert, F., *Profil statistique des lésions au dos*, IRSST, Études et recherches, R-020, 1987, 38 p.
- Hale, M., Hale, A.R., *A review of literature relative to the accident experience of young workers and the relation between accidents and age*, Birmingham, Health and safety technology and management Hastam Ltd., 1986, 62 p.
- Hébert, F., *Les indicateurs de lésions en santé et sécurité du travail : analyse par secteur d'activité économique en 1991*, IRSST, Études et recherches, R-029, 1996, 187 p.
- Hébert, F., *Évolution des indicateurs de lésions professionnelles indemnisées, par secteur d'activité économique, Québec, 1986-1996*, IRSST, Études et recherches, R-215, 1999, 146 p.

IRSST, *Rapport annuel 1998*, Montréal, Institut de recherche en santé et sécurité du travail du Québec, 1999, 74 p.

Péron, Y., Strohmenger, C., *Indices démographiques et indicateurs de santé des populations*, Ottawa, Statistique Canada, no. 82-543F au catalogue, 1985, 265 p.

Scherrer, B., *Biostatistique*, Chicoutimi, Édition Gaëtan Morin, 1984, 850 p.

Statistique Canada, *Emploi, gains et durée du travail*, Ottawa, Statistique Canada, no. 72-002 au catalogue, 1995, 139 p.

Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, Ottawa, Statistique Canada, no. 71-001 au catalogue, 1995, 139 p.

Spitzer, W.O. et al, *Rapport du groupe de travail québécois sur les aspects cliniques des affections vertébrales chez les travailleurs*, IRSST, Rapport de recherche, 1986, 296 p.

Spitzer, W.O. et al, Approche scientifique de l'évaluation et du traitement des affections vertébrales chez les travailleurs, *Médecine clinique et expérimentale*, vol. 10, no. 5, 1987, pp. D1-D57.

Annexe A

Correspondance entre la Classification Type des Industries (CTI) de Statistique Canada et
la Classification des Activités Économiques (CAEQ) employée à la CSST

Pour effectuer le calcul des indicateurs de SST, par activité économique, on doit rapporter les affections vertébrales indemnisées (numérateur) aux effectifs de la main-d'œuvre soumise au risque. Dans la présente étude, nous avons rapporté les données de la CSST aux données de main-d'œuvre de l'EERH produite par Statistique Canada.

Ces deux sources de données utilisent toutefois des systèmes différents pour la classification des activités économiques. La CSST utilise la classification des activités économiques de 1984 (CAEQ84) produite par le Bureau de la Statistique du Québec (BSQ). Les données de l'EERH sont basées sur la Classification Type des Industries de 1980 (CTI80) de Statistique Canada.

Les deux systèmes de classification sont assez semblables, mais comportent quelques différences. Afin d'effectuer la correspondance entre les deux systèmes de classification, nous avons créé une classification intermédiaire (CTI80a), essentiellement adaptée sur la CTI. Nous avons donc effectué la conversion des deux systèmes de classification vers la classification CTI80a, qui fait la jonction entre les deux systèmes.

Tableau A1 : Conversion des codes CTI-1980 aux codes ajustés CTI80a, pour les numéros de code qui ne correspondent pas à la même définition dans les deux systèmes de classification

CTI80	CTI80a	Description
169	160	Autres industries de produits en matière plastique
301	301	Industrie des prod. en tôle forte et prod. de constr. en métal
302	301	Industrie des prod. en tôle forte et prod. de constr. en métal
336	391	Industrie du matériel scientifique et professionnel
359	359	Industrie des prod. en pierre et autre prod. Minéraux non métal.
391	390	Industrie du matériel scientifique et professionnel
411	403	Travaux de génie
412	403	Travaux de génie
659	690	Autres commerces de détail
772	772	Services d'informatique et services connexes
854	854	Bibliothèques
859	859	Autres services d'enseignement
868	863	Services de soins de santé hors institution et serv. connexes

Tableau A2 : Conversion des codes CAEQ-1984 aux codes ajustés CTI80a, pour les numéros de code qui ne correspondent pas à la même définition dans les deux systèmes de classification

CAEQ84	CTI80a	Description
164	169	Autres industries de produits en matière plastique
165	169	Autres industries de produits en matière plastique
166	169	Autres industries de produits en matière plastique
169	169	Autres industries de produits en matière plastique
285	772	Services d'informatique et services connexes
302	301	Industrie des prod. en tôle forte et prod. de constr. en métal
353	359	Industrie des prod. en pierre et autre prod. minéraux non métal.
391	391	Industrie du matériel scientifique et professionnel
403	403	Travaux de génie
604	659	Autres commerces de détail
854	859	Autres services d'enseignement
856	854	Bibliothèques
868	863	Services de soins de santé hors institution et serv. connexes

Tableau A3 : Table de correspondance entre les codes de la classification ajustés CTI80a et les codes de la classification type des industries CTI80 de Statistique Canada

cti80a	Cti80	Description
000	000	Entreprises non classées
041	041	Exploitation forestière
051	051	Services forestiers
061	061	Mines de métaux
062	062	Mines non métalliques (sauf le charbon)
063	063	Mines de charbon
071	071	Pétrole brut et gaz naturel
081	081	Carrières
082	082	Sablières et gravières
091	091	Services relatifs au pétrole brut et au gaz naturel
092	092	Services relatifs à l'extraction minière
101	101	Industries manufacturières - viande et volaille
102	102	Industries manufacturières - transformation du poisson
103	103	Industries manufacturières - fruits et légumes
104	104	Industries manufacturières - produits laitiers
105	105	Industries manufacturières - farine, céréales et aliments pour animaux
106	106	Industries manufacturières - huiles végétales (sauf l'huile de maïs)
107	107	Industries manufacturières - produits de boulangerie-pâtisserie
108	108	Industries manufacturières - sucres et confiseries
109	109	Industries manufacturières - autres produits alimentaires
110	111, 112, 113, 114	Industries manufacturières - boissons
120	121, 122	Industries manufacturières - produits du tabac
150	151, 152, 159	Industries manufacturières - produits en caoutchouc

cti80a	Cti80	Description
160	161, 162, 163, 169	Industries manufacturières - produits en matière plastique
171		Industries manufacturières - cuir et produits connexes
180	181, 182, 183	Industries manufacturières - textiles de première transformation
190	191, 192, 193, 199	Industries manufacturières - produits du textile
240	245, 249	Industries manufacturières - habillement n.c.a.
243		Industries manufacturières - vêtements pour hommes et garçonnets
244		Industries manufacturières - vêtements pour dames
250	256, 258, 259	Industries manufacturières - bois n.c.a
251	251	Industries manufacturières - scieries, rabotage et usines de bardeaux
252	252	Industries manufacturières - placages et contre-plaqués
254	254	Industries manufacturières - portes, châssis et autres bois travaillés
261	261	Industries manufacturières - meubles de maison
264	264	Industries manufacturières - meubles de bureau
269	269	Industries manufacturières - autres meubles et articles d'ameublement
271	271	Industries manufacturières - pâtes et papiers
272	272	Industries manufacturières - papier-toiture asphalté
273	273	Industries manufacturières - boîtes en carton et sacs en papier
279	279	Industries manufacturières - autres produits en papier transformé
281	281	Industries manufacturières - impression commerciale
282	282	Industries manufacturières - clichage, composition et reliure
283	283	Industries manufacturières - édition
284	284	Industries manufacturières - impression et édition combinées
291	291	Industries manufacturières - sidérurgie
292	292	Industries manufacturières - tubes et tuyaux d'acier
294	294	Industries manufacturières - fonderies de fer
295	295	Industries manufacturières - fonte et affinage des métaux non-ferreux
296	296	Industries manufacturières - laminage, moulage et extrusion de l'aluminium
297	297	Industries manufacturières - laminage, moulage et extrusion du cuivre
299	299	Industries manufacturières - autre laminage, moulage et extrusion des métaux
301	301, 302	Industries manufacturières - indust. des prod. en tôle forte et prod. de constr. en métal
303	303	Industries manufacturières - produits en métal d'architecture et d'ornement
304	304	Industries manufacturières - emboutissage, matriçage et revêtement des métaux
305	305	Industries manufacturières - fil métallique et ses produits
306	306	Industries manufacturières - quincaillerie, outils et coutellerie
307	307	Industries manufacturières - matériel de chauffage
308	308	Industries manufacturières - ateliers d'usinage
309	309	Industries manufacturières - autres produits en métal
311	311	Industries manufacturières - instruments aratoires
312	312	Industries manufacturières - équipement commercial de réfrigération et de climatisation
319	319	Industries manufacturières - autres machineries et équipements
321	321	Industries manufacturières - aéronefs et pièces d'aéronefs
323	323	Industries manufacturières - véhicules automobiles
324	324	Industries manufacturières - carrosseries de camions, d'autobus et de remorques
325	325	Industries manufacturières - pièces et accessoires pour véhicules

cti80a	Cti80	Description
		automobiles
326	326	Industries manufacturières - matériel ferroviaire roulant
327	327	Industries manufacturières - construction et réparation de navires
328	328	Industries manufacturières - construction et réparation d'embarcations
329	329	Industries manufacturières - autre matériel de transport
330	331, 333, 334, 339	Industries manufacturières - produits électriques et électroniques n.c.a
332	332	Industries manufacturières - gros appareils (électriques ou non)
335	335	Industries manufacturières - équipement de communication et autre matériel électronique
337	337	Industries manufacturières - matériel électrique d'usage industriel
338	338	Industries manufacturières - fils et câbles électriques et de communication
350	351, 357, 358, 359	Industries manufacturières - produits minéraux non métalliques n.c.a
352	352	Industries manufacturières - ciment
354	354	Industries manufacturières - produits en béton
355	355	Industries manufacturières - béton préparé
356	356	Industries manufacturières - verre et articles en verre
361	361	Industries manufacturières - produits raffinés du pétrole
369	369	Industries manufacturières - autres industries des produits du pétrole et charbon
371	371	Industries manufacturières - produits chimiques industriels n.c.a.
372	372	Industries manufacturières - produits chimiques agricoles
373	373	Industries manufacturières - matières plastiques et résines synthétiques
374	374	Industries manufacturières - produits pharmaceutiques et médicaments
375	375	Industries manufacturières - peintures et vernis
376	376	Industries manufacturières - savons et composés pour nettoyage
377	377	Industries manufacturières - produits de toilette
379	379	Industries manufacturières - autres produits chimiques
390	391, 392, 393, 397, 399	Industries manufacturières - autres
401	401	Industries de la construction - promotion et construction résidentielle
402	402	Industries de la construction - promotion et construction non-résidentielle
403	411, 412	Industries de la construction - travaux de génie
420	421 - 429	Industries de la construction - entrepreneurs spécialisés
440	441, 449	Industries de la construction - services relatifs à la construction
450	458, 459	Autres transports
451	451	Transport aérien
452	452	Services relatifs au transport aérien
453	453	Transport et services ferroviaires
454	454	Transport par eau
455	455	Services relatifs au transport par eau
456	456	Camionnage
457	457	Transport en commun
461	461	Transport par pipeline
471	471	Silos à grains
479	479	Autre entreposage et emmagasinage
481	481	Diffusion des télécommunications
482	482	Transmission des télécommunications
483	483	Autres télécommunications
484	484	Services postaux et services de messagers

cti80a	Cti80	Description
491	491	Énergie électrique
492	492	Distribution de gaz
493	493	Distribution d'eau
499	499	Autres services publics n.c.a.
501	501	Commerce de gros - produits agricoles
511	511	Commerce de gros - produits pétroliers
520	523, 524	Commerce de gros - médicaments et tabac
521	521	Commerce de gros - produits alimentaires
522	522	Commerce de gros - boissons
531	531	Commerce de gros - vêtements
532	532	Commerce de gros - tissus et articles de mercerie
541	541	Commerce de gros - appareils ménagers électriques et électroniques et leurs pièces
542	542	Commerce de gros - meubles de maisons
543	543	Commerce de gros - accessoires ménagers d'ameublement
551	551	Commerce de gros - véhicules automobiles
552	552	Commerce de gros - véhicules automobiles, pièces et accessoires
561	561	Commerce de gros - métaux et produits en métal
562	562	Commerce de gros - quincaillerie, matériaux de plomberie, chauffage et climatisation
563	563	Commerce de gros - bois et matériaux de construction
571	571	Commerce de gros - machines, matériel et fournitures agricoles
572	572	Commerce de gros - machines, matériel et fournitures (construction, forêt et mine)
573	573	Commerce de gros - machines, matériel et fournitures industriels
574	574	Commerce de gros - machines, matériel, fournitures électriques et électroniques
579	579	Commerce de gros - autres machines, matériel et fournitures
590	591 - 599	Commerce de gros - produits divers
601	601	Commerce de détail - magasins d'alimentation
602	602	Commerce de détail - magasins de spiritueux, vin et bière
603	603	Commerce de détail - magasins de médicaments, sur ordonnance et brevetés
611	611	Commerce de détail - magasins de chaussures
612	612	Commerce de détail - magasins de vêtements pour hommes
613	613	Commerce de détail - magasins de vêtements pour dames
614	614	Commerce de détail - magasins de vêtements n.c.a.
615	615	Commerce de détail - magasins de tissus et de filés
621	621	Commerce de détail - magasins de meubles de maison
622	622	Commerce de détail - appareils ménagers, tv, radio et appareils stéréophoniques
623	623	Commerce de détail - magasins d'accessoires d'ameublement
631	631	Commerce de détail - concessionnaires d'automobiles
632	632	Commerce de détail - concessionnaires de véhicules de loisirs
633	633	Commerce de détail - stations-service
634	634	Commerce de détail - pièces et accessoires pour véhicules automobiles
635	635	Commerce de détail - ateliers de réparation de véhicules automobiles
639	639	Commerce de détail - autres services pour véhicules automobiles
641	641	Commerce de détail - magasins de marchandises diverses
690	651 - 659, 691, 692	Commerce de détail - autres commerces de détail n.c.a

cti80a	Cti80	Description
700	701, 702	Banques
703	703	Sociétés de fiducie
704	704	Sociétés de prêt hypothécaire recevant des dépôts
705	705	Caisses d'épargne et de crédit
709	709	Autres intermédiaires recevant des dépôts
710	711, 712	Crédit à la consommation et aux entreprises
720	721, 722, 729	Intermédiaires d'investissement
730	731, 732, 733	Assurances (excluant agences)
740	741, 742, 743, 749	Autres intermédiaires financiers
750	751, 759	Services immobiliers (sauf lotisseurs)
761	761	Agences d'assurances et agences immobilières
771	771	Bureaux de placement et location de personnel
772	772	Informatique et services connexes
773	773	Comptabilité et tenue de livres
774	774	Services de publicité
775	775	Architecte, ingénieur et autres services scientifiques et techniques
776	776	Études d'avocats et de notaires
777	777	Bureaux de conseil en gestion
779	779	Autres services aux entreprises
810	812 - 817	Administration fédérale (sauf la défense)
820	822 - 827	Administration provinciale
830	832 - 837	Administration locale
851	851	Enseignement élémentaire et secondaire
852	852	Enseignement post-secondaire non universitaire
853	853	Enseignement universitaire
854	854	Bibliothèques
855	855	Musées et archives
859	859	Autres services d'enseignement
861	861	Hôpitaux
862	862	Autres établissements de santé et services sociaux
863	863, 868	Services de soins de santé hors institution et serv. con.
864	864	Services sociaux hors institution
865	865	Cabinets de médecins chirurgiens et dentistes
866	866	Cabinets d'autres praticiens de la santé
867	867	Cabinets de spécialistes du domaine des services sociaux
869	869	Association et organismes des domaines de la santé et des services sociaux
910	912, 913, 914	Autres services d'hébergement n.c.a.
911	911	Hôtels, motels et camps de touristes
921	921	Services de la restauration
922	922	Tavernes, bars et boîtes de nuit
960	964, 966, 969	Autres services de divertissements et loisirs n.c.a.
961	961	Production et distribution de films et matériaux audiovisuels
962	962	Projection de films cinématographiques
963	963	Services de théâtre et autres spectacles
965	965	Clubs sportifs et services de loisir
971	971	Salons de coiffure et salons de beauté
972	972	Services de blanchissage et de nettoyage à sec
973	973	Pompes funèbres
979	979	Autres services personnels (excluant ménage)

cti80a	Cti80	Description
980	982 - 986	Associations
990	991, 994, 999	Services divers n.c.a.
992		Locations d'automobiles et de camions
993		Photographes
995		Services relatifs aux bâtiments et aux habitations
996		Services de voyage

Annexe B

Regroupement des catégories pour les variables descriptives de la CSST (siège, nature et agent causal de la lésion ; genre d'accident)

Dans le but d'avoir des effectifs suffisants pour effectuer l'analyse des variables descriptives des affections vertébrales indemnisées, nous avons effectué des regroupements de modalités pour ces variables. Les regroupements effectués sont présentés dans cette annexe.

Les codes de la CSST sont en fait des codes de l'OIIIC (Occupational injuries and illness classification) adaptés pour la CSST. Ces codes sont entrés en vigueur en mars 1995 pour le siège et la nature, et en novembre 1996 pour le genre d'accident ou d'exposition et l'agent causal. De plus pour les événements codés avant l'entrée en vigueur de ces classifications, une conversion a été appliquée. Une légère perte d'information découle de cette conversion.

Siège : (8)

Catégorie	Description	Code CSST
10	Colonne cervicale	11 001
20	Colonne cervico-dorsale	23 201
30	Colonne dorsale	23 200
40	Colonne dorso-lombaire	23 202
50	Colonne lombaire	23 100
60	Colonne lombo-sacrée	23 301
70	Parties multiples	23 800
90	Dos autres	23 000; 23 900

Note : la catégorie «23 400 - coccyx » n'est pas considéré comme un siège du dos dans le cadre de la problématique des affections vertébrales indemnisées.

Nature de la lésion : (6)

Catégorie	Description	Code CSST
10	Fracture	01 200; 08 901
20	Hernie	17 231
30	Entorse, luxation	01 100; 02 100; 02 900 et 02 901
40	Douleur	09 720; 09 730; 09 732; 09 739; 17 201; 17 202; 17 210; 17 220
50	Contusion	04 300; 09 710
60	Conflit disco-ligamentaire	17 232; 17 291; 17 292
90	Autres natures	00 000; 01 300; 01 800; 01 900; 08 000; 08 902; 09 600; 09 680; 09 690; 09 780; 09 790; 09 900; 10 000; 17 000; 17 100; 17 200; 17 233; 17 239; 17 250; 17 290; 17 300; 17 310; 17 320; 17 330; 17 380; 17 390; 17 410; 17 490; 17 900; 19 990; 41 210; 59 000; 80 000
99	Non codé	99 990

Genre d'accident : (5)

Catégorie	Description	Code CSST
10	Chutes	10 000 à 19 000
20	Réaction du corps	20 000 à 21 900
22	Effort excessif	22 000 à 22 900
90	Autres	00 000 à 09 000 et 23 000 à 90 002
99	Non codés	99 990

Agent causal : (12)

Catégorie	Description	Code CSST
10	Contenants	10 000 à 19 000
20	Mobiliers et appareils	20 000 à 29 000
30	Machinerie	30 000 à 39 991
41	Matériaux de construction	41 000 à 41 990
42	Autres matériaux et pièces	40 000 et 42 000 à 49 009
56	Mouvements corporels	56 200
57	Personnes autres que le travailleur blessé	57 000 à 57 901
60	Structures et surfaces	60 000 à 69 000
70	Outils, instruments et équipements	70 000 à 79 900
80	Véhicules	80 000 à 89 000
90	Autres (animaux, végétaux, minéraux et autres)	51 000 à 56 100; 56 900; et 58 000 à 59 000
99	Non codés	99 990 et 91 000 à 98 001

Annexe C

Tableaux croisés pour les variables du siège selon la nature de la lésion et du genre
d'accident selon l'agent causal de la lésion

Tableau C.1: Distribution des affections vertébrales indernimées (AVI) selon le siège et la nature de la lésion, Québec, 1994-96 (effectifs totaux pour les trois années)

Nature de la lésion	Données	Siège de la lésion										Total
		10 Colonne cervicale dorsale	20 Colonne cervico-dorsale	30 Colonne dorsale lombaire	40 Colonne dorso-lombaire	50 Colonne lombaire sacrée	60 Colonne lombosacrée	70 Parties multiples du dos	90 Dos autre			
10 Fracture	Nbre de AVI	43	5	86	18	138	9	11	76	386		
	% ligne	11,1%	1,3%	22,3%	4,7%	35,8%	2,3%	2,8%	19,7%	100,0%		
	% colonne	0,5%	0,2%	0,6%	0,3%	0,2%	0,3%	1,3%	0,9%	0,4%		
	% total	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,4%		
20 Hernie	Nbre de AVI	55	4	41	14	438	136	7	153	848		
	% ligne	6,5%	0,5%	4,8%	1,7%	51,7%	16,0%	0,8%	18,0%	100,0%		
	% colonne	0,6%	0,2%	0,3%	0,3%	0,7%	4,2%	0,8%	1,8%	0,8%		
	% total	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,4%	0,1%	0,0%	0,1%	0,8%		
30 Entorse, luxation	Nbre de AVI	6692	2085	11580	4494	49292	1894	528	3215	79780		
	% ligne	8,4%	2,6%	14,5%	5,6%	61,8%	2,4%	0,7%	4,0%	100,0%		
	% colonne	76,0%	78,9%	76,2%	80,8%	84,4%	58,6%	63,1%	37,8%	77,3%		
	% total	6,5%	2,0%	11,2%	4,4%	47,8%	1,8%	0,5%	3,1%	77,3%		
40 Douleur	Nbre de AVI	1300	257	2081	441	5888	815	134	3822	14738		
	% ligne	8,8%	1,7%	14,1%	3,0%	40,0%	5,5%	0,9%	25,9%	100,0%		
	% colonne	14,8%	9,7%	13,7%	7,9%	10,1%	25,2%	16,0%	45,0%	14,3%		
	% total	1,3%	0,2%	2,0%	0,4%	5,7%	0,8%	0,1%	3,7%	14,3%		
50 Contusion	Nbre de AVI	276	135	872	420	1656	283	99	526	4267		
	% ligne	6,5%	3,2%	20,4%	9,8%	38,8%	6,6%	2,3%	12,3%	100,0%		
	% colonne	3,1%	5,1%	5,7%	7,5%	2,8%	8,8%	11,8%	6,2%	4,1%		
	% total	0,3%	0,1%	0,8%	0,4%	1,6%	0,3%	0,1%	0,5%	4,1%		
60 Conflit disco-ligamentaire	Nbre de AVI	258	93	395	97	664	59	13	89	1668		
	% ligne	15,5%	5,6%	23,7%	5,8%	39,8%	3,5%	0,8%	5,3%	100,0%		
	% colonne	2,9%	3,5%	2,6%	1,7%	1,1%	1,8%	1,6%	1,0%	1,6%		
	% total	0,3%	0,1%	0,4%	0,1%	0,6%	0,1%	0,0%	0,1%	1,6%		
90 Autre	Nbre de AVI	136	48	87	60	135	20	41	217	744		
	% ligne	18,3%	6,5%	11,7%	8,1%	18,1%	2,7%	5,5%	29,2%	100,0%		
	% colonne	1,5%	1,8%	0,6%	1,1%	0,2%	0,6%	4,9%	2,6%	0,7%		
	% total	0,1%	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,2%	0,7%		
99 Non codé	Nbre de AVI	41	14	50	19	211	14	4	399	752		
	% ligne	5,5%	1,9%	6,6%	2,5%	28,1%	1,9%	0,5%	53,1%	100,0%		
	% colonne	0,5%	0,5%	0,3%	0,3%	0,4%	0,4%	0,5%	4,7%	0,7%		
	% total	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%	0,4%	0,7%		
Total Nbre de AVI		8801	2641	15192	5563	58422	3230	837	8497	103183		
Total % ligne		8,5%	2,6%	14,7%	5,4%	56,6%	3,1%	0,8%	8,2%	100,0%		
Total % colonne		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%		
Total % total		8,5%	2,6%	14,7%	5,4%	56,6%	3,1%	0,8%	8,2%	100,0%		

Tableau C.2: Distribution des affections vertébrales indemnisées (AVI) selon le genre d'accident et l'agent causal de la lésion, Québec, 1994-96 (effectifs totaux pour les trois années)

Genre d'accident	Agent causal de la lésion													Total
	10	20	30	41	42	56	57	60	70	80	90	99		
Données	Contenant	Mobilier et	Machine	Matériel de	Autre	Mouvement	Personne	Structure et	Outil,	Véhicule	Autre	Non codé		
	90	106	101	157	49	24	6	8 729	équipement	418	246	27		
10 Chute	Nbre de AVI	106	101	157	49	24	6	8 729	178	418	246	27		
	% ligne	0,9%	1,0%	1,5%	0,5%	0,2%	0,1%	86,2%	1,8%	4,1%	2,4%	0,3%		
	% colonne	0,4%	2,8%	3,9%	1,6%	0,1%	0,1%	86,6%	7,9%	7,1%	3,1%	1,5%		
	% total	0,1%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	8,5%	0,2%	0,4%	0,2%	0,0%		
20 Réaction du corps	Nbre de AVI	1	2	22 686						2	12	9		
	% ligne	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	99,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%		
	% colonne	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	89,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,5%		
	% total	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	22,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%		
22 Effort excessif	Nbre de AVI	20 776	3 339	2 063	7 778	396	9 303	941	1 880	3 408	6 666	674		
	% ligne	34,6%	5,6%	3,4%	12,9%	0,7%	15,5%	1,6%	3,1%	5,7%	11,1%	1,1%		
	% colonne	96,6%	88,3%	80,0%	87,7%	1,6%	94,0%	9,3%	83,9%	57,7%	84,8%	37,1%		
	% total	20,1%	3,2%	2,0%	7,5%	0,4%	9,0%	0,9%	1,8%	3,3%	6,5%	0,7%		
90/Autre	Nbre de AVI	640	337	409	933	226	581	404	183	2 073	926	180		
	% ligne	6,9%	3,6%	4,4%	10,1%	2,4%	6,3%	4,4%	2,0%	22,4%	10,0%	1,9%		
	% colonne	3,0%	8,9%	15,9%	10,5%	7,2%	5,9%	4,0%	8,2%	35,1%	11,8%	9,9%		
	% total	0,6%	0,3%	0,4%	0,9%	0,2%	0,6%	0,4%	0,2%	2,0%	0,9%	0,2%		
99 Non codé	Nbre de AVI	2	5	5	2	5	5	2	1	2	15	929		
	% ligne	0,2%	0,0%	0,5%	0,2%	0,5%	0,5%	0,2%	0,1%	0,2%	1,5%	96,0%		
	% colonne	0,0%	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	51,1%		
	% total	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,9%		
Total Nbre de AVI		21 509	3 782	2 578	8 872	3 153	9 895	10 076	2 242	5 903	7 865	1 819		
Total % ligne		20,8%	3,7%	2,5%	8,6%	3,1%	9,6%	9,8%	2,2%	5,7%	7,6%	1,8%		
Total % colonne		100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%		
Total % total		20,8%	3,7%	2,5%	8,6%	3,1%	9,6%	9,8%	2,2%	5,7%	7,6%	1,8%		

Annexe D

Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le taux de prévalence

Tableau D: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de prévalence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-90a)	Nbre moyen de salariés		Nbre d'AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Préval.	
	% d'AVI	%			Moyenne	Médiane			
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34	384	1,3	61,5	13	2,3
092 Services relatifs à l'extraction minière	1 372	21,7	39	2,8	232,5	2,8	232,5	48	18,1
309 Autres produits en métal	2 177	21,2	229	10,5	53,0	10,5	53,0	12	15,3
910 Autres services d'hébergement n.c.a.	3 438	33,3	143	4,2	98,4	4,2	98,4	22	11,2
499 Autres services publics n.c.a.	3 520	25,5	203	5,8	69,6	5,8	69,6	13	11,0
403 Travaux de génie	6 960	20,3	205	3,0	125,8	3,0	125,8	14	10,2
543 C. de gros - accessoires ménagers d'ameublement	1 782	33,6	50	2,8	117,5	2,8	117,5	15	9,0
303 Produits en métal d'architecture et d'ornement	3 789	22,0	129	3,4	91,2	3,4	91,2	14	8,5
863 Services de soins de santé hors institution et serv. con.	11 942	49,8	726	6,1	49,9	6,1	49,9	14	8,3
250 Bois n.c.a.	3 955	20,1	241	6,1	49,4	6,1	49,4	11	8,2
051 Services forestiers	4 364	24,5	124	2,8	100,6	2,8	100,6	14	7,8
041 Exploitation forestière	11 009	20,6	224	2,0	128,6	2,0	128,6	19	7,2
261 Meubles de maison	8 975	23,7	396	4,4	56,3	4,4	56,3	10	6,8
299 Autre laminage, moulage et extrusion des métaux	1 306	25,4	46	3,5	69,6	3,5	69,6	11	6,7
264 Meubles de bureau	1 449	30,3	62	4,3	56,1	4,3	56,1	13	6,5
109 Autres produits alimentaires	6 867	27,4	298	4,3	54,1	4,3	54,1	13	6,4
501 C. de gros - produits agricoles	1 288	32,2	29	2,3	104,0	2,3	104,0	12	6,4
456 Camionnage	33 063	30,4	839	2,5	88,7	2,5	88,7	15	6,2
355 Béton préparé	1 934	21,9	48	2,5	89,5	2,5	89,5	14	6,1
081 Carrières	1 377	19,8	38	2,8	80,6	2,8	80,6	11	6,1
521 C. de gros - produits alimentaires	20 015	36,3	729	3,6	60,6	3,6	60,6	13	6,0
354 Produits en béton	2 227	22,8	74	3,3	65,2	3,3	65,2	12	5,9
420 Entrepreneurs spécialisés	61 579	22,6	965	1,6	134,1	1,6	134,1	18	5,8
995 Services relatifs aux bâtiments et aux habitations	16 743	32,6	412	2,5	86,7	2,5	86,7	15	5,8
324 Carrosseries de camions, d'autobus et de remorques	2 835	20,0	146	5,1	40,6	5,1	40,6	7	5,7
561 C. de gros - métaux et produits en métal	2 656	23,1	81	3,1	67,3	3,1	67,3	13	5,6
107 Produits de boulangerie-pâtisserie	8 396	29,2	286	3,4	57,5	3,4	57,5	13	5,4
356 Verre et articles en verre	1 280	24,0	74	5,8	33,9	5,8	33,9	11	5,4
323 Véhicules automobiles	4 609	23,2	258	5,6	33,5	5,6	33,5	11	5,1
452 Services relatifs au transport aérien	1 586	34,4	42	2,6	70,8	2,6	70,8	14	5,1

Tableau D: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de prévalence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		%	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (ofoo)	Rang de Préval.
	d'AVI	27,9				Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34 384	1,3	61,5	13	2,3	-
862 Autres établissements de santé et services sociaux	52 646	44,2	1 852		3,5	52,4	14	5,0	30
401 Promotion et construction résidentielle	15 704	21,0	168		1,1	169,2	23	5,0	31
252 Placages et contre-plaqués	2 090	26,7	104		5,0	36,5	12	5,0	32
160 Produits en matière plastique	14 659	24,3	528		3,6	49,6	12	4,9	33
251 Scieries, rabotage et usines de bardeaux	15 183	20,3	517		3,4	51,6	11	4,8	34
110 Boissons	7 731	35,2	348		4,5	38,9	12	4,8	35
254 Portes, châssis et autres bois travaillés	10 108	21,1	345		3,4	51,4	10	4,8	36
350 Produits minéraux non métalliques n.c.a	3 446	27,9	105		3,1	57,1	11,5	4,8	37
338 Fils et câbles électriques et de communication	1 058	25,4	29		2,7	63,8	12	4,8	38
635 C. de détail - ateliers de réparation de véhicules automobiles	18 439	20,0	325		1,8	96,7	14	4,7	39
621 C. de détail - magasins de meubles de maison	6 752	40,7	137		2,0	84,0	14	4,7	40
522 C. de gros - boissons	1 453	42,2	49		3,4	50,8	13	4,7	41
190 Produits du textile	11 783	26,5	345		2,9	55,6	14	4,5	42
240 Habillement n.c.a.	18 000	21,4	333		1,8	88,2	15	4,5	43
061 Mines de métaux	7 439	25,1	137		1,8	90,2	14	4,5	44
305 Fil métallique et ses produits	3 906	26,0	132		3,4	49,1	10	4,5	45
101 Viande et volaille	10 357	19,8	517		5,0	32,3	11	4,4	46
304 Emboutissage, matricage et revêtement des métaux	6 390	23,1	231		3,6	44,9	10	4,4	47
269 Autres meubles et articles d'ameublement	4 820	22,3	120		2,5	64,9	10	4,4	48
552 C. de gros - véhicules automobiles, pièces et accessoires	8 803	34,3	226		2,6	60,8	13	4,3	49
639 C. de détail - autres services pour véhicules automobiles	2 219	29,6	25		1,1	137,9	19,5	4,2	50
082 Sablières et gravières	1 036	17,9	21		2,0	77,7	19,5	4,2	51
562 C. de gros - quincaillerie, matériaux de plomberie, chauffage et climatisation	7 609	32,1	138		1,8	80,9	12	4,0	52
330 Produits électriques et électroniques n.c.a	4 098	24,9	97		2,4	60,8	13	4,0	53
062 Mines non métalliques (sauf le charbon)	3 020	27,0	77		2,5	57,1	12	4,0	54
291 Sidérurgie	4 421	21,8	153		3,5	38,8	14	3,7	55
572 C. de gros - machines, matériel et fournitures (construction, forêt et mine)	2 600	21,3	61		2,4	57,9	11,5	3,7	56

Tableau D: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de prévalence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

	Nbre moyen de salariés		% d'AVI	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Préval.
	2 562	213				Moyenne	Médiane		
Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)									
L'ensemble des activités économiques du Québec									
319 Autres machineries et équipements	15 652	18,2	422	1,3	61,5	13	2,3	-	
375 Peintures et vernis	1 796	31,3	47	2,7	48,8	12	3,6	57	
631 C. de détail - concessionnaires d'automobiles	28 154	25,6	519	2,6	50,0	12	3,6	58	
992 Locations d'automobiles et de camions	2 547	30,9	28	1,8	69,8	12	3,5	59	
402 Promotion et construction non-résidentielle	7 997	18,9	91	1,1	116,5	16,5	3,5	60	
632 C. de détail - concessionnaires de véhicules de loisirs	2 227	25,0	24	1,1	108,8	18	3,4	61	
308 Ateliers d'usinage	7 016	15,5	157	1,1	116,9	14	3,4	62	
869 Association et organismes des domaines de la santé et des services sociaux	6 134	37,1	93	2,2	54,6	11	3,3	63	
972 Services de blanchissage et de nettoyage à sec	5 963	26,0	99	1,5	79,5	17	3,3	64	
590 C. de gros - produits divers - commerce de gros	25 578	29,2	304	1,7	69,8	14	3,2	65	
771 Bureaux de placement et location de personnel	16 024	27,7	265	1,2	94,1	14	3,1	66	
325 Pièces et accessoires pour véhicules automobiles	3 946	29,3	123	1,7	67,8	14	3,1	67	
859 Autres services d'enseignement	3 777	34,8	25	3,1	36,8	9	3,1	68	
373 Matières plastiques et résines synthétiques	1 583	24,4	23	0,7	171,3	35	3,1	69	
532 C. de gros - tissus et articles de mercerie	1 602	29,2	21	1,5	77,1	15	3,1	70	
750 Services immobiliers (sauf lotisseurs)	17 958	30,3	186	1,3	88,1	12,5	3,1	71	
641 C. de détail - magasins de marchandises diverses	31 188	39,2	659	1,0	106,4	14	3,0	72	
911 Hôtels, motels et camps de touristes	26 999	31,1	383	2,1	50,1	13	2,9	73	
180 Textiles de première transformation	11 805	29,0	246	1,4	74,7	14	2,9	74	
104 Produits laitiers	5 436	28,1	147	2,1	51,5	10	2,9	75	
457 Transport en commun	25 769	29,3	517	2,7	38,8	10	2,9	76	
602 C. de détail - magasins de spiritueux, vin et bière	3 536	44,4	101	2,0	50,8	14	2,8	77	
511 C. de gros - produits pétroliers	5 997	29,7	60	2,9	35,3	13	2,8	78	
390 Autres industries manufacturières	22 318	23,7	359	1,0	103,7	14	2,8	79	
634 C. de détail - pièces et accessoires pour véhicules automobiles	7 449	31,8	119	1,6	60,3	11	2,7	80	
371 Produits chimiques industriels n.c.a.	2 774	31,1	58	1,6	61,1	13	2,7	81	
864 Services sociaux hors institution	28 261	39,1	367	2,1	46,5	13	2,7	82	
281 Impression commerciale	18 930	26,7	313	1,3	73,1	14	2,6	83	
				1,7	56,6	13	2,6	84	

Tableau D: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de prévalence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		%	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Préval.
	2 562 213	27,9				Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562 213	27,9	34	384	1,3	61,5	13	2,3	-
579 C. de gros - autres machines, matériel et fournitures	14 964	36,6	146		1,0	93,6	14	2,5	85
623 C. de détail - magasins d'accessoires d'ameublement	4 218	36,3	40		0,9	95,7	14	2,5	86
973 Pompes funèbres	3 264	42,6	30		0,9	98,4	14	2,5	87
601 C. de détail - magasins d'alimentation	85 674	30,2	1 261		1,5	59,7	13	2,4	88
171 Cuir et produits connexes	5 582	19,7	99		1,8	47,1	11,5	2,3	89
379 Autres produits chimiques	4 259	31,1	81		1,9	43,7	12	2,3	90
337 Matériel électrique d'usage industriel	3 653	22,1	76		2,1	39,6	10	2,3	91
103 Fruits et légumes	2 723	24,6	53		1,9	44,0	11	2,3	92
866 Cabinets d'autres praticiens de la santé	4 505	51,2	42		0,9	89,8	30	2,3	93
830 Administration locale	69 278	29,0	1 418		2,0	39,4	12	2,2	94
690 C. de détail - autres commerces de détail n.c.a	46 504	35,3	503		1,1	73,2	13	2,2	95
520 C. de gros - médicaments et tabac	7 152	40,9	107		1,5	53,0	14	2,2	96
108 Sucres et confiseries	2 090	23,9	44		2,1	38,2	12	2,2	97
306 Quincaillerie, outils et coutellerie	4 495	19,4	76		1,7	44,7	13	2,1	98
611 C. de détail - magasins de chaussures	7 697	39,7	55		0,7	107,6	18	2,1	99
633 C. de détail - stations-service	13 926	22,6	94		0,7	109,5	19,5	2,0	100
484 Services postaux et services de messagers	24 072	40,9	368		1,5	44,7	12	1,9	101
614 C. de détail - magasins de vêtements n.c.a.	13 937	32,8	72		0,5	133,0	15,5	1,9	102
531 C. de gros - vêtements	7 565	36,2	33		0,4	158,8	33	1,9	103
279 Autres produits en papier transformé	5 350	23,7	74		1,4	48,5	13	1,8	104
573 C. de gros - machines, matériel et fournitures industriels	6 728	26,4	57		0,9	76,6	14	1,8	105
301 Indust. des prod. en tôle forte et prod. de constr. en métal	4 298	16,9	47		1,1	60,0	12	1,8	106
450 Autres transports	19 032	25,9	133		0,7	88,4	14	1,7	107
282 Clichage, composition et reliure	5 568	25,5	54		1,0	64,3	14	1,7	108
336 Machines pour bureaux, magasins et commerces	1 166	28,3	21		1,8	34,7	10	1,7	109
321 Aéronefs et pièces d'aéronefs	18 819	26,0	311		1,7	34,4	10	1,6	110
854 Bibliothèques	2 048	43,7	14		0,7		13,5	1,6	111
861 Hôpitaux	169 343	43,7	2 678		1,6	34,7	13	1,5	112
921 Services de la restauration	124 873	20,0	989		0,8	68,2	14	1,5	113

Tableau D: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de prévalence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		%	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Préval.
	d'AVI	27,9				Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34 384	1,3	61,5	13	2,3	-
271 Pâtes et papiers	22 410	23,9		322	1,4	37,3	11	1,5	114
551 C. de gros - véhicules automobiles	4 081	21,6		45	1,1	51,6	10	1,5	115
779 Autres services aux entreprises	35 188	29,6		221	0,6	81,7	14	1,4	116
990 Services divers n.c.a.	23 004	23,4		154	0,7	75,7	13	1,4	117
563 C. de gros - bois et matériaux de construction	16 343	29,3		116	0,7	72,0	12	1,4	118
622 C. de détail - appareils ménagers, tv, radio et appareils stéréophoniques	7 840	38,2		50	0,6	81,1	11	1,4	119
295 Fonte et affinage des métaux non-ferreux	10 599	23,5		160	1,5	30,5	14	1,3	120
965 Clubs sportifs et services de loisir	12 210	25,6		103	0,8	56,0	11	1,3	121
574 C. de gros - machines, matériel, fournitures électriques et électroniques	14 780	30,4		91	0,6	77,5	13	1,3	122
455 Services relatifs au transport par eau	4 737	21,2		55	1,2	39,3	13	1,3	123
374 Produits pharmaceutiques et médicaments	7 923	26,6		53	0,7	72,2	11,5	1,3	124
571 C. de gros - machines, matériel et fournitures agricoles	4 058	21,4		46	1,1	43,2	13	1,3	125
377 Produits de toilette	2 810	25,0		39	1,4	34,9	11,5	1,3	126
613 C. de détail - magasins de vêtements pour dames	15 951	33,3		58	0,4	119,2	18	1,2	127
454 Transport par eau	3 222	20,0		22	0,7	65,1	14	1,2	128
603 C. de détail - magasins de médicaments, sur ordonnance et vêtements pour dames	22 635	40,2		113	0,5	67,3	15,5	0,9	129
244 Production et distribution de films et matériaux audiovisuels	15 005	24,2		36	0,2	139,7	38	0,9	130
855 Musées et archives	5 338	30,8		30	0,6	55,4	12,5	0,9	131
440 Services relatifs à la construction	2 776	32,0		11	0,4	15,5	15,5	0,9	132
820 Administration provinciale	2 403	18,8		8	0,3	46,3	15	0,9	133
960 Autres services de divertissements et loisirs n.c.a.	60 326	27,4		365	0,6	49,1	10	0,8	134
481 Diffusion des télécommunications	17 057	27,5		106	0,6	49,1	13	0,8	135
730 Assurances (excluant agences)	11 048	35,6		73	0,7	45,0	13	0,8	136
296 Laminage, moulage et extrusion de l'aluminium	19 974	30,6		72	0,4	85,8	14	0,8	137
332 Gros appareils (électriques ou non)	3 499	28,2		43	1,2	24,3	8	0,8	138
963 Services de théâtre et autres spectacles	3 016	21,2		32	1,1	29,2	9	0,8	139
	4 530	21,1		22	0,5	57,1	9	0,8	140

Tableau D: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de prévalence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Préval.
	% d'AVI	Nbre AVI		Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34	384	1,3	13
615 C. de détail - magasins de tissus et de filés	2 784	35,7	13			0,5	14
851 Enseignement élémentaire et secondaire	140	413	30,1	685		0,5	14
335 Équipement de communication et autre matériel électronique	19	038	26,8	117		0,6	12
243 Vêtements pour hommes et garçons	16	068	18,6	56		0,3	13
284 Impression et édition combinées	5	184	24,9	28		0,5	14
541 C. de gros - appareils ménagers électriques et électroniques et leurs pièces	1	702	31,7	4		0,3	7
491 Énergie électrique	26	135	30,7	160		0,6	10
980 Associations	22	381	31,1	45		0,2	21
922 Tavernes, bars et boîtes de nuit	14	401	20,4	41		0,3	20
105 Farine, céréales et aliments pour animaux	3	299	24,1	12		0,4	16
775 Architecte, ingénieur et autres services scientifiques et	23	764	26,7	78		0,3	13
451 Transport aérien	12	214	35,2	36		0,3	13
774 Services de publicité	6	820	32,9	21		0,3	18,5
971 Salons de coiffure et salons de beauté	12	704	16,3	20		0,2	25,5
482 Transmission des télécommunications	28	267	30,4	75		0,3	11
773 Comptabilité et tenue de livres	13	690	28,5	13		0,1	20
612 C. de détail - magasins de vêtements pour hommes	3	627	35,4	6		0,2	14
852 Enseignement post-secondaire non universitaire	32	373	26,7	72		0,2	14
705 Caisses d'épargne et de crédit	29	437	21,2	40		0,1	19,5
865 Cabinets de médecins chirurgiens et dentistes	21	652	29,5	29		0,1	18
772 Informatique et services connexes	16	813	42,1	21		0,1	25,5
283 Édition	7	322	34,5	10		0,1	13
740 Autres intermédiaires financiers	5	101	36,6	7		0,1	17,5
996 Services de voyage	6	092	40,0	7		0,1	18
979 Autres services personnels (excluant ménage)	4	262	25,3	5		0,1	31,5
853 Enseignement universitaire	49	144	27,2	88		0,2	13
700 Banques	36	715	22,9	48		0,1	19
761 Agences d'assurances et agences immobilières	20	653	27,5	11		0,1	31

Tableau D: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de prévalence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Préval.
	% d'AVI	%			Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	34 384	1,3	61,5	13	2,3	-
710 Crédit à la consommation et aux entreprises	3	177	2	0,1		14	0,2	169
703 Sociétés de fiducie	4	965	1			186	0,2	170
777 Bureaux de conseil en gestion	22	718	11			7	0,1	171
453 Transport et services ferroviaires	11	720	6			27	0,1	172
962 Projection de films cinématographiques	2	067	4	0,2		5	0,1	173

Note: Le % d'AVI représente la proportion des lésions professionnelles indemnisées dans le sous-secteur, qui sont des affections vertébrales.

Sources: Statistique Canada, Enquête Emploi, gains et durée du travail (EERH), fichier informatique, octobre 1998; Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), fichiers de l'Infocentre, mise à jour du 1er mars 1998.

Annexe E

Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le taux d'incidence

Tableau E: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang d'incidence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		% d'AVI	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang d'incid.
						Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562 213	27,9	34 384	1,3	61,5	13	2,3	-	
309 Autres produits en métal	2 177	21,2	229	10,5	53,0	12	15,3	1	
863 Services de soins de santé hors institution et serv. con.	11 942	49,8	726	6,1	49,9	14	8,3	2	
250 Bois n.c.a	3 955	20,1	241	6,1	49,4	11	8,2	3	
499 Autres services publics n.c.a.	3 520	25,5	203	5,8	69,6	13	11,0	4	
356 Verre et articles en verre	1 280	24,0	74	5,8	33,9	11	5,4	5	
323 Véhicules automobiles	4 609	23,2	258	5,6	33,5	11	5,1	6	
324 Carrosseries de camions, d'autobus et de remorques	2 835	20,0	146	5,1	40,6	7	5,7	7	
101 Viande et volaille	10 357	19,8	517	5,0	32,3	11	4,4	8	
252 Placages et contre-plaqués	2 090	26,7	104	5,0	36,5	12	5,0	9	
110 Boissons	7 731	35,2	348	4,5	38,9	12	4,8	10	
261 Meubles de maison	8 975	23,7	396	4,4	56,3	10	6,8	11	
109 Autres produits alimentaires	6 867	27,4	298	4,3	54,1	13	6,4	12	
264 Meubles de bureau	1 449	30,3	62	4,3	56,1	13	6,5	13	
910 Autres services d'hébergement n.c.a.	3 438	33,3	143	4,2	98,4	22	11,2	14	
521 C. de gros - produits alimentaires	20 015	36,3	729	3,6	60,6	13	6,0	15	
160 Produits en matière plastique	14 659	24,3	528	3,6	49,6	12	4,9	16	
304 Emboutissage, matricage et revêtement des métaux	6 390	23,1	231	3,6	44,9	10	4,4	17	
862 Autres établissements de santé et services sociaux	52 646	44,2	1 852	3,5	52,4	14	5,0	18	
291 Sidérurgie	4 421	21,8	153	3,5	38,8	14	3,7	19	
299 Autre laminage, moulage et extrusion des métaux	1 306	25,4	46	3,5	69,6	11	6,7	20	
251 Scieries, rabotage et usines de bardeaux	15 183	20,3	517	3,4	51,6	11	4,8	21	
254 Portes, châssis et autres bois travaillés	10 108	21,1	345	3,4	51,4	10	4,8	22	
107 Produits de boulangerie-pâtisserie	8 396	29,2	286	3,4	57,5	13	5,4	23	
305 Fil métallique et ses produits	3 906	26,0	132	3,4	49,1	10	4,5	24	
303 Produits en métal d'architecture et d'ornement	3 789	22,0	129	3,4	91,2	14	8,5	25	
522 C. de gros - boissons	1 453	42,2	49	3,4	50,8	13	4,7	26	
354 Produits en béton	2 227	22,8	74	3,3	65,2	12	5,9	27	
325 Pièces et accessoires pour véhicules automobiles	3 946	29,3	123	3,1	36,8	9	3,1	28	
350 Produits minéraux non métalliques n.c.a	3 446	27,9	105	3,1	57,1	11,5	4,8	29	

Tableau E: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang d'incidence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		%	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang d'incid.
	d'AVI	AVI				Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34	1,3	61,5	13	2,3	-
561 C. de gros - métaux et produits en métal	2 656	23,1	81	81	3,1	67,3	13	5,6	30
403 Travaux de génie	6 960	20,3	205	205	3,0	125,8	14	10,2	31
190 Produits du textile	11 783	26,5	345	345	2,9	55,6	14	4,5	32
602 C. de détail - magasins de spiritueux, vin et bière	3 536	44,4	101	101	2,9	35,3	13	2,8	33
051 Services forestiers	4 364	24,5	124	124	2,8	100,6	14	7,8	34
543 C. de gros - accessoires ménagers d'ameublement	1 782	33,6	50	50	2,8	117,5	15	9,0	35
092 Services relatifs à l'extraction minière	1 372	21,7	39	39	2,8	232,5	48	18,1	36
081 Carrières	1 377	19,8	38	38	2,8	80,6	11	6,1	37
319 Autres machineries et équipements	15 652	18,2	422	422	2,7	48,8	12	3,6	38
104 Produits laitiers	5 436	28,1	147	147	2,7	38,8	10	2,9	39
338 Fils et câbles électriques et de communication	1 058	25,4	29	29	2,7	63,8	12	4,8	40
552 C. de gros - véhicules automobiles, pièces et accessoires	8 803	34,3	226	226	2,6	60,8	13	4,3	41
375 Peintures et vernis	1 796	31,3	47	47	2,6	50,0	12	3,6	42
452 Services relatifs au transport aérien	1 586	34,4	42	42	2,6	70,8	14	5,1	43
456 Camionnage	33 063	30,4	839	839	2,5	88,7	15	6,2	44
995 Services relatifs aux bâtiments et aux habitations	16 743	32,6	412	412	2,5	86,7	15	5,8	45
269 Autres meubles et articles d'ameublement	4 820	22,3	120	120	2,5	64,9	10	4,4	46
062 Mines non métalliques (sauf le charbon)	3 020	27,0	77	77	2,5	57,1	12	4,0	47
355 Béton préparé	1 934	21,9	48	48	2,5	89,5	14	6,1	48
330 Produits électriques et électroniques n.c.a	4 098	24,9	97	97	2,4	60,8	13	4,0	49
572 C. de gros - machines, matériel et fournitures (construction, forêt et mine)	2 600	21,3	61	61	2,4	57,9	11,5	3,7	50
501 C. de gros - produits agricoles	1 288	32,2	29	29	2,3	104,0	12	6,4	51
308 Ateliers d'usinage	7 016	15,5	157	157	2,2	54,6	11	3,3	52
641 C. de détail - magasins de marchandises diverses	31 188	39,2	659	659	2,1	50,1	13	2,9	53
180 Textiles de première transformation	11 805	29,0	246	246	2,1	51,5	10	2,9	54
337 Matériel électrique d'usage industriel	3 653	22,1	76	76	2,1	39,6	10	2,3	55
371 Produits chimiques industriels n.c.a.	2 774	31,1	58	58	2,1	46,5	13	2,7	56
108 Sucres et confiseries	2 090	23,9	44	44	2,1	38,2	12	2,2	57

Tableau E: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang d'incidence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		%	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang d'incid.
	d'AVI	AVI				Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34 384	1,3	61,5	13	2,3	-
830 Administration locale	69 278	29,0	1 418		2,0	39,4	12	2,2	58
457 Transport en commun	25 769	29,3	517		2,0	50,8	14	2,8	59
041 Exploitation forestière	11 009	20,6	224		2,0	128,6	19	7,2	60
621 C. de détail - magasins de meubles de maison	6 752	40,7	137		2,0	84,0	14	4,7	61
082 Sablières et gravières	1 036	17,9	21		2,0	77,7	19,5	4,2	62
379 Autres produits chimiques	4 259	31,1	81		1,9	43,7	12	2,3	63
103 Fruits et légumes	2 723	24,6	53		1,9	44,0	11	2,3	64
631 C. de détail - concessionnaires d'automobiles	28 154	25,6	519		1,8	69,8	12	3,5	65
240 Habillement n.c.a.	18 000	21,4	333		1,8	88,2	15	4,5	66
635 C. de détail - ateliers de réparation de véhicules automobiles	18 439	20,0	325		1,8	96,7	14	4,7	67
562 C. de gros - quincaillerie, matériaux de plomberie, chauffage et climatisation	7 609	32,1	138		1,8	80,9	12	4,0	68
061 Mines de métaux	7 439	25,1	137		1,8	90,2	14	4,5	69
171 Cuir et produits connexes	5 582	19,7	99		1,8	47,1	11,5	2,3	70
336 Machines pour bureaux, magasins et commerces	1 166	28,3	21		1,8	34,7	13	1,7	71
281 Impression commerciale	18 930	26,7	313		1,7	56,6	13	2,6	72
321 Aéronefs et pièces d'aéronefs	18 819	26,0	311		1,7	34,4	10	1,6	73
771 Bureaux de placement et location de personnel	16 024	27,7	265		1,7	67,8	14	3,1	74
972 Services de blanchissage et de nettoyage à sec	5 963	26,0	99		1,7	69,8	14	3,2	75
306 Quincaillerie, outils et coutellerie	4 495	19,4	76		1,7	44,7	13	2,1	76
861 Hôpitaux	169 343	43,7	2 678		1,6	34,7	13	1,5	77
420 Entrepreneurs spécialisés	61 579	22,6	965		1,6	134,1	18	5,8	78
390 Autres industries manufacturières	22 318	23,7	359		1,6	60,3	11	2,7	79
634 C. de détail - pièces et accessoires pour véhicules automobiles	7 449	31,8	119		1,6	61,1	13	2,7	80
601 C. de détail - magasins d'alimentation	85 674	30,2	1 261		1,5	59,7	13	2,4	81
484 Services postaux et services de messagers	24 072	40,9	368		1,5	44,7	12	1,9	82
295 Fonte et affinage des métaux non-ferreux	10 599	23,5	160		1,5	30,5	14	1,3	83
520 C. de gros - médicaments et tabac	7 152	40,9	107		1,5	53,0	14	2,2	84

Tableau E: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang d'incidence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		%	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang d'incid.
	213	219				Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34 384	1,3	61,5	13	2,3	-
869 Association et organismes des domaines de la santé et des services sociaux	6 134	37,1		93	1,5	79,5	17	3,3	85
373 Matières plastiques et résines synthétiques	1 583	24,4		23	1,5	77,1	15	3,1	86
911 Hôtels, motels et camps de touristes	26 999	31,1		383	1,4	74,7	14	2,9	87
271 Pâtes et papiers	22 410	23,9		322	1,4	37,3	11	1,5	88
279 Autres produits en papier transformé	5 350	23,7		74	1,4	48,5	13	1,8	89
377 Produits de toilette	2 810	25,0		39	1,4	34,9	11,5	1,3	90
864 Services sociaux hors institution	28 261	39,1		367	1,3	73,1	14	2,6	91
532 C. de gros - tissus et articles de mercerie	1 602	29,2		21	1,3	88,1	12,5	3,1	92
590 C. de gros - produits divers - commerce de gros	25 578	29,2		304	1,2	94,1	14	3,1	93
455 Services relatifs au transport par eau	4 737	21,2		55	1,2	39,3	13	1,3	94
296 Laminage, moulage et extrusion de l'aluminium	3 499	28,2		43	1,2	24,3	8	0,8	95
690 C. de détail - autres commerces de détail n.c.a	46 504	35,3		503	1,1	73,2	13	2,2	96
401 Promotion et construction résidentielle	15 704	21,0		168	1,1	169,2	23	5,0	97
402 Promotion et construction non-résidentielle	7 997	18,9		91	1,1	108,8	18	3,4	98
301 Indust. des prod. en tôle forte et prod. de constr. en métal	4 298	16,9		47	1,1	60,0	12	1,8	99
571 C. de gros - machines, matériel et fournitures agricoles	4 058	21,4		46	1,1	43,2	13	1,3	100
551 C. de gros - véhicules automobiles	4 081	21,6		45	1,1	51,6	10	1,5	101
332 Gros appareils (électriques ou non)	3 016	21,2		32	1,1	29,2	9	0,8	102
992 Locations d'automobiles et de camions	2 547	30,9		28	1,1	116,5	16,5	3,5	103
639 C. de détail - autres services pour véhicules automobiles	2 219	29,6		25	1,1	137,9	19,5	4,2	104
632 C. de détail - concessionnaires de véhicules de loisirs	2 227	25,0		24	1,1	116,9	14	3,4	105
750 Services immobiliers (sauf lotisseurs)	17 958	30,3		186	1,0	106,4	14	3,0	106
579 C. de gros - autres machines, matériel et fournitures	14 964	36,6		146	1,0	93,6	14	2,5	107
511 C. de gros - produits pétroliers	5 997	29,7		60	1,0	103,7	14	2,8	108
282 Clichage, composition et reliure	5 568	25,5		54	1,0	64,3	14	1,7	109
573 C. de gros - machines, matériel et fournitures industriels	6 728	26,4		57	0,9	76,6	14	1,8	110
866 Cabinets d'autres praticiens de la santé	4 505	51,2		42	0,9	89,8	30	2,3	111
623 C. de détail - magasins d'accessoires d'ameublement	4 218	36,3		40	0,9	95,7	14	2,5	112

Tableau E: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang d'incidence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés d'AVI		Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang d'incid.			
	% d'AVI	AVI		Moyenne	Médiane					
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34	384	1,3	61,5	13	2,3	-
973 Pompes funèbres	3	264	42,6	30		0,9	98,4	14	2,5	113
921 Services de la restauration	124	873	20,0	989		0,8	68,2	14	1,5	114
965 Clubs sportifs et services de loisir	12	210	25,6	103		0,8	56,0	11	1,3	115
990 Services divers n.c.a.	23	004	23,4	154		0,7	75,7	13	1,4	116
450 Autres transports	19	032	25,9	133		0,7	88,4	14	1,7	117
563 C. de gros - bois et matériaux de construction	16	343	29,3	116		0,7	72,0	12	1,4	118
633 C. de détail - stations-service	13	926	22,6	94		0,7	109,5	19,5	2,0	119
481 Diffusion des télécommunications	11	048	35,6	73		0,7	45,0	13	0,8	120
611 C. de détail - magasins de chaussures	7	697	39,7	55		0,7	107,6	18	2,1	121
374 Produits pharmaceutiques et médicaments	7	923	26,6	53		0,7	72,2	11,5	1,3	122
859 Autres services d'enseignement	3	777	34,8	25		0,7	171,3	35	3,1	123
454 Transport par eau	3	222	20,0	22		0,7	65,1	14	1,2	124
854 Bibliothèques	2	048	43,7	14		0,7		13,5	1,6	125
820 Administration provinciale	60	326	27,4	365		0,6	46,3	10	0,8	126
779 Autres services aux entreprises	35	188	29,6	221		0,6	81,7	14	1,4	127
491 Énergie électrique	26	135	30,7	160		0,6	35,4	10	0,6	128
335 Équipement de communication et autre matériel électronique	19	038	26,8	117		0,6	41,7	12	0,7	129
960 Autres services de divertissements et loisirs n.c.a.	17	057	27,5	106		0,6	49,1	13	0,8	130
574 C. de gros - machines, matériel, fournitures électriques et électroniques	14	780	30,4	91		0,6	77,5	13	1,3	131
622 C. de détail - appareils ménagers, tv, radio et appareils stéréophoniques	7	840	38,2	50		0,6	81,1	11	1,4	132
961 Production et distribution de films et matériaux audiovisuels	5	338	30,8	30		0,6	55,4	12,5	0,9	133
851 Enseignement élémentaire et secondaire	140	413	30,1	685		0,5	49,9	14	0,7	134
603 C. de détail - magasins de médicaments, sur ordonnance et	22	635	40,2	113		0,5	67,3	15,5	0,9	135
614 C. de détail - magasins de vêtements n.c.a.	13	937	32,8	72		0,5	133,0	15,5	1,9	136
284 Impression et édition combinées	5	184	24,9	28		0,5	44,6	14	0,7	137
963 Services de théâtre et autres spectacles	4	530	21,1	22		0,5	57,1	9	0,8	138
615 C. de détail - magasins de tissus et de filés	2	784	35,7	13		0,5		14	0,8	139

Tableau E: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang d'incidence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés	% d'AVI	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang d'incid.
					Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562 213	27,9	34 384	1,3	61,5	13	2,3	-
730 Assurances (excluant agences)	19 974	30,6	72	0,4	85,8	14	0,8	140
613 C. de détail - magasins de vêtements pour dames	15 951	33,3	58	0,4	119,2	18	1,2	141
531 C. de gros - vêtements	7 565	36,2	33	0,4	158,8	33	1,9	142
105 Farine, céréales et aliments pour animaux	3 299	24,1	12	0,4		16	0,6	143
855 Musées et archives	2 776	32,0	11	0,4	57,0	15,5	0,9	144
775 Architecte, ingénieur et autres services scientifiques et	23 764	26,7	78	0,3	59,4	13	0,5	145
482 Transmission des télécommunications	28 267	30,4	75	0,3	70,4	11	0,4	146
243 Vêtements pour hommes et garçons	16 068	18,6	56	0,3	82,0	13	0,7	147
922 Tavernes, bars et boîtes de nuit	14 401	20,4	41	0,3	60,9	20	0,6	148
451 Transport aérien	12 214	35,2	36	0,3	56,0	13	0,5	149
774 Services de publicité	6 820	32,9	21	0,3		18,5	0,5	150
440 Services relatifs à la construction	2 403	18,8	8	0,3		15	0,9	151
541 C. de gros - appareils ménagers électriques et électroniques et leurs pièces	1 702	31,7	4	0,3		7	0,7	152
853 Enseignement universitaire	49 144	27,2	88	0,2	38,7	13	0,2	153
852 Enseignement post-secondaire non universitaire	32 373	26,7	72	0,2	56,1	14	0,3	154
980 Associations	22 381	31,1	45	0,2	107,8	21	0,6	155
244 Vêtements pour dames	15 005	24,2	36	0,2	139,7	38	0,9	156
971 Salons de coiffure et salons de beauté	12 704	16,3	20	0,2	125,1	25,5	0,5	157
612 C. de détail - magasins de vêtements pour hommes	3 627	35,4	6	0,2		14	0,4	158
962 Projection de films cinématographiques	2 067	32,4	4	0,2		5	0,1	159
700 Banques	36 715	22,9	48	0,1	65,9	19	0,2	160
705 Caisses d'épargne et de crédit	29 437	21,2	40	0,1	80,1	19,5	0,3	161
865 Cabinets de médecins chirurgiens et dentistes	21 652	29,5	29	0,1	70,2	18	0,3	162
772 Informatique et services connexes	16 813	42,1	21	0,1	74,1	25,5	0,3	163
773 Comptabilité et tenue de livres	13 690	28,5	13	0,1		20	0,4	164
761 Agences d'assurances et agences immobilières	20 653	27,5	11	0,1		31	0,2	165
283 Édition	7 322	34,5	10	0,1		13	0,3	166
740 Autres intermédiaires financiers	5 101	36,6	7	0,1		17,5	0,3	167

Tableau E: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang d'incidence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		%	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang d'incid.
	2 562	213				Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34 384	1,3	61,5	13	2,3	-
996 Services de voyage	6 092	40,0	7	0,1	18	0,3	168		
776 Études d'avocats et de notaires	10 050	18,9	6	0,1	12,5	0,3	169		
979 Autres services personnels (excluant ménage)	4 262	25,3	5	0,1	31,5	0,3	170		
710 Crédit à la consommation et aux entreprises	3 177		2	0,1	14	0,2	171		

Note: Le % d'AVI représente la proportion des lésions professionnelles indemnisées dans le sous-secteur, qui sont des affections vertébrales.

Sources: Statistique Canada, Enquête Emploi, gains et durée du travail (EERH), fichier informatique, octobre 1998; Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), fichiers de l'Infocentre, mise à jour du 1er mars 1998.

Annexe F

Classement des sous-secteurs d'activité économique selon la durée moyenne d'absence

Tableau F: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de durée moyenne d'absence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		Nbre d'AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de D. Moy.	
	d'AVI	%			Moyenne	Médiane			
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	21,3	27,9	34	384	1,3	61,5	13	2,3
092 Services relatifs à l'extraction minière	1 372	21,7	39	25	384	2,8	232,5	48	18,1
859 Autres services d'enseignement	3 777	34,8	25	168	384	0,7	171,3	35	3,1
401 Promotion et construction résidentielle	15 704	21,0	33	36	384	1,1	169,2	23	5,0
531 C. de gros - vêtements	7 565	36,2	25	25	384	0,4	158,8	33	1,9
244 Vêtements pour dames	15 005	24,2	25	25	384	0,2	139,7	38	0,9
639 C. de détail - autres services pour véhicules automobiles	2 219	29,6	965	72	384	1,1	137,9	19,5	4,2
420 Entrepreneurs spécialisés	61 579	22,6	224	205	384	1,6	134,1	18	5,8
614 C. de détail - magasins de vêtements n.c.a.	13 937	32,8	205	20	384	0,5	133,0	15,5	1,9
041 Exploitation forestière	11 009	20,6	205	20	384	2,0	128,6	19	7,2
403 Travaux de génie	6 960	20,3	20	20	384	3,0	125,8	14	10,2
971 Salons de coiffure et salons de beauté	12 704	16,3	58	50	384	0,2	125,1	25,5	0,5
613 C. de détail - magasins de vêtements pour dames	15 951	33,3	24	28	384	0,4	119,2	18	1,2
543 C. de gros - accessoires ménagers d'ameublement	1 782	33,6	94	91	384	2,8	117,5	15	9,0
632 C. de détail - concessionnaires de véhicules de loisirs	2 227	25,0	186	186	384	1,1	116,9	14	3,4
992 Locations d'automobiles et de camions	2 547	30,9	29	60	384	1,1	116,5	16,5	3,5
633 C. de détail - stations-service	13 926	22,6	143	143	384	0,7	109,5	19,5	2,0
402 Promotion et construction non-résidentielle	7 997	18,9	124	124	384	1,1	108,8	18	3,4
980 Associations	22 381	31,1	30	30	384	0,2	107,8	21	0,6
611 C. de détail - magasins de chaussures	7 697	39,7	186	186	384	0,7	107,6	18	2,1
750 Services immobiliers (sauf lotisseurs)	17 958	30,3	29	29	384	1,0	106,4	14	3,0
501 C. de gros - produits agricoles	1 288	32,2	60	60	384	2,3	104,0	12	6,4
511 C. de gros - produits pétroliers	5 997	29,7	143	143	384	1,0	103,7	14	2,8
051 Services forestiers	4 364	24,5	30	30	384	2,8	100,6	14	7,8
910 Autres services d'hébergement n.c.a.	3 438	33,3	325	325	384	4,2	98,4	22	11,2
973 Pompes funèbres	3 264	42,6	40	40	384	0,9	98,4	14	2,5
635 C. de détail - ateliers de réparation de véhicules automobiles	18 439	20,0	146	146	384	1,8	96,7	14	4,7
623 C. de détail - magasins d'accessoires d'ameublement	4 218	36,3	304	304	384	0,9	95,7	14	2,5
590 C. de gros - produits divers - commerce de gros	25 578	29,2	146	146	384	1,2	94,1	14	3,1
579 C. de gros - autres machines, matériel et fournitures	14 964	36,6	146	146	384	1,0	93,6	14	2,5

Tableau F: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de durée moyenne d'absence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de D. Moy.
	Nbre moyen	% d'AVI		Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562 213	27,9	1,3	61,5	13	2,3	-
303 Produits en métal d'architecture et d'ornement	3 789	22,0	3,4	91,2	14	8,5	30
061 Mines de métaux	7 439	25,1	1,8	90,2	14	4,5	31
866 Cabinets d'autres praticiens de la santé	4 505	51,2	0,9	89,8	30	2,3	32
355 Béton préparé	1 934	21,9	2,5	89,5	14	6,1	33
102 Transformation du poisson		21,9		89,2	14		34
456 Camionnage	33 063	30,4	2,5	88,7	15	6,2	35
450 Autres transports	19 032	25,9	0,7	88,4	14	1,7	36
240 Habillement n.c.a.	18 000	21,4	1,8	88,2	15	4,5	37
532 C. de gros - tissus et articles de mercerie	1 602	29,2	1,3	88,1	12,5	3,1	38
995 Services relatifs aux bâtiments et aux habitations	16 743	32,6	2,5	86,7	15	5,8	39
730 Assurances (excluant agences)	19 974	30,6	0,4	85,8	14	0,8	40
621 C. de détail - magasins de meubles de maison	6 752	40,7	2,0	84,0	14	4,7	41
922 Tavernes, bars et boîtes de nuit	14 401	20,4	0,3	82,0	20	0,6	42
779 Autres services aux entreprises	35 188	29,6	0,6	81,7	14	1,4	43
622 C. de détail - appareils ménagers, tv, radio et appareils stéréophoniques	7 840	38,2	0,6	81,1	11	1,4	44
562 C. de gros - quincaillerie, matériaux de plomberie, chauffage et climatisation	7 609	32,1	1,8	80,9	12	4,0	45
081 Carrières	1 377	19,8	2,8	80,6	11	6,1	46
705 Caisses d'épargne et de crédit	29 437	21,2	0,1	80,1	19,5	0,3	47
869 Association et organismes des domaines de la santé et des services sociaux	6 134	37,1	1,5	79,5	17	3,3	48
082 Sablières et gravières	1 036	17,9	2,0	77,7	19,5	4,2	49
574 C. de gros - machines, matériel, fournitures électriques et électroniques	14 780	30,4	0,6	77,5	13	1,3	50
373 Matières plastiques et résines synthétiques	1 583	24,4	1,5	77,1	15	3,1	51
573 C. de gros - machines, matériel et fournitures industriels	6 728	26,4	0,9	76,6	14	1,8	52
990 Services divers n.c.a.	23 004	23,4	0,7	75,7	13	1,4	53
911 Hôtels, motels et camps de touristes	26 999	31,1	1,4	74,7	14	2,9	54

Tableau F: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de durée moyenne d'absence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		Nbre moyen % d'AVI	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de D. Moy.
	2 562 213	27,9				Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562 213	27,9	34 384	1,3	61,5	13	2,3	-	
772 Informatique et services connexes	16 813	42,1	21	0,1	74,1	25,5	0,3	55	
690 C. de détail - autres commerces de détail n.c.a	46 504	35,3	503	1,1	73,2	13	2,2	56	
864 Services sociaux hors institution	28 261	39,1	367	1,3	73,1	14	2,6	57	
374 Produits pharmaceutiques et médicaments	7 923	26,6	53	0,7	72,2	11,5	1,3	58	
563 C. de gros - bois et matériaux de construction	16 343	29,3	116	0,7	72,0	12	1,4	59	
452 Services relatifs au transport aérien	1 586	34,4	42	2,6	70,8	14	5,1	60	
243 Vêtements pour hommes et garçons	16 068	18,6	56	0,3	70,4	13	0,7	61	
865 Cabinets de médecins chirurgiens et dentistes	21 652	29,5	29	0,1	70,2	18	0,3	62	
631 C. de détail - concessionnaires d'automobiles	28 154	25,6	519	1,8	69,8	12	3,5	63	
972 Services de blanchissage et de nettoyage à sec	5 963	26,0	99	1,7	69,8	14	3,2	64	
499 Autres services publics n.c.a.	3 520	25,5	203	5,8	69,6	13	11,0	65	
299 Autre laminage, moulage et extrusion des métaux	1 306	25,4	46	3,5	69,6	11	6,7	66	
921 Services de la restauration	124 873	20,0	989	0,8	68,2	14	1,5	67	
771 Bureaux de placement et location de personnel	16 024	27,7	265	1,7	67,8	14	3,1	68	
479 Autres entreposage et emmagasinage	36,5	36,5	92	0,5	67,6	13	0,9	69	
603 C. de détail - magasins de médicaments, sur ordonnance et	22 635	40,2	113	3,1	67,3	15,5	5,6	70	
561 C. de gros - métaux et produits en métal	2 656	23,1	81	0,1	67,3	13	0,2	71	
700 Banques	36 715	22,9	48	3,3	65,9	19	5,9	72	
354 Produits en béton	2 227	22,8	74	0,7	65,2	12	1,2	73	
454 Transport par eau	3 222	20,0	22	2,5	65,1	14	4,4	74	
269 Autres meubles et articles d'ameublement	4 820	22,3	120	1,0	64,9	10	1,7	75	
282 Clivage, composition et reliure	5 568	25,5	54	2,7	64,3	14	4,8	76	
338 Fils et câbles électriques et de communication	1 058	25,4	29	1,6	63,8	12	2,7	77	
634 C. de détail - pièces et accessoires pour véhicules automobiles	7 449	31,8	119	0,3	61,1	13	0,5	78	
451 Transport aérien	12 214	35,2	36	2,6	60,9	13	4,3	79	
552 C. de gros - véhicules automobiles, pièces et accessoires	8 803	34,3	226	2,4	60,8	13	4,0	80	
330 Produits électriques et électroniques n.c.a	4 098	24,9	97	3,6	60,8	13	6,0	81	
521 C. de gros - produits alimentaires	20 015	36,3	729	1,6	60,6	13	2,7	82	
390 Autres industries manufacturières	22 318	23,7	359	1,6	60,3	11	2,7	83	

Tableau F: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de durée moyenne d'absence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		Incidence (%)	Nbre AVI		Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de D. Moy.
	Nbre moyen de salariés	% d'AVI		Nbre AVI	Moyenne	Médiane			
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	21,3	1,3	34 384	61,5	13	2,3	-	
376 Savons et composés pour nettoyage	4 298	34,5	1,1	33	60,2	10	1,8	84	
301 Indust. des prod. en tôle forte et prod. de constr. en métal	85 674	16,9	1,5	47	60,0	12	2,4	85	
601 C. de détail - magasins d'alimentation	28 267	30,2	0,3	1 261	59,7	13	0,4	86	
482 Transmission des télécommunications	2 600	30,4	2,4	75	59,4	11	3,7	87	
572 C. de gros - machines, matériel et fournitures (construction, forêt et mine)	8 396	21,3	3,4	61	57,9	11,5	5,4	88	
107 Produits de boulangerie-pâtisserie	3 446	29,2	3,1	286	57,5	13	4,8	89	
350 Produits minéraux non métalliques n.c.a	3 020	27,9	2,5	105	57,1	11,5	2,6	90	
062 Mines non métalliques (sauf le charbon)	4 530	27,0	0,5	77	57,1	12	0,8	91	
963 Services de théâtre et autres spectacles	23 764	21,1	0,3	22	57,1	9	0,5	92	
775 Architecte, ingénieur et autres services scientifiques et	18 930	26,7	1,7	78	57,0	13	2,6	93	
281 Impression commerciale	8 975	26,7	4,4	313	56,6	13	6,8	94	
261 Meubles de maison	32 373	23,7	0,2	396	56,3	10	0,3	95	
852 Enseignement post-secondaire non universitaire	1 449	26,7	4,3	72	56,1	14	6,5	96	
264 Meubles de bureau	12 210	30,3	0,8	62	56,0	13	1,3	97	
965 Clubs sportifs et services de loisir	6 820	25,6	0,3	103	56,0	11	0,5	98	
774 Services de publicité	11 783	32,9	2,9	21	56,0	18,5	4,5	99	
190 Produits du textile	5 338	26,5	0,6	345	55,6	14	4,5	100	
961 Production et distribution de films et matériaux audiovisuels	7 016	30,8	2,2	30	55,4	12,5	0,9	101	
302 Fabrication d'éléments de charpentes en métal	795	17,4	4,3	76	55,2	8	3,3	102	
308 Ateliers d'usinage	6 867	15,5	10,5	157	54,6	11	6,4	103	
312 Équipement commercial de réfrigération et de climatisation	2 177	23,5	1,5	22	54,5	10	15,3	104	
109 Autres produits alimentaires	7 152	27,4	3,5	298	54,1	13	2,2	105	
309 Autres produits en métal	52 646	21,2	3,4	229	53,0	12	5,0	106	
520 C. de gros - médicaments et tabac	15 183	40,9	1,1	107	53,0	14	4,8	107	
862 Autres établissements de santé et services sociaux	4 081	44,2	2,1	1 852	52,4	14	1,5	108	
251 Scieries, rabotage et usines de bardeaux	11 805	20,3	2,1	517	51,6	11	2,9	109	
551 C. de gros - véhicules automobiles	11 805	21,6	2,1	45	51,6	10	1,5	110	
180 Textiles de première transformation	11 805	29,0	2,1	246	51,5	10	2,9	111	

Tableau F: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de durée moyenne d'absence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		% d'AVI	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de D. Moy.
	Nbre moyen de salariés	% d'AVI				Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	21,3	27,9	34	384	1,3	61,5	13	2,3
254 Portes, châssis et autres bois travaillés	10	108	21,1	345	3,4	51,4	51,4	10	4,8
457 Transport en commun	25	769	29,3	517	2,0	50,8	50,8	14	2,8
522 C. de gros - boissons	1	453	42,2	49	3,4	50,8	50,8	13	4,7
641 C. de détail - magasins de marchandises diverses	31	188	39,2	659	2,1	50,1	50,1	13	2,9
327 Construction et réparation de navires			21,0	94		50,1	50,1	12	
375 Peintures et vernis	1	796	31,3	47	2,6	50,0	50,0	12	3,6
863 Services de soins de santé hors institution et serv. con.	11	942	49,8	726	6,1	49,9	49,9	14	8,3
851 Enseignement élémentaire et secondaire	140	413	30,1	685	0,5	49,9	49,9	14	0,7
160 Produits en matière plastique	14	659	24,3	528	3,6	49,6	49,6	12	4,9
250 Bois n.c.a	3	955	20,1	241	6,1	49,4	49,4	11	8,2
305 Fil métallique et ses produits	3	906	26,0	132	3,4	49,1	49,1	10	4,5
960 Autres services de divertissements et loisirs n.c.a.	17	057	27,5	106	0,6	49,1	49,1	13	0,8
319 Autres machineries et équipements	15	652	18,2	422	2,7	48,8	48,8	12	3,6
279 Autres produits en papier transformé	5	350	23,7	74	1,4	48,5	48,5	13	1,8
106 Huiles végétales (sauf l'huile de maïs)			27,4	69		48,1	48,1	11	
311 Instruments aratoires	852	18,6		49		48,0	48,0	8	
171 Cuir et produits connexes	5	582	19,7	99	1,8	47,1	47,1	11,5	2,3
371 Produits chimiques industriels n.c.a.	2	774	31,1	58	2,1	46,5	46,5	13	2,7
820 Administration provinciale	60	326	27,4	365	0,6	46,3	46,3	10	0,8
481 Diffusion des télécommunications	11	048	35,6	73	0,7	45,0	45,0	13	0,8
304 Emboutissage, matriçage et revêtement des métaux	6	390	23,1	231	3,6	44,9	44,9	10	4,4
484 Services postaux et services de messagers	24	072	40,9	368	1,5	44,7	44,7	12	1,9
306 Quincaillerie, outils et coutellerie	4	495	19,4	76	1,7	44,7	44,7	13	2,1
284 Impression et édition combinées	5	184	24,9	28	0,5	44,6	44,6	14	0,7
103 Fruits et légumes	2	723	24,6	53	1,9	44,0	44,0	11	2,3
379 Autres produits chimiques	4	259	31,1	81	1,9	43,7	43,7	12	2,3
571 C. de gros - machines, matériel et fournitures agricoles	4	058	21,4	46	1,1	43,2	43,2	13	1,3
120 Produits du tabac			22,5	23		42,8	42,8	13	
307 Matériel de chauffage			25,2	40		41,9	41,9	11	

Tableau F: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de durée moyenne d'absence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés	% d'AVI	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)	Prévalence (o/oo)	Rang de D. Moy.
				(%)	Moyenne	(o/oo)	
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562 213	27,9	34 384	1,3	61,5	13	2,3
335 Équipement de communication et autre matériel électronique	19 038	26,8	117	0,6	41,7	12	0,7
324 Carrosseries de camions, d'autobus et de remorques	2 835	20,0	146	5,1	40,6	7	5,7
337 Matériel électrique d'usage industriel	3 653	22,1	76	2,1	39,6	10	2,3
830 Administration locale	69 278	29,0	1 418	2,0	39,4	12	2,2
455 Services relatifs au transport par eau	4 737	21,2	55	1,2	39,3	13	1,3
110 Boissons	7 731	35,2	348	4,5	38,9	12	4,8
291 Sidérurgie	4 421	21,8	153	3,5	38,8	14	3,7
104 Produits laitiers	5 436	28,1	147	2,7	38,8	10	2,9
853 Enseignement universitaire	49 144	27,2	88	0,2	38,7	13	0,2
273 Boîtes en carton et sacs en papier		29,9	129		38,4	13	
108 Sucres et confiseries	2 090	23,9	44	2,1	38,2	12	2,2
271 Pâtes et papiers	22 410	23,9	322	1,4	37,3	11	1,5
325 Pièces et accessoires pour véhicules automobiles	3 946	29,3	123	3,1	36,8	9	3,1
150 Produits en caoutchouc		24,6	149		36,6	10,5	
252 Placages et contre-plaqués	2 090	26,7	104	5,0	36,5	12	5,0
491 Énergie électrique	26 135	30,7	160	0,6	35,4	10	0,6
602 C. de détail - magasins de spiritueux, vin et bière	3 536	44,4	101	2,9	35,3	13	2,8
377 Produits de toilette	2 810	25,0	39	1,4	34,9	11,5	1,3
861 Hôpitaux	169 343	43,7	2 678	1,6	34,7	13	1,5
336 Machines pour bureaux, magasins et commerces	1 166	28,3	21	1,8	34,7	10	1,7
321 Aéronefs et pièces d'aéronefs	18 819	26,0	311	1,7	34,4	10	1,6
356 Verre et articles en verre	1 280	24,0	74	5,8	33,9	11	5,4
323 Véhicules automobiles	4 609	23,2	258	5,6	33,5	11	5,1
326 Matériel ferroviaire roulant		23,9	84		33,4	12	
294 Fonderies de fer		17,9	60		32,8	8	
101 Viande et volaille	10 357	19,8	517	5,0	32,3	11	4,4
328 Construction et réparation d'embarcations		27,1	50		31,8	10	
295 Fonte et affinage des métaux non-ferreux	10 599	23,5	160	1,5	30,5	14	1,3
332 Gros appareils (électriques ou non)	3 016	21,2	32	1,1	29,2	9	0,8

Tableau F: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de durée moyenne d'absence, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de D. Moy.
	% d'AVI	Nbre AVI		Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	27,9	34 384	1,3	61,5	13	2,3	-
492 Distribution de gaz	26,8	22		26,1	10		170
296 Laminage, moulage et extrusion de l'aluminium	28,2	43	1,2	24,3	8	0,8	171
292 Tubes et tuyaux d'acier	20,3	30		20,9	8		172
329 Autre matériel de transport	24,5	42		19,4	9		173

Note: Le % d'AVI représente la proportion des lésions professionnelles indemnisées dans le sous-secteur, qui sont des affections vertébrales.

Sources: Statistique Canada, Enquête Emploi, gains et durée du travail (EERH), fichier informatique, octobre 1998; Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), fichiers de l'Infocentre, mise à jour du 1er mars 1998.

Annexe G

Classement des sous-secteurs d'activité économique selon la proportion d'affections
vertébrales parmi les lésions indemnisées

Tableau G: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de la proportion(%) des affections vertébrales indemnisées, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996 (Le % d'AVI est calculé par rapport au nombre total des lésions professionnelles indemnisées dans le sous-secteur)

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		% d'AVI	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de % AVI
						Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34 384	1,3	61,5	13	2,3	-
866 Cabinets d'autres praticiens de la santé	4 505	51,2	42	42	0,9	89,8	30	2,3	1
863 Services de soins de santé hors institution et serv. con.	11 942	49,8	726	726	6,1	49,9	14	8,3	2
602 C. de détail - magasins de spiritueux, vin et bière	3 536	44,4	101	101	2,9	35,3	13	2,8	3
862 Autres établissements de santé et services sociaux	52 646	44,2	1 852	1 852	3,5	52,4	14	5,0	4
861 Hôpitaux	169 343	43,7	2 678	2 678	1,6	34,7	13	1,5	5
854 Bibliothèques	2 048	43,7	14	14	0,7		13,5	1,6	6
973 Pompes funèbres	3 264	42,6	30	30	0,9	98,4	14	2,5	7
522 C. de gros - boissons	1 453	42,2	49	49	3,4	50,8	13	4,7	8
772 Informatique et services connexes	16 813	42,1	21	21	0,1	74,1	25,5	0,3	9
520 C. de gros - médicaments et tabac	7 152	40,9	107	107	1,5	53,0	14	2,2	10
484 Services postaux et services de messagers	24 072	40,9	368	368	1,5	44,7	12	1,9	11
621 C. de détail - magasins de meubles de maison	6 752	40,7	137	137	2,0	84,0	14	4,7	12
603 C. de détail - magasins de médicaments, sur ordonnance et	22 635	40,2	113	113	0,5	67,3	15,5	0,9	13
611 C. de détail - magasins de chaussures	7 697	39,7	55	55	0,7	107,6	18	2,1	14
641 C. de détail - magasins de marchandises diverses	31 188	39,2	659	659	2,1	50,1	13	2,9	15
864 Services sociaux hors institution	28 261	39,1	367	367	1,3	73,1	14	2,6	16
622 C. de détail - appareils ménagers, tv, radio et appareils stéréophoniques	7 840	38,2	50	50	0,6	81,1	11	1,4	17
869 Association et organismes des domaines de la santé et des services sociaux	6 134	37,1	93	93	1,5	79,5	17	3,3	18
579 C. de gros - autres machines, matériel et fournitures	14 964	36,6	146	146	1,0	93,6	14	2,5	19
479 Autres entreposage et emmagasinage		36,5	92	92		67,6	13		20
623 C. de détail - magasins d'accessoires d'ameublement	4 218	36,3	40	40	0,9	95,7	14	2,5	21
521 C. de gros - produits alimentaires	20 015	36,3	729	729	3,6	60,6	13	6,0	22
531 C. de gros - vêtements	7 565	36,2	33	33	0,4	158,8	33	1,9	23
615 C. de détail - magasins de tissus et de filés	2 784	35,7	13	13	0,5		14	0,8	24
481 Diffusion des télécommunications	11 048	35,6	73	73	0,7	45,0	13	0,8	25
690 C. de détail - autres commerces de détail n.c.a	46 504	35,3	503	503	1,1	73,2	13	2,2	26
451 Transport aérien	12 214	35,2	36	36	0,3	60,9	13	0,5	27

Tableau G: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de la proportion(%) des affections vertébrales indemnisées, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996 (Le % d'AVI est calculé par rapport au nombre total des lésions professionnelles indemnisées dans le sous-secteur)

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		%	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de % AVI
	d'AVI	27,9				Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34 384	1,3	61,5	13	2,3	-
110 Boissons	7 731	35,2	348	4,5	38,9	12	4,8	28	29
859 Autres services d'enseignement	3 777	34,8	25	0,7	171,3	35	3,1	29	30
376 Savons et composés pour nettoyage		34,5	33		60,2	10			
452 Services relatifs au transport aérien	1 586	34,4	42	2,6	70,8	14	5,1	31	31
552 C. de gros - véhicules automobiles, pièces et accessoires	8 803	34,3	226	2,6	60,8	13	4,3	32	32
543 C. de gros - accessoires ménagers d'ameublement	1 782	33,6	50	2,8	117,5	15	9,0	33	33
613 C. de détail - magasins de vêtements pour dames	15 951	33,3	58	0,4	119,2	18	1,2	34	34
910 Autres services d'hébergement n.c.a.	3 438	33,3	143	4,2	98,4	22	11,2	35	35
774 Services de publicité	6 820	32,9	21	0,3	56,0	18,5	0,5	36	36
614 C. de détail - magasins de vêtements n.c.a.	13 937	32,8	72	0,5	133,0	15,5	1,9	37	37
995 Services relatifs aux bâtiments et aux habitations	16 743	32,6	412	2,5	86,7	15	5,8	38	38
501 C. de gros - produits agricoles	1 288	32,2	29	2,3	104,0	12	6,4	39	39
562 C. de gros - quincaillerie, matériaux de plomberie, chauffage et climatisation	7 609	32,1	138	1,8	80,9	12	4,0	40	40
855 Musées et archives	2 776	32,0	11	0,4		15,5	0,9	41	41
634 C. de détail - pièces et accessoires pour véhicules automobiles	7 449	31,8	119	1,6	61,1	13	2,7	42	42
375 Peintures et vernis	1 796	31,3	47	2,6	50,0	12	3,6	43	43
980 Associations	22 381	31,1	45	0,2	107,8	21	0,6	44	44
371 Produits chimiques industriels n.c.a.	2 774	31,1	58	2,1	46,5	13	2,7	45	45
379 Autres produits chimiques	4 259	31,1	81	1,9	43,7	12	2,3	46	46
911 Hôtels, motels et camps de touristes	26 999	31,1	383	1,4	74,7	14	2,9	47	47
992 Locations d'automobiles et de camions	2 547	30,9	28	1,1	116,5	16,5	3,5	48	48
961 Production et distribution de films et matériaux audiovisuels	5 338	30,8	30	0,6	55,4	12,5	0,9	49	49
491 Énergie électrique	26 135	30,7	160	0,6	35,4	10	0,6	50	50
730 Assurances (excluant agences)	19 974	30,6	72	0,4	85,8	14	0,8	51	51
482 Transmission des télécommunications	28 267	30,4	75	0,3	59,4	11	0,4	52	52
574 C. de gros - machines, matériel, fournitures électriques et électroniques	14 780	30,4	91	0,6	77,5	13	1,3	53	53
456 Camionnage	33 063	30,4	839	2,5	88,7	15	6,2	54	54

Tableau G: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de la proportion(%) des affections vertébrales indemnisées, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996 (Le % d'AVI est calculé par rapport au nombre total des lésions professionnelles indemnisées dans le sous-secteur)

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		% d'AVI	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de % AVI
	2 562 213	27,9				Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562 213	27,9	34	384	1,3	61,5	13	2,3	-
264 Meubles de bureau	1 449	30,3	62		4,3	56,1	13	6,5	55
750 Services immobiliers (sauf lotisseurs)	17 958	30,3	186		1,0	106,4	14	3,0	56
601 C. de détail - magasins d'alimentation	85 674	30,2	1 261		1,5	59,7	13	2,4	57
851 Enseignement élémentaire et secondaire	140 413	30,1	685		0,5	49,9	14	0,7	58
273 Boîtes en carton et sacs en papier		29,9	129			38,4	13		59
511 C. de gros - produits pétroliers	5 997	29,7	60		1,0	103,7	14	2,8	60
779 Autres services aux entreprises	35 188	29,6	221		0,6	81,7	14	1,4	61
639 C. de détail - autres services pour véhicules automobiles	2 219	29,6	25		1,1	137,9	19,5	4,2	62
865 Cabinets de médecins chirurgiens et dentistes	21 652	29,5	29		0,1	70,2	18	0,3	63
563 C. de gros - bois et matériaux de construction	16 343	29,3	116		0,7	72,0	12	1,4	64
325 Pièces et accessoires pour véhicules automobiles	3 946	29,3	123		3,1	36,8	9	3,1	65
457 Transport en commun	25 769	29,3	517		2,0	50,8	14	2,8	66
107 Produits de boulangerie-pâtisserie	8 396	29,2	286		3,4	57,5	13	5,4	67
590 C. de gros - produits divers - commerce de gros	25 578	29,2	304		1,2	94,1	14	3,1	68
532 C. de gros - tissus et articles de mercerie	1 602	29,2	21		1,3	88,1	12,5	3,1	69
180 Textiles de première transformation	11 805	29,0	246		2,1	51,5	10	2,9	70
830 Administration locale	69 278	29,0	1 418		2,0	39,4	12	2,2	71
773 Comptabilité et tenue de livres	13 690	28,5	13		0,1		20	0,4	72
272 Papier-toiture asphalté		28,5	14				9,5		73
336 Machines pour bureaux, magasins et commerces	1 166	28,3	21		1,8	34,7		1,7	74
296 Laminage, moulage et extrusion de l'aluminium	3 499	28,2	43		1,2	24,3	8	0,8	75
104 Produits laitiers	5 436	28,1	147		2,7	38,8	10	2,9	76
350 Produits minéraux non métalliques n.c.a	3 446	27,9	105		3,1	57,1	11,5	4,8	77
771 Bureaux de placement et location de personnel	16 024	27,7	265		1,7	67,8	14	3,1	78
960 Autres services de divertissements et loisirs n.c.a.	17 057	27,5	106		0,6	49,1	13	0,8	79
761 Agences d'assurances et agences immobilières	20 653	27,5	11		0,1		31	0,2	80
106 Huiles végétales (sauf l'huile de maïs)		27,4	69			48,1	11		81
109 Autres produits alimentaires	6 867	27,4	298		4,3	54,1	13	6,4	82
820 Administration provinciale	60 326	27,4	365		0,6	46,3	10	0,8	83

Tableau G: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de la proportion(%) des affections vertébrales indemnisées, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996 (Le % d'AVI est calculé par rapport au nombre total des lésions professionnelles indemnisées dans le sous-secteur)

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		Nbre d'AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de % AVI	
	%	Nbre			Moyenne	Médiane			
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34	384	1,3	61,5	13	2,3
853 Enseignement universitaire	49	144	27,2	88		0,2	38,7	13	0,2
328 Construction et réparation d'embarcations			27,1	50			31,8	10	
062 Mines non métalliques (sauf le charbon)	3	020	27,0	77		2,5	57,1	12	4,0
335 Équipement de communication et autre matériel électronique	19	038	26,8	117		0,6	41,7	12	0,7
361 Produits raffinés du pétrole			26,8	11				6	
492 Distribution de gaz			26,8	22			26,1	10	
852 Enseignement post-secondaire non universitaire	32	373	26,7	72		0,2	56,1	14	0,3
775 Architecte, ingénieur et autres services scientifiques et	23	764	26,7	78		0,3	57,0	13	0,5
252 Placages et contre-plaqués	2	090	26,7	104		5,0	36,5	12	5,0
281 Impression commerciale	18	930	26,7	313		1,7	56,6	13	2,6
374 Produits pharmaceutiques et médicaments	7	923	26,6	53		0,7	72,2	11,5	1,3
190 Produits du textile	11	783	26,5	345		2,9	55,6	14	4,5
573 C. de gros - machines, matériel et fournitures industriels	6	728	26,4	57		0,9	76,6	14	1,8
972 Services de blanchissage et de nettoyage à sec	5	963	26,0	99		1,7	69,8	14	3,2
305 Fil métallique et ses produits	3	906	26,0	132		3,4	49,1	10	4,5
321 Aéronefs et pièces d'aéronefs	18	819	26,0	311		1,7	34,4	10	1,6
450 Autres transports	19	032	25,9	133		0,7	88,4	14	1,7
965 Clubs sportifs et services de loisir	12	210	25,6	103		0,8	56,0	11	1,3
631 C. de détail - concessionnaires d'automobiles	28	154	25,6	519		1,8	69,8	12	3,5
282 Clichage, composition et reliure	5	568	25,5	54		1,0	64,3	14	1,7
499 Autres services publics n.c.a.	3	520	25,5	203		5,8	69,6	13	11,0
777 Bureaux de conseil en gestion	22	718	25,5	11				7	0,1
299 Autre laminage, moulage et extrusion des métaux	1	306	25,4	46		3,5	69,6	11	6,7
338 Fils et câbles électriques et de communication	1	058	25,4	29		2,7	63,8	12	4,8
307 Matériel de chauffage			25,2	40			41,9	11	
061 Mines de métaux	7	439	25,1	137		1,8	90,2	14	4,5
377 Produits de toilette	2	810	25,0	39		1,4	34,9	11,5	1,3
632 C. de détail - concessionnaires de véhicules de loisirs	2	227	25,0	24		1,1	116,9	14	3,4
330 Produits électriques et électroniques n.c.a.	4	098	24,9	97		2,4	60,8	13	4,0

Tableau G: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de la proportion(%) des affections vertébrales indemnisées, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996 (Le % d'AVI est calculé par rapport au nombre total des lésions professionnelles indemnisées dans le sous-secteur)

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de % AVI		
	% d'AVI	%			Moyenne	Médiane				
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34	384	1,3	61,5	13	2,3	-
284 Impression et édition combinées	5	184	24,9	28	28	0,5	44,6	14	0,7	113
103 Fruits et légumes	2	723	24,6	53	53	1,9	44,0	11	2,3	114
150 Produits en caoutchouc			24,6	149	149		36,6	10,5		115
329 Autre matériel de transport			24,5	42	42		19,4	9		116
051 Services forestiers	4	364	24,5	124	124	2,8	100,6	14	7,8	117
373 Matières plastiques et résines synthétiques	1	583	24,4	23	23	1,5	77,1	15	3,1	118
160 Produits en matière plastique	14	659	24,3	528	528	3,6	49,6	12	4,9	119
244 Vêtements pour dames	15	005	24,2	36	36	0,2	139,7	38	0,9	120
105 Farine, céréales et aliments pour animaux	3	299	24,1	12	12	0,4		16	0,6	121
356 Verre et articles en verre	1	280	24,0	74	74	5,8	33,9	11	5,4	122
108 Sucres et confiseries	2	090	23,9	44	44	2,1	38,2	12	2,2	123
326 Matériel ferroviaire roulant			23,9	84	84		33,4	12		124
271 Pâtes et papiers	22	410	23,9	322	322	1,4	37,3	11	1,5	125
279 Autres produits en papier transformé	5	350	23,7	74	74	1,4	48,5	13	1,8	126
390 Autres industries manufacturières	22	318	23,7	359	359	1,6	60,3	11	2,7	127
261 Meubles de maison	8	975	23,7	396	396	4,4	56,3	10	6,8	128
295 Fonte et affinage des métaux non-ferreux	10	599	23,5	160	160	1,5	30,5	14	1,3	129
312 Équipement commercial de réfrigération et de climatisation	7	95	23,5	22	22		54,5	10		130
990 Services divers n.c.a.	23	004	23,4	154	154	0,7	75,7	13	1,4	131
323 Véhicules automobiles	4	609	23,2	258	258	5,6	33,5	11	5,1	132
561 C. de gros - métaux et produits en métal	2	656	23,1	81	81	3,1	67,3	13	5,6	133
304 Emboutissage, matricage et revêtement des métaux	6	390	23,1	231	231	3,6	44,9	10	4,4	134
700 Banques	36	715	22,9	48	48	0,1	65,9	19	0,2	135
354 Produits en béton	2	227	22,8	74	74	3,3	65,2	12	5,9	136
633 C. de détail - stations-service	13	926	22,6	94	94	0,7	109,5	19,5	2,0	137
420 Entrepreneurs spécialisés	61	579	22,6	965	965	1,6	134,1	18	5,8	138
120 Produits du tabac			22,5	23	23		42,8	13		139
269 Autres meubles et articles d'ameublement	4	820	22,3	120	120	2,5	64,9	10	4,4	140
337 Matériel électrique d'usage industriel	3	653	22,1	76	76	2,1	39,6	10	2,3	141

Tableau G: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de la proportion(%) des affections vertébrales indemnisées, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996 (Le % d'AVI est calculé par rapport au nombre total des lésions professionnelles indemnisées dans le sous-secteur)

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		%	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de % AVI
	d'AVI	27,9				Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34 384	1,3	61,5	13	2,3	-
303 Produits en métal d'architecture et d'ornement	3 789	22,0	21,9	129	3,4	91,2	14	8,5	142
102 Transformation du poisson				31		89,2	14		143
355 Béton préparé	1 934	21,9	21,9	48	2,5	89,5	14	6,1	144
291 Sidérurgie	4 421	21,8	21,8	153	3,5	38,8	14	3,7	145
092 Services relatifs à l'extraction minière	1 372	21,7	21,7	39	2,8	232,5	48	18,1	146
551 C. de gros - véhicules automobiles	4 081	21,6	21,6	45	1,1	51,6	10	1,5	147
571 C. de gros - machines, matériel et fournitures agricoles	4 058	21,4	21,4	46	1,1	43,2	13	1,3	148
240 Habillement n.c.a.	18 000	21,4	21,4	333	1,8	88,2	15	4,5	149
572 C. de gros - machines, matériel et fournitures (construction, forêt et mine)	2 600	21,3	21,3	61	2,4	57,9	11,5	3,7	150
332 Gros appareils (électriques ou non)	3 016	21,2	21,2	32	1,1	29,2	9	0,8	151
705 Caisses d'épargne et de crédit	29 437	21,2	21,2	40	0,1	80,1	19,5	0,3	152
455 Services relatifs au transport par eau	4 737	21,2	21,2	55	1,2	39,3	13	1,3	153
309 Autres produits en métal	2 177	21,2	21,2	229	10,5	53,0	12	15,3	154
254 Portes, châssis et autres bois travaillés	10 108	21,1	21,1	345	3,4	51,4	10	4,8	155
963 Services de théâtre et autres spectacles	4 530	21,1	21,1	22	0,5	57,1	9	0,8	156
327 Construction et réparation de navires				94		50,1	12		157
401 Promotion et construction résidentielle	15 704	21,0	21,0	168	1,1	169,2	23	5,0	158
041 Exploitation forestière	11 009	20,6	20,6	224	2,0	128,6	19	7,2	159
922 Tavernes, bars et boîtes de nuit	14 401	20,4	20,4	41	0,3	82,0	20	0,6	160
292 Tubes et tuyaux d'acier				30		20,9	8		161
403 Travaux de génie	6 960	20,3	20,3	205	3,0	125,8	14	10,2	162
251 Scieries, rabotage et usines de bardeaux	15 183	20,3	20,3	517	3,4	51,6	11	4,8	163
250 Bois n.c.a.	3 955	20,1	20,1	241	6,1	49,4	11	8,2	164
372 Produits chimiques agricoles				10			15		165
324 Carrosseries de camions, d'autobus et de remorques	2 835	20,0	20,0	146	5,1	40,6	7	5,7	166
635 C. de détail - ateliers de réparation de véhicules automobiles	18 439	20,0	20,0	325	1,8	96,7	14	4,7	167
921 Services de la restauration	124 873	20,0	20,0	989	0,8	68,2	14	1,5	168
454 Transport par eau	3 222	20,0	20,0	22	0,7	65,1	14	1,2	169

Tableau G: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang de la proportion(%) des affections vertébrales indemnisées, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996 (Le % d'AVI est calculé par rapport au nombre total des lésions professionnelles indemnisées dans le sous-secteur)

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		% d'AVI	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de % AVI
	2 562	213				Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34 384	1,3	61,5	13	2,3	-
081 Carrières	1 377	19,8	38	80,6	2,8	80,6	11	6,1	170
101 Viande et volaille	10 357	19,8	517	32,3	5,0	32,3	11	4,4	171
171 Cuir et produits connexes	5 582	19,7	99	47,1	1,8	47,1	11,5	2,3	172
306 Quincaillerie, outils et coutellerie	4 495	19,4	76	44,7	1,7	44,7	13	2,1	173
402 Promotion et construction non-résidentielle	7 997	18,9	91	108,8	1,1	108,8	18	3,4	174
311 Instruments aratoires	852	18,6	49	48,0	0,3	48,0	8	0,7	175
243 Vêtements pour hommes et garçons	16 068	18,6	56	70,4	0,3	70,4	13	0,7	176
297 Laminage, moulage et extrusion du cuivre	15 652	18,2	422	48,8	2,7	48,8	11	3,6	177
319 Autres machineries et équipements	15 652	18,2	422	48,8	2,7	48,8	12	3,6	178
294 Fonderies de fer	1 036	17,9	21	32,8	2,0	32,8	8	4,2	179
082 Sablières et gravières	1 036	17,9	21	77,7	2,0	77,7	19,5	4,2	180
302 Fabrication d'éléments de charpentes en métal	4 298	16,9	47	55,2	1,1	55,2	8	1,8	181
301 Indust. des prod. en tôle forte et prod. de constr. en métal	12 704	16,3	20	60,0	1,1	60,0	12	1,8	182
971 Salons de coiffure et salons de beauté	7 016	15,5	157	125,1	0,2	125,1	25,5	0,5	183
308 Ateliers d'usinage	7 016	15,5	157	54,6	2,2	54,6	11	3,3	184

Note: Le % d'AVI représente la proportion des lésions professionnelles indemnisées dans le sous-secteur, qui sont des affections vertébrales.

Sources: Statistique Canada, Enquête Emploi, gains et durée du travail (EERH), fichier informatique, octobre 1998; Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), fichiers de l'Infocentre, mise à jour du 1er mars 1998.

Annexe H

Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le nombre d'affections
vertébrales indemnisées

Tableau H: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang du nombre d'affections vertébrales indemnisées, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Nb Dos
	d'AVI	%			Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562 213	27,9	34 384	1,3	61,5	13	2,3	-
861 Hôpitaux	169 343	43,7	2 678	1,6	34,7	13	1,5	1
862 Autres établissements de santé et services sociaux	52 646	44,2	1 852	3,5	52,4	14	5,0	2
830 Administration locale	69 278	29,0	1 418	2,0	39,4	12	2,2	3
601 C. de détail - magasins d'alimentation	85 674	30,2	1 261	1,5	59,7	13	2,4	4
921 Services de la restauration	124 873	20,0	989	0,8	68,2	14	1,5	5
420 Entrepreneurs spécialisés	61 579	22,6	965	1,6	134,1	18	5,8	6
456 Camionnage	33 063	30,4	839	2,5	88,7	15	6,2	7
521 C. de gros - produits alimentaires	20 015	36,3	729	3,6	60,6	13	6,0	8
863 Services de soins de santé hors institution et serv. con.	11 942	49,8	726	6,1	49,9	14	8,3	9
851 Enseignement élémentaire et secondaire	140 413	30,1	685	0,5	49,9	14	0,7	10
641 C. de détail - magasins de marchandises diverses	31 188	39,2	659	2,1	50,1	13	2,9	11
160 Produits en matière plastique	14 659	24,3	528	3,6	49,6	12	4,9	12
631 C. de détail - concessionnaires d'automobiles	28 154	25,6	519	1,8	69,8	12	3,5	13
457 Transport en commun	25 769	29,3	517	2,0	50,8	14	2,8	14
251 Scieries, rabotage et usines de bardeaux	15 183	20,3	517	3,4	51,6	11	4,8	15
101 Viande et volaille	10 357	19,8	517	5,0	32,3	11	4,4	16
690 C. de détail - autres commerces de détail n.c.a	46 504	35,3	503	1,1	73,2	13	2,2	17
319 Autres machineries et équipements	15 652	18,2	422	2,7	48,8	12	3,6	18
995 Services relatifs aux bâtiments et aux habitations	16 743	32,6	412	2,5	86,7	15	5,8	19
261 Meubles de maison	8 975	23,7	396	4,4	56,3	10	6,8	20
911 Hôtels, motels et camps de touristes	26 999	31,1	383	1,4	74,7	14	2,9	21
484 Services postaux et services de messagers	24 072	40,9	368	1,5	44,7	12	1,9	22
864 Services sociaux hors institution	28 261	39,1	367	1,3	73,1	14	2,6	23
820 Administration provinciale	60 326	27,4	365	0,6	46,3	10	0,8	24
390 Autres industries manufacturières	22 318	23,7	359	1,6	60,3	11	2,7	25
110 Boissons	7 731	35,2	348	4,5	38,9	12	4,8	26
254 Portes, châssis et autres bois travaillés	10 108	21,1	345	3,4	51,4	10	4,8	27
190 Produits du textile	11 783	26,5	345	2,9	55,6	14	4,5	28
240 Habillement n.c.a.	18 000	21,4	333	1,8	88,2	15	4,5	29

Tableau H: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang du nombre d'affections vertébrales indemnisées, et diverses mesures et Indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (c/100)	Rang de Nb Dos
	% d'AVI	Nbre AVI		Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213 27,9	1,3	61,5	13	2,3	-
635 C. de détail - ateliers de réparation de véhicules automobiles	18 439	20,0	1,8	96,7	14	4,7	30
271 Pâtes et papiers	22 410	23,9	1,4	37,3	11	1,5	31
281 Impression commerciale	18 930	26,7	1,7	56,6	13	2,6	32
321 Aéronefs et pièces d'aéronefs	18 819	26,0	1,7	34,4	10	1,6	33
590 C. de gros - produits divers - commerce de gros	25 578	29,2	1,2	94,1	14	3,1	34
109 Autres produits alimentaires	6 867	27,4	4,3	54,1	13	6,4	35
107 Produits de boulangerie-pâtisserie	8 396	29,2	3,4	57,5	13	5,4	36
771 Bureaux de placement et location de personnel	16 024	27,7	1,7	67,8	14	3,1	37
323 Véhicules automobiles	4 609	23,2	5,6	33,5	11	5,1	38
180 Textiles de première transformation	11 805	29,0	2,1	51,5	10	2,9	39
250 Bois n.c.a	3 955	20,1	6,1	49,4	11	8,2	40
304 Emboutissage, matricage et revêtement des métaux	6 390	23,1	3,6	44,9	10	4,4	41
309 Autres produits en métal	2 177	21,2	10,5	53,0	12	15,3	42
552 C. de gros - véhicules automobiles, pièces et accessoires	8 803	34,3	2,6	60,8	13	4,3	43
041 Exploitation forestière	11 009	20,6	2,0	128,6	19	7,2	44
779 Autres services aux entreprises	35 188	29,6	0,6	81,7	14	1,4	45
403 Travaux de génie	6 960	20,3	3,0	125,8	14	10,2	46
499 Autres services publics n.c.a.	3 520	25,5	5,8	69,6	13	11,0	47
750 Services immobiliers (sauf lotisseurs)	17 958	30,3	1,0	106,4	14	3,0	48
401 Promotion et construction résidentielle	15 704	21,0	1,1	169,2	23	5,0	49
491 Énergie électrique	26 135	30,7	0,6	35,4	10	0,6	50
295 Fonte et affinage des métaux non-ferreux	10 599	23,5	1,5	30,5	14	1,3	51
308 Ateliers d'usinage	7 016	15,5	2,2	54,6	11	3,3	52
990 Services divers n.c.a.	23 004	23,4	0,7	75,7	13	1,4	53
291 Sidérurgie	4 421	21,8	3,5	38,8	14	3,7	54
150 Produits en caoutchouc		24,6		36,6	10,5		55
104 Produits laitiers	5 436	28,1	2,7	38,8	10	2,9	56
579 C. de gros - autres machines, matériel et fournitures	14 964	36,6	1,0	93,6	14	2,5	57
324 Carrosseries de camions, d'autobus et de remorques	2 835	20,0	5,1	40,6	7	5,7	58

Tableau H: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang du nombre d'affections vertébrales indemnisées, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		% d'AVI	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Nb Dos
	Nbre	Moyenne				Médiane			
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34	1,3	61,5	13	2,3	-
910 Autres services d'hébergement n.c.a.	3 438	33,3	143	4,2	98,4	22	11,2	59	
562 C. de gros - quincaillerie, matériaux de plomberie, chauffage et climatisation	7 609	32,1	138	1,8	80,9	12	4,0	60	
621 C. de détail - magasins de meubles de maison	6 752	40,7	137	2,0	84,0	14	4,7	61	
061 Mines de métaux	7 439	25,1	137	1,8	90,2	14	4,5	62	
450 Autres transports	19 032	25,9	133	0,7	88,4	14	1,7	63	
305 Fil métallique et ses produits	3 906	26,0	132	3,4	49,1	10	4,5	64	
303 Produits en métal d'architecture et d'ornement	3 789	22,0	129	3,4	91,2	14	8,5	65	
273 Boîtes en carton et sacs en papier		29,9	129		38,4	13		66	
051 Services forestiers	4 364	24,5	124	2,8	100,6	14	7,8	67	
325 Pièces et accessoires pour véhicules automobiles	3 946	29,3	123	3,1	36,8	9	3,1	68	
269 Autres meubles et articles d'ameublement	4 820	22,3	120	2,5	64,9	10	4,4	69	
634 C. de détail - pièces et accessoires pour véhicules automobiles	7 449	31,8	119	1,6	61,1	13	2,7	70	
335 Équipement de communication et autre matériel électronique	19 038	26,8	117	0,6	41,7	12	0,7	71	
563 C. de gros - bois et matériaux de construction	16 343	29,3	116	0,7	72,0	12	1,4	72	
603 C. de détail - magasins de médicaments, sur ordonnance et	22 635	40,2	113	0,5	67,3	15,5	0,9	73	
520 C. de gros - médicaments et tabac	7 152	40,9	107	1,5	53,0	14	2,2	74	
960 Autres services de divertissements et loisirs n.c.a.	17 057	27,5	106	0,6	49,1	13	0,8	75	
350 Produits minéraux non métalliques n.c.a.	3 446	27,9	105	3,1	57,1	11,5	4,8	76	
252 Placages et contre-plaqués	2 090	26,7	104	5,0	36,5	12	5,0	77	
965 Clubs sportifs et services de loisir	12 210	25,6	103	0,8	56,0	11	1,3	78	
602 C. de détail - magasins de spiritueux, vin et bière	3 536	44,4	101	2,9	35,3	13	2,8	79	
972 Services de blanchissage et de nettoyage à sec	5 963	26,0	99	1,7	69,8	14	3,2	80	
171 Cuir et produits connexes	5 582	19,7	99	1,8	47,1	11,5	2,3	81	
330 Produits électriques et électroniques n.c.a.	4 098	24,9	97	2,4	60,8	13	4,0	82	
633 C. de détail - stations-service	13 926	22,6	94	0,7	109,5	19,5	2,0	83	
327 Construction et réparation de navires		21,0	94		50,1	12		84	
869 Association et organismes des domaines de la santé et des services sociaux	6 134	37,1	93	1,5	79,5	17	3,3	85	

Tableau H: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang du nombre d'affections vertébrales indemnisées, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Nb Dos
	d'AVI	%		Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	1,3	61,5	13	2,3	-
479 Autres entreposage et emmagasinage	34	384		67,6	13		86
574 C. de gros - machines, matériel, fournitures électriques et électroniques	14 780	30,4	0,6	77,5	13	1,3	87
402 Promotion et construction non-résidentielle	7 997	18,9	1,1	108,8	18	3,4	88
853 Enseignement universitaire	49 144	27,2	0,2	38,7	13	0,2	89
326 Matériel ferroviaire roulant		23,9		33,4	12		90
561 C. de gros - métaux et produits en métal	2 656	23,1	3,1	67,3	13	5,6	91
379 Autres produits chimiques	4 259	31,1	1,9	43,7	12	2,3	92
775 Architecte, ingénieur et autres services scientifiques et	23 764	26,7	0,3	57,0	13	0,5	93
062 Mines non métalliques (sauf le charbon)	3 020	27,0	2,5	57,1	12	4,0	94
337 Matériel électrique d'usage industriel	3 653	22,1	2,1	39,6	10	2,3	95
302 Fabrication d'éléments de charpentes en métal		17,4		55,2	8		96
306 Quincaillerie, outils et coutellerie	4 495	19,4	1,7	44,7	13	2,1	97
482 Transmission des télécommunications	28 267	30,4	0,3	59,4	11	0,4	98
356 Verre et articles en verre	1 280	24,0	5,8	33,9	11	5,4	99
354 Produits en béton	2 227	22,8	3,3	65,2	12	5,9	100
279 Autres produits en papier transformé	5 350	23,7	1,4	48,5	13	1,8	101
481 Diffusion des télécommunications	11 048	35,6	0,7	45,0	13	0,8	102
852 Enseignement post-secondaire non universitaire	32 373	26,7	0,2	56,1	14	0,3	103
614 C. de détail - magasins de vêtements n.c.a.	13 937	32,8	0,5	133,0	15,5	1,9	104
730 Assurances (excluant agences)	19 974	30,6	0,4	85,8	14	0,8	105
106 Huiles végétales (sauf l'huile de maïs)		27,4		48,1	11		106
264 Meubles de bureau	1 449	30,3	4,3	56,1	13	6,5	107
572 C. de gros - machines, matériel et fournitures (construction, forêt et mine)	2 600	21,3	2,4	57,9	11,5	3,7	108
294 Fonderies de fer		17,9		32,8	8		109
511 C. de gros - produits pétroliers	5 997	29,7	1,0	103,7	14	2,8	110
613 C. de détail - magasins de vêtements pour dames	15 951	33,3	0,4	119,2	18	1,2	111
371 Produits chimiques industriels n.c.a.	2 774	31,1	2,1	46,5	13	2,7	112

Tableau H: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang du nombre d'affections vertébrales indemnisées, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		%	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Nb Dos
	d'AVI	27,9				Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34 384	1,3	61,5	13	2,3	-
573 C. de gros - machines, matériel et fournitures industriels	6 728	26,4		57	0,9	76,6	14	1,8	113
243 Vêtements pour hommes et garçons	16 068	18,6		56	0,3	70,4	13	0,7	114
455 Services relatifs au transport par eau	4 737	21,2		55	1,2	39,3	13	1,3	115
611 C. de détail - magasins de chaussures	7 697	39,7		55	0,7	107,6	18	2,1	116
282 Clichage, composition et reliure	5 568	25,5		54	1,0	64,3	14	1,7	117
374 Produits pharmaceutiques et médicaments	7 923	26,6		53	0,7	72,2	11,5	1,3	118
103 Fruits et légumes	2 723	24,6		53	1,9	44,0	11	2,3	119
543 C. de gros - accessoires ménagers d'ameublement	1 782	33,6		50	2,8	117,5	15	9,0	120
622 C. de détail - appareils ménagers, tv, radio et appareils stéréophoniques	7 840	38,2		50	0,6	81,1	11	1,4	121
328 Construction et réparation d'embarcations		27,1		50		31,8	10		122
522 C. de gros - boissons	1 453	42,2		49	3,4	50,8	13	4,7	123
311 Instruments aratoires	852	18,6		49		48,0	8		124
355 Béton préparé	1 934	21,9		48	2,5	89,5	14	6,1	125
700 Banques	36 715	22,9		48	0,1	65,9	19	0,2	126
301 Indust. des prod. en tôle forte et prod. de constr. en métal	4 298	16,9		47	1,1	60,0	12	1,8	127
375 Peintures et vernis	1 796	31,3		47	2,6	50,0	12	3,6	128
299 Autre laminage, moulage et extrusion des métaux	1 306	25,4		46	3,5	69,6	11	6,7	129
571 C. de gros - machines, matériel et fournitures agricoles	4 058	21,4		46	1,1	43,2	13	1,3	130
980 Associations	22 381	31,1		45	0,2	107,8	21	0,6	131
551 C. de gros - véhicules automobiles	4 081	21,6		45	1,1	51,6	10	1,5	132
108 Sucres et confiseries	2 090	23,9		44	2,1	38,2	12	2,2	133
296 Laminage, moulage et extrusion de l'aluminium	3 499	28,2		43	1,2	24,3	8	0,8	134
329 Autre matériel de transport		24,5		42		19,4	9		135
452 Services relatifs au transport aérien	1 586	34,4		42	2,6	70,8	14	5,1	136
866 Cabinets d'autres praticiens de la santé	4 505	51,2		42	0,9	89,8	30	2,3	137
922 Tavernes, bars et boîtes de nuit	14 401	20,4		41	0,3	82,0	20	0,6	138
307 Matériel de chauffage		25,2		40		41,9	11		139
705 Caisses d'épargne et de crédit	29 437	21,2		40	0,1	80,1	19,5	0,3	140

Tableau H: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang du nombre d'affections vertébrales indemnisées, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		Nbre % d'AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Nb Dos
	2 562 213	27,9 34 384			Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec					1,3	61,5	13	2,3
082 Sablières et gravières	1 036	17,9	21	2,0	77,7	19,5	4,2	170
532 C. de gros - tissus et articles de mercerie	1 602	29,2	21	1,3	88,1	12,5	3,1	171
774 Services de publicité	6 820	32,9	21	0,3	56,0	18,5	0,5	172
971 Salons de coiffure et salons de beauté	12 704	16,3	20	0,2	125,1	25,5	0,5	173
297 Laminage, moulage et extrusion du cuivre		18,5	16			11		174
854 Bibliothèques	2 048	43,7	14	0,7		13,5	1,6	175
272 Papier-toiture asphalté		28,5	14			9,5		176
773 Comptabilité et tenue de livres	13 690	28,5	13	0,1		20	0,4	177
615 C. de détail - magasins de tissus et de filés	2 784	35,7	13	0,5		14	0,8	178
105 Farine, céréales et aliments pour animaux	3 299	24,1	12	0,4		16	0,6	179
855 Musées et archives	2 776	32,0	11	0,4		15,5	0,9	180
777 Bureaux de conseil en gestion	22 718	25,5	11			7	0,1	181
361 Produits raffinés du pétrole		26,8	11			6		182
761 Agences d'assurances et agences immobilières	20 653	27,5	11	0,1		31	0,2	183
372 Produits chimiques agricoles		20,1	10			15		184
283 Édition	7 322	34,5	10	0,1		13	0,3	185
352 Ciment	535	25,2	9			10		186
440 Services relatifs à la construction	2 403	18,8	8	0,3		15	0,9	187
740 Autres intermédiaires financiers	5 101	36,6	7	0,1		17,5	0,3	188
471 Silos à grains		23,9	7			11		189
996 Services de voyage	6 092	40,0	7	0,1		18	0,3	190
776 Études d'avocats et de notaires	10 050	18,9	6	0,1		12,5		191
612 C. de détail - magasins de vêtements pour hommes	3 627	35,4	6	0,2		14	0,4	192
453 Transport et services ferroviaires	11 720	56,6	6			27	0,1	193
979 Autres services personnels (excluant ménage)	4 262	25,3	5	0,1		31,5	0,3	194
541 C. de gros - appareils ménagers électriques et électroniques et leurs pièces	1 702	31,7	4	0,3		7	0,7	195
962 Projection de films cinématographiques	2 067	32,4	4	0,2		5	0,1	196
993 Photographes	683		4			13		197

Tableau H: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le rang du nombre d'affections vertébrales indemnisées, et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		Incidence (%)	Nbre AVI	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Nb Dos
	d'AVI	%			Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	1,3	34	61,5	13	2,3	-
493 Distribution d'eau				3		6		198
542 C. de gros - meubles de maisons	440			3		14,5		199
369 Autres industries des produits du pétrole et charbon		22,8		3		19		200
720 Intermédiaires d'investissement	14 611			3		13		201
710 Crédit à la consommation et aux entreprises	3 177		0,1	2		14	0,2	202
704 Sociétés de prêt hypothécaire recevant des dépôts	49			1		28		203
703 Sociétés de fiducie	4 965			1		186	0,2	204

Note: Le % d'AVI représente la proportion des lésions professionnelles indemnisées dans le sous-secteur, qui sont des affections vertébrales.

Sources: Statistique Canada, Enquête Emploi, gains et durée du travail (EERH), fichier informatique, octobre 1998; Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), fichiers de l'Infocentre, mise à jour du 1er mars 1998.

Annexe I

Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le code de la Classification des activités économiques de 1980, adaptée (CTI-80a)

Tableau i: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le code d'activité économique, taux de prévalence et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

	Nbre moyen de salariés		%	Nbre d'AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Préval.
	2 562	213				27,9	34		
Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)									
L'ensemble des activités économiques du Québec									
041 Exploitation forestière	11 009	20,6	224	2,0	128,6	19	7,2	11	11
051 Services forestiers	4 364	24,5	124	2,8	100,6	14	7,8	10	10
061 Mines de métaux	7 439	25,1	137	1,8	90,2	14	4,5	44	44
062 Mines non métalliques (sauf le charbon)	3 020	27,0	77	2,5	57,1	12	4,0	54	54
081 Carrières	1 377	19,8	38	2,8	80,6	11	6,1	19	19
082 Sablières et gravières	1 036	17,9	21	2,0	77,7	19,5	4,2	51	51
092 Services relatifs à l'extraction minière	1 372	21,7	39	2,8	232,5	48	18,1	1	1
101 Viande et volaille	10 357	19,8	517	5,0	32,3	11	4,4	46	46
103 Fruits et légumes	2 723	24,6	53	1,9	44,0	11	2,3	92	92
104 Produits laitiers	5 436	28,1	147	2,7	38,8	10	2,9	76	76
105 Farine, céréales et aliments pour animaux	3 299	24,1	12	0,4		16	0,6	150	150
107 Produits de boulangerie-pâtisserie	8 396	29,2	286	3,4	57,5	13	5,4	26	26
108 Sucres et confiseries	2 090	23,9	44	2,1	38,2	12	2,2	97	97
109 Autres produits alimentaires	6 867	27,4	298	4,3	54,1	13	6,4	15	15
110 Boissons	7 731	35,2	348	4,5	38,9	12	4,8	35	35
160 Produits en matière plastique	14 659	24,3	528	3,6	49,6	12	4,9	33	33
171 Cuir et produits connexes	5 582	19,7	99	1,8	47,1	11,5	2,3	89	89
180 Textiles de première transformation	11 805	29,0	246	2,1	51,5	10	2,9	75	75
190 Produits du textile	11 783	26,5	345	2,9	55,6	14	4,5	42	42
240 Habillement n.c.a.	18 000	21,4	333	1,8	88,2	15	4,5	43	43
243 Vêtements pour hommes et garçons	16 068	18,6	56	0,3	70,4	13	0,7	144	144
244 Vêtements pour dames	15 005	24,2	36	0,2	139,7	38	0,9	130	130
250 Bois n.c.a.	3 955	20,1	241	6,1	49,4	11	8,2	9	9
251 Scieries, rabotage et usines de bardeaux	15 183	20,3	517	3,4	51,6	11	4,8	34	34
252 Placages et contre-plaqués	2 090	26,7	104	5,0	36,5	12	5,0	32	32
254 Portes, châssis et autres bois travaillés	10 108	21,1	345	3,4	51,4	10	4,8	36	36
261 Meubles de maison	8 975	23,7	396	4,4	56,3	10	6,8	12	12
264 Meubles de bureau	1 449	30,3	62	4,3	56,1	13	6,5	14	14
269 Autres meubles et articles d'ameublement	4 820	22,3	120	2,5	64,9	10	4,4	48	48

Tableau i: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le code d'activité économique, taux de prévalence et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

	Nbre moyen de salariés		%	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Préval.
	d'AVI	AVI				Moyenne	Médiane		
Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)									
L'ensemble des activités économiques du Québec									
271 Pâtes et papiers	2 562	213	27,9	34	1,3	61,5	13	2,3	-
279 Autres produits en papier transformé	22 410	23,9	322	1,4	37,3	11	1,5	114	
281 Impression commerciale	5 350	23,7	74	1,4	48,5	13	1,8	104	
282 Clichage, composition et reliure	18 930	26,7	313	1,7	56,6	13	2,6	84	
283 Édition	5 568	25,5	54	1,0	64,3	14	1,7	108	
284 Impression et édition combinées	7 322	34,5	10	0,1		13	0,3	162	
291 Sidérurgie	5 184	24,9	28	0,5	44,6	14	0,7	145	
295 Fonte et affinage des métaux non-ferreux	4 421	21,8	153	3,5	38,8	14	3,7	55	
296 Laminage, moulage et extrusion de l'aluminium	10 599	23,5	160	1,5	30,5	14	1,3	120	
299 Autre laminage, moulage et extrusion des métaux	3 499	28,2	43	1,2	24,3	8	0,8	138	
301 Indust. des prod. en tôle forte et prod. de constr. en métal	1 306	25,4	46	3,5	69,6	11	6,7	13	
303 Produits en métal d'architecture et d'ornement	4 298	16,9	47	1,1	60,0	12	1,8	106	
304 Emboutissage, matricage et revêtement des métaux	3 789	22,0	129	3,4	91,2	14	8,5	7	
305 Fil métallique et ses produits	6 390	23,1	231	3,6	44,9	10	4,4	47	
306 Quincaillerie, outils et coutellerie	3 906	26,0	132	3,4	49,1	10	4,5	45	
308 Ateliers d'usinage	4 495	19,4	76	1,7	44,7	13	2,1	98	
309 Autres produits en métal	7 016	15,5	157	2,2	54,6	11	3,3	63	
319 Autres machineries et équipements	2 177	21,2	229	10,5	53,0	12	15,3	2	
321 Aéronefs et pièces d'aéronefs	15 652	18,2	422	2,7	48,8	12	3,6	57	
323 Véhicules automobiles	18 819	26,0	311	1,7	34,4	10	1,6	110	
324 Carrosseries de camions, d'autobus et de remorques	4 609	23,2	258	5,6	33,5	11	5,1	28	
325 Pièces et accessoires pour véhicules automobiles	2 835	20,0	146	5,1	40,6	7	5,7	24	
330 Produits électriques et électroniques n.c.a	3 946	29,3	123	3,1	36,8	9	3,1	68	
332 Gros appareils (électriques ou non)	4 098	24,9	97	2,4	60,8	13	4,0	53	
335 Équipement de communication et autre matériel électronique	3 016	21,2	32	1,1	29,2	9	0,8	139	
336 Machines pour bureaux, magasins et commerces	19 038	26,8	117	0,6	41,7	12	0,7	143	
337 Matériel électrique d'usage industriel	1 166	28,3	21	1,8	34,7	10	1,7	109	
338 Fils et câbles électriques et de communication	3 653	22,1	76	2,1	39,6	10	2,3	91	
350 Produits minéraux non métalliques n.c.a	1 058	25,4	29	2,7	63,8	12	4,8	38	
	3 446	27,9	105	3,1	57,1	11,5	4,8	37	

Tableau i: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le code d'activité économique, taux de prévalence et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		% d'AVI	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Préval.
	d'AVI	AVI				Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34	384	1,3	61,5	13	2,3
354 Produits en béton	2 227	22,8	74			3,3	65,2	12	5,9
355 Béton préparé	1 934	21,9	48			2,5	89,5	14	6,1
356 Verre et articles en verre	1 280	24,0	74			5,8	33,9	11	5,4
371 Produits chimiques industriels n.c.a.	2 774	31,1	58			2,1	46,5	13	2,7
373 Matières plastiques et résines synthétiques	1 583	24,4	23			1,5	77,1	15	3,1
374 Produits pharmaceutiques et médicaments	7 923	26,6	53			0,7	72,2	11,5	1,3
375 Peintures et vernis	1 796	31,3	47			2,6	50,0	12	3,6
377 Produits de toilette	2 810	25,0	39			1,4	34,9	11,5	1,3
379 Autres produits chimiques	4 259	31,1	81			1,9	43,7	12	2,3
390 Autres industries manufacturières	22 318	23,7	359			1,6	60,3	11	2,7
401 Promotion et construction résidentielle	15 704	21,0	168			1,1	169,2	23	5,0
402 Promotion et construction non-résidentielle	7 997	18,9	91			1,1	108,8	18	3,4
403 Travaux de génie	6 960	20,3	205			3,0	125,8	14	10,2
420 Entrepreneurs spécialisés	61 579	22,6	965			1,6	134,1	18	5,8
440 Services relatifs à la construction	2 403	18,8	8			0,3		15	0,9
450 Autres transports	19 032	25,9	133			0,7	88,4	14	1,7
451 Transport aérien	12 214	35,2	36			0,3	60,9	13	0,5
452 Services relatifs au transport aérien	1 586	34,4	42			2,6	70,8	14	5,1
453 Transport et services ferroviaires	11 720	56,6	6					27	0,1
454 Transport par eau	3 222	20,0	22			0,7	65,1	14	1,2
455 Services relatifs au transport par eau	4 737	21,2	55			1,2	39,3	13	1,3
456 Camionnage	33 063	30,4	839			2,5	88,7	15	6,2
457 Transport en commun	25 769	29,3	517			2,0	50,8	14	2,8
481 Diffusion des télécommunications	11 048	35,6	73			0,7	45,0	13	0,8
482 Transmission des télécommunications	28 267	30,4	75			0,3	59,4	11	0,4
484 Services postaux et services de messagers	24 072	40,9	368			1,5	44,7	12	1,9
491 Énergie électrique	26 135	30,7	160			0,6	35,4	10	0,6
499 Autres services publics n.c.a.	3 520	25,5	203			5,8	69,6	13	11,0
501 C. de gros - produits agricoles	1 288	32,2	29			2,3	104,0	12	6,4

Tableau i. Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le code d'activité économique, taux de prévalence et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		Nbre de salariés d'AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Préval.		
	% d'AVI	%			Moyenne	Médiane				
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34	384	1,3	61,5	13	2,3	-
511 C. de gros - produits pétroliers	5 997	29,7	60	1,0	103,7	14	103,7	14	2,8	79
520 C. de gros - médicaments et tabac	7 152	40,9	107	1,5	53,0	14	53,0	14	2,2	96
521 C. de gros - produits alimentaires	20 015	36,3	729	3,6	60,6	13	60,6	13	6,0	20
522 C. de gros - boissons	1 453	42,2	49	3,4	50,8	13	50,8	13	4,7	41
531 C. de gros - vêtements	7 565	36,2	33	0,4	158,8	33	158,8	33	1,9	103
532 C. de gros - tissus et articles de mercerie	1 602	29,2	21	1,3	88,1	12,5	88,1	12,5	3,1	71
541 C. de gros - appareils ménagers électriques et électroniques et leurs pièces	1 702	31,7	4	0,3	117,5	7	117,5	7	0,7	146
543 C. de gros - accessoires ménagers d'ameublement	1 782	33,6	50	2,8	51,6	15	51,6	15	9,0	6
551 C. de gros - véhicules automobiles	4 081	21,6	45	1,1	60,8	10	60,8	10	1,5	115
552 C. de gros - véhicules automobiles, pièces et accessoires	8 803	34,3	226	2,6	67,3	13	67,3	13	4,3	49
561 C. de gros - métaux et produits en métal	2 656	23,1	81	3,1	80,9	13	80,9	13	5,6	25
562 C. de gros - quincaillerie, matériaux de plomberie, chauffage et climatisation	7 609	32,1	138	1,8	72,0	12	72,0	12	4,0	52
563 C. de gros - bois et matériaux de construction	16 343	29,3	116	0,7	43,2	12	43,2	12	1,4	118
571 C. de gros - machines, matériel et fournitures agricoles	4 058	21,4	46	1,1	57,9	13	57,9	13	1,3	125
572 C. de gros - machines, matériel et fournitures (construction, forêt et mine)	2 600	21,3	61	2,4	76,6	11,5	76,6	11,5	3,7	56
573 C. de gros - machines, matériel et fournitures industriels	6 728	26,4	57	0,9	77,5	14	77,5	14	1,8	105
574 C. de gros - machines, matériel, fournitures électriques et électroniques	14 780	30,4	91	0,6	93,6	13	93,6	13	1,3	122
579 C. de gros - autres machines, matériel et fournitures	14 964	36,6	146	1,0	94,1	14	94,1	14	2,5	85
590 C. de gros - produits divers - commerce de gros	25 578	29,2	304	1,2	59,7	14	59,7	14	3,1	66
601 C. de détail - magasins d'alimentation	85 674	30,2	1 261	1,5	35,3	13	35,3	13	2,4	88
602 C. de détail - magasins de spiritueux, vin et bière	3 536	44,4	101	2,9	67,3	13	67,3	13	2,8	78
603 C. de détail - magasins de médicaments, sur ordonnance et	22 635	40,2	113	0,5	107,6	15,5	107,6	15,5	0,9	129
611 C. de détail - magasins de chaussures	7 697	39,7	55	0,7	119,2	18	119,2	18	2,1	99
612 C. de détail - magasins de vêtements pour hommes	3 627	35,4	6	0,2		14		14	0,4	157
613 C. de détail - magasins de vêtements pour dames	15 951	33,3	58	0,4		18		18	1,2	127

Tableau i. Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le code d'activité économique, taux de prévalence et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		% d'AVI	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Préval.
	2 562	213				Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34 384	1,3	61,5	13	2,3	-
614 C. de détail - magasins de vêtements n.c.a.	13 937	32,8	72		0,5	133,0	15,5	1,9	102
615 C. de détail - magasins de tissus et de filés	2 784	35,7	13		0,5		14	0,8	141
621 C. de détail - magasins de meubles de maison	6 752	40,7	137		2,0	84,0	14	4,7	40
622 C. de détail - appareils ménagers, tv, radio et appareils stéréophoniques	7 840	38,2	50		0,6	81,1	11	1,4	119
623 C. de détail - magasins d'accessoires d'ameublement	4 218	36,3	40		0,9	95,7	14	2,5	86
631 C. de détail - concessionnaires d'automobiles	28 154	25,6	519		1,8	69,8	12	3,5	59
632 C. de détail - concessionnaires de véhicules de loisirs	2 227	25,0	24		1,1	116,9	14	3,4	62
633 C. de détail - stations-service	13 926	22,6	94		0,7	109,5	19,5	2,0	100
634 C. de détail - pièces et accessoires pour véhicules automobiles	7 449	31,8	119		1,6	61,1	13	2,7	81
635 C. de détail - ateliers de réparation de véhicules automobiles	18 439	20,0	325		1,8	96,7	14	4,7	39
639 C. de détail - autres services pour véhicules automobiles	2 219	29,6	25		1,1	137,9	19,5	4,2	50
641 C. de détail - magasins de marchandises diverses	31 188	39,2	659		2,1	50,1	13	2,9	73
690 C. de détail - autres commerces de détail n.c.a.	46 504	35,3	503		1,1	73,2	13	2,2	95
700 Banques	36 715	22,9	48		0,1	65,9	19	0,2	167
703 Sociétés de fiducie	4 965		1				186	0,2	170
705 Caisses d'épargne et de crédit	29 437	21,2	40		0,1	80,1	19,5	0,3	159
710 Crédit à la consommation et aux entreprises	3 177		2		0,1		14	0,2	169
730 Assurances (excluant agences)	19 974	30,6	72		0,4	85,8	14	0,8	137
740 Autres intermédiaires financiers	5 101	36,6	7		0,1		17,5	0,3	163
750 Services immobiliers (sauf lotisseurs)	17 958	30,3	186		1,0	106,4	14	3,0	72
761 Agences d'assurances et agences immobilières	20 653	27,5	11		0,1		31	0,2	168
771 Bureaux de placement et location de personnel	16 024	27,7	265		1,7	67,8	14	3,1	67
772 Informatique et services connexes	16 813	42,1	21		0,1	74,1	25,5	0,3	161
773 Comptabilité et tenue de livres	13 690	28,5	13		0,1		20	0,4	156
774 Services de publicité	6 820	32,9	21		0,3	56,0	18,5	0,5	153
775 Architecte, ingénieur et autres services scientifiques et	23 764	26,7	78		0,3	57,0	13	0,5	151
777 Bureaux de conseil en gestion	22 718	25,5	11				7	0,1	171
779 Autres services aux entreprises	35 188	29,6	221		0,6	81,7	14	1,4	116

Tableau i: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le code d'activité économique, taux de prévalence et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

	Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)		Nbre moyen de salariés	%	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Préval.
	Nbre moyen de salariés	%					Moyenne	Médiane		
	L'ensemble des activités économiques du Québec		2 562	21,3	34 384	1,3	61,5	13	2,3	-
820	Administration provinciale		60	32,6	365	0,6	46,3	10	0,8	134
830	Administration locale		69	27,8	1 418	2,0	39,4	12	2,2	94
851	Enseignement élémentaire et secondaire		140	41,3	685	0,5	49,9	14	0,7	142
852	Enseignement post-secondaire non universitaire		32	37,3	72	0,2	56,1	14	0,3	158
853	Enseignement universitaire		49	14,4	88	0,2	38,7	13	0,2	166
854	Bibliothèques		2	0,48	14	0,7		13,5	1,6	111
855	Musées et archives		2	7,6	11	0,4		15,5	0,9	132
859	Autres services d'enseignement		3	7,7	25	0,7	171,3	35	3,1	69
861	Hôpitaux		169	34,3	2 678	1,6	34,7	13	1,5	112
862	Autres établissements de santé et services sociaux		52	6,4	1 852	3,5	52,4	14	5,0	30
863	Services de soins de santé hors institution et serv. con.		11	9,4	726	6,1	49,9	14	8,3	8
864	Services sociaux hors institution		28	26,1	367	1,3	73,1	14	2,6	83
865	Cabinets de médecins chirurgiens et dentistes		21	6,5	29	0,1	70,2	18	0,3	160
866	Cabinets d'autres praticiens de la santé		4	5,0	42	0,9	89,8	30	2,3	93
869	Association et organismes des domaines de la santé et des services sociaux		6	1,3	93	1,5	79,5	17	3,3	64
910	Autres services d'hébergement n.c.a.		3	4,3	143	4,2	98,4	22	11,2	3
911	Hôtels, motels et camps de touristes		26	9,9	383	1,4	74,7	14	2,9	74
921	Services de la restauration		124	8,7	989	0,8	68,2	14	1,5	113
922	Tavernes, bars et boîtes de nuit		14	4,0	41	0,3	82,0	20	0,6	149
960	Autres services de divertissements et loisirs n.c.a.		17	0,5	106	0,6	49,1	13	0,8	135
961	Production et distribution de films et matériaux audiovisuels		5	3,3	30	0,6	55,4	12,5	0,9	131
962	Projection de films cinématographiques		2	0,6	4	0,2		5	0,1	173
963	Services de théâtre et autres spectacles		4	5,3	22	0,5	57,1	9	0,8	140
965	Clubs sportifs et services de loisir		12	2,1	103	0,8	56,0	11	1,3	121
971	Salons de coiffure et salons de beauté		12	7,0	20	0,2	125,1	25,5	0,5	154
972	Services de blanchissage et de nettoyage à sec		5	9,6	99	1,7	69,8	14	3,2	65
973	Pompes funèbres		3	2,6	30	0,9	98,4	14	2,5	87
979	Autres services personnels (excluant ménage)		4	2,6	5	0,1		31,5	0,3	165

Tableau i: Classement des sous-secteurs d'activité économique selon le code d'activité économique, taux de prévalence et diverses mesures et indicateurs annuels pour les affections vertébrales indemnisées (AVI), Québec, 1994-1996

Sous-secteur d'activité économique (CTI-80a)	Nbre moyen de salariés		% d'AVI	Nbre AVI	Incidence (%)	Durée d'absence (jours)		Prévalence (o/oo)	Rang de Préval.
	2 562	213				Moyenne	Médiane		
L'ensemble des activités économiques du Québec	2 562	213	27,9	34 384	1,3	61,5	13	2,3	-
980 Associations	22 381	31,1	45		0,2	107,8	21	0,6	148
990 Services divers n.c.a.	23 004	23,4	154		0,7	75,7	13	1,4	117
992 Locations d'automobiles et de camions	2 547	30,9	28		1,1	116,5	16,5	3,5	60
995 Services relatifs aux bâtiments et aux habitations	16 743	32,6	412		2,5	86,7	15	5,8	23
996 Services de voyage	6 092	40,0	7		0,1		18	0,3	164

Note: Le % d'AVI représente la proportion des lésions professionnelles indemnisées dans le sous-secteur, qui sont des affections vertébrales.

Sources: Statistique Canada, Enquête Emploi, gains et durée du travail (EERH), fichier informatique, octobre 1998; Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), fichiers de l'Infocentre, mise à jour du 1er mars 1998.